UNIVERSITE DE STRASBOURG

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG

MEMOIRE QUATRIEME ANNEE

L'interdiction du foulard islamique à l'école

Comment la loi s'est imposée comme nécessité ?

Présenté par

Mademoiselle Morgane STUDLE

Sous la direction de Philippe JUHEM

Mémoire soutenu à Strasbourg en Juin 2009 devant le jury composé de

Laurent JEANPIERRE	Maître de Conférences IEP Strasbourg	Examinateur
Philippe JUHEM	Maître de Conférences IEP Strasbourg	Directeur de mémoire

L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteure.

REMERCIEMENTS

Ce mémoire n'a pu se réaliser que grâce au concours et à l'aide de personnes que je tiens à remercier ici.

Mes remerciements vont tout d'abord aux membres de la Commission Stasi et rapporteurs de cette Commission qui ont pris sur leur temps et ont accepté mes demandes d'entretien.

Je remercie mon directeur de mémoire, M. Philippe Juhem pour avoir accepté de me diriger et m'avoir donné l'idée de mon terrain d'enquête. Je remercie également M. Laurent Jeanpierre pour ses conseils dans mes recherches.

Mes sincères remerciements à M. Pierre-Yves Condé, pour sa disponibilité, son intérêt et son aide considérable durant mes premiers mois de recherche. Je remercie également Claire de Galembert que j'ai pu rencontrer par l'intermédiaire de M. Condé et qui m'a fourni des pistes précieuses pour mes entretiens.

Une rencontre outre-Atlantique a été déterminante dans l'intérêt que je porte à ce sujet et dans mon choix. Pour son soutien constant, je remercie du fond du cœur Marie.

Pour sa relecture attentive et ses cours de français, un énorme merci à Lucas.

Finalement, pour ceux qui n'ont certes pas participé directement à ce mémoire mais qui ont été là et m'ont permis de traverser cette année sans trop de heurts : merci aux deux colocataires de la rue Kirstein, Juliette pour avoir du subir mes questions existentielles sur mon plan, et Lindsay pour avoir pris soin de mon estomac à grand renfort de pâtisserie américaine. Merci à ma famille, et en particulier mes parents, mon frère et ma grand-mère, qui sans trop savoir ce que je faisais, m'a toujours soutenue. Merci finalement à tous mes amis proches qui ont tout simplement été là : Marion, Héloïse, Xavier, Amélie et ceux, également embarqués dans un mémoire avec qui j'ai partagé mes galères : Tom, Axel, Lina et Julien.

RESUME/ABSTRACT

La France est le premier pays d'Europe à avoir légiféré sur l'interdiction des signes religieux à l'école. Ce mémoire propose d'expliquer comment la loi du 15 mars 2004 s'est imposée comme une nécessité en France. L'étude porte d'abord sur la construction du port du foulard islamique dans les écoles comme problème public et politique en retraçant l' « affaire du voile » de 1989 à 2003. Une analyse en profondeur de la Commission Stasi éclaire ensuite les modalités de la production d'un consensus entre ses membres et démontre le rôle essentiel que la Commission Stasi a joué dans la production de la loi en permettant l'adhésion de l'opinion publique.

France was the first European country to pass a law prohibiting Islamic headscarves in its public schools. The purpose of this thesis is to explain how the law voted in March, 15th 2004 has become a necessity in France. The first part, based on the period from 1989 to 2003 will demonstrate how the Islamic headscarf in schools has turned into a public and political problem known as the headscarf "affaire". Then, the second part will provide an in depth analysis about the "Commission Stasi" revealing the production of a consensus among its members and showing its influence on the public opinion and its leading role in the production of the law.

SOMMAIRE

Remerciements 3

Résumé/Abstract 4

Sommaire 5

Introduction 6

Première partie :1989-2003, apparition du problème du voile et recherche d'une instance de légitimation 13

Chapitre I:1989, l'affaire de Creil et l'intervention du Conseil d'Etat comme garant de la laïcité 15

Chapitre II:1994, fracture du consensus juridique et premières volontés politiques d'une loi d'interdiction 31

Chapitre III:2003, mise sur agenda politique de la nécessité d'une loi d'interdiction 42

Deuxième partie :La Commission Stasi, acteur décisif dans la production de la loi 52

Chapitre I :La réduction de la sphère publique à une commission représentative et légitime 54

Chapitre II :Exploitation des savoirs au sein de la commission 74

Chapitre III :Production d'un consensus 91

Chapitre IV :Expression d'un consensus (presque) parfait 113

Conclusion : 129

Bibliographie 135

Annexes 142

Table des matières 205

INTRODUCTION

L'article 1 de la loi du 15 mars 2004 dispose que « *dans les écoles, les collèges, les lycées publics, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit* »[1]. Cette loi pose ainsi un principe général d'interdiction auquel seuls les signes religieux « discrets » peuvent déroger. La loi du 15 mars 2004, dont la justification se retrouve dans l'application du principe de laïcité, marque la première intervention prohibitive d'un gouvernement européen sur le port des signes religieux dans les établissements scolaires. Cependant, derrière l'objet universel de la loi, c'est bien le port du foulard islamique qui est visé.

1. La laïcité, principe de liberté

Le principe de laïcité, et plus précisément la défense de ce principe, a ainsi nécessité l'interdiction du port du foulard islamique dans les écoles. Car la laïcité est une valeur républicaine par excellence, une notion qui définit l'essence même de la République française. L'article premier de la Constitution du 4 octobre 1958 affirme ainsi que « *la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». L'article premier se poursuit en déclarant que République française « *respecte toutes les croyances* ». Le principe de laïcité trouve ses origines dans la révolution française et plus particulièrement dans une disposition incidente de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui dispose en son article 10 que « *nul ne soit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestations ne trouble par l'ordre public établi par la loi* ». Aujourd'hui, le principe de laïcité tel que nous le connaissons résulte de la célèbre loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat du 9 décembre 2005. Œuvre d'Aristide Briand et objet de conflits virulents, cette loi pose le principe de liberté de conscience et de libre exercice des cultes et surtout fait de l'Etat français un Etat théoriquement neutre qui ne reconnaît aucun culte. C'est cette définition

[1] Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publiques. JORF n°65 du 17 mars 2004. Page 5190

minimaliste qui fait de la laïcité un principe de liberté et non d'interdiction ; principe qui touche tant la liberté de conscience que la liberté des religions elles-mêmes. La loi de séparation permet le retour de la religion comme donnée sociale légitime. Comme l'affirme Jean Baubérot :

> *« La laïcité contenue dans la loi de 1905 est une laïcité inclusive, un pacte laïque qui rompt avec la religion civile républicaine et ses aspects excommunicateurs »*[2]

Le principe de laïcité ne fait aujourd'hui l'objet d'aucune remise en question. Cependant, si le principe est accepté, s'il a été élevé au rang de paradigme, c'est bien sa ou ses définitions qui font l'objet de conflit. Ainsi, nous ne parlons plus de laïcité mais de « *laïcité libérale* », de « *laïcité stricte »* ou de « *laïcité de combat* ». Derrière ces définitions se trouve la volonté de redéfinir le champ d'application de la liberté de conscience et le domaine d'intervention de l'Etat. A une laïcité stricte correspond ainsi l'extension de l'interventionnisme au détriment de la liberté de conscience. L'enjeu de la définition laisse ainsi poindre l'existence d'un Etat pas si neutre vis-à-vis des religions que ne laissait penser la loi de séparation.

2. Une tradition d'intervention publique dans le domaine religieux

Le principe de séparation n'est pas que juridique et prend tout sa signification dans la réalité sociale. Car la neutralité n'équivaut pas à l'incompétence et il est clair que l'Etat a le pouvoir de catégoriser, de déterminer quelle religion est légitime ou non (notamment dans le cas de la catégorisation des mouvements sectaires). L'Etat s'est doté d'une administration efficace et d'une politique pleinement constituée pour intervenir dans la régulation des religions. En première ligne se trouvent le Ministère de l'Intérieur et le bureau central des cultes qui lui est directement rattaché, mais également le Ministère des Affaires Etrangères avec un conseiller des Affaires religieuses dépendant du Quai d'Orsay et le Ministère de l'Economie et des Finances qui par différents outils fiscaux influe directement l'organisation des religions.

Le principe de laïcité n'interdit donc pas à l'Etat d'intervenir dans les religions. L'Etat a ainsi le pouvoir de déterminer les représentations de la religion qui ne sont pas

[2] Jean Baubérot, *Laïcité 1905-2005, entre passion et raison* (Seuil, 2004), p 170

compatibles avec les valeurs républicaines et à ce titre, a le pouvoir de les neutraliser. C'est notamment le cas du foulard islamique au sein de l'institution scolaire. Comme le note Raphaël Lioger :

> *« L'incompétence de principe de l'Etat en matière religieuse est ici directement transgressée au profit d'une neutralité neutralisante, c'est-à-dire d'une doctrine qui se perçoit comme neutre, non doctrinale, qui va de soi et par conséquent non critiquable. L'« évidence » des valeurs républicaines ainsi transmise se caractérise par une neutralisation des comportements scolaires marginaux, qu'ils transgressent ou non l'ordre public »*[3]

3. L'institution scolaire comme citadelle de la laïcité

Il ne faut pas oublier que la laïcité s'est construite sur un combat entre les partisans de la laïcité et l'Eglise catholique. C'est bien l'histoire qui permet d'expliquer aujourd'hui l'importance de l'institution scolaire, sa sacralisation en tant que temple des valeurs républicaines. Car l'école a représenté l'épicentre des luttes opposant les partisans de la laïcité et les congrégations. L'Eglise a peu à peu été écartée de l'Ecole de la République, le corpus de valeurs religieux ayant fait place au corpus de valeurs républicaines. C'est à l'Etat de transmettre l'éducation et la morale aux jeunes citoyens français dans une situation de monopole ne souffrant aucune concurrence. A ce titre, et suite aux lois scolaires de 1882, Jules Ferry exige des instituteurs une stricte neutralité religieuse[4] (mais aussi politique et philosophique). Ce principe de neutralité ne trouvait pas à s'appliquer aux élèves chez qui la liberté de conscience était le principe général.

Cependant, ce principe général connaît un revirement avec la loi du 15 mars 2004. Car les lois Ferry et la loi de séparation avaient été pensées à une époque ou l'islam et les musulmans ne faisaient partie que d'un lointain imaginaire. Un siècle plus tard, le visage de la France a changé : la société et les pouvoirs publics découvrent l'islam, les musulmans et surtout le foulard islamique. Mais pour que le port du foulard islamique face l'objet d'une politique de neutralisation de la part de l'Etat, il fallait qu'on lui attache une signification en contradiction avec les valeurs républicaines. Se développe

[3] Raphaël Liogier, *Une laïcité "légitime": La France et ses religions d'Etat* (Entrelacs, 2006), p 62,63.
[4] Circulaire adressée par M. le Ministère de l'Instruction publique aux instituteurs, concernant l'enseignement moral et civique, 17 novembre 1883

alors l'idée de la laïcité en danger, citadelle assiégée par le foulard islamique. Toutefois, si le problème du foulard islamique dans les écoles émerge en 1989, ce n'est qu'en 2004 qu'il fera l'objet d'une interdiction générale par la voie législative.

4. Problématique

Ce mémoire s'intéresse à la production de la loi du 15 mars 2004. Mais il ne s'agit pas d'expliquer le « pourquoi la loi ? », c'est-à-dire d'étudier si la loi est justifiée ou non, si elle prétend résoudre le problème qui a été posé. Il s'agit au contraire d'expliquer le « comment la loi ? », c'est à dire d'étudier comment la loi s'est imposée comme une nécessité, comment elle a remporté l'adhésion de l'opinion publique et des partis politiques. Ce mémoire évitera les tendances polémiques de la loi du 15 mars 2004, étant entendues la confrontation des arguments entre partisans de la loi et opposants de la loi mais également les différentes interprétations du Coran qui visent à justifier ou non le port du foulard islamique. Il s'agit d'étudier ici comment les pouvoirs publics se sont saisis du problème du voile et ont réussi à imposer la solution qu'ils envisageaient, sans jugement de valeur sur cette dernière.

L'étude est intéressante car il s'écoule près de quinze ans entre l'apparition du premier cas problématique de voile à l'école et le vote à l'Assemblée Nationale de la loi d'interdiction. Il s'agit de voir à quel moment les pouvoirs publics ont annoncé l'idée d'une loi d'interdiction et pourquoi cette dernière ne s'est pas imposée d'emblée. Il faut donc étudier les différents acteurs étant intervenu dans la production de la loi. Parmi ces acteurs, c'est sur la Commission Stasi que nous avons décidé de nous concentrer. Nous la considérons ainsi comme l'acteur essentiel dans la production de la loi. A ce titre, elle fait l'objet de l'étude de terrain de ce mémoire.

5. Description du terrain d'enquête

La Commission Stasi a été instituée par le Président de la République le 3 juillet 2003, dans une période où les débats sur le foulard islamique atteignent une ampleur considérable dans la société. Si nous postulons que la Commission Stasi est un acteur déterminant dans la production de la loi, c'est qu'après la remise de son rapport préconisant l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école, trois mois seulement

seront nécessaires pour arriver à la promulgation de cette loi d'interdiction. La Commission Stasi marque ainsi une rupture dans la chronologie de l'affaire du foulard islamique.

Cette Commission était composée de vingt membres dont un rapporteur général, et présidée par Bernard Stasi. Elle était également assistée d'une équipe de trois rapporteurs et d'une personne chargée de la communication. La Commission Stasi a été créée et présentée comme un échantillon représentatif de la diversité de la société civile. Cette diversité s'exprimait ainsi au travers des différentes disciplines représentées mais également au travers des opinions diverses sur une possible interdiction du port du foulard islamique dans les écoles. Fonctionnant sur la base d'auditions publiques, la Commission Stasi devait fournir une réflexion générale sur l'application du principe de laïcité avec cependant l'enjeu latent du port du foulard islamique.

Au final, la Commission Stasi remet un rapport préconisant notamment l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école. Ce rapport fait l'objet d'un consensus presque parfait entre les membres et c'est ce consensus qui a permis au Président de la République de s'appuyer sur le rapport pour légitimer son projet de loi.

L'enjeu de l'enquête de terrain est donc d'étudier le fonctionnement de la Commission Stasi. L'observation n'est plus possible et c'est donc sur des entretiens que reposera l'enquête. Il s'agit dans ces entretiens de replacer chaque membre sur l'échiquier de la Commission. En effet, en déterminant le rôle de chacun, les tâches accomplies, une participation plus ou moins importante à certaines discussions, nous pouvons alors déterminer les rapports de pouvoir et la possible inégalité entre des membres présentés officiellement comme vingt « sages » d'autorité égale. Il s'agit également d'obtenir des informations sur de petites choses apparemment insignifiantes et qui ne se retrouvent pas dans les articles universitaires mais qui peuvent éclairer la manière dont la Commission a fonctionné.

Les entretiens présentent cependant un risque, celui de la reconstruction a posteriori du rôle et du comportement. Un autre risque est celui d'un interlocuteur plus à l'aise pour parler de grands principes et de grandes interprétations plutôt que de ses propres actions et de son propre ressenti, ce qui est notamment le cas pour les universitaires. Les

entretiens sont donc à analyser avec suspicion et ne peuvent malheureusement pas permettre de construire une représentation objective et parfaite de la Commission. Cependant, en croisant les entretiens, il est possible de révéler des tendances et de questionner le discours de certains.

Au final, le corpus d'entretiens est assez diversifié et comprend notamment cinq membres de la Commission dont le rapporteur général, deux universitaires et deux acteurs de terrain, et une rapporteuse de l'équipe des rapporteurs.

6. Annonce du plan du mémoire

Ce mémoire sera divisé en deux parties. Il s'agit dans la première partie d'étudier comment le port du foulard islamique dans les écoles est devenu un problème public puis politique. Nous distinguons ainsi trois phases dans la chronologie du foulard islamique. Ces trois phases feront l'objet de trois chapitres. La première phase correspond à l'année 1989, à l'apparition du problème du voile et à l'intervention du Conseil d'Etat proscrivant dans son avis toute interdiction générale (chapitre I). La seconde phase débute en 1993 et est marquée par les premières volontés législatives d'interdiction du port du foulard islamique et la fracture du consensus juridique (chapitre II). Finalement, la troisième phase qui commence en 2003 marque la mise sur agenda politique d'une loi d'interdiction (chapitre III). Cette première partie a ainsi pour objectif de montrer que l'intervention du Parlement ne s'est pas tout de suite imposée. Le Conseil d'Etat, qui était garant de la laïcité en 1989, se voit dépossédé de ce rôle par le Parlement seulement en 2004.

Dans la deuxième partie, il s'agit de se concentrer sur la période 2003-2004 et sur le rôle de la Commission Stasi. Cette partie sera divisée en quatre chapitres. Il convient d'étudier dans un premier temps l'intérêt du recours à la Commission Stasi. Si cette dernière apparaît comme représentative, légitime et indépendante, alors elle sera suivie par l'opinion publique et sera en mesure de servir les intérêts du gouvernement (chapitre I). Cependant, pour que la Commission soit « utile » au gouvernement, elle doit absolument aller dans le sens de sa volonté, celle d'une interdiction du foulard islamique. Les trois chapitres suivants visent à étudier comment, en l'absence de toute manipulation politique explicite, la Commission Stasi s'est achevée sur la production

d’un consensus entre des membres ayant des positions de départ différentes et opposées. Dans un premier temps, il convient d’étudier les rapports de force au sein de la Commission et notamment l’inégalité entre ses membres en s’appuyant sur une étude de l’exploitation des savoirs (chapitre II). Il s’agit ensuite de s’intéresser aux éléments et acteurs au sein de la Commission qui ont permis la construction d’un cadre propice à la production d’un consensus (chapitre III). Finalement, le dernier point de l’analyse vise à étudier l’expression de ce consensus qui, s’il n’est pas parfait, représente tout de même un succès pour le politique (chapitre IV).

PREMIERE PARTIE :

1989-2003, APPARITION DU PROBLEME DU VOILE ET RECHERCHE D'UNE INSTANCE DE LEGITIMATION

Laïcité, le mot sent la poudre

Jean Rivero, *La notion juridique de la laïcité,* 1949

CHAPITRE I

1989, L'AFFAIRE DE CREIL ET L'INTERVENTION DU CONSEIL D'ETAT COMME GARANT DE LA LAÏCITE

Il s'agit de commencer par l'évènement qui marque l'apparition de « l'affaire du foulard islamique ». Un cas, somme toute assez banal et isolé, mais qui va entraîner une formidable réaction politique, médiatique et juridictionnelle qui va faire, pour la première fois, émerger le port du foulard islamique comme problème.

La décennie des années 1980 est intéressante en ce qu'elle est marquée par un changement du type d'immigration et par des changements de comportement au sein des populations immigrées d'origine maghrébine : les immigrées de seconde génération se détachent du comportement de leurs parents, tant du point de vue de leur pratique religieuse que de la pratique de leur citoyenneté française. Les fils et filles d'immigrés, nés en France, affirment leurs revendications dans la sphère publique. De plus, il ne faut pas oublier les crises qui parcourent la France : des crises économiques et internationales qui entraînent un changement du regard sur les populations pratiquant l'islam. (1)

C'est dans ce contexte particulier que l'on peut comprendre pourquoi le cas isolé de Creil devient un problème national et entraine une réaction d'une ampleur extraordinaire. Il s'agit néanmoins de montrer que si les médias relayent l'affaire et prennent position, les réactions politiques ne se feront que plus tardivement et à reculons (2)

1. L'islam au confluent de la question laïque

L'immigration n'est pas un phénomène datant des années 1980. Effectivement, la première vague d'immigration des populations musulmanes date de l'après guerre, en 1945. Pourquoi faut-il alors attendre les années 1980 pour voir se développer l'image d'un islam en désaccord avec les valeurs de la République française ? C'est dans les

années 1980 que la dimension religieuse des populations musulmanes immigrées a été mise en avant. (1.1)

La crise économique et les multiples crises internationales ont également contribué à construire l'image d'un Autre « *inassimilable, incapable de partager « nos valeurs »* »[5]. L'Autre est largement incarné en France par le musulman qui va alors se trouver soit en compétition avec la population française « de souche » ou soit constitué comme une menace pour cette dernière. (1.2)

La France connait une résurgence de la question laïque, question qui recoupe trois différentes crises et que l'islam va facilement pouvoir symboliser (1.3).

1.1 L'immigration dans les années 1980

Les années 1980 sont marquées par un processus général de sédentarisation des populations immigrées en provenance d'Afrique du Nord. Les premières vagues d'immigration durant les Trente Glorieuses étaient considérées comme des populations de passage, tant par les pouvoirs publics que par les immigrés eux-mêmes, habités par l'idée du « retour au pays ».

Les années 1960 représentent une période d'ouverture des frontières. Cette ouverture poursuit la volonté précoce du Général de Gaulle de doter la France d'une main d'œuvre au meilleur marché afin de faire face à l'industrialisation croissante. Ce dernier affirmait ainsi, le 2 mars 1945 devant l'Assemblée Consultative, qu'il s'agissait « *d'introduire, avec méthode et intelligence, de bons éléments d'immigration dans la collectivité française* »[6]. Les années 1960 sont ainsi marquées par un fort taux de régularisation pour certaines nationalités.

Toutefois les autorités politiques vont impulser, dans les années 1970, un processus de fermeture des frontières. L'exemple notable est bien celui de la circulaire du 5 juillet 1974 du Secrétaire d'Etat à l'immigration suite à la décision du Conseil des ministres du 3 juillet de la même année. La circulaire annonce la suspension de l'immigration pour une période indéterminée : l'immigration des travailleurs est stoppée (suspension de la

[5] Alain Gresh, *L'islam, la République et le monde* (Hachette Littératures, 2006), p 23.
[6] "Cinquante ans de législation sur les étrangers," *Plein Droit*, no. 29-30 (1995)

délivrance de contrats permettant aux étrangers d'entrer en France comme migrant), tout comme l'immigration familiale.

Cette circulaire aura pour effet officiel et souhaité de tarir l'immigration légale des travailleurs. Toutefois, elle aura également des effets pervers non souhaités : elle favorisera un flux d'immigration clandestine et surtout un mouvement de sédentarisation, caractéristique des années 1980. Il est aisément compréhensible que des populations immigrées, face à la peur de ne pouvoir revenir en France, décident de s'installer durablement et de faire venir par la suite leur famille.

Le phénomène de sédentarisation va alors s'incarner dans deux types de comportement pouvant s'additionner. Pour reprendre la thèse de Gilles Kepel, le premier est une revendication de l'identité religieuse.

> *« L'hypothèse qui fonde ce travail est qu'« une demande d'islam » prend forme à partir des années soixante-dix, et que cette demande correspond à la prise de conscience par beaucoup d'immigrés d'origine musulmane qu'ils sont engagés dans un inéluctable processus de sédentarisation en France »*.[7]

Cette demande d'islam va notamment s'incarner dans la revendication de lieux décents pour prier. Comme le remarque Yamin Makri, les lieux de prière vont représenter le théâtre d'une réelle opposition entre les différentes générations de l'immigration. La première génération, habitée par ce sentiment de « retour au pays », voit le lieu de culte comme un espace palliatif, « *un lieu où l'on pouvait prier en paix mais aussi se réunir, se rencontrer et, pour beaucoup, c'était un petit morceau d'Algérie, un petit morceau de Turquie* ». La seconde conception, celle de la seconde génération voit le lieu de culte comme « *un espace où peut s'initier une expression de leur engagement social dans l'espace public* ».[8]Cette seconde conception amorce l'autre comportement décrit par Gilles Kepel et révélateur du processus de sédentarisation.

Le second comportement des populations musulmanes est une revendication d'intégration impliquant « *d'autres formes de socialisations qui font peu ou pas intervenir le critère de l'appartenance confessionnelle* » et permettant ainsi la

[7] Gilles Kepel, *Les Banlieues De L'Islam* (Editions du Seuil, 1991), p 11.
[8] Yamin Makri, « quelle contribution citoyenne des musulmans de France ? » in Islam & Laïcité, *Islam de France, Islams d'Europe* (Editions L'Harmattan, 2005), p 52.

participation à un « *mouvement qui favoriserait leur intégration dans la société française par l'alliance avec d'autres groupes ethniques ou sociaux* »[9].On retrouve ainsi des mouvements dont les plus célèbres, la Marche des beurs, SOS Racisme, vont connaître des réels succès : « la marche pour l'égalité et contre le racisme » à l'automne 1983, les concerts de SOS Racisme en 1985 et 1986 et le succès de la main « Touche pas à mon pote », symbolisant les victimes du racisme.

Les années 1980 marquent donc un changement de positionnement et de comportement des populations musulmanes. La seconde génération, née Française, se retrouve impliquée dans la sphère publique. C'est la réelle apparition des « musulmans de France ». La pratique religieuse dépasse le cadre privée et donne lieu à des revendications. Il s'agit cependant de voir maintenant que des éléments extérieurs aux populations musulmanes vont entraîner également un changement de vision des pouvoirs publics et de l'opinion publique sur l'islam.

1.2 Un islam menaçant

Il s'agit de s'intéresser à deux types de crises qui vont entraîner un basculement dans la perception des immigrés musulmans : la crise économique et les crises internationales à facteur religieux en y incluant l'émergence du terrorisme.

Le choc pétrolier de 1973 et la récession de 1974 plongent la France, comme le reste du monde, dans une crise économique de grande ampleur. Il faut noter que cette crise, et notamment la crise des pétrodollars va avoir deux séries de conséquences. La première est purement économique et touche le secteur du travail. La récession entrainant un chômage de masse, français « de souche » et populations musulmanes (qu'elles soient de nationalité française ou immigrée) vont se trouver en compétition. L'intégration par le travail et par le mouvement ouvrier se fait plus difficilement et l'ascension sociale est bloquée. Cette crise entraîne le déclassement de nombreux français dont les travailleurs immigrés sont alors rendus responsables. Le mythe de l'étranger voleur d'emploi connait un nouveau regain et l'immigration est critiquée et condamnée. Comme le remarque Alain Gresh,

[9] Kepel, *Les Banlieues De L'Islam*, p 14

> *« Le rejet des immigrés a d'abord été lié à la crise économique. C'est en 1975 que l'opinion bascule : alors que, en 1974, 80% des personnes interrogées jugeaient utile la présence d'immigrés, elles ne sont plus que 35% en 1975. Après une amélioration entre 1978 et 1984, à partir de 1985, les deux tiers des Français considèrent les immigrés comme inutiles* »[10].

La crise des pétrodollars a toutefois une seconde conséquence qui serait plus d'ordre idéologique et politique. Cette crise a mis en exergue pour la première fois la dépendance des pays occidentaux envers les pays dits du Tiers Monde. Les pays producteurs du pétrole (essentiellement du Moyen Orient) ont ainsi pu infliger des contraintes énergétiques aux économies occidentales, pour certaines d'entre elles (notamment la France), anciennes puissances colonisatrices. Cette crise pointant la faiblesse et la fragilité des économies occidentales a eu un écho colossal dans les pays arabes et musulmans et un impact considérable dans les relations de pouvoir sur la scène internationale. A la tête du cartel des producteurs de pétrole se trouve l'Arabie Saoudite, clairement animée par l'idée de propagation de l'islam et notamment de la doctrine wahhabite.

Cette crise des pétrodollars est donc à lier directement avec un autre élément marquant de la décennie 1970 qui sera la révolution iranienne de 1979 renversant le Chah d'Iran et installant la République islamique. Le régime khomeyniste va susciter l'inquiétude occidentale notamment avec la succession de prises d'otages au Moyen Orient contre des ressortissants occidentaux et la Fatwa lancée contre l'écrivain Salman Rushdie, auteur d'origine indienne résidant en Grande-Bretagne, en février 1989 pour son ouvrage, *Les versets sataniques.*

Gilles Kepel fait du « *moment iranien* » un évènement fondamental pour comprendre les relations entre l'opinion publique française et ses musulmans de France.

> « *Le moment iranien est, en France, celui d'une cristallisation des antagonismes entre la société d'accueil d'une part, qui s'effraie de l'émergence possible sur la scène politique d'un islam rongé par le cancer de l' « intégrisme », et des groupes ou associations islamiques […]»*[11]

[10] Gresh, *L'islam, la République et le monde*, p 158
[11] Kepel, *Les Banlieues De L'Islam*

Cet antagonisme sera exacerbé par les attentats que connait la France en 1985-1986 et qui vont associer durablement islam, musulmans et terrorisme.

Les années 1980 voient également une réapparition de la question laïque et un nouveau débat sur sa définition.

1.3 La question laïque dans les années 1980 et la place de l'islam dans le débat

Selon Joël Roman, le renouveau du débat sur la laïcité rejoint trois crises qui parcourent la France dans les années 1980 : une crise culturelle, une crise sociale et une crise politique.

La première crise, culturelle, est « *liée à l'essor du différentialisme et de la revendication d'autonomie de l'individu.* »[12] L'héritage de mai 1968 pousse à une revendication identitaire, au-delà de l'appartenance nationale ou républicaine. Les différences sociales, linguistiques, ethniques ou sexuelles, marqueurs de la singularité, se voient valorisées au nom du « droit à la différence ».

La seconde crise, sociale, « *a vu s'estomper l'affrontement social classique, en termes de classes sociales, tandis que montait la question de l'exclusion sociale* »[13]. Cette crise se développe sur le fond de la crise économique vue précédemment qui va modifier le rôle du travail et amoindrir les possibilités d'ascension sociale. Cette crise pose alors la question de l'intégration.

La troisième crise, politique, est « *issue de la rencontre entre une décolonisation qui est venue sonner le glas de la puissance impériale française, et une construction européenne embryonnaire, mais effective, qui propose à cette nation une forme de dépassement par transfert de souveraineté* »[14]. C'est la question de la souveraineté qui se pose ou plus particulièrement, celle du tryptique République/Etat/Souveraineté. Effectivement, quand les frontières de la souveraineté se voient remises en cause, on assiste à un glissement vers les thématiques républicaines et au nombre d'entre elles, la laïcité.

[12] Islam & Laïcité, *1905-2005 : les enjeux de la laïcité* (Editions L'Harmattan, 2005)
[13] Ibid.
[14] Ibid.

Joël Roman montre ainsi que dans ce débat sur la laïcité, la question de l'islam n'est pas présente : le renouveau de la définition laïque ne se fait pas à cause de l'islam. Toutefois, l'islam va recouper ces trois crises culturelle, sociale et politique. Culturelle du fait que la question de « l'identité française » se pose en particulier pour les populations immigrées. Sociale car la question de l'intégration touche particulièrement les populations immigrées faisant partie des catégories défavorisées de la société française. Finalement politique car les populations immigrées renvoient à la colonisation de l'Afrique du Nord mais également au fantasme de multi-appartenance et de double allégeance.

C'est alors le musulman qui va cristalliser le débat autour de la laïcité et c'est au prisme de l'islam que les réflexions vont s'amorcer.

Nous avons ainsi vu que les années 1980 représentent un tournant majeur dans la situation des musulmans de France, leur comportement mais également la perception dont ils font l'objet. La question laïque va alors être abordée en plaçant l'islam en première ligne. C'est ce contexte particulier qui permet d'éclairer la réaction considérable que la première « affaire du foulard » va engendrer en 1989.

2. L'affaire de Creil : d'un fait local à une inquiétude nationale

L'affaire de Creil marque un changement des termes du débat sur la laïcité à l'école. Effectivement, le projet Savary de 1984 souhaitant la création d'un « grand service public unifié et laïc de l'éducation nationale » a été reçu comme une remise en cause de la liberté de l'enseignement. La question scolaire portait ainsi sur le financement public des établissements confessionnels privés. En 1989, année de la célébration du bicentenaire de la Révolution française, la question scolaire se pose en termes religieux : le 18 septembre 1989, sur la demande d'Ernest Chénière, principal du collège, trois jeunes filles portant le foulard islamique sont exclues provisoirement du Collège Gabriel-Havez de Creil, leur foulard étant considéré comme une atteinte à la laïcité.

Ce fait local va connaître une médiatisation intense qui va créer le problème du foulard islamique et surtout le faire monter en généralité (2.1). Il est ainsi intéressant de voir comment cette sur médiatisation va rendre criant le silence des organisations politiques

ne prenant que très timidement position sur le problème (2.2). La prise de position du Ministre de l'Education nationale, Lionel Jospin, n'apaise cependant pas le débat (2.3) et c'est le Conseil d'Etat qui doit alors trancher la question (2.4).

2.1 Construction du problème et montée en généralité

Un problème public n'existe pas naturellement : il est le résultat de la mobilisation d'acteurs qui vont construire une certaine représentation d'un fait et le rendre problématique. Ce n'est pas à partir de 1989 que les foulards islamiques sont apparus dans les écoles : c'est en 1989 qu'ils sont devenus problématiques. C'est bien ce qu'affirme Jean Baubérot :

> « *Le foulard est apparu sur la scène publique à l'automne 1989, en France. Avant dans ce pays, il existait déjà des femmes, des jeunes filles se promenant dans la rue, allant en classe (comme enseignantes ou comme élèves), ou dans d'autres lieux institutionnels, avec un foulard couvrant leurs cheveux. Ce foulard était empiriquement visible, mais, socialement, on ne le voyait pas* »[15]

Le cas du foulard islamique renvoie à l'étude de Robert Salais sur la question du chômage (*L'invention du chômage,* 1999): ce dernier a été vécu socialement comme un problème et discuté politiquement uniquement à la fin du XIX° siècle (alors qu'il existait bien avant). L'idée est bien qu'il faut rendre visible le problème et cette opération d'objectivisation est largement remplie par les médias dans le cas du foulard islamique.

La réaction médiatique dans le cas du foulard islamique est immédiate : le 4 octobre 1989, le journal *Libération* rapporte la nouvelle de l'exclusion des trois jeunes filles d'abord parue le 3 octobre 1989 dans *Le Courrier Picard*, un journal local. Le problème est pointé et sera relayé par d'autres journaux : *L'Humanité, Le Monde, La Croix, Le Nouvel Observateur, Le Figaro* etc. Cependant, au moment où *Libération* titre « le port du voile heurte la laïcité du collège de Creil », l'évènement n'est encore que local et correspond à un fait divers : il ne s'agit pas de *la* laïcité au niveau national, mais celle

[15] Jean Baubérot, "L'affaires des foulards," *L'homme et la société* 120, no. 2: p 9

du collège de Creil, celle correspondant à la conception de son principal, Ernest Chénière. Il convient alors de distinguer deux périodes distinctes dans le traitement de l'affaire de Creil par les medias.

La première correspond au traitement de l'actualité : il s'agit d'envoyer des journalistes sur place pour rendre compte de la situation du Collège de Creil, des développements de la situation des trois élèves entre compromis et exclusions. Mais il s'agit également de répertorier des autres « cas de foulard » et d'en rendre compte. A ce moment, trois associations nationales, défenseuses des droits de la personne, la Ligue des Droits de l'homme, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) et SOS-Racisme, prennent position contre la décision du principal de Creil.

La seconde correspond à une production d'articles qui s'éloignent du fait local pour aborder des concepts plus généraux. Il ne s'agit plus d'écrire sur un fait local mais de faire glisser le débat sur les thèmes de la laïcité, de l'islam. La production des articles passe du journaliste sur le terrain aux grands éditorialistes et rédacteurs en chef. Des intellectuels, des personnalités du monde associatif sont également invités à prendre part au débat et à s'exprimer dans les tribunes. Comme le notent François Gaspard et Farhad Khosrokhavar,

> « *En l'espace de trois semaines, un évènement ponctuel, local, traité par des journalistes de base, est devenu une question de société commentée par les « grandes signatures » de la presse nationale. […] La presse écrite est envahie par des articles sur l'islam et sur la laïcité. Les rédactions sollicitent tout ceux qui peuvent avoir quelque chose à dire sur le sujet* »[16].

Associée à cette multiplication d'acteurs intervenants dans la presse, on retrouve également une mobilisation intense dans les rues. C'est le cas de la manifestation du 22 octobre 1989 pour la liberté de porter le voile, rassemblant six cents personnes répondant à l'appel de fédérations d'associations musulmanes. Cette manifestation aura un retentissement considérable par la mise en première ligne de femmes portant le tchador, un foulard totalement différent de celui impliqué dans l'affaire de Creil.

On assiste ainsi à une claire démarcation de l'évènement de départ mais surtout à une montée en généralité du débat. D'une part par la mobilisation de plus en plus importante

[16] Françoise Gaspard et Farhad Khosrokhavar, *Le foulard et la République* (La Découverte, 1995), p 17

et diversifiée des acteurs mais également par la traduction du problème en des termes permettant de l'aborder effectivement de façon plus générale. Luc Boltanski montre que cette montée en généralité permet l'accès à la sphère publique.

> *« L'auteur d'une dénonciation publique demande, en effet, à être suivi par un nombre indéfini, mais nécessairement élevé, d'individus […]. Il n'existe pas dans ce cas de limites naturelles, à la taille que peuvent revêtir les affaires […]. Les opérations accomplies par les affaires, qui contribuent à leur façon, à faire et à défaire des groupes, sont ainsi toujours associées à des déplacements entre le « cas particulier » et l' « intérêt général », le singulier et le collectif »*[17]

Ce passage du particulier au général permet ainsi à l'affaire de Creil de se déployer dans la sphère publique (au coût d'une redéfinition du problème). Il s'agit néanmoins de voir si le foulard islamique passe de problème public à politique : si le politique se saisit du problème et surtout s'il se positionne sur ce dernier.

2.2 L'absence initiale de réaction politique

Dès la première vague de médiatisation, la réponse politique est absente : ni le gouvernement (et en particulier le Ministère de l'Education nationale), ni les formations politiques et ni les grands élus ne s'expriment et prennent position. Car la question posée par l'affaire de Creil est épineuse : tout d'abord dans ses termes, parle-t-on de foulard, de voile, de tchador ? Mais également parce que l'affaire ne se cantonnait pas à une dimension locale mais nationale et posait des questions sur lesquelles partis de droite et partis de gauche ne pouvait s'opposer clairement. Au contraire, l'affaire de Creil est un révélateur des luttes internes et des clivages profonds parcourant la gauche et la droite. François Gaspard et Farhad Khosrokhavar montrent bien qu'il s'agit d'une « question de société », qui ne permet pas le tracé d'un axe entre droite et gauche et une prise de position affirmée sur l'interdiction ou non du foulard islamique :

> *« Il y a là de quoi en dérouter plus d'un car la question n'est pas sociale au sens classique du terme. Elle n'oppose pas (ou, en tout cas, on ne l'analyse pas ainsi) exploiteurs et exploités, travailleurs et patrons. C'est une*

[17] Luc Boltanski, Marie-Ange Schiltz, Yann Darré, "La dénonciation," *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 51, no. 51 (1984): p 3,4

> *« question de société », expression désignant ce qu'on ne parvient pas à faire entrer dans les catégories traditionnelles de la politique qui, depuis le XIX° siècle, se sont modelées sur la question sociale, l'ont épousée, ont servi à la définition de la droite et de la gauche »*[18]

Seul le Front National se positionne sur la question qui a trait à l'immigration et à l' « identité nationale ». Sans surprise, Bruno Mégret, délégué général du parti exprime la position de sa formation « Non au Tchador ». Toutefois, les responsables des autres formations politiques en s'exprimant, se risquent aux violentes critiques de leurs propres alliés. Les déclarations n'émanent pas des grands responsables mais souvent d'élus sans responsabilité de premier plan. Gaspard et Khosrokhavar pointent bien cette inertie politique :

> *« Le cas des organisations politiques a été, dans cette affaire, symptomatique. La fonction des partis politiques est de prendre position, et notamment de réagir aux évènements par des communiqués qui sont diffusés dans les grands organes de presse. […] Or les organisations partisanes, sur cet évènement là, ne sont pas parvenues – c'est en tout cas ce que leur silence indiquait avec éloquence – à arrêter un point de vue qui leur aurait permis de s'opposer à leurs adversaires habituels »*[19]

Si l'on reprend le modèle classique de la mise sur agenda de Philippe Garraud, le cas du foulard islamique correspond bien au modèle de la médiatisation :

> « *La création d'un problème trouve son origine dans des faits, des accidents, des évènements, qui sous l'action des médias qui en assurent simultanément la promotion, la représentation et la diffusion, acquièrent une audience et un impact considérable* »[20]

Nous l'avons vu, la mise sur agenda se fait difficilement : les déclarations des partis politiques sont inexistantes ou tout au plus extrêmement prudentes. Cependant, la manifestation du 22 octobre 1989 va précipiter la prise de position du ministre de l'Education nationale, Lionel Jospin.

[18] Gaspard et Khosrokhavar, *Le foulard et la République*, p 20
[19] Ibid., 17
[20] Philippe Garraud, "Politiques nationales: élaboration de l'agenda," *L'Année sociologique* 40 (1990): p 34

2.3 La position de Lionel Jospin et le « Munich de l'Ecole Républicaine »

Une prise de position forcée, c'est ce qui semble ressortir de la déclaration de Lionel Jospin lors de la séance hebdomadaire des questions d'actualités au gouvernement. Interpellé par de nombreux députés, il doit indiquer la position du gouvernement sur le port du foulard islamique à l'école et prescrire par la même occasion la position des chefs d'établissements scolaires sur le problème. Si la prise de position semble forcée, elle n'en sera pas moins claire et ferme : le Ministre de l'éducation nationale se prononce en faveur du dialogue et condamne l'exclusion,

> « *Si se produisent, comme se sont produits, des cas de blocages c'est-à-dire d'enfants qui vont à l'école, notamment, mais ils ne sont pas les seuls, il y a aussi d'autres signes religieux actuellement présents à l'école, mais notamment avec un foulard sur la tête, je préconise que les directeurs d'établissements et les enseignants disent à ces enfants et à leurs parents qu'ils ne doivent pas venir à l'école dans ces conditions. S'il y a blocage et s'il y a refus, je dis alors, l'école doit accepter et accueillir ces enfants* »[21].

La séance sera mouvementée, notamment avec les députés socialistes, Edmond Vacant et Jacques Lavédrine tentant d'entrer dans l'hémicycle en portant un foulard (sur lequel est imprimé la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen). L'intervention de Lionel Jospin va révéler les clivages au sein du Parti Socialiste et surtout les oppositions au sein même du gouvernement : le Premier ministre, dans son silence, désavoue son Ministre de l'Education nationale. La Fédération de l'Education Nationale condamnera elle-aussi la position de Lionel Jospin.

Au lendemain de cette séance épique, *Le Nouvel Observateur* publie un entretien de Lionel Jospin dans lequel le ministre réitère sa position. La déclaration du ministre n'apaise en rien le débat et c'est dans ce même journal que, le 2 novembre 1989, cinq philosophes (Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay et Catherine Kintzler) adressent une lettre ouverte à Lionel Jospin. L'article, intitulé « Profs ne capitulons pas » est un appel au personnel du corps enseignant à ne

[21] Extrait Journal Télévisé A2, 25 octobre 1989

pas respecter la ligne de conduite prescrite par Lionel Jospin. Le ton est dramatique et symbolise parfaitement le climat passionnel de la période : « *L'avenir dira si l'année du Bicentenaire aura vu le Munich de l'école républicaine », « Négocier, comme vous le faites, en annonçant que l'on va céder, cela porte un nom : capituler* »[22] La position des philosophes, élevés au rang d'« intellectuels », va bien entendu être relayée par les autres médias et relancer le débat.

Face à ce contexte passionnel, Lionel Jospin décide alors de faire glisser le débat sur le terrain juridique et sollicite la Haute Juridiction administrative. En sollicitant le Conseil d'Etat d'une demande d'avis, il s'agit d'apaiser les discordes et d'obtenir une réponse unique à la question du port du foulard islamique à l'école. Si le consensus ne peut se faire sur le terrain politique, il émergera au niveau juridique.

2.4 Le recours au Conseil d'Etat

Le 6 novembre 1989, Lionel Jospin saisit le vice-président du Conseil d'Etat d'une demande d'avis. Il s'agit de savoir si le port de signes vestimentaires liés à une appartenance religieuse est compatible avec le principe de laïcité de l'enseignement public. Cette sollicitation sera critiquée par certains comme une dérobade politique. Elle marque très certainement l'embarras du politique sur la question du foulard islamique. Jean-Claude William note ainsi que :

> *« Le refus de trancher avant de s'être entouré d'un avis ne s'explique évidemment pas, à tout le moins pas seulement, par la « modestie » du politique conscient de ses limites ; le calcul politique y entre assurément le plus souvent pour une grande part. Il y a la possibilité, lorsque la décision risque d'être vivement critiquée, de se retrancher derrière un organisme paré des atours de la technicité. Que peut dire le profane, dès l'instant où l'expert, le sachant comme disent les privatistes, s'est prononcé »*[23]

[22] Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay, Catherine Kintzler, "Profs, ne capitulons pas!," *Le Nouvel Observateur*, Novembre 2, 1989

[23] Jean-Claude William, "Le Conseil d'Etat et la laïcité. Propos sur l'avis du 27 novembre 1989," *Revue française de science politique* 41 (1991): p 32

Le Conseil d'Etat examine la demande et plus particulièrement, l'Assemblée générale plénière, la formation consultative la plus solennelle du Conseil rend son avis le 27 novembre 1989 qui sera rendu public immédiatement. Cet avis dispose que « *dans les établissements scolaires, le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas par lui-même incompatible avec le principe de laïcité* ». Cependant, si le Conseil d'Etat fait primer la liberté religieuse de l'élève, cette liberté est assortie de deux séries de limites : la première concerne l'assistance aux cours et les règles générales d'assiduité scolaire. La seconde tient à la condamnation du prosélytisme. Le port des signes religieux ne doit pas se faire de manière revendicative ou ostentatoire. Si toutefois il y a litige, la Haute Assemblée préconise le pragmatisme et laisse aux autorités disciplinaires la compétence de trancher.

Si l'avis du Conseil d'Etat n'est que consultatif, il apparaît néanmoins que la circulaire du 12 décembre 1989 signée par Lionel Jospin reprend parfaitement les termes de l'avis du Conseil d'Etat. Si la circulaire n'est pas une loi (elle se situe au bas de l'échelle des normes), il convient néanmoins de remarquer que le Conseil d'Etat se retrouve associé au processus de décision, dépassant sa fonction traditionnelle de conseil. Le Conseil d'Etat se prononce au-delà de la question de droit qui lui est posée (le contenu du principe de laïcité) et préconise également les conditions d'application du principe en cas de litige. C'est essentiellement car la question du port du foulard islamique dans les écoles publiques est une question de société, dont le contenu ne peut se limiter à des considérations juridiques. Dès 1989, l'affaire du foulard islamique révèle l'impossibilité d'une claire différenciation entre pouvoir exécutif, judiciaire et législatif.

L'avis du Conseil d'Etat semble ainsi résoudre à court terme la question du foulard islamique. Comme l'affirme Claire de Galembert,

> « *La judiciarisation de la question du vile semble certes produire les effets escomptés : la clôture d'une controverse. Sans abuser de la métaphore du jeu, l'on peut considérer que la carte du droit jouée par le ministre a valeur d'atout ou même de « joker », carte dont on sait qu'elle ne suffit pas à faire*

gagner la partie mais qui la reconfigure, un temps du moins, à l'avantage de celui qui, la possédant, l'abat [24]».

Les premières critiques ne se font cependant pas attendre et comme poursuit Claire de Galembert, « *le joueur ne s'en retrouve pas moins lié par la reconfiguration qu'il a induite* [25]». Effectivement, si la doctrine reconnait que l'avis du 27 novembre 1989 a eu le mérite de calmer le contexte passionnel, elle démontre également que cet arrêt véhicule toutefois les germes de la renaissance du problème en autorisant une pluralité de décideurs.

> « *C'est là une critique que la presse a souvent formulée à l'avis quand elle en a eu connaissance. Le problème est simple : renvoyer les décisions, de caractère général et surtout individuel, aux autorités investies des pouvoirs réglementaire et disciplinaire, et notamment aux chefs d'établissement, c'est dans le fond instituer une police spéciale dont l'exercice dépendra de l'appréciation de circonstances locales très hétérogènes, et du tempérament, lui-même très variable, des fonctionnaires de l'éducation*. »[26]

En 1994, le problème du foulard islamique réapparait sur les bases de la jurisprudence du Conseil d'Etat.

[24] Claire de Galembert, « La fabrique du droit entre juge administratif et le législateur. La carrière juridique du foulard islamique (1989-2004) in Jacques Commaille et Martine Kaluszynski, *La fonction politique de la justice* (Editions La Découverte, 2007), p 103
[25] Ibid.
[26] J.-P.C, "Le principe de laïcité et les signes d'appartenance à une communauté religieuse," *AJDA* (1990): p 39

CHAPITRE II

1994, FRACTURE DU CONSENSUS JURIDIQUE ET PREMIERES VOLONTES POLITIQUES D'UNE LOI D'INTERDICTION

En 1994, si les estimations sur le nombre de jeunes filles portant le voile dans les établissements publics scolaires fluctuent, le chiffre officiel semble s'arrêter sur deux mille. En 1999, elles ne seront plus que quatre cents.

Le débat sur la laïcité resurgit en 1993 avec le projet de réforme de la loi Falloux sur le financement de l'enseignement privé par le ministre de l'Education Nationale de l'époque, François Bayrou. Ce dernier doit cependant s'incliner devant la mobilisation nationale et surtout devant la décision du Conseil Constitutionnel du 13 janvier 1994 déclarant le projet de loi inconstitutionnel car il « *contrevient au principe de la laïcité de la République posé par l'article 2 de la Constitution de 1958* ».

Cependant, le débat sur la laïcité reste bien sur le terrain du port du foulard islamique. La jurisprudence du Conseil d'Etat, suivant de manière orthodoxe son avis de 1989, va entraîner de vives oppositions et la réaction du ministre de l'Education nationale par la circulaire du 20 septembre 1994. Si François Bayrou avait affirmé en 1989 qu'il ne fallait pas exclure les jeunes filles portant le foulard et ne pas les contraindre à trouver une alternative à l'école laïque, sa circulaire marque un changement de position (1).

Si cette circulaire a effectivement contribué à diminuer le port du foulard islamique dans les écoles, elle s'accompagne d'une recrudescence extraordinaire de cas contentieux portés devant la Haute juridiction administrative. Cette circulaire va ainsi entraîner une fracture du consensus au sein de la formation juridique qui s'accordait auparavant sur l'avis du Conseil d'Etat de 1989 (2).

La décennie 1990 est essentielle en ce qu'elle va être marquée par les premières volontés politiques d'une loi prohibant le foulard islamique dans les écoles. Cette

décennie va également révéler la perméabilité entre les registres d'acteurs intervenant normalement dans des sphères distinctes.

1. Une jurisprudence contestée : la tentation d'une interdiction totale du foulard islamique

Si le Conseil d'Etat se prononce en 1989 en tant que conseiller du gouvernement, c'est en tant que juge qu'il doit ensuite intervenir. De l'appréciation d'une question *in abstracto*, la Haute juridiction administrative doit se prononcer sur des situations contentieuses *in concreto.* (1.1).

La section contentieuse du Conseil d'Etat suit l'avis de la formation consultative, ce qui entraîne une contestation politique de la part du nouveau ministre de l'Education Nationale, François Bayrou. (1.2)

1.1 De conseiller à juge : la continuité du Conseil d'Etat (1989-1992)

Le Conseil d'Etat devient naturellement juge de la circulaire Jospin, calquée sur l'avis de 1989, quand surviennent, lors de la rentrée scolaire de 1990, les premiers cas contentieux. Entre 1989 et 1995, la section contentieuse du Conseil d'Etat intervient à quatre reprises sur des évènements ayant eu lieu au cours de l'année scolaire 1990[27].

En jugeant des cas concrets, le Conseil d'Etat confirme l'orientation de l'avis de 1989. L'arrêt Kherouaa et autres rappelle l'opposition du Conseil d'Etat à toute interdiction générale du port de signes religieux à l'école. Le juge administratif affirme ainsi que doivent être considérées comme illégales les dispositions d'un règlement intérieur d'un collège stipulant que « *le port de tout signe distinctif, vestimentaire ou autre, d'ordre religieux, politique ou philosophique est strictement interdit »*[28]. Un règlement d'une telle nature instaure une interdiction générale et absolue, incompatible avec le principe de liberté d'expression des élèves. Dans ce même arrêt, le Conseil d'Etat rappelle également que le port du foulard islamique n'est pas en lui-même ostentatoire et prosélyte. Il convient de déterminer les conditions dans lesquelles le foulard islamique

[27] Arrêt du 13 mai 1992, *Boudil et Antar ;* Arrêt du 2 novembre 1992, *M. Kherouaa, Mme Kachour, M. Balo, Mme Kizic* ; Arrêt du 14 mars 1994, *Mlle Yilmaz ;* Arrêt du 10 mars 1995, *M. et Mme Aoukili*
[28] Article 13, règlement intérieur du collège Jean Jaurès, Montfermeil, 30 novembre 1990

est porté et si ces conditions sont de nature à conférer au foulard le caractère « *d'un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande, ou à perturber l'ordre dans l'établissement ou le déroulement des activités d'enseignement »*[29]

Fidèle à son avis de 1989, le Conseil d'Etat valide une décision d'exclusion d'une élève dont le port du foulard islamique entraîne une perturbation sérieuse du service public de l'enseignement (arrêt Aoukili). Le port du foulard islamique reste conditionné au respect de l'ordre public.

Nous le voyons bien, la ligne du Conseil d'Etat est claire et le nombre de contentieux peu importants. Il s'agit cependant de voir ce qui amène le pouvoir politique à « réactiver » le port du foulard islamique à l'école comme problème.

1.2 La circulaire Bayrou, la tentation d'une interdiction générale

Il conviendrait plutôt de parler « des » circulaires Bayrou. Effectivement, le 26 octobre 1993, François Bayrou, ministre de l'Education nationale, adresse une circulaire aux Recteurs d'Académie, Inspecteurs d'Académie et chefs d'établissement du second degré relative au *respect de la laïcité* (circulaire n°93-316). Si cette circulaire vise explicitement le port du foulard islamique (« *les incidents qui ont surgi dans un certain nombre d'établissements scolaires fréquentés par des jeunes filles portant un voile islamique me conduisent à vous rappeler quelques principes »),* elle rappelle néanmoins parfaitement l'avis du Conseil d'Etat de 1989 et, en ce sens, n'apporte rien de nouveau.

Le 20 septembre 1994, François Bayrou publie une circulaire relative à la *neutralité dans l'enseignement public : port de signes ostentatoires dans les établissements scolaires*. (Circulaire n° 1649). L'objet vise désormais tous les signes ostentatoires (et non plus uniquement le foulard islamique dans la circulaire de 1993) : la circulaire se rapproche de la visée universaliste d'une loi. Plus encore, la circulaire innove en ce qu'elle introduit une disposition reconnaissant des signes ostentatoire et prosélytes par nature qu'il convient d'interdire:

[29] CE, 2 novembre 1992, *Les petites affiches*, 24 mai 1993, n°62, « Port de signes religieux et laïcité de l'enseignement public »

> « *C'est pourquoi il n'est pas possible d'accepter à l'école la présence et la multiplication de signes si ostentatoires que leur signification est précisément de séparer certains élèves des règles de vie commune de l'école. Ces signes sont, en eux-mêmes, des éléments de prosélytisme, à plus forte raison quand ils s'accompagnent de remise en cause de certains cours ou de certaines disciplines, qu'ils mettent en jeu la sécurité des élèves ou qu'ils entraînent des perturbations dans la vie en commun de l'établissement ».*

La circulaire propose d'insérer dans les règlements intérieurs des établissements scolaires une disposition autorisant les signes discrets mais interdisant les signes ostentatoires, par nature prosélytes[30]. La portée générale de la disposition ne peut cacher le fait qu'il s'agit bien du foulard islamique qui est concerné en premier lieu. A ce sujet, Jean-Paul Costa affirmait bien en 1995 :

> « *On peut faire de la "circulaire Bayrou" deux lectures différentes (au moins !). Une lecture naïve — ou faussement naïve — consisterait à dire qu'elle n'ajoute rien : la condamnation des signes ostentatoires, déjà prononcée dans l'avis du Conseil d'Etat et dans la circulaire Jospin, ne vise pas explicitement le "foulard" ; elle pourrait s'appliquer aussi bien à tout signe religieux — ou politique — ostentatoire […]Selon une seconde lecture, il est vrai sociologiquement plus réaliste, cette circulaire ne viserait, ici et maintenant, que le "foulard" et l'islam. […] C'est ainsi que des principaux et proviseurs, voire directeurs d'écoles, ont reçu le message : peut-être pas "cinq sur cinq", mais en tout cas dans le sens que les adversaires actuels de la laïcité de l'école publique sont presque exclusivement des familles musulmanes pieuses […]* [31]»

Si la circulaire Bayrou de 1994 rappelle les objectifs d'une loi, c'est que la volonté d'une interdiction législative était bien présente. Le ministre de l'Education nationale rappelle bien que durant l'été 1994, un projet de loi était en discussion entre Charles Pasqua, Simone Veil et lui-même. Toutefois, dans un entretien au journal *Le Nouvel*

---

[30] « *Le port par les élèves de signes discrets, manifestant leur attachement personnel à des convictions, notamment religieuses, est admis dans l'établissement. Mais les signes ostentatoires, qui constituent en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination, sont interdits. Sont interdits aussi les attitudes provocatrices, les manquements aux obligations d'assiduité et de sécurité, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres élèves, de perturber le déroulement des activités d'enseignement ou de troubler l'ordre dans l'établissement* »

[31] Interview de Monsieur Jean-Paul COSTA, «Le Conseil d'Etat, le droit public français et le «foulard»», in *Cemoti*, n° 19 - Laïcité(s) en France et en Turquie, [En ligne], mis en ligne le 14 mai 2006. URL : http://cemoti.revues.org/document1688.html. Consulté le 15 mars 2009

Observateur, François Bayrou explique pourquoi son choix s'est porté sur une circulaire et non sur un projet de loi :

> *« Mais, dans la démocratie médiatique où nous vivons, la discussion d'une loi dans l'ambiance surchauffée du Parlement risquait d'entraîner des dérapages verbaux qui auraient donné aux jeunes musulmans l'impression de ne pas être respectés comme ils doivent l'être. Il ne s'agissait ni de heurter les consciences ni de condamner la foi religieuse, qui est un droit de la personne humaine. Il me semblait qu'une circulaire était par nature plus nuancée que la loi, et surtout la discussion de la loi* [32]*».*

Circulaire et loi ont une portée fondamentalement différente ; dans la hiérarchie des normes, la loi surplombe clairement la circulaire qui n'a qu'une portée réglementaire. Toutefois, la circulaire Bayrou du 26 octobre 1994 va avoir un impact d'une ampleur considérable sur la structuration du débat sur le port du foulard islamique à l'école.

2. Une circulaire qui va modifier profondément la scène du débat

La circulaire du 26 octobre 1994 va avoir un premier effet notable : l'augmentation du nombre de procédures contentieuses portées devant le juge administratif puis devant le Conseil d'Etat. Nous l'avons vu, l'année scolaire 1990-1991 n'a porté devant la Haute Juridiction administrative que quatre procédures contentieuses. L'année scolaire 1994-1995 donne une charge de travail considérable au Conseil d'Etat. En témoignent les quatre arrêts du Conseil d'Etat du 20 mai 1996 mais également les jugements du 27 novembre 1996 ayant à juger de recours contre la circulaire elle-même, contre des décisions d'exclusions ou contre des modifications des règlements intérieurs des établissements scolaires.[33] Quantitativement, il n'y a aucun doute, le problème du foulard islamique est réactivé.

La circulaire Bayrou entraîne également un regain du débat public autour du foulard islamique. Le débat va certes porter sur la circulaire en elle-même : les opposants à la

[32] Carole Barjon, Elisabeth Schemla, "Foulard islamique: Bayrou se fâche," *Le Nouvel Observateur*, 3 novembre 1994 edition, sec. A la une

[33] Les arrêts du 20 mai 1996 rejettent les recours du ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche en appel des jugements de tribunaux administratifs dont les décisions sont ainsi confirmées. Le 27 novembre 1996, plus de vingt nouveaux jugements viennent s'ajouter : Le Conseil d'Etat confirme treize décisions annulant des exclusions d'élèves, confirme des décisions des tribunaux administratifs refusant d'annuler les décisions d'exclusion ou un règlement intérieur scolaire (aboutissant à l'exclusion de dix-neuf élèves) et finalement, annule des jugements de tribunaux administratifs rejetant les requêtes en annulation des mesures d'exclusions.

circulaire vont à la fois rassembler les défenseurs du voile (en témoigne la réponse du Dr Abdallah Milcent à la circulaire Bayrou, mode d'emploi pour la défense des jeunes filles voilées et exclues[34]) mais également les opposants au voile, exigeant une interdiction claire de tout signe religieux.

Il s'agit de voir comment la critique du Conseil d'Etat révèle une perméabilité des registres avec notamment la société civile se saisissant du droit (2.1). De plus, la vague de contentieux révèle également une fracture au sein de la juridiction administrative, faisant voler en éclat le consensus juridique sur la question (2.2). Finalement, face à ces critiques intenses, il apparaît que le pouvoir politique amorce un mouvement vers le législateur, seule instance pouvant légitimer sa position (2.3).

2.1 Le Conseil d'Etat critiqué : une contestation révélatrice de la perméabilité des registres

Les critiques du Conseil d'Etat sont intéressantes car elles montrent l'habilité de la société civile à se saisir du droit et à le critiquer. Traditionnellement, le Conseil d'Etat renvoie à une instance juridictionnelle peu connue, dont les décisions restent à l'abri dans les couloirs du Palais Royal. Dans le cas du foulard islamique, les jugements sont révélés, hautement médiatisés et surtout suscitent l'indignation quand le Conseil d'Etat annule les décisions d'exclure.

Dans une tribune publiée le 6 novembre 1996 dans *Libération*, Guy Coq, rédacteur de la revue Esprit, déclare ainsi que :

> « *La ligne constamment adoptée par le Conseil d'Etat en ce qui concerne le foulard islamique bafoue l'idée républicaine. Elle ne fait certes pas l'unanimité des juristes. Cependant, rares sont ceux qui ont eu le courage de soutenir publiquement une lecture plus républicaine des principes du droit*[35] »

Le lendemain, dans le journal *Le Figaro,* Ernest Chénière, principal du collège de Creil qui avait fait naitre la polémique du foulard islamique, devenu entre temps député RPR

[34] Dr Thomas Abdallah MILCENT, *Le foulard islamique et la république française : mode d'emploi*, éditions Intégrité
[35] Guy Coq, "Foulard islamique: pour un retour à la loi républicaine," *Libération*, Novembre 6, 1996, sec. Tribune

(et auteur d'une des premières propositions de loi en 1994), critique abondamment le Conseil d'Etat et appelle à un recours au législateur :

> « *Le Conseil d'Etat ne va pas se dédire de sa jurisprudence. Il dit un droit pervers en pratiquant une inversion du sens initial de la laïcité […] contre l'opinion française, contre toutes les analyses sur la véritable signification du foulard […]. Le Conseil d'Etat bafoue les valeurs de la République et sert celles de l'intégrisme. […] Il a porté un coup mortel à l'école* [36]»

Ce qui est reproché à la Haute Juridiction administrative, c'est le jugement au cas par cas et donc l'absence de solution universelle (même si le Conseil d'Etat n'a jamais prétendu à un tel objectif) qui serait alors contraire au principe de la laïcité et par association, à la République elle-même. Le fonctionnement traditionnel et prétorien du Conseil d'Etat est remis en cause :

> « *Une fois de plus, cette haute instance superbement insoucieuse de la tradition laïque et républicaine, se retranche derrière des arguties techniques sur le prosélytisme* [37]»

Les intellectuels se saisissent du droit, pointent les faiblesses de l'argumentation juridique, voire ses supposés manques. Cette dénonciation se trouve à nouveau relayée sur la scène médiatique. De manière symétrique, les membres du Conseil d'Etat, normalement entourés d'une sorte d'anonymat, se dévoilent sur la scène publique. Il est ainsi exceptionnel que deux vice-présidents du Conseil d'Etat (premier des membres de la juridiction administrative) viennent justifier les positions de la section contentieuse. Successivement, Marceau Long et Renaud Denoix De Saint Marc s'exprimeront devant les journalistes[38]. Cette intrusion de la sphère sociale dans la sphère juridictionnelle correspond à une logique de « *désectorialisation* », « *de dédifférenciation des arènes sociales* » qui se double également d'une « *hybridation des registres* » comme le note Claire de Galembert, précédemment citée[39].

La critique se retrouve également dans le propre sein de la juridiction administrative.

[36] *Le Figaro*, 7 novembre 1996
[37] *Le point*, 19 octobre 1996
[38] Interview de Marceau Long, *Le Monde*, 20 décembre 1994 ; Interview de Renaud Denoix De Saint Marc, *La Croix*, 7 novembre 1996
[39] Claire de Galembert, "Présentation du numéro. Le voile en procès," *Droit et société*, no. 68 (2008)

2.2 Un consensus juridique qui vole en éclat

Si la section consultative du Conseil d'Etat rend un avis unique, les cas contentieux sont parfois portés devant trois niveaux de juridiction administrative (Tribunal administratif, Cour Administrative d'Appel et Conseil d'Etat). A chacun de ces niveaux se trouve un juge différent, avec une sensibilité différente, pouvant exprimer une position fondamentalement différente de celle présentée par l'avis de 1989. Les conclusions du commissaire du gouvernement Michel Bouleau dans le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Paris dans l'affaire Kherouaa (TA, 10 juillet 1996, Kherouaa) expriment la dissidence qui court au sein de la juridiction administrative.

Dans ses conclusions, M. Bouleau remet lui-même en cause le fonctionnement traditionnel du Conseil d'Etat : « *Nous proposerons d'abandonner la méthode casuistique habituelle en la matière et de renoncer à toutes échappatoires plus ou moins honorables qu'elle offre pour ne raisonner que sur les principes* [40]». Dénonçant une « *jurisprudence qui exprime un choix prétorien reposant plus sur un parti pris idéologique que sur un raisonnement juridique*[41] », Michel Bouleau insinue ainsi que le Conseil d'Etat se serait trop éloigné du droit pour prendre en compte des considérations normalement étrangères à son raisonnement. Michel Bouleau dénonce également une sorte de dérobade de la juridiction administrative devant le foulard islamique :

> *« Donner du sens, est ce que fait tous les jours un juge, un sens à un mot, une parole, un sens à un comportement, et c'est dans la nature même de l'acte de juger. Pourquoi la circonstance qu'un insigne soit qualifié de religieux ou même soit clairement tel suffirait-elle pour faire obstacle, par principe, à une recherche de signification, recherche qui est une opération de qualification juridique et qui est donc encore du droit, qui est purement du droit?* [42]»

Plus que la jurisprudence, c'est également l'avis de 1989 qui est remis en cause et la définition qu'il donnait à la laïcité:

> « *Rien ne nécessitait que fût remise en cause une conception traditionnelle du principe de laïcité. Rien n'imposait que l'on abandonnât, au profit d'une*

[40] Michel Bouleau, "Port du foulard islamique: Remise en cause de la jurisprudence du Conseil d'Etat," *Les petites affiches* 106 (Septembre 3, 1996)
[41] Ibid.
[42] Ibid.

laïcité dite pluraliste et tolérante, la conception traditionnelle de la laïcité qui prévalait en France, celle qui, apaisée après avoir été militante, s'est pratiquée sans trop de heurt pendant plusieurs décennies[43] *».*

Cette condamnation révèle une profonde fracture au sein de la sphère juridictionnelle : la juridiction administrative ne peut plus répondre d'une voix unique au problème du foulard islamique. Les voix se dispersent et naturellement, il semble que la Haute Juridiction administrative perde sa souveraineté.

2.3 Une souveraineté contestée : la recherche d'une autre instance de légitimation

La demande d'avis au Conseil d'Etat fait parti des attributions du pouvoir politique, libre à ce dernier de suivre les conseils de la Haute Juridiction administrative. Il est vrai que la composition du Conseil d'Etat, rassemblant en son sein section consultative et section contentieuse, peut amener à certaines confusions et brouillage des frontières. Il est néanmoins curieux de voir le politique chercher à infléchir la position du Conseil d'Etat dans sa section contentieuse, en tant que juge. Ainsi, dans un entretien accordé au *Nouvel Observateur,* François Bayrou affirmait :

« Mais, surtout, je ne crois pas que l'opinion française, que nos concitoyens accepteraient qu'une jurisprudence administrative vienne durablement contredire un besoin aussi profond de clarification et d'affirmation de nos principes républicains. Si tel était le cas, je répète que je ne le crois pas, cela conduirait inévitablement à une démarche législative que nous avons voulu éviter en raison de la sensibilité du sujet.[44] *»*

D'une manière à peine déguisée, le ministre de l'Education nationale appelle à un revirement de jurisprudence. Si toutefois le juge administratif ne modifiait pas sa position, il semble que le pouvoir politique s'en remettrait à une autre autorité souveraine pour légitimer sa position : le Parlement. Nous touchons ici un point central du débat sur le foulard islamique : le droit légitime la position du politique. Dans un premier temps, c'est le Conseil d'Etat qui est mobilisé mais l'instance de légitimation

[43] Ibid.
[44] Carole Barjon, Elisabeth Schemla, "Foulard islamique: Bayrou se fâche."

peut changer. Dans ce cas, pour faire appel au législateur, il s'agit de déconstruire la position de la Haute Juridiction administrative. Comme l'affirme Claire de Galembert :

> « *Il importe de mobiliser non seulement « le droit » mais encore ces « titans » habilités à le dire ou à le changer, mobilisation qui passe souvent pas un travail visant à construire et défaire l'autorité de ces instances, leur fonction ou leur rôle* [45]»

Durant la seconde moitié de la décennie 1990, la démarche prétorienne et casuistique du Conseil d'Etat est remise en question, comme nous l'avons vu dans la partie précédente. Cette remise en question semble amorcer le mouvement du politique vers le législateur afin de légitimer sa position. En cas de volonté politique d'une interdiction générale et absolue, seul le Parlement peut répondre à cette volonté au travers d'une loi. Ce glissement vers la loi est bien exprimé par la position de Jean-Paul Costa dès l'année 1995 :

> *« […] C'est un problème de société, et il faudra bien que le législateur légifère ; ce n'est ni au Conseil d'Etat ni au ministre, ni aux chefs d'établissements confrontés à une réalité délicate qu'il appartient de tracer les frontières entre la liberté et l'abus de la liberté* [46]»

En décembre 1996, quelques mois après son élection, le Président Jacques Chirac annonce sa volonté de légiférer sur le port des signes religieux à l'école. L'alternance politique va cependant faire disparaître un temps le projet. Entre 1997 et 2003, la controverse du foulard islamique s'apaise. Il s'agit maintenant d'étudier pourquoi la question resurgit à nouveau en 2003 et conduit cette fois à l'intervention du législateur.

[45] Claire de Galembert, "Présentation du numéro. Le voile en procès," p 27.
[46] Interview de Monsieur Jean-Paul COSTA, «Le Conseil d'Etat, le droit public français et le «foulard»», in *Cemoti*, n° 19 - Laïcité(s) en France et en Turquie, [En ligne], mis en ligne le 14 mai 2006. URL : http://cemoti.revues.org/document1688.html.

CHAPITRE III

2003, MISE SUR AGENDA POLITIQUE DE LA NECESSITE D'UNE LOI D'INTERDICTION

Il convient désormais de s'intéresser à la décennie 2000 et plus particulièrement à l'année 2003 qui marque la résurgence du problème du foulard islamique. Ce chapitre couvre la période allant jusqu'à l'institution de la Commission Stasi le 3 juillet 2003, objet de l'étude de terrain de ce mémoire. Pour la première fois dans la chronologie de l'affaire du foulard islamique, la nécessité d'une loi s'inscrit plus clairement dans l'agenda politique. Le mouvement avait été certes déjà amorcé durant les années 1990 mais, après une période d'accalmie, rien ne laissait présager un nouveau rebondissement de l'affaire.

Effectivement, l'entrée dans le XXI° siècle est marquée par la finalisation du processus d'institutionnalisation de l'islam par le ministre de l'intérieur et des cultes[47], Nicolas Sarkozy. Cependant, c'est ce même ministre qui va réenclencher la polémique en avril 2003 lors du rassemblement du Bourget (1).

Cet évènement marque le départ de la marche vers la loi : la médiatisation intense qui ne s'apaisera qu'une fois la loi votée va mettre en scène une pluralité d'acteurs, pour majorité en faveur de la loi. Surtout, les premières volontés politiques en faveur d'une loi vont s'exprimer au sein de l'Assemblée nationale (2)

[47] Il est intéressant de noter que c'est dans le processus de gestion publique de l'islam que l'on « redécouvre » que le ministre de l'Intérieur est également ministre des cultes

1. Un islam institutionnalisé mais pas « déproblématisé »

Les attentats du 11 septembre 2001 provoquent une peur irraisonnée et injustifiée de l'islam, ce que certains observateurs appellent une vague d' « *islamophobie* ». Ces attentats vont également générer une volonté de régulation et de représentation d'un islam « présentable ». Mais la recherche d'un interlocuteur unique représentant l'islam se fait en parallèle de l'émergence de l'islam comme problème social. En 2003 est créé le Conseil Français du Culte Musulman (1.1). Cependant, à peine l'islam « normalisé », le ministre de l'intérieur fait resurgir le problème du foulard islamique lors du rassemblement du Bourget en avril 2003 (1.2)

1.1 La création d'un islam « présentable » : la mise en place du CFCM

En février 2003, le ministre de l'intérieur s'interroge publiquement sur la représentation de l'islam en France :

> *« La situation de l'islam de France n'est pas bonne. […] Une partie de la communauté nationale craint les musulmans et l'islam. Elle s'interroge de façon parfois idéologique sur sa compatibilité avec la République. De l'autre côté, les musulmans se sentent stigmatisés en tant que musulmans par le regard des autres. Or la réalité, c'est que l'islam est là. […] Le refus de voir cette réalité en face conduit à l'émergence des caves et des garages. Nous avons tout à craindre de cet islam clandestin, car la clandestinité pousse à la radicalisation, alors que l'existence publique pousse à l'intégration et donc à une forme de normalisation [48]»*

L'islam a toujours été une religion difficilement appréhendable par les pouvoirs publics. Les paroles de Nicolas Sarkozy marquent bien l'ambition de l'Etat face à l'islam : le faire reconnaître socialement et publiquement, conformément à ce qu'affirme la Constitution de 1958, reconnaissant « *toutes les croyances* ». Le second objectif, implicite mais clair, est bien celui d'une forme de contrôle de l'islam afin d'éviter toute dérive radicale. Par une structure consultative et représentative, reconnue au niveau national, l'autorité centrale se dote de relais, d'acteurs assurant la médiation entre le Ministère de l'Intérieur et des Cultes et le niveau local.

[48] *Libération*, 21 février 2003, Interview de Nicolas Sarkozy

Le processus d'institutionnalisation de l'islam s'amorce réellement en 1989, sous l'effet de l'affaire du foulard islamique de Creil dont nous avons déjà parlé précédemment. C'est tout d'abord la réunion par Pierre Joxe d'un comité de six sages musulmans puis la création du Conseil de Réflexion sur l'Islam en France en mars 1990 (CORIF). Après l'échec du Conseil Représentatif des Musulmans de France en 1993, Jean-Pierre Chevènement lance le 29 octobre 1999 une consultation sur l'islam. Dès 1997, le Ministre de l'Intérieur et des Cultes affirmait dans un discours à Strasbourg « *L'islam a sa place à la table de la République* ». L'*Istichâra* (traduction arabe du terme consultation), va poser les bases du futur Conseil Français du Culte Musulman, faisant « *naître cette instance de représentation du culte musulman dans la transparence et dans la double reconnaissance : celle de l'islam de France par la République d'une part, celle des lois de la République par les représentants du culte musulman en France d'autre part*[49] ». Nicolas Sarkozy poursuit le processus et, le 9 décembre 2002, les trois grandes fédérations musulmanes (Mosquée de Paris, Fédération Nationale des Musulmans de France – FNMF – et Union des Organisations Islamiques de France – UOIF –) signent un accord de principe sur la future composition du CFCM. Les 6 et 13 avril, les élections des membres de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration du CFCM ont lieu : c'est l'UOIF qui sort grande gagnante de cette élection.

Nicolas Sarkozy va alors faire l'objet de nombreuses critiques, accusé d'avoir livré le CFCM aux intégristes. De même on critique le caractère clientéliste de cette relation entre une organisation marginalisée, en mal de reconnaissance publique, et un ministre ayant en vue l'Elysée ; Nicolas Sarkozy a ainsi pu « *marquer son territoire avec le foulard. Il s'en est aussi servi pour damer le pion aux sirènes d'extrême droite qui, tel Jean-Marie Le Pen, moquent ses effort pour organiser et contrôler les musulmans de France […]* [50]». Comme le montre Vincent Geisser :

> *« En somme, le déploiement de la configuration clientéliste « UOIF-Sarkozy » peut se résumer à l'histoire d'une rencontre « heureuse » entre un acteur communautaire (une fédération islamique), désireux d'obtenir*

[49] Malika Zeghal, « La constitution du Conseil Français du Culte Musulman : reconnaissance politique d'un Islam français ? », *Archives de sciences sociales des religions*, 129 (2005) - La République ne reconnaît aucun culte, [En ligne], mis en ligne le 09 janvier 2008. URL : http://assr.revues.org/index1113.html. Consulté le 07 avril 2009.
[50] Monique Mas, « Nicolas Sarkozy contre le foulard islamique » [En ligne], mis en ligne le 21 avril 2003. URL : http://www.rfi.fr/actufr/articles/040/article_21545.asp. Consulté le 07 avril 2009

une reconnaissance institutionnelle rapide et un acteur politique pragmatique (un ministre de l'Intérieur), à la recherche d'un interlocuteur musulman « crédible » et relativement indépendant des Etats étrangers [51]».

Sont-ce ces critiques qui vont pousser le Ministre de l'Intérieur et des Cultes à réaffirmer les lois de la République lors du rassemblement annuel de l'UOIF au Bourget ?

1.2 L'esclandre du Bourget

Accueillant Nicolas Sarkozy ce 19 avril 2003, Thami Breze, président de l'UOIF déclarait « *Nous recevons un ami que nous avons découvert et qui nous a découverts* ». Quelques minutes plus tard, le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, ami des musulmans, se fait huer par l'ensemble de l'assemblée. La cause de la disgrâce, un rappel de Nicolas Sarkozy sur une mesure de police concernant les photos d'identités : depuis novembre 1999, le port du foulard islamique est ainsi interdit sur les photos d'identités.

Mais plus précisément, le Ministre de l'Intérieur va rappeler à l'islam qu'il est toujours sous surveillance :

« *Il ne peut y avoir en France d'islam porteur d'un discours contraire aux valeurs républicaines. […] Si vous réclamez une loi différente, vous ne pourrez réclamer les mêmes droits que les autres religions. Et cette distinction n'est pas le chemin de l'intégration. Il est celui du rejet. Je serai ferme quant à l'application des lois de la république car cette fermeté est, comme pour tous les cultes, la condition de votre droit à vivre votre religion. […] C'est un principe non-négociable car nous avons trop souvent été témoins des dangers que recèle à long terme la tolérance de l'inacceptable* [52]».

Pour certains, le Ministre de l'Intérieur et des Cultes était pleinement conscient des conséquences de son intervention. Ainsi, selon l'Agence France Presse,

« *Le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy a délibérément relancé un débat hautement polémique en abordant la question du foulard islamique*

[51] Vincent Geisser, « Notre ami Sarkozy », UOIF-UMP, histoire d'un PACS avorté » [En ligne], mis en ligne le 30 novembre 2006. URL : http://oumma.com/Notre-ami-Sarkozy-UOIF-UMP#_edn1. Consulté le 07 avril 2009

[52] France: Intégralité du discours de Nicolas Sarkozy au Bourget devant les délégués du culte Musulman [En ligne] Mis en ligne le 29 avril 2004. URL : http://www.voxdei.org/afficher_info.php?id=5846.88. Consulté le 07 avril 2009

samedi au rassemblement annuel de l'Union des organisation islamiques de France (UOIF) au Bourget [53]*»*

Si la loi en question ne concernait pas directement le port du foulard islamique à l'école, force est de constater que le parallèle se fait aisément. L'organisation du culte musulman en France est indissociable de l'affaire du foulard islamique. Avec la création du CFCM, la République reconnait l'islam en France : l'islam n'est plus cantonné en France et l'idée est alors de définir les espaces de la sphère publique dans lesquels les signes représentant l'islam sont acceptés. Comme le note Sidi Mohammed Barkat,

> « *L'espace institutionnel de l'Education nationale constitue le lieu autour duquel s'engage la polémique et auquel on voudrait imposer, à travers une nouvelle loi, la logique du rapport de forces. La loi aura pour rôle de se substituer à l'exercice pratique du droit et de construire ainsi, dans un secteur considéré comme stratégique pour la vie de la nation, un barrage, une frontière à ne pas franchir, de sorte que l'islam, n'étant plus à la marge de la cité, occupera néanmoins une marge dans la cité* [54]*»*

L'évènement du Bourget va réellement amorcer le premier pas vers la loi prohibant les signes religieux à l'école ; l'idée d'une interdiction législative entre clairement dans l'agenda politique.

2. La mise en marche vers la loi

Il s'agit de voir dans un premier temps comment la réunion du Bourget va être médiatisée immédiatement, et surtout comment le débat va ensuite glisser vers la question du foulard islamique à l'école, révélant une pluralité d'acteurs (2.1)

Si nous considérons la réunion du Bourget comme l'évènement déclencheur de la marche vers la loi en premier lieu à cause du traitement médiatique, deux missions de l'Assemblée nationale vont clairement symboliser le nouvel engagement en faveur d'une loi prohibitive (2.2)

[53] Martine Nouaille, « Nicolas Sarkozy relance le débat sur le foulard islamique », AFP, 20 avril 2003
[54] Sidi Mohammed Barkat, « La loi contre le droit, à propos de la loi interdisant les signes religieux à l'école» in Collectif et Charlotte Nordmann, *Le foulard islamique en questions* (Editions Amsterdam, 2004), p 30

2.1 Une médiatisation intense révélant une pluralité d'acteurs

La médiatisation de l'évènement en lui-même est immédiate. Mathilde Bereni rappelle ainsi le « *fort potentiel visuel du rassemblement* » selon les critères journalistiques[55]. Effectivement, près de dix milles musulmans pratiquants sont rassemblés au Congrès de l'UOIF. La majorité des femmes porte le voile et une allée centrale sépare la salle en deux blocs : femmes d'un côté, hommes de l'autre. Le visuel simple est associé à un discours binaire de Nicolas Sarkozy opposant défenseurs de la légalité et adversaires de la légalité. D'une certaine manière, l'évènement du Bourget contribue à polariser les camps « pro-loi » et « anti-loi » et surtout à disqualifier tout acteur adhérant à une position de compromis quand le débat glisse par la suite sur le port du foulard islamique à l'école.

Le mois d'avril représente le premier pic médiatique (d'une ampleur modérée) lors de la relance du débat sur le port du foulard islamique : quarante dépêches AFP, environ dix articles dans Le Monde, environ vingt articles dans Le Figaro et finalement, près de dix sujets télévisions sur les six principales chaines hertziennes[56]. Presque immédiatement, la question du voile à l'école resurgit, et comme les années précédentes, elle attire les commentaires d'une multitude d'acteurs : hommes politiques, leaders féministes (quand l'argument de l'oppression de la femme fait surface), leaders religieux et intellectuels. Le registre se structure autour de trois arguments principaux : le port du foulard islamique à l'école serait contraire au principe de laïcité. Il serait de plus un signe d'oppression de la femme, révélateur de l'inégalité entre les sexes. Finalement, il serait un signe d'une dérive intégriste grandissante en France. La question divise et surtout, laisse apparaitre des voix réservées dans les médias sur la nécessité de légiférer. Nous verrons que ces voix disparaîtront progressivement au fil de l'année 2003. La question divise également entre parti politiques (François Bayrou dénonçant un débat « artificiel » et « délibérément gonflé ») mais également au sein même des partis politiques (Nicolas Sarkozy est plutôt contre une possible législation, Jean-Pierre Raffarin multiplie des annonces contradictoires, François Fillon est plutôt pour).

[55] Mathilde Bereni, "De l'application professionnelle des routines journalistiques à la production du racisme ordinaire. La couverture de l'affaire du foulard islamique par les médias d'élite française (avril 2003-mars 2004)," *Asylon(s)* n°4 (Mai 3, 2008)

[56] Carole Thomas, « Le bruit de la loi, comment les lois deviennent médiatiques. » Thèse de doctorat, ENS Cachan soutenue le 19 décembre 2008.

Cependant, un noyau dur en faveur de la loi se forme au sein du Parti majoritaire et notamment autour de Jean-Louis Debré et François Baroin, respectivement président et vice président de l'Assemblée nationale.

2.2 La volonté politique d'une loi au cœur de l'Assemblée nationale

Il convient de revenir sur deux initiatives provenant de l'Assemblée nationale : le rapport « *pour une nouvelle laïcité* » de François Baroin et la mise en place de la mission d'information sur la question des signes religieux à l'école par Jean-Louis Debré. Ces deux missions sont remarquables en ce qu'ils vont, en quelque sorte, marquer le début de la mise sur agenda politique d'une loi contre le voile et ainsi prévoir les futures conclusions de la Commission Stasi.

François Baroin remet son rapport au Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin le 23 mai 2003. Le rapport présente dans un premier temps la laïcité comme ciment essentiel de la société française, la rattachant à la notion d'identité française :

> « *On assiste à un déplacement des enjeux liés à la laïcité, de la sphère religieuse à la sphère culturelle et identitaire. […]C'est l'identité française […] qui est en jeu et c'est notre régime politique qui est questionné. Alors que notre société est bousculée par la mondialisation, la construction européenne et la décentralisation, la laïcité apparaît comme une référence stable et un peu mythique. C'est pourquoi elle est devenue un élément de référence de l'identité française. Sa remise en cause par le multiculturalisme et le communautarisme peut donc être perçue comme une menace pour l'identité nationale* [57]».

Comme le note Françoise Lorcerie, la laïcité est traditionnellement une valeur de gauche. On retrouve ainsi l'habilité de François Baroin à manier le concept pour lui donner un sens « *national conservateur* »[58] et pour l'intégrer complètement au registre politique de la droite, dénigrant par la même occasion la gauche :

> « *Dès lors, un renouveau de la laïcité devient un élément de la réponse au choc du 21 avril 2002. On assiste ainsi à une « re-politisation » du thème de la laïcité qui pourrait devenir une valeur de la « droite de mai » face à une*

[57] François Baroin, rapport « pour une nouvelle laïcité », Introduction
[58] Françoise Lorcerie, "La "loi sur le voile": une entreprise politique," *Droit et société* 68 (2008): p58

gauche qui s'est largement convertie au multiculturalisme et n'a pas su répondre au défi du communautarisme [59]»

Surtout, le rapport Baroin préconise la mise en place d'un débat public organisé par une commission spéciale et dont les auditions seraient relayées par la chaine parlementaire. Ce débat serait doublé de la mise en place d'une mission parlementaire. Ces deux recommandations ont été suivies avec la mise en place de la Commission Stasi et de la Mission Debré.

L'analogie avec le rapport de la Commission Stasi est frappante en ce qu'uniquement une des seize propositions du rapport Baroin sera retenue : celle de proscrire le port du foulard islamique dans les écoles. Dans un entretien accordé au *Nouvel Observateur,* François Baroin affirmait bien :

« *Oui, l'école doit être sanctuarisée parce qu'elle est le lieu où les consciences sont en formation et doivent donc être protégées des manifestations extérieures d'appartenance à quelque communauté religieuse que ce soit. Car certaines de ces manifestations sont autant de béliers utilisés pour enfoncer les principes de notre République [60]».*

Ce rapport intervient un jour après la table ronde « *Ecole et laïcité aujourd'hui »* organisé par le groupe UMP de l'Assemblée nationale le 22 mai 2003 où les voix de deux futurs membres de la Commission Stasi pour une loi sur le foulard islamique se feront entendre. Quelques jours plus tard, le 4 juin 2003, Jean-Louis Debré met en place une commission parlementaire chargée de réfléchir au port des signes religieux à l'école. D'emblée, la mission se caractérise par une forte position prohibitionniste. Comme le remarque Françoise Lorcerie, nous pouvons tout à fait penser que « *La décision prise […] de la focaliser sur les signes religieux à l'école, soit une anticipation directe du travail législatif souhaité pour la suite [61]».*

Nous le voyons bien, le parti majoritaire UMP, au sein de l'Assemblée nationale, apparaît comme prêt à légiférer sur la question des signes religieux à l'école.

[59] François Baroin, rapport « pour une nouvelle laïcité », Introduction
[60] Carole Barjon, « C'est l'identité nationales qui est en jeu », entretien avec François Baroin, *Le Nouvel Observateur*, 3 juillet 2003
[61] Ibid., p63

Cependant, cette adhésion n'est pas suffisante et il est nécessaire de rallier l'opinion publique à l'idée de la loi. Comme l'affirme François Baroin :

> « […] *Il faut auparavant préparer l'opinion, afin que toutes les questions soient connues. Alors on pourra entrer dans le travail législatif* ».[62]

Il s'agit ainsi de recentrer le débat pour l'orienter ensuite dans la direction voulue par le politique, ce qui nous amène à nous intéresser au rôle fondamental joué par la commission Stasi.

[62] Clarisse Fabre, Nicolas Weill, « Le gouvernement penche pour une loi interdisant le foulard à l'école », *Le Monde*, 18 juin 2003

DEUXIEME PARTIE :

LA COMMISSION STASI, ACTEUR DECISIF DANS LA PRODUCTION DE LA LOI

En France, quand je veux enterrer un problème, je crée une commission

George Clémenceau.

CHAPITRE I :

LA REDUCTION DE LA SPHERE PUBLIQUE A UNE COMMISSION REPRESENTATIVE ET LEGITIME

Il s'agit de voir que par la mise en place de la Commission Stasi, le pouvoir politique cherche clairement à concentrer un débat qui s'étiole dans de multiples arènes de la sphère publique. Car le débat, comme nous l'avons vu, se rapporte à une question de société, et fait intervenir monde associatif et monde institutionnel. La pluralité des débats et des registres se trouve alors canalisée et centralisée dans une commission institutionnalisée par le chef d'Etat.

L'appel à la consultation publique apparaît alors comme un moyen devenu classique de faire se rencontrer les acteurs en opposition dans un lieu clos, sensé représenter « *le modèle réduit* »[63] de l'ensemble des positions que l'on retrouve dans le débat. Ainsi, comme l'affirme Myriam Bachir,

> « *Les consultations, nouveaux forums d'élaboration des politiques publiques, sont aussi des lieux de réduction de l'incertitude et de simulation des réactions aux futures décisions, où sont redéfinies les conceptions des problèmes et produits des stocks de solutions « prêtes à l'emploi » et périodiquement mobilisées* »[64].

Cette commission doit nécessairement apparaître comme représentative et prétendre à l'universel afin d'emporter l'adhésion de l'opinion publique. Effectivement, c'est uniquement à la condition de la légitimité que la Commission Stasi sera suivie dans ses conclusions. Tout comme le pouvoir politique avait remis le problème du foulard islamique entre les mains du Conseil d'Etat en 1989, il s'agit ici de donner compétence à une commission afin qu'elle produise un consensus et prépare l'opinion publique au vote d'une loi.

[63] Myriam Bachir, « la consultation publique, nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique » in François Neveu, *Espaces publics mosaïques* (Presses Universitaires de Rennes 2 (PUR), 1999) p 167-184
[64] Ibid., p 169

Si la Commission Stasi apparait comme légitime c'est qu'elle est tout d'abord le fruit de la décision de la plus haute autorité étatique, le Président de la République. Toutefois, cet aspect ne saurait suffire et il s'agit de voir comment l'utilisation de la consultation publique et la composition de cette dernière permettent à la Commission Stasi de prétendre à la légitimité (1).

Cependant, si la parole présidentielle est un atout, elle peut également devenir un poids. Sur cette Commission d'apparence légitime peut alors peser le soupçon d'un pilotage politique. La Commission, créée au désir du chef d'Etat est fondamentalement une ressource du politique et pourrait servir ses intérêts. La question de l'influence politique et de l'indépendance des membres se pose. (2)

1. La création d'un comité institutionnalisé pour cadrer le débat

Le 3 juillet 2003, dans un discours solennel, Jacques Chirac, Président de la République, annonce la création d'une Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité. Le discours officiel est naturellement prononcé au Palais de l'Elysée et répond parfaitement à ces rituels médiatiques entourant l'instauration de telles commissions : mise en avant du Président de la République, ampleur et importance de la mission, solennité de l'évènement. La voix présidentielle, si elle provoque forcément l'intérêt autour de la Commission Stasi, ne peut néanmoins pas impliquer automatiquement la légitimité de cette dernière.

Il s'agit ainsi de voir pourquoi la consultation publique revêt une légitimité particulière, emportant l'adhésion de l'opinion publique (1.1).

Il ne faut cependant pas s'arrêter à l'explication théorique de cette légitimité et voir que la Commission Stasi, par sa composition et son mode de fonctionnement, apparaît comme crédible et représentative (1.2).

Finalement, le rôle des médias, encore une fois, ne peut être laissé de côté : ces derniers font de la Commission Stasi la référence, l'acteur principal du débat sur le foulard islamique. De plus, la Commission Stasi représente également pour eux une ressource essentielle (1.3)

1.1 La consultation publique ou source de légitimité procédurale

La consultation publique est un outil nouveau mais apparaissant désormais comme nécessaire pour l'élaboration des décisions publiques. La décision politique ne peut plus être unilatérale, fruit de discussions secrètes et de négociations inexistantes. Ainsi, la légitimité démocratique, même celle au plus haut niveau incarnée par le Président de la République et le recours possible à des experts indépendants, ne suffisent plus à eux-seuls à garantir la légitimité de la décision. Myriam Bachir (citée précédemment) démontre ainsi l'existence d'une « légitimité procédurale » parfaitement incarnée dans les consultations publiques que l'on appelle parfois « commissions de sages ».

Si ces consultations sont particulièrement appréciées, c'est qu'elles permettent de déconstruire, en quelque sorte, la boite noire de la décision. La décision, instant de l'élaboration des politiques publiques traditionnellement valorisé publiquement et médiatiquement, souffre cependant d'une certaine opacité. L'instauration d'une consultation publique participe donc à la transparence (ou du moins donne l'illusion de la transparence) du processus décisionnel.

Le recours à la consultation publique apparaîtrait également comme un aveu du pouvoir politique de son impuissance face à une question de société qui fait débat. Le pouvoir politique, ici le Président de la République, remettrait alors entre les mains de la société civile une parcelle de pouvoir en participant au processus décisionnel. La Commission Stasi ne déroge pas à cette définition ; ainsi, dans son discours officiel, Jacques Chirac affirme qu' « *un tel débat nous concerne tous. La Nation tout entière doit s'en saisir* »[65] et charge la Commission Stasi de la mise en place d'un débat public. Ce débat public passe par la mise en place d'auditions publique filmées et retransmises sur la chaîne parlementaire Public Sénat ainsi que par des auditions privées.

Théoriquement, par ce système, des acteurs n'accédant normalement pas à la sphère politique pourraient être associés au processus décisionnel. Cette légitimité procédurale rappelle ainsi le mode de démocratie délibérative, concept reposant sur les travaux de

[65] Allocution de M. Jacques CHIRAC Président de la République à l'occasion de l'installation de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité (Palais de l'Elysée), 3 juillet 2003 [En ligne]. URL : http://www.communautarisme.net/commissionstasi/La-commission-Stasi_r4.html. Consulté le 20 avril 2009

Jürgen Habermas et John Rawls et pouvant se définir comme la forme de démocratie « *dans laquelle la délibération publique de citoyens libres et égaux constitue le noyau de l'autonomie et de la prise de décision politiques légitimes* »[66].

Par la participation théorique de tous les citoyens, le mode de consultation publique participe ainsi à la transgression de deux frontières dont la première « *oppose savoirs savants et savoirs profanes* » et la seconde « *constitutive du gouvernement représentatif, oppose l'opinion éclairée du représentant à celle du citoyen ordinaire* »[67].

Le Président de la République avait bien affirmé dans son discours du 3 juillet que « *dans la tâche qui est la vôtre, ma première attente est que meniez un débat public aussi large que possible, attentif à tous les courants et à toute la diversité de la société française* ». La remarque peut être simpliste mais pas n'importe quel membre de la société civile, pas n'importe quel « *citoyen ordinaire* » ne peut participer à une consultation publique. Comme le note le rapporteur général de la Commission, Rémy Schwartz qui supervisait l'agenda des personnes auditionnées :

> **« *Vous n'avez refusé personne ?***
>
> *Non mais alors des individus : M. Albert Dupont…Non mais vous rigolez mais c'est vrai, on a vu des citoyens qui disaient qu'ils avaient leur mot à dire ! Il y avait quarante millions de citoyens en âge de s'exprimer* ! »[68]

Si le débat public, sur le papier de la lettre de mission, est complètement ouvert, les exigences pratiques font qu'une sélection doit néanmoins s'opérer. Toutefois, au stade de l'institution de la Commission Stasi, le débat apparaît comme ouvert et c'est ce qui apporte de la crédibilité. Toute consultation publique n'apparait pas forcément comme représentative. Effectivement, la composition de la commission est essentielle pour qu'elle apparaisse légitime. Car, comme le note Myriam Bachir,

> « *L'introduction des nouveaux promus sur cette scène est pourtant loin d'aller de soi. Ces comités ont en effet la particularité d'être des formes à la fois légitimes et illégitimes de la parole publique […]* »[69]

---

[66] James Boham, « démocratie délibérative » in Sylvie Mesure et Patrick Savidan, *Dictionnaire des sciences humaines* (Presses Universitaires de France - PUF, 2006)
[67] Loïc Blondiaux, « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », Ceras - revue *Projet* n°268, Décembre 2001. [En ligne] URL : http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1868. Consulté le 10 avril 2009.
[68] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/2009
[69] Myriam Bachir in Neveu, *Espaces publics mosaïques*, p 171

En effet, si les sages incarnent une représentation « *intellectualisée et raisonnée de la parole publique* »[70], leur introduction heurte la conception traditionnelle de la démocratie représentative : les sages ne bénéficient pas de la légitimité conférée par la désignation par le vote démocratique. Ils pourraient alors apparaître comme une menace au parlementarisme. Introduits par une décision unilatérale, leur représentativité doit alors être prouvée par leur diversité et leur indépendance.

1.2 Une commission diverse et indépendante comme garante de la représentativité

Le 3 juillet 2003 est donc mise en place la Commission Stasi, composée de dix huit membres et d'un rapporteur général sous la présidence de Bernard Stasi, et assistée par une équipe de rapporteurs et d'une chargée de la communication[71].

La Commission apparaît comme remplissant son objectif de diversité et de parité. Elle affiche ainsi un pluralisme professionnel : représentants du secteur éducatif (Maurice Quénet, recteur ; Ghislaine Hudson, proviseure ; Hanifa Cherifi, médiatrice au ministère de l'éducation nationale) côtoient des représentants du monde de l'entreprise (Raymond Soubie, président d'Altédia), de la sphère associative (Gaye Petek, présidente de l'association ELELE), du milieu juridique (Marceau Long, vice président honoraire du Conseil d'Etat ; Rémy Schwartz, conseiller d'Etat ; Jacqueline Costa-Lascoux, juriste ; Nicole Guedj, avocate au Barreau de Paris), des élus politiques (Michel Delebarre, socialiste ; Nelly Olin, UMP) et finalement des universitaires, au nombre de neuf, dominant quantitativement la commission.

La Commission apparaît également comme traversée par différents courants politiques (PS, UMP) mais également religieux avec des chercheurs de culture religieuse différente (Jean Baubérot, protestant ; Mohammed Arkoun, musulman ; René Rémond, catholique)

[70] Ibid.

[71] Parmi les membres de la Commission Stasi, on retrouve (par ordre alphabétique) : Mohammed Arkoun, Jean Baubérot, Hanifa Cherifi, Jacqueline Costa-Lascoux, Régis Debray, Michel Delebarre, Nicole Guedg, Ghislaine Hudson, Gille Kepel, Marceau Long, Nelly Olin, Henri Pena-Ruiz, Gaye Petek, Maurice Quenet, René Rémond, Raymond Soubie, Alain Touraine et Patrick Weil. Rapporteur général : Rémy Schwartz. Equipe de rapporteurs : Pascale Flamant, Maud Vialette, Laurent Wauquiez-Motte. Responsable de l'organisation du débat public : Marine Calazel

Finalement, certains membres de la Commission avait déjà fait préalablement connaître leur point de vue sur le port du foulard islamique. C'est ainsi que Gaye Petek et Rémy Schwartz s'étaient montrés pour une loi interdisant les signes religieux à l'école quelques mois avant la Commission Stasi ; Gaye Petek affirmant ainsi :

> «*Il va de soi qu'un règlement ou une loi devrait interdire le port de tous les signes distinctifs religieux à l'école et dans la fonction publique* »

Et Rémy Schwartz poursuivant :

> « *Affirmer l'interdiction du port de tout signe ostentatoire n'apporterait strictement rien puisque tel est l'état du droit aujourd'hui. Imposer l'interdiction de tout signe religieux au sein du système éducatif, du moins en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire, telle est la vraie question »*[72].

La parole est cependant contrebalancée par des membres s'exprimant comme contres ou réservés face à une loi. C'est ainsi le cas d'Hanifa Cherifi qui déclare le 30 avril 2003 dans un entretien à l'Humanité « *Pour moi, les élèves voilées sont des victimes. Leur exclusion de l'école n'est pas une solution satisfaisante »*[73] mais également de René Remond à qui « *il paraît choquant de légiférer là-dessus »*[74]. Entre ces paroles tranchées se retrouvent également nombre d'indécis.

L'hétérogénéité de la Commission est ainsi mise en avant dans les médias comme l'affirme le journal Le Monde, « *Composée de vingt membres, la Commission Stasi est très hétérogène […] Quoi de commun entre un militant de la laïcité comme le philosophe Henri Pena-Ruiz et le sociologue Alain Touraine, réputé plus ouvert au fait religieux ?* »[75]. Il s'agit alors bien de montrer que par la diversité assumée des membres, l'opposition sur la question du foulard islamique est bien prise en compte. La Commission doit se présenter comme un échantillon représentatif de l'opinion qui traverse la société.

---

[72] Commission des affaires culturelles, familiale et sociales. Compte rendu n°41 bis. Séance du jeudi 22 mai 2003 : Table ronde « Ecole et laïcité aujourd'hui » présidée par M. Jean-Michel Dubernard. [En ligne]. URL : http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/laicite_CR.asp. Consulté le 05 avril 2009

[73] Mina Kaci, « sous le voile, l'oppression des femmes. Entretien avec Hanifa Cherifi », *L'humanité*, 30 avril 2003

[74] Isabelle de Gaulmyn "Vie privée, vie publique, laïcité. Dossier vivre ensemble. Entretien avec René Remond », *La croix*, 23 juin 2003. P 27

[75] Raphaëlle Bacquet et Xavier Ternisien, « Laïcité : les députés de la mission Debré commencent à douter de la nécessité d'une loi interdisant…», *Le Monde*, 10 septembre 2003

La composition de la Commission était également perçue comme diverse au sein de ses propres membres. Jean Baubérot, seul membre de la Commission Stasi à s'être finalement abstenu sur le rapport (et donc plus enclin à la critique) déclare ainsi :

> *« Ce que l'on peut dire, et c'est ce que d'ailleurs les médias qui ne sont pas complaisants bien sur, comme Libération ont dit, c'est que la composition apparaissait comme équilibrée. Donc je n'ai pas eu l'impression de me retrouver dans un traquenard ! »*[76]

Cette diversité, associée à l'excellence académique de certains des membres, serait ainsi le gage d'une réflexion ouverte dont le résultat serait imprévisible. Le rapporteur général Rémy Schwartz affirmant sur la composition de la commission :

> « *Oui, c'était complètement incontrôlable. Vous savez quand vous avez quelqu'un comme le Président Long, René Remond qui sont en fin de carrière, qui n'attendent rien de qui que soit, qui sont d'une grande honnêteté intellectuelle, comme Gilles Kepel, un autre comme Patrick Weil, comme Régis Debray, ce sont des gens indépendants, libres, qui n'attendent rien de qui que ce soit.*»[77]

Henri Pena-Ruiz rapporte également cette diversité comme gage de légitimité de la Commission :

> *« La commission Stasi n'était pas d'emblée acquise à l'idée de cette loi, et c'est très librement, en leur âme et conscience, que ses membres s'y sont ralliés. La diversité même de ces membres suffit à récuser tout procès d'intention »*[78].

Si la diversité des membres est l'un des crédos de Jacques Chirac durant son discours du 3 juillet 2003 (« *j'ai jugé de confier à une commission, composée de personnalités de toutes sensibilités […] »),* leur indépendance est également martelée pendant le discours (« *[…] de formuler, en toute indépendance, des propositions […] »*). L'emphase est notamment posée sur le Président de la Commission, Bernard Stasi, médiateur de la République et ami de Jacques Chirac :

> « *Et je vous remercie, Monsieur le Médiateur de la République, d'en avoir accepté la présidence. Autorité indépendance, vous êtes conduit, par*

[76] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09
[77] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09
[78] Henri Pena-Ruiz, « Laïcité et égalité, leviers de l'émancipation », *Le Monde diplomatique*, février 2004

vos fonctions, à porter un regard libre et extérieur sur toutes les institutions. Conjuguée à votre expérience personnelle et à votre liberté d'esprit, cette indépendance est la meilleure des garanties dans la mission de réflexion, de consultation et de proposition que vous avez accepté de conduire ».

Cette indépendance affichée du chef de séance, devant conduire l'ensemble des membres, assurerait alors l'indépendance de l'ensemble du débat. Bernard Stasi affirme lui-même au journal Le Monde qu'il « *aborde cette mission libre et sans préjugés* »[79].

A sa mise en place, la Commission Stasi apparaît comme représentative et donc légitime. Il reste à voir comment les médias lui apportent un surcroit de crédibilité.

1.3 La Commission Stasi, définisseur primaire

Si la Commission Stasi s'efface durant l'été 2003 derrière un scandale d'état lié à la canicule, dès la rentrée 2003 et le début des auditions, la Commission fait l'objet d'une médiatisation intense. Nous savons que l'accès aux médias dans la sphère publique est inégal. Le travail du journaliste s'appuie sur la sélection de sources présentant le meilleur degré de crédibilité. Ainsi,

« La représentativité et l'emprise des organisations et institutions sont en effet des éléments essentiels des anticipations des journalistes, qui tendent à accorder une place prépondérante et une confiance a priori aux institutions puissantes – tandis que les propos des sources dominées sont toujours sujet à caution »[80]

Tout acteur ne parvient donc pas à accéder à la sphère médiatique et cette différence aboutit à l'existence de ce que Stuart Hall appelle les « définisseur primaires ». Selon ce dernier :

« *La préférence structurelle accordée, dans les médias, aux opinions des puissants a pour résultat que ces « portes paroles » deviennent ce que nous appelons les premiers définisseurs des thèmes »*[81]

[79] Béatrice Gurrey, « M. Chirac crée la « commission Stasi » pour redéfinir la laïcité », *Le Monde*, 2 juillet 2003

[80] Cégolène Frisque, « La contribution des journalistes à la construction de l'espace politique local », Table ronde « la médiatisation du politique ». Congrès AFSP Toulouse 2007. [En ligne] URL : http://www.congres-afsp.fr/tablesrondes/textes/tr4sess1frisque2.pdf. Consulté le 15 avril 2009.

[81] Stuart Hall et coll., *Policing the Crisis: Mugging, the State and Law and Order* (Palgrave Macmillan, 1978), p 58

Cependant, la position de la Commission Stasi comme définisseur primaire ne va pas de soi. Effectivement, comme nous l'avons vu précédemment, différentes initiatives sur le port de signes religieux ont vu le jour avant la Commission Stasi. Nous pouvons ainsi citer le rapport Baroin ainsi que la mission Debré. Plus particulièrement, la mission parlementaire, centrée explicitement sur le port des signes religieux à l'école (et tendant largement vers une proposition d'interdiction législative) n'a pas connu l'écho médiatique retentissant de la Commission Stasi alors que cette dernière avait pour mission un enjeu plus général, celui de l'application de la laïcité et ne visait pas directement la question du foulard islamique, cause de l'émoi médiatique. C'est pourtant la Commission Stasi qui sera élevée au rang de définisseur primaire. L'explication qui s'avance spontanément est celle du poids de la parole présidentielle : seule la Commission Stasi a été instituée par le Président de la République, symbole suprême de la légitimité démocratique. La parole des vingt sages est institutionnalisée au plus haut niveau et son poids politique en fait alors une source de premier choix pour les médias. De plus, le mode de fonctionnement de la Commission Stasi apparaît comme bien plus attractif pour les journalistes que celui de la Mission Debré. Si les deux s'appuyaient sur le système d'audition, seule les auditions de la Commission Stasi étaient publiques. De plus, l'objet de la mission de la Commission Stasi permet aux journalistes de « prendre de la hauteur ». Effectivement, si le foulard islamique reste omniprésent dans les articles, il s'agit de prouver que les journalistes peuvent élargir les termes du débat et peuvent proposer de nouveaux concepts sur la laïcité.

Toutefois, à première vue, la Commission Stasi ne semble pas être une source privilégiée. La communication officielle de la Commission Stasi était ainsi assez limitée ; la première raison étant l'obligation de réserve de l'ensemble de ses membres qui ne pouvaient ainsi communiquer aucune information concernant le futur rapport. Ainsi, seul le Président de la Commission, Bernard Stasi, souvent remplacé par le rapporteur général Rémy Schwartz (en raison de ses problèmes de santé) était habilité à s'exprimer en public au nom de la Commission. Cette règle de conduite a très certainement amené à renforcer la « sagesse » des membres de la Commission en tant que personnes insaisissables, hors de portée des journalistes et tenues au silence pour le bon fonctionnement de la Commission. Face à cette carence de communication officielle, les journalistes trouvent cependant en la Commission Stasi une source

intarissable pour alimenter leurs articles. Car après la pause caniculaire durant l'été 2003, l'overdose médiatique est enclenchée à nouveau. C'est ainsi 1 284 articles qui seront publiés lors de l'année 2003 dans les principaux quotidiens français (Le Monde, Libération et Le Figaro)[82]. Les auditions publiques, retransmises sur Public Sénat, concentrent les acteurs « accrédités » par la Commission : il ne leur reste plus qu'à « cueillir » pour les journalistes officiels, associatifs, jeunes filles voilées et autres auditionnés à la sortie du Palais du Luxembourg. La Commission Stasi a ainsi le mérite de simplifier le débat pour un journaliste toujours à la recherche de clarté pour son audience.

Le modèle présenté par Stuart Hall présente cependant ses limites. La Commission Stasi s'est imposée comme définisseur primaire par le poids de la parole présidentielle, devenant une source privilégiée pour les journalistes. L'influence n'est cependant pas à sens unique et les médias, dans leur construction de l' « affaire du voile » ont très certainement influencé la Commission Stasi. Cette limite du modèle de Hall se retrouve ainsi dans les critiques de Philip Schlesinger, remettant en cause notamment le médiacentrisme de la sociologie des médias. Il ne s'agit pas uniquement d'étudier la manière dont les médias utilisent les sources mais comment ces derniers peuvent prendre « *l'initiative du processus de définition en provoquant les soi-disant premiers définisseurs et en les obligeant à répondre* »[83].

Ainsi, pour une membre de la Commission, Gaye Petek, les journalistes ont pu avoir une influence sur le comportement des membres :

> *« Et les journalistes ont quand même été assez lourds parce que pendant toute la durée de cette commission, il n'y avait pas un jour ou il n'y avait pas un article dans le journal. Et ce qui forcément induisait des postures des uns et des autres, influençait les uns et les autres, créait des polémiques. Ca n'a pas été je trouve très fructueux pour le travail d'une commission de ce type là. C'était une présence trop importante »*[84]

Nous avons bien vu que la parole présidentielle a placé la Commission Stasi au premier plan, la posant en définisseur des termes du débat. Toutefois, d'atout, la parole

[82] Pierre Tévanian, *Le voile médiatique : Un faux débat :* (Liber, 2005), p 15
[83] Philip Schlesinger, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, vol 51, p 83
[84] Entretien, Gaye Petek 22/01/09

présidentielle peut devenir poids : la commission institutionnalisée au plus niveau serait alors trop proche du politique, servant ses intérêts. Si la Commission apparaît comme légitime et représentative sur le papier, il s'agit également d'étudier les intérêts sous-jacents à la lettre de mission.

2. Une commission créée pour le politique ?

La Commission créée par Jacques Chirac sera diverse et indépendante ; telle est l'affirmation du chef d'Etat français. Cette affirmation peut cependant apparaître comme totalement rhétorique car comme nous l'avons vu, il s'agit de la condition essentielle pour que la commission soit perçue comme légitime et représentative.

Bien entendu, le politique n'est jamais désintéressé et ses actions tendent vers un but. La position de Jacques Chirac sur le port du foulard islamique reste floue : s'il s'était prononcé pour une loi prohibant les signes religieux à l'école lors de son premier mandat, sa position évolue et apparaît comme hostile à toute législation durant la première moitié de l'année 2003. La volonté réapparait finalement à l'automne 2003. Si l'Elysée apparaît comme indécis, Matignon penche vers la loi.

Il serait impossible de conclure à une totale manipulation politique de la Commission. Toutefois, nous ne pouvons nier les intérêts du politique à recourir à la consultation publique (2.1). Se pose également la question des marques du politique sur cette Commission si la figure du Président de la République surplombe la Commission, il s'agit de voir dans quelle mesure les membres se perçoivent comme indépendants du pouvoir politique (2.2).

2.1 La consultation publique, ressource du politique

La Commission Stasi, en tant que consultation publique, bénéficie d'une forte légitimité a priori. C'est ce que nous avons vu dans la partie précédente. Le pouvoir politique semble se mettre en retrait en affirmant son impuissance face au problème du voile et en confiant le processus d'élaboration de la décision à la société civile. Cependant, il est indéniable que la Commission, si elle ne sert pas directement les intérêts du politique, est néanmoins toute à son avantage.

Le recours à la Commission Stasi peut apparaître comme une dérobade politique (au même titre que la dérobade de Lionel Jospin en 1989) mais elle apaise significativement le débat. L'appel aux consultations publiques apparaît dans des situations conflictuelles opposants acteurs de la société civile mais également acteurs au sein du gouvernement. La Commission permet alors une « *normalisation politique* » s'apparente à « *un mécanisme de sortie de crise* »[85]. La Commission Stasi va effectivement permettre la production d'un consensus au sein du parti politique dirigeant (la loi du 15 mars 2004 sera votée massivement en première lecture avec 484 députés pour et 36 contre).

Elle va également préparer l'opinion publique à une décision qui prendra la forme d'une interdiction législative des signes religieux ostentatoires à l'école. Pascal Clément, Président de la commission des lois UMP, déclare ainsi à l'issue du vote ;

> « *Imposer la laïcité avec une partie de la France contre nous serait un échec patent pour la République Française ; nous n'avions pas le droit de rater cette affaire* »[86].

Pour illustrer l'adhésion à la loi d'interdiction, nous pouvons citer deux sondages effectués par le CSA et *Le Figaro Magazine*[87].

Le premier est effectué le 29 octobre et publié le 8 novembre. A la question « Etes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à ce qu'une loi interdise le port de tout signe religieux apparent à l'école […] ? », 55% des répondants affirment qu'ils sont favorables[88]. Quelques semaines plus tard, le sondage porte sur les propositions de la Commission Stasi et plus particulièrement sur la proposition qui concerne implicitement le port du foulard islamique. Le sondage, effectué les 15 et 16 décembre 2003 est publié le 17 décembre 2003. A la question « Etes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à ce qu'une loi interdise « *dans les écoles, collèges et lycées les tenues et signes manifestant une appartenance religieuse ou politique* », comme le préconise le rapport de la Commission Stasi sur la

[85] Myriam Bachir in Neveu, *Espaces publics mosaïques*, p 171
[86] FR3, 19 20. Edition nationale, 10/02/2004. [En ligne].
URL :http://www.ina.fr/archivespourtous/index.php?vue=notice&id_notice=2501216001013
[87] Les deux sondages CSA/Le Figaro Magazine ont été réalisé par téléphone sur un échantillon national représentatif de 1 004 personnes âgées de plus de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et taille d'agglomération.
[88] « Les Français et le port du foulard islamique à l'école », Sondage exclusif CSA/Le Figaro Magazine. [En ligne]. URL : http://www.csa-fr.com/dataset/data2003/opi20031029c.htm. Consulté le 15 avril 2009

laïcité qui vient d'être remis au Président de la République […] ? », 69% des répondants se déclarent favorables[89].

Nous pouvons faire deux remarques sur ces sondages. La première est qu'entre octobre 2003 et décembre 2003, l'opinion publique s'est effectivement intéressée au travail de la Commission Stasi et a vu son opinion évoluer. La seconde est que l'intitulé du sondage et de la question, renvoyant effectivement au travail de la Commission Stasi, est porteur d'une plus grande légitimité : l'opinion publique acquiesce à la proposition des « sages » et donc au futur projet de loi. D'une certaine manière, la décision du pouvoir politique absorbe complètement la légitimité dont bénéficiait la Commission Stasi. Comme l'affirme Myriam Bachir :

> « *Se retirant du jeu, arbitre neutre en position de surplomb, le gouvernant, loin d'être délégitimé par ce recours et ces discours, développe un autre style de gouvernement, modeste, réflexif, ouvert […] Par effet de miroir, les qualités proclamées du conseiller, compétence, hauteur de vue, indépendance, ouverture, peuvent rejaillir sur celui qui, humble prudent, désintéressé, admettant qu'il ne détient plus la maîtrise du social, renonce publiquement à une part des honneurs qui incombent à son rang pour le bien commun* »[90].

L'objectif officiel de la Commission Stasi était bien d'aiguiller le pouvoir politique sur une question de société qu'il ne parvenait à régler. Cependant, il ne faut pas oublier l'ensemble des intérêts sous-jacents à la lettre de mission. Le Président de la République, se saisissant de la question de la laïcité a bien sur en visée l'objectif de favoriser sa propre famille politique. Il s'agit d'une part de miner la gauche (traditionnellement porteuse du thème de la laïcité) mais également de favoriser la future accession de Dominique de Villepin au pouvoir en écartant Nicolas Sarkozy (trop engagé avec l'UOIF).

La remarque est simpliste mais le politique reste un « animal politique », même quand il se pose en observateur désintéressé. Des enjeux politiques sous-tendaient ainsi indéniablement l'action de Jacques Chirac qui a naturellement « profité » de la Commission Stasi. Il reste cependant à se poser la question de l'emprise du Président de

[89] « Les Français et les propositions de la Commission Stasi sur la laïcité », Sondage exclusif CSA/Le Figaro Magazine. [En ligne]. URL : http://www.csa-fr.com/dataset/data2003/opi20031216a.htm. Consulté le 15 avril 2009
[90] Ibid.

la République sur la Commission Stasi. Le choix des membres, que nous avons étudié précédemment, ne peut permettre de conclure à un pilotage politique total de la Commission. Il s'agit ainsi d'étudier dans quelle mesure le Président de la République et plus généralement le pouvoir politique, était en mesure d'influencer la Commission.

2.2 Une commission sous influence ?

La marque du Président de la République est inhérente à la Commission Stasi car tout d'abord, c'est bien Jacques Chirac qui a choisi les membres de la Commission. D'emblée, le doute se pose sur les membres de la Commission qui faisait partie de la même famille politique que le Président : Nicole Guedj, l' « œil du pouvoir » selon un membre et Nelly Olin. Cependant, pour le rapporteur général, ces personnes soutenant le Président de la République ne bénéficiaient pas de la plus forte influence au sein de la Commission :

> *« Il y avait des politiques, Nicole Guedj était politique, Nelly Olin est devenue ministre mais elles n'avaient pas l'autorité dans la commission d'un Marceau Long, d'un René Remond ou d'un Touraine »*[91].

Mais il apparaît que pour les membres, la proposition du Président de la République était difficile à refuser. C'est ce qu'affirment Jean Baubérot, Rémy Schwartz et Ghislaine Hudson :

> « *Ce n'était pas une commission formée par une instance neutre. C'est Jacques Chirac qui en avait nommé les membres. Ca a compté : il est difficile de refuser de participer à une telle commission lorsque cela vous est demandé par le Président de la République »*[92]

> *« Quand c'est une demande qui vient du Président de la République, on hésite moins… Et puis c'était une belle question ! »*[93]

> *« Alors, bon, j'ai tout de suite accepté parce que ça ne se refuse pas… Je n'étais pas du tout intéressée par le sujet, mais vraiment pas […] »*[94]

Ce qui prime, c'est bien la parole présidentielle, avant même l'intérêt pour le sujet.

---

[91] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09
[92] « Dialogue avec l'abstentionniste de la commission Stasi. Entretien avec Jean Baubérot « , *Droit et société* 2008/1, n°68, p 238
[93] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/2009
[94] Entretien, Ghislaine Hudson 5/02/2009

La parole présidentielle se retrouve également dans la lettre de mission, en définissant les questions auxquelles la Commission devra répondre. En se faisant, le politique fixe les thèmes du débat. Ainsi, le discours du Président Chirac sur la création de la Commission Stasi pose la trame du débat. La question latente, c'est bien celle du port du foulard islamique dans les écoles. M. Chirac l'affirme,

> « *Si une réflexion sur la laïcité s'impose, c'est parce que ses conditions d'application sont, dans les faits, de plus en plus discutées. Jour après jour, les témoignages se multiplient, qui indiquent un relâchement de l'exigence de laïcité […] C'est un fait. Le débat s'est tout particulièrement concentré sur le port du voile à l'école. Les médias se sont fait l'écho des controverses qu'il a suscitées.* »[95]

L'objet de la Commission n'est cependant pas le port du foulard islamique et le Président rajoute ainsi qu'il « *serait réducteur de croire que la question de la laïcité ne se pose qu'à propos des Français de confession musulmane* »[96] Le discours oscille ainsi entre mission sur la notion générale qu'est la laïcité et mission sur la question de société qu'est le port du foulard islamique dans les écoles. L'énoncé des questions que la Commission devra traiter laisse une place particulièrement importante au problème du foulard islamique et rappelle la défaillance de l'arrêt de 1989 même si le problème est énoncé pudiquement sous le terme de port d'insignes religieux pour correspondre à la mission générale de la Commission :

> « *J'invite aussi les membres de votre Commission à réfléchir sur les moyens disponibles pour donner toute sa force, au sein de l'école républicaine, à l'exigence de laïcité. Les principes que le Conseil d'Etat a été amené à formuler il y a une dizaine d'années, en réponses aux incidents liés au port de signes religieux, soulèvent, chacun le sait aujourd'hui, des difficultés d'application* »[97].

Le Président de la République se garde de donner l'impression d'un débat fermé, qui pourrait remettre en cause l'indépendance de la réflexion des membres de la Commission Stasi : « *Il va de soi que ces questions ne bornent pas votre champ d'investigation. Il vous appartient, et à vous seuls, de fixer de manière indépendante*

[95] Allocution de M. Jacques CHIRAC Président de la République à l'occasion de l'installation de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité (Palais de l'Elysée), 3 juillet 2003 [En ligne]. URL : http://www.communautarisme.net/commissionstasi/La-commission-Stasi_r4.html. Consulté le 20 avril 2009
[96] Ibid
[97] Ibid

votre programme de travail »[98]. Cette phrase ne parvient cependant pas à éliminer ce qui doit nécessairement apparaître dans le travail de la Commission : la question du port du foulard islamique.

Jean Baubérot, rappelant l'existence d'une commission parlementaire exclusivement focalisée sur le port des signes religieux, a ainsi émis l'idée d'enlever au port du foulard islamique tout caractère central : l'une des propositions consistait ainsi à éviter complètement la question et de laisser à la Mission Debré le soin de proposer une loi :

> « *Et là aussi, moi j'avais à un moment proposé que la commission ne prenne pas position, loi ou pas loi, laisse la commission Debré à ses responsabilités et que la commission, elle, fasse uniquement son rapport en disant « Eh bien voilà comment en 2005 il faudra comprendre la laïcité ». On le rend un an avant, voilà comment il va falloir faire le centenaire de la loi. Et ça aussi, Rémy Schwartz très habilement, avait dit « Non, ça ce n'est pas possible, l'opinion publique ne comprendrait pas »* ».[99]

La seconde était de faire de l'ensemble des propositions de la Commission Stasi un tout qui ne pourrait pas être dissocié au plaisir du politique :

> « *Surtout que moi, j'avais proposé que l'on propose une sorte de « loi sur la laïcité » en disant qu'il fallait la prendre en entier ou ne pas la prendre […]. Mais Rémy Schwartz a dit que c'était un peu irrévérencieux vis-à-vis du politique* »[100].

Nous retrouvons ainsi ici une Commission qui a intégré la dimension « acceptabilité sociale » (« *l'opinion publique ne le comprendrait pas* ») et « faisabilité politique » (« *c'était un peu irrévérencieux vis-à-vis du politique* »). Selon l'analyse de Myriam Bachir qui s'applique parfaitement à la Commission Stasi, « *[…] la dimension politique, celle-là même qui suscite les polémiques, mais qui n'en constitue pas moins parfois la substance même des problèmes, n'a pas sa place au sein des comités* »[101]. Le politique est pourtant même invité au sein de la Commission Stasi, en tant qu'auditionné. Mais selon Jean Baubérot, le politique n'avait pas sa place au sein de la consultation publique :

---

[98] Allocution de M. Jacques CHIRAC Président de la République à l'occasion de l'installation de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité (Palais de l'Elysée), 3 juillet 2003 [En ligne]. URL : http://www.communautarisme.net/commissionstasi/La-commission-Stasi_r4.html. Consulté le 20 avril 2009

[99] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09

[100] Ibid

[101] Myriam Bachir in Neveu, *Espaces publics mosaïques*, p 179

> *« Si vous voulez, ça n'a pas été logique : ou la commission s'occupait de cette affaire mais à ce moment là, il n'y avait pas besoin de la commission Debré et il fallait exiger un moratoire des politiques. L'affaire « loi ou pas loi » devient l'affaire de la commission Stasi et les politiques doivent fermer leur gueule pendant que la commission Stasi délibère […] Elle a tout pouvoir à ce moment là et elle demande un moratoire pour travailler dans le calme. Ou alors elle ne s'en occupe pas. […]Et puis les politiques continuent à jouer leur jeu…Là aussi, il y a quelque chose qui n'est pas très rationnel et qui bon, a eu les effets qu'elle a eu, mais au détriment d'une conduite rationnelle des politiques publiques »*[102]

Il apparaît que le politique fait l'objet de nombreuses suspicions lors des consultations publiques. Il s'agit tout d'abord du souci de ne pas heurter le travail du parlement qui lui décide (et non la Commission) mais également pour échapper aux enjeux partisans. C'est ce qu'affirme Dominique Schnapper, ancienne membre de la Commission de la Nationalité en 1987 :

> *« Nous étions conscients du danger. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu faire intervenir d'hommes politiques lors des auditions. […] C'est par respect pour le travail parlementaire que nous avons voulu séparer notre travail de celui du parlement. Nous n'étions qu'un organisme de réflexion, sans aucun pouvoir de décision. […] Nous voulions à la fois faire échapper la discussion au jeu politique quotidien et en même temps marquer notre respect à l'égard de la représentation nationale. Deux raisons pour marquer notre rupture d'avec le monde politique »*[103]

Il convient néanmoins de relativiser cette influence du politique. Effectivement, il apparaît que les prises de position de Jacques Chirac, s'orientant de plus en plus vers une nécessité législative, n'aient pas vraiment ébranlé le travail de la Commission. Si ce dernier déclarait à Valencienne, le 21 octobre 2003

> « *J'ai chargé, en juillet dernier, la commission présidée par Bernard Stasi d'animer le débat public sur le respect du principe de laïcité et de me faire des propositions sur les exigences concrètes qui en découlent. J'en tirerai toutes les conséquences en ayant recours, s'il le faut, à la loi* »[104]

---

[102] Entretien, 20/01/09

[103] Dominique Schnapper, "La Commission de la Nationalité, une instance singulière," *Revue européenne de migrations internationales* 4, no. 1: p4

[104] Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République à Valenciennes, mardi 21 octobre 2003. [En ligne]. URL : http://www.elysee.fr/elysee/root/bank/pdf/elysee-1406.pdf . Consulté le 21 avril 2009

Puis à Tunis le 5 décembre 2003, dans une rencontre avec les élèves du Lycée français Pierre Mendès France :

> *« La commission la plus importante qui est présidée par le médiateur en France, M. Stasi, va déposer son rapport dans quelques jours. J'attends, pour prendre une décision, d'avoir pris connaissance de ce rapport. Ce ne serait pas normal d'avoir demandé un rapport et que je prenne des décisions avant même de l'avoir lu, n'est-ce pas ? Mais, il est certain que nous devrons, d'une façon ou d'une autre, faire respecter le principe laïque »*[105]

La position semble certes plus nuancée, mais les menaces faites à la laïcité sont bien représentées par le foulard islamique. Cependant, comme nous l'avons annoncé précédemment, ces annonces semblent avoir un impact limité sur la Commission. Les membres interrogés n'ont ainsi réagi d'aucune sorte face à l'évocation des positions de Jacques Chirac, n'ayant aucun souvenir des dits discours.

La figure du Président de la République et la présence du pouvoir politique en général survolent indéniablement le travail de la Commission mais ne semblent pas remettre en cause l'indépendance de ses membres. Certains membres, par affinité politique, ont pu être plus enclins à suivre la position du chef d'Etat mais dans l'ensemble, la Commission n'apparaît pas comme dépendante du politique. La différence entre tous les membres repose dans leur conscience de cette marque du politique et, selon Gilles Kepel, membre de la Commission, cette conscience ne se retrouvait pas chez tous les participants à la commission :

> *« Donc il y avait toute sorte d'enjeux politiques aussi mais lesquels, nous comme membres de la commission, n'étions pas sensé directement nous en occuper. Cela étant, à moins d'être complètement idiot, vous vous doutez bien… Mais je crois que tout le monde n'en avait pas conscience et donc dans la commission tout le monde n'avait pas le niveau si vous voulez de connaissance des mécanismes du pouvoir, des enjeux politiques sous-jacents. Et un certain nombre de gens se sont retrouvés là en étant très*

[105] Rencontre – discussion de M. Jacques Chirac, Président de la République avec des élèves du lycée Pierre Mendès France (Tunis), Vendredi 5 décembre 2003 [En ligne] URL : http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/dialogues_et_debats/2003/rencontre-discussion_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_avec_des_eleves_du_lycee_pierre-mendes-france-tunis.2510.html Consulté le 21 avril 2009

heureux, très flattés, sans avoir vraiment, sans comprendre vraiment ce qu'ils allaient faire »[106]

Cette affirmation laisse présager une certaine inégalité au sein de la Commission. Car si nous concluons à une Commission qui apparaît comme relativement équilibrée et relativement indépendante du pouvoir politique, son fonctionnement interne peut révéler certains mécanismes de pouvoir. Effectivement, si la Commission présente la marque du politique, car elle a été institutionnalisée par sa main, nous pouvons penser que l'influence ne venait pas tant de l'extérieur et de la position du politique mais de l'intérieur, au sein même de la Commission.

[106] Entretien, Gilles Kepel 05/02/09

CHAPITRE II :

EXPLOITATION DES SAVOIRS AU SEIN DE LA COMMISSION

Sur le papier, vingt membres sont amenés à réfléchir sur l'application du principe de laïcité en France. Ces vingt membres, élevés au rang de « sages » par la presse et l'opinion publique en générale, présentent des parcours professionnels variés et des opinions différentes. C'est au sein de la Commission qu'a lieu la confrontation des savoirs. La lettre de mission ne laisse sous entendre aucune inégalité entre les membres : tous sont sages et tous participent à la production de la réflexion. De même, une rapide analyse visuelle des auditions ne montre aucune inégalité entre les membres, tous placés à la même table, aléatoirement selon les présences.

Cependant, pouvons-nous penser que tous les membres participent également à la réflexion au sein de la Commission? Révéler l'inégalité de la participation, c'est bien remettre en question le paritarisme qui caractérise a priori la Commission.

Une vue d'ensemble de la presse, des publications à l'issue de la Commission révèle certains membres plus « célèbres » que d'autres. D'emblée, nous constatons que certains membres n'apparaissent pas dans les ressources disponibles[107]. Le premier constat serait ainsi que ces membres absents de l'étude a posteriori de la Commission n'auraient pas joué un rôle fondamental. La réciproque ne peut cependant pas être affirmée : tous les noms retrouvés dans les articles de journaux ou signés à la fin d'ouvrages n'ont peut être pas joué un rôle fondamental.

Il s'agit ainsi de s'intéresser à l'exploitation des savoirs au sein de la Commission : sont-ils complémentaires ? S'opposent-ils ? La mise en évidence du rôle de chacun au

[107] On peut ainsi noter l'absence de Michel Delebarre, Nicole Guedj, Nelly Olin, Maurice Quénet, Raymond Soubie tant dans les médias que dans le discours des personnes interrogées

sein de la Commission permet de révéler les relations de domination et de pouvoir qui s'y développent.

La définition du sage est essentielle : si les membres peuvent tous prétendre au statut de sage, il apparaît néanmoins que certains disposent de ressources leur permettant de s'affirmer (1). Entre les « sages », certains savoirs sont exploités, d'autres sont ignorés, ce qui permet de mettre en évidence les clivages de la Commission (2).

1. Vingt membres « sages » mais à l'autorité inégale

Il s'agit de revenir dans un premier temps sur la définition du sage, le différencier de l'expert, pour montrer que tous les membres de la Commission peuvent prétendre au statut de sage (1.1). Il s'agit ensuite de montrer que deux ressources qui se recoupent permettent à un groupe de bénéficier a priori d'un degré de légitimité et d'autorité plus important (1.2)

1.1 Des membres pouvant tous se révéler être sages

Les membres de la Commission accèdent tout d'abord au statut de sage en opposition avec les acteurs extérieurs : face au contexte passionné, les membres bénéficient d'un lieu de travail clos. Leur mission est bien de rationaliser les débats et ils ne peuvent donc laisser pénétrer les passions au sein de la Commission. Ghislaine Hudson, membre de la Commission, met ainsi en avant l'opposition entre le débat au sein de la Commission qui se veut apaisé, et celui à l'extérieur, continuel et irraisonné :

> « *Au sein de la commission, c'était toujours civilisé et courtois mais on sentait quand même qu'il y avait une grosse pression dans la société. C'était impossible de parler d'autre chose, quelque soient les gens autour de vous, les amis, les milieux sociaux, les milieux ethniques* ». [108]

En analysant les qualifications des membres, il apparaît que la grande majorité des membres ne peut pas être qualifiée « d'expert » sur la question de l'application du principe de laïcité en France. Jean Baubérot et Henri Pena-Ruiz ont produits plusieurs ouvrages sur la laïcité ; d'autres membres ont été confrontés à la question du voile dans leur expérience professionnelle : c'est le cas de Marceau Long et de Rémy Schwartz au

[108] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09

sein du Conseil d'Etat, d'Hanifa Cherifi en tant que médiatrice de l'éducation nationale, de Gaye Petek au sein de son association. Mais d'une certaine manière, chaque membre peut trouver son savoir associé aux problématiques posées au sein de la Commission Stasi. Car comme nous l'avons vu, la question du foulard islamique, sous-jacente à l'institution de la Commission Stasi, est bien une « question de société », qui par définition même s'étend à l'ensemble de la société.

Ceci nous amène ainsi à différencier dans un premier temps le sage de l'expert : l'expert, c'est le professionnel mandaté par son savoir, spécialisé dans un domaine circonscrit, reconnu par ses pairs et qui serait alors amené à la représentation d'un groupe. L'expert exerce une compétence technique ou scientifique, à l'inverse du sage possédant des qualités d'un plus grand degré de généralité, se prononçant à titre personnel et en toute indépendance. Le sage, c'est ainsi celui qui sait mais dont le savoir peut être théorique (académique) ou pratique (expérience de terrain). Selon Myriam Bachir,

> *« Etre « sage », dans l'ordre des discours, suppose l'adoption d'une démarche d'esprit, à la fois scientifique et morale, garantie par « l'honnêteté » et la « sincérité » des discutants […]* » [109]

Plus particulièrement, le sage c'est celui qui s'ouvre aux autres savoirs et les incorpore dans sa propre réflexion. Ainsi, la Commission Stasi rassemblant une multitude de disciplines et d'expérience permet au membre de se révéler être sage. Plus précisément, il semblerait que chaque savoir pris individuellement ne pouvait produire une réflexion satisfaisante sur la laïcité. En s'ouvrant aux autres, le membre de la Commission s'élève, devient sage. Comme l'affirme Myriam Bachir, dans une étude sur la Commission sur la nationalité :

> « *Tout se passe comme si les débats sur le problème, et qui plus, le problème lui-même prenaient de plus en plus de hauteur du fait de la rencontre en ce lieu de personnes distinctes* [110]»

Il s'agissait donc de se placer dans une situation d'échange et surtout d'enrichissement personnel. Certains membres rappellent cet échange de savoir. Gaye Petek, membre

[109] Myriam Bachir in Neveu, *Espaces publics mosaïques*, p 173
[110] Myriam Bachir, "Faire de sagesse vertu: la réforme du code de la nationalité," *Politix* 4, no. 16 (1991): 35.

associative de la Commission affirme ainsi que la confrontation des savoirs a effectivement pu faire évoluer les mentalités de chacun au sein de la commission :

> *« Ce partage entre personnes très diverses, je pense a fait évolué les uns et les autres. Si on avait eu qu'une position de chercheurs ou autres, je pense que ça n'aurait pas été le cas. Donc je pense que l'évolution a joué un peu comme ça. […] C'était finalement aussi des discussions avec nous autres qui venions d'un autre monde, de la pratique, qui les a certainement aussi influencées »*[111]

Ghislaine Hudson, qui elle aussi entre dans la catégorie des acteurs de terrain affirme que cet échange a pu se faire difficilement, en particulier dans la confrontation avec son expérience de terrain :

> *« Et cette réflexion me paraissait très théorique. Elle m'a enrichie par la suite. Quand j'ai pu enfin remettre ensemble mon expérience de terrain et leur réflexion, autant que j'ai pu y accéder, l'un s'est enrichi de l'autre, mais il m'a fallu un bon moment* [112]*»*

Finalement, surplombant la Commission, le rapporteur général Rémy Schwartz s'enthousiasme d'un échange « tout azimut » où chacun a pu se grandir :

> « *Donc voilà, c'était tout à fait intéressant, exaltant, parce qu'il y a eu un véritable travail, une vraie collégialité, un vrai débat entre des personnalités remarquables* […] *Vraiment, c'était un grand moment je dirais de bonheur collectif parce que j'ai vu le débat, la collégialité prendre et fonctionner et enrichir les uns les autres* »[113]

Nous retrouvons ainsi bien l'exigence de généralisation qui sous-tend ces commissions. Il s'agit bien du dépassement de soi, d'une expérience ou d'un savoir qui, non abreuvé par d'autres source, ne peut être viable. C'est ainsi le dépassement de ce que Dominique Memmi appelle *horror singularitas,* « *la mise à distance des savoirs particuliers eux-mêmes, des autarcies professionnelles au profit de l'interdisciplinarité »*[114]

---

[111] Entretien Gaye Petek 22/01/09
[112] Entretien Ghislaine Hudson 05/02/09
[113] Entretien Entretien Rémy Schwartz 05/02/09
[114] Dominique Memmi « Celui qui monte à l'universel et celui qui n'y monte pas : les voies étroites de la généralisation « éthique » » in François Neveu, *Espaces publics mosaïques* (Presses Universitaires de Rennes 2 (PUR), 1999), p 156

Etre sage renvoie également à des comportements se retrouvant constamment dans les discours des membres interrogés. La participation à la Commission a été en quelque sorte un « don de soi » et notamment un sacrifice du temps :

> « *Les nuits ont été courtes pendant six mois…* »[115]

> « *Je vous l'ai dit parce que, comme les autres, j'étais stressé par le fait qu'on allait devoir consacrer beaucoup de temps à une commission alors que l'on avait des étudiants à diriger, qu'on avait des colloques à faire, des recherches à faire […] Si vous voulez, c'était un sacrifice au niveau du temps la Commission* »[116].

De plus, si le sage marque sa distance face à la société civile passionnée, il est paradoxalement à l'écoute des souffrances et capable d'émotions :

> *« Moi ce qui m'a plus touché et ému, c'est effectivement certains enseignants que l'on a écouté, c'est les témoignages comme Chadortt Djavann, comme les jeunes que moi j'avais pointé du doigt, des médecins, des gens qui étaient dans le contact. Ca j'ai trouvé que c'était des moments beaucoup plus forts »*[117].

> *« Les huis clos, c'est-à-dire les jeunes femmes, les professeurs qui ne voulaient pas être auditionnés en public par crainte de représailles. […]Et c'était très poignant ! »*[118]

Il ne s'agit donc pas de remettre en question l'appellation de sage. Il apparaît ainsi que les membres de la Commission ont incorporé des comportements permettant de les élever au rang de sage. Toutefois, deux données vont permettre à un groupe de « sages » de bénéficier d'une autorité plus importante : la reconnaissance sociale et l'expérience.

1.2 <u>Des ressources inégalement réparties : reconnaissance sociale et expérience</u>

Il s'agit de voir que ces deux ressources, reconnaissance sociale et expérience, se retrouvent chez l'ensemble des membres. Cependant, c'est uniquement la catégorie des intellectuels, entendue comme la réunion des universitaires et des membres du Conseil d'Etat, qui dispose de ces deux ressources simultanément leur permettant d'évoluer avec plus d'aisance et de s'imposer dans la Commission.

[115] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09
[116] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09
[117] Entretien, Gaye Petek 22/01/09
[118] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09

Les conditions de recrutement des membres de la Commission restent à l'arbitraire du politique. L'un des critères indéniables est cependant la reconnaissance sociale. Myriam Bachir propose une analyse intéressante et rapide à faire pour déterminer quels membres bénéficient de cette reconnaissance sociale : il s'agit d'étudier le *Who's Who*, recueil de biographies. Ainsi, avoir sa biographie dans le *Who's Who* est le signe par excellence de la reconnaissance. Au sein de la Commission Stasi, quatorze membres sont répertoriés dans le *Who's Who*[119]ce qui révèle une première inégalité. De plus, si la Commission Stasi apparaît comme diverse, elle est indéniablement marquée par la forte présence des universitaires (neuf membres sur vingt) qui recoupe en partie les membres présents dans le *Who's Who*. D'emblée, ces intellectuels reconnus socialement s'imposent, impressionnent :

> « *Il y avait les membres de la commission qui venaient avec leur bagage personnel, pour certains, un bagage intellectuel extrêmement lourd, costaux, charpenté. Bon, tous ceux qu'on a évoqués là : Kepel, Pena-Ruiz, Rémond. Je veux dire, c'était des grands ! Alain Touraine… Des personnes qui intellectuellement, n'avaient pas besoin de travailler sur un sujet… Régis Debray. Ces gens là, ils n'avaient pas besoin de travailler sur un sujet, ils venaient avec tout leur apport personnel »*[120].

> *« Et je vous avoue que le tour de table qui s'est passé à ce moment là m'a un peu effrayé ! Parce que je me suis trouvée là en me disant « bon il va y avoir du boulot et ça va être chaud !» »*[121]

Cette reconnaissance sociale va souvent de pair avec une expérience passée dans une commission ou un autre mécanisme de consultation. Alain Touraine et Marceau Long ont ainsi participé à la célèbre commission sur la nationalité (Marceau Long en tant que président), Jean Baubérot, Rémy Schwartz et Gaye Petek possèdent également une expérience dans différentes commissions, en tant que membre et auditionné. Cette expérience est un avantage certain : familiarisés aux mécanismes des commissions, les membres se positionnent et définissent plus rapidement leur rôle, leurs possibilités d'action.

[119] Par ordre alphabétique : Bernard Stasi, Jean Baubérot, Michel Delebarre, Nicole Guedj, Gilles Kepel, Marceau Long, Nelly Olin, Henri Pena-Ruiz, Maurice Quénet, René Rémond, Raymond Soubie, Alain Touraine, Patrick Weil, Rémy Schwartz
[120] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[121] Entretien, Gaye Petek 22/01/09

Ghislaine Hudson est l'une des membres participant pour la première fois à une commission. Cette dernière fait bien ressentir son inexpérience comme un handicap dans sa participation, face à des personnes étant habituées aux commissions et à leur mode de fonctionnement. Elle avoue ainsi son incapacité à analyser la composition de la Commission lors de la première réunion :

> *« Je n'ai rien pensé, j'étais complètement… je ne savais pas qui était qui, je ne savais pas ce qu'ils faisaient, je ne savais pas… je n'ai rien pensé du tout, pendant un bon moment. Ensuite oui, mais sur le coup, je ne connaissais personne »*[122]

Son inexpérience, la plaçant en constant décalage avec les autres membres l'a aussi empêché de participer pleinement à la Commission. L'expérience passée apparaît comme fondamentale et, ayant participée à une autre commission, cette même membre affirme :

> *« Si je devais résumer, j'aimerais mieux le refaire maintenant qu'avant […] Avec plus d'affirmation. […]. J'ai participé à nouveau à une commission comme ça, qui était au Commissariat au Plan et alors là, c'était totalement différent pour moi. Parce que j'avais l'expérience »*[123].

Une initiative de Ghislaine Hudson a certes pu aboutir. Il s'agissait de la mise en place d'une consultation de deux cent cinquante jeunes lycéens en partenariat avec des lycées étrangers. L'idée était de les faire réfléchir, avec leurs professeurs, sur le principe de laïcité. Aidée par Pascale Flamant, Ghislaine Hudson a pu faire venir ses jeunes au Sénat pour témoigner devant la Commission. Cependant, selon Ghislaine Hudson, ce travail d'ampleur n'a pas eu de véritable impact. D'une part auprès des membres de la Commission car l'audition des jeunes était l'une des dernières, à un stade donc où la réflexion des membres était déjà fixée. De plus, Ghislaine Hudson souligne le fait que son travail ne correspondait pas à ce que les journalistes attendaient.

> *« Mais ils ont fait des propositions très intéressantes, ça a donné un petit livre, un film et ça, ce n'était pas assez spectaculaire pour que la presse s'en empare. Mais là, on a entendu la voix des jeunes. »*[124]

[122] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[123] Ibid
[124] Ibid

Les membres s'accordent donc à dire qu'il y a eu échange de savoirs. Cependant, la reconnaissance sociale et l'expérience confèrent à la catégorie des intellectuels une position supérieure. La question de l'exploitation des savoirs n'est cependant pas résolue. En étudiant le rôle des membres, leur apport personnel à la réflexion collective, il s'agit de révéler les clivages au sein de la Commission.

2. Une exploitation des savoirs inégale : mise en évidence des clivages au sein de la Commission

Il s'agit d'étudier dans cette partie les différentes fractures qui parcourent la commission. Car la commission n'apparaît pas comme homogène. Plus précisément, les affinités entre les membres s'appuient dans un premier temps sur la base de leur milieu disciplinaire comme l'affirme Gaye Petek :

> *« Mais par contre, c'est vrai que l'on sentait des affinités naturelles entre personnalités de la sphère politique, les conseillers d'Etat, le groupe des chercheurs universitaires et puis le groupe un petit peu des, je dirais, « des pièces rapportées », dont je faisais partie. Les membres du monde associatif. Non, il y avait comme ça un clivage à trois grandes têtes. C'est vrai qu'il y avait des affinités, c'est évident que deux personnes qui avaient le même parcours, ENA, Conseil d'Etat, avaient une affinité de langage qu'ils ne partageaient pas forcément avec quelqu'un qui vient du monde associatif. »*[125]

Le savoir est indéniablement une ressource et l'interdisciplinarité de la Commission amène à s'interroger sur le clivage intellectuels/acteur de terrain (2.1). Mais plus encore, il apparaît également qu'au sein même des intellectuels, les savoirs sont valorisés différemment (2.2).

2.1 Une opposition entre acteurs de terrain et intellectuels

La majorité d'universitaires au sein de la Commission amène également à s'interroger sur la place des acteurs de terrain certes présents, mais dans une faible proportion. Ghislaine Hudson qualifiée d'acteur de terrain parce que confrontée à la réalité en milieu scolaire, s'interroge ainsi sur l'équilibre de la Commission :

[125] Entretien, Gaye Petek 22/01/09

« *J'ai pensé qu'il y avait une diversité d'opinion, certainement religieuse, politique probablement. Ca c'est un fait. Ensuite j'ai pensé qu'il y avait assez peu de représentants de terrain, trop peu. […] Disons que pour être en phase, on n'a pas besoin d'être toujours complètement les mains dans la boue pour réfléchir, il faut un petit peu de tout. Peut-être y aurait-il pu avoir un meilleur équilibre* »[126].

L'expérience concrète semble alors entrer en confrontation avec le savoir académique. Cette confrontation des savoirs laisse entendre un décalage entre « deux mondes » : le milieu intellectuel n'étant pas en phase avec les réalités du terrain. Gaye Petek, membre associative de la Commission relate cette forte opposition :

« Moi j'avais été très étonnée par Touraine qui […] découvrait, au bout de deux mois de commission Stasi, qu'il y avait du communautarisme en France. Touraine quoi ! Bon, on avait même blagué ; j'avais blagué en disant « M. Touraine, il faut quand même prendre de temps en temps le RER B et quitter le 7ème arrondissement ! » Quand on travaille comme moi depuis trente ans, on sait ce que c'est. Il ne faut pas se mettre un bandeau sur les yeux, envoyer des nègres faire des enquêtes et ensuite découvrir »[127]

Savoir académique et savoir de terrain s'opposent mais nous ne pouvons conclure prématurément à la valorisation de l'un au détriment de l'autre. Ce qui apparaît néanmoins c'est que cette expérience de terrain est plus difficilement appréhendable. L'expérience de terrain est fondamentalement personnelle (ce qui renvoie à l'*horror singularitas* dont nous avons parlé précédemment) et nécessite donc une traduction au sein de la Commission, une dépersonnalisation pour la rendre applicable à la réflexion. Ainsi, si l'on renvoie facilement Marceau Long à une connaissance juridique, Jean Baubérot à une connaissance de la laïcité ou Mohammed Arkoun à la connaissance de l'islam, l'apport des acteurs de terrain est moins facilement définissable. Nous retrouvons cette difficulté dans le discours de Pascale Flamant, rapporteuse de la Commission :

« Il y avait des gens comme Ghislaine Hudson, on parlait d'elle tout à l'heure, ou Gaye Petek ***qui étaient moins…*** *Enfin je veux dire, leur apport était plus un apport de terrain, une expérience concrète »*[128]

[126] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[127] Entretien, Gaye Petek 22/01/09
[128] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09

Il apparaît difficile de conclure à une règle générale faisant de l'expérience de terrain un savoir non valorisé au sein de la Commission. La prise en compte de l'expérience de terrain dépend fondamentalement des capacités de la personne à se faire entendre. Ainsi, les deux membres interrogées, Ghislaine Hudson et Gaye Petek, toutes les deux représentantes des acteurs de terrain ont eu une expérience fondamentalement différente au sein de la Commission. La première affirme ainsi :

> *« Pendant très longtemps, on ne m'a donné aucun rôle particulier. Je me suis fait mon rôle. Mais vraiment, quasiment dans la dernière partie. Mais ca a été une de mes initiatives et je l'ai menée. Mais sinon, non, on ne m'a donné aucun rôle parce que pendant très longtemps, on est resté sur les concepts intellectuels »*[129]

La seconde, quant à elle, a eu un rôle plus affirmé au sein de la Commission ; plus active, elle a moins de difficulté à décrire son rôle :

> *« Alors, moi j'ai surtout travaillé sur la partie, la laïcité vue par la lorgnette de l'égalité. Et puis sur la question purement scolaire. Parce qu'il y avait quand même aussi les sujets de l'hôpital. Bon j'ai participé à tout mais disons que j'étais plus concentrée sur cette question de l'égalité […] »*[130]

La différence entre ces deux femmes était l'expérience des commissions, Gaye Petek étant une « habituée » du mécanisme :

> « *J'ai participé à des tas de commission comme je vous ai dit, et j'y participe encore […] Moi je vous avoue que, dans ce genre de commissions, j'ai l'impression maintenant que je connais un peu le système […]* »[131].

Toutefois, même cette dernière affirme que le statut d'acteur de terrain ne la mettait pas sur un pied d'égalité avec les autres membres, qualifiés d'intellectuels :

> *« Vous êtes membre de la commission Stasi mais vous ne faites pas le poids à côté de ce que dit René Remond ou Marceau Long ou Touraine ou Kepel. On part du principe que Kepel, parce qu'il a un bouquin qui s'appelle Les Banlieues de l'Islam, il connait parfaitement les banlieues, je ne crois pas ! […]»*[132]

[129] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[130] Entretien, Gaye Petek 22/01/09
[131] Ibid
[132] Ibid

Nous pouvons donc affirmer que les acteurs de terrain bénéficient d'une légitimité a priori surement moins importante que les intellectuels. Certes ils peuvent renverser la tendance, notamment s'ils possèdent l'expérience des mécanismes de la Commission. Toutefois, il apparaît que la qualification d'acteur de terrain ne leur permet pas de prétendre à un niveau d'autorité supérieur à celui des intellectuels. Dominique Memmi, dans son étude des comités d'éthique, montre que chaque « expert » participant au comité y détient une « *position rigidement assignée* ». Cette position est « *concrètement signalée par un nom et un titre qui autorise la présence* » et « *est allouée en fonction du type de savoir que chacun détient : sciences exacte ou science humaines* ». Ainsi, l'auteur oppose « *science laïque et désintéressée à la doxa religieuse, par définition militante, ou encore la science à l'action sociale* »[133]. Le savoir détenu par les acteurs de terrain serait alors plus intéressé, voir militant pour les associatifs, ce qui entrainerait sa disqualification.

Après avoir démontré l'opposition entre acteurs de terrain et intellectuel, il convient d'étudier les ruptures au sein même de la catégorie des intellectuels.

2.2 Hiérarchie des savoirs au sein des intellectuels

Les intellectuels, entendus comme la réunion des universitaires et des membres du Conseil d'Etat, apparaissent comme bénéficiant d'un fort degré de légitimité et d'autorité a priori. Cependant, nous ne pouvons prendre les intellectuels comme « un bloc » car au sein même de cette catégorie courent des clivages.

Dominique Memmi affirme que « *l'exigence de généralisation constitue aussi un principe d'exclusion des profanes. Poser qu'un débat se déroulera à un certain niveau de généralité est un principe sûr d'exclusion de ceux qui ne peuvent pas, ou ne veulent pas, adopter ce point de vue* »[134]. Le profane ne se situe pas qu'à l'extérieur de la Commission mais également en son sein. En témoignent les paroles de Ghislaine Hudson participant à sa première commission : « *Voilà, donc je me suis retrouvée dans*

[133] Dominique Memmi, "Savants et maîtres à penser : la fabrication d'une morale de la procréation artificielle," *Actes de la recherche en sciences sociales* 76, no. 1 (1989): p 86.
[134] Dominique Memmi « Celui qui monte à l'universel et celui qui n'y monte pas : les voies étroites de la généralisation « éthique » » in Neveu, *Espaces publics mosaïques*, p 156

une première réunion où je n'ai rien compris de ce qu'on disait, ni personne »[135]. L'intellectuel au sein de la Commission est ainsi en position de supériorité dès lors qu'il doit éduquer à la généralité, faire dépasser l'expérience ou les savoirs personnels. Il s'agit néanmoins de s'interroger sur les savoirs exploités au sein de la Commission, ceux qui apparaissent comme fondamentaux.

Conformément à la lettre de mission, c'est bien sur la notion de laïcité que « l'éducation » des membres devait commencer. Nous avons vu que seuls Jean Baubérot et Henri Pena-Ruiz pouvaient être considérés comme maîtrisant le sujet. Les travaux de la Commission ont alors débuté avec deux présentations préparées par Baubérot et Pena-Ruiz. Ces deux exposés synthétiques présentaient ainsi la laïcité, selon deux points de vue différents, et les pistes possibles de réflexion. L'idée était bien d'apporter aux autres membres un certain socle de connaissance et d'entraîner le débat et la réflexion. Il apparaît cependant que ce travail n'a pas eu l'impact escompté. Comme l'affirme Jean Baubérot :

> *« Ce qui c'est passé effectivement, ce qui a déçu et Pena-Ruiz et, moi mais on n'a pas vu d'intention maligne dans l'affaire, c'est que on avait commencé la réunion par traiter de l'organisation pratique. Ca a pris beaucoup plus de temps que c'était prévu et […] les choses ont pris du retard. […]Bon, on a essayé de faire voir et puis on a du quand même parler vingt minutes à une demi heure chacun […] Il y a eu très peu de temps rien que pour le débat. Et cela a été la seule fois de la commission où finalement, il y a eu quelque chose un peu de général et de global sur la laïcité […] Mais, bon, c'était en juillet et en septembre on a démarré les auditions et le truc a été tout à fait oublié »*[136]

Ce qui semble néanmoins avoir marqué les esprits, c'est « l'éducation au droit », mise en œuvre par Rémy Schwartz. Si nous nous éloignons de la lettre de mission, nous nous rapprochons sensiblement de la question latente qui sous-tend le travail de la Commission, celle de l'interdiction législative du foulard islamique. Ainsi, les membres non juristes ignorent l'Etat de droit en 2003 tant au regard du droit national que du droit européen. Selon le rapporteur général, il y a donc un manque essentiel de connaissances sur le droit qu'il fallait palier :

[135] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[136] Entretien, Jean Baubérot 21/01/09

« Oui, absolument, oui, parce que les non-juristes ne connaissent pas, d'abord n'imaginent pas que si on voulait poser une réglementation, seule la loi pouvait le faire. […]Et ça, beaucoup ne l'avait pas vu, parce que c'est une question de technique juridique. Et puis, oui, il a fallu expliciter la jurisprudence du Conseil d'Etat, de la Cour Européenne des Droit de l'Homme. Mais c'était peut être sur la question de la loi qu'il y avait le plus de méconnaissance de la part des membres de la commission non juristes »[137]

Dans la hiérarchie des savoirs au sein de la Commission, le savoir des juristes surpasserait celui des historiens/sociologues. Plus exactement, l'exploitation des savoirs est inégale : le droit est valorisé, rendu crucial pour la réflexion de la Commission. C'est ainsi que l'audition de Jean-Paul Costa, président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme va avoir un rôle fondamental. En affirmant qu'une interdiction législative ne tomberait pas sous le couperet de la Cour, Jean-Paul Costa semble avoir « débloqué » certaines positions. Cette audition a notamment eu lieu assez tôt pour permettre aux membres de la Commission de « s'approprier l'idée. C'est l'avis de Rémy Schwartz et de Pascale Flamant :

« Hé bien, c'était un élément fort pour certains qui n'imaginaient pas quel était l'état de la jurisprudence de la Cour EDH »[138]

Et puis, bon il y a eu une audition qui a été, sur le plan juridique, alors là pour le coup extrêmement importante, qui a fait un peu basculer une partie des membres de la commission, c'est l'audition du vice-président de la CEDH, Costa. Et cette audition, elle a permis au moins de clarifier un point. Je pense que Rémy savait déjà mais bon, les membres de la commission ont eu en face d'eux un éminent expert »[139]

Il apparaît cependant que cette confrontation renforce la place du profane qui certes apprend mais ne s'en retrouve pas grandi et surtout se retrouve assez passif, ne pouvant réellement contester l'enseignement. C'est ce qu'affirme Ghislaine Hudson :

[137] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09
[138] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09
[139] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09

> *« Costa, bon, il est venu, c'est un homme très brillant, très affirmé, il a certainement convaincu une grande majorité de part son autorité naturelle. Moi je n'ai pas les moyens de le remettre en question ou pas »*[140]

De plus, certains autres savoirs semblent avoir leur importance. Gilles Kepel affirme ainsi que son savoir sur l'islam lui confère un statut particulier: « *et puis, j'étais M. Islam donc j'étais une citadelle scientifique* »[141]. Deux membres au sein de la Commission pouvaient être qualifiés de spécialiste de l'islam (Mohammed Arkoun et Gilles Kepel). Un nombre faible qui correspond à celui des spécialistes de la laïcité. Toutefois, c'est la connaissance de l'Islam qui semble conférer un statut plus important. Associée à la question du droit, nous voyons bien que les connaissances ayant trait au foulard islamique et à la manière de l'interdire, sont cruciales.

Toutefois, plus qu'une hiérarchie entre les savoirs, c'est également une hiérarchie entre les membres qui apparaît au travers de leurs discours. Au sein de la catégorie des universitaires notamment, il apparaît la position institutionnelle, celle dont le titre donne du prestige. Nous l'avons vu précédemment, le placement des membres lors des auditions ne laisse entendre aucune hiérarchie. Dominique Memmi, dans l'étude des comités d'éthique a montré que l'emplacement réservé à chaque membre du comité « *dépend de la position institutionnelle occupée au sein de la discipline* »[142]. Ainsi, les simples médecins sont « dans le rang » alors que les chefs de service sont à la tribune. La Commission Stasi ne suit pas une telle logique. Il arrive cependant que des membres réaffirment leur supériorité institutionnelle. Gilles Kepel relate ainsi un incident entre Henri-Pena Ruiz, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et René Rémond, académicien :

> *« A un moment, Ruiz a agacé René Rémond et René Rémond l'a pris de haut, du genre « petit prof d'hypokhâgne, je suis un académicien », et Pena Ruiz est monté sur ses ergots « Oui, **Monsieur le professeur** René Rémond » et puis on a essayé de calmer le jeu mais c'était inutile »*[143]

Il s'agit certes d'un incident isolé mais qui révèle les relations de pouvoir et de domination au sein de la Commission. Une hiérarchie entre les membres apparaît : entre

[140] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[141] Entretien, Gilles Kepel 05/02/09
[142] Dominique Memmi, "Savants et maîtres à penser : la fabrication d'une morale de la procréation artificielle," p 86.
[143] Entretien, Gilles Kepel 05/02/09

acteurs de terrain et intellectuels, entre intellectuels eux-mêmes selon leur discipline et leur position institutionnelle dans cette discipline. Cette hiérarchie est assez floue et nous ne pourrions la décrire exactement. Cependant, il apparaît de façon nette qu'au sommet de la hiérarchie ne se situe non pas le Président de la Commission Bernard Stasi mais le rapporteur général Rémy Schwartz. Les personnes interrogées sont ainsi unanimes pour faire de Rémy Schwartz l'organisateur des débats de la Commission, allant même plus qu'épauler Bernard Stasi, dépassé par la maladie :

> *« Oui c'est Rémy Schwartz qui a vraiment cadré la commission, c'est tout à fait vrai. […]Oui il avait une position phare »*[144]
>
> *« Mais dans le duo Stasi, Rémy Schwartz, ça a été Rémy Schwartz qui a eu le pouvoir.»*[145]
>
> *« Bon c'est vrai que Rémy Schwartz a joué un rôle essentiel, d'abord d'accompagnement de Bernard Stasi, ensuite d'organisateur de talent […]. Rémy Schwartz avait un rôle très important.»*[146]
>
> *« Bon je pense que ça c'est le talent de Rémy Schwartz qui a joué un rôle essentiel dans la commission »*[147]

Gilles affirme même de manière assez ironique : « *Mais pour le fonctionnement, c'est Rémy, c'est lui qui était le grand « manipulateur » de l'opération »*[148]

Rémy Schwartz apparaît alors comme le chef de file de la Commission. Nous pouvons alors comprendre la place du droit dans la Commission ; appuyé par Rémy Schwartz, le droit prend toute son importance. Mais plus encore, le rapporteur général ayant la gestion de l'emploi du temps de la Commission, il convient désormais d'étudier son rôle dans le fonctionnement de cette dernière.

Nous avons vu que si les membres peuvent être qualifiés de sages, la Commission n'est pas un lieu de réflexion où les discussions sont égales. Les savoirs sont inégalement exploités et les membres ont incorporé implicitement la place qui leur revenait, traçant une hiérarchie. Ce constat ne suffit cependant pas pour expliquer le consensus qui s'est

[144] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[145] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09
[146] Entretien, Gaye Petek 22/01/09
[147] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[148] Entretien, Gilles Kepel 05/02/09

formé au sein de la Commission. Il s'agit donc de voir comment la Commission a fonctionné et quels facteurs ont permis la production d'un consensus.

CHAPITRE III :

PRODUCTION D'UN CONSENSUS

Au fur et à mesure de l'analyse, la Commission Stasi révèle ses clivages et l'inégalité entre ses membres. Certains membres bénéficient d'un rôle plus important ou plus exactement, se l'approprient. Il reste que les opinions étaient clairement diverses lorsque la Commission s'est formée. S'il existait effectivement un noyau dur en faveur d'une loi d'interdiction, l'influence de ces membres ne pourrait expliquer à elle seule l'issue du travail de la Commission. La mesure concernant une loi d'interdiction des signes religieux était bien présente dès le début des travaux de la Commission. Ghislaine Hudson explique ainsi la présence de ce poids :

> *« […] Je pense que dès le début, en tout cas, même quasiment dans le lancement de cette commission, je pense que les signes ostensibles religieux dans les écoles étaient visés.*
>
> ***Vous l'avez senti comment ?***
>
> *Très rapidement…*
>
> ***Comment ? Sur la manière dont les auditions étaient choisies, les discussions ?***
>
> *Oui… les discussions entre les gens. Je pense qu'il y avait un certain nombre d'indécis au sein de la commission mais socialement, on sentait un poids vers cette mesure. »*[149]

Lors du vote du rapport, l'unanimité sera presque totale, révélant un consensus presque parfait sur la proposition d'une loi d'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école. Il serait erroné de conclure à une manipulation de certains membres qui, s'ils

[149] Entretien, Ghislaine Hudson, 05/02/09

étaient au départ contre le fait de légiférer, se sont finalement ralliés à la proposition du rapport. Il s'agit d'étudier quels mécanismes ont permis la traduction d'une tendance vers la loi d'interdiction en un consensus et le vote, en toute conscience, d'une proposition en faveur d'une future loi. Patrick Weil, l'un des membres de la Commission Stasi affirmait ainsi, quelques mois après la remise du rapport :

> « *Je suis arrivé avec l'idée qu'une loi n'était probablement pas nécessaire pour résoudre les problèmes en jeu. Pourtant, après plusieurs mois d'auditions […], j'ai* ***fait mien***[150] *un rapport recommandant 26 mesures différentes, y compris l'interdiction des signes et tenues religieuses dans les écoles publiques* »[151]

C'est l'accumulation de plusieurs éléments qui a permis l'évolution des membres vers la loi d'interdiction. C'est plus exactement l'orchestration de ces éléments, qui dans leur complémentarité a permis le revirement d'opinion et l'impossibilité d'exprimer des oppositions claires. Ces éléments correspondent à la mise en place d'un environnement propice à la production du consensus.

Nous l'avons vu, les vingt membres de la Commission sont d'abord des sages par opposition à l'environnement passionné à l'extérieur. La Commission ne saurait travailler dans une telle atmosphère. Nous assistons donc tout d'abord à la mise en place d'un environnement apaisé et surtout, à la volonté de le garder et d'éviter les tensions et les conflits entre les membres. Le travail sur l'atmosphère de la Commission est bien l'étape nécessaire à l'émergence du consensus (1)

Cet environnement ne saurait toutefois suffire à produire le consensus. S'il y participe, c'est bien le travail sur l'agenda de la Commission qui a favorisé le ralliement à la loi d'interdiction. Plus particulièrement, le choix des auditionnés a représenté un facteur déterminant. Derrière la maîtrise de l'agenda se trouve l'équipe des rapporteurs. S'ils ne sont pas officiellement membres de la Commission, il convient d'étudier le rôle essentiel qu'ils ont joué (2).

[150] En gras dans le texte
[151] Patrick Weil, "Lever le voile," *Esprit* (Janvier 2005): p 45.

1. Construction d'un esprit de groupe

Quand la Commission Stasi est mise en place le 3 juillet 2003, les membres savent qu'ils travailleront près de six mois ensemble afin de produire le rapport demandé par le Président de la République. Les personnalités sont diverses mais l'idée est bien d'apaiser le débat. Si la Commission elle-même ne peut mettre en œuvre un débat raisonné entre ses membres, l'échec retentirait sur l'ensemble de la société. Il existe bien une fonction de représentation de la Commission face à la société. La Commission se doit de montrer qu'elle est capable de se saisir du problème et surtout d'y apporter une solution concertée.

Le climat qui se met en place est révélateur de cette volonté d'apaisement. Il résulte d'abord d'une tendance naturelle au rapprochement entre les membres de la Commission en raison du temps passé ensemble. C'est bien la mise en place d'un réel travail d'équipe, ou du moins sa représentation, qu'il faut d'abord étudier (1.1).

Toutefois, bien plus qu'une atmosphère amicale, c'est réellement une stratégie d'évitement des conflits qui se met en place. La question du foulard islamique, cristallisant les oppositions ne sera jamais évoqué lors d'un débat de fond. Il s'agit donc de voir que cette atmosphère n'a pas pu permettre aux oppositions de se révéler (1.2).

Esprit d'équipe et convivialité ont joué un rôle primordial dans les travaux de la Commission se retrouvent dans l'introduction du rapport final de la Commission rédigée par Bernard Stasi :

> *« Je veux signaler aussi que si les convictions politiques, religieuses, philosophiques des membres de la Commission reflètent la diversité de notre nation, et si leurs parcours professionnels et les responsabilités qu'ils exercent et ont exercées sont aussi très divers, très vite s'est créée, entre nous, ce que je me permettrai d'appeler un esprit d'équipe […]. Cette amicale complicité au sein de la Commission nous a aidé, j'en ai l'intime conviction à accomplir la difficile et passionnante mission que vous nous avez confiée ».*[152]

[152] Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, *Rapport au Président de la République*. Remis le 11 décembre 2003

1.1 Solidarité et mise en scène du travail d'équipe

Dès le 3 juillet 2003, les vingt membres désignés par le Président de la République siègent pour la première réunion de la Commission. Si certains ont déjà l'expérience de ce type de consultations, l'enjeu reste historique : pour la première fois, la Présidence de la République demande une réflexion d'ensemble sur la laïcité. Et surtout, la Commission devra apaiser le débat passionné sur le foulard islamique. Il apparaît que les vingt membres de la Commission, conscients de l'enjeu de la situation, se retrouvent liés par une solidarité de fait face à l'ampleur du travail. Jean Baubérot affirme ainsi :

> « *Et puis, tout le monde était un peu stressé. Et ça, ce stress commun, ça crée une solidarité ! Tout le monde savait bien que c'était une tâche difficile, qu'on nous attendait au tournant. Enfin moi je l'ai senti en juillet, une sorte de conscience de la difficulté de la tâche et du fait qu'il fallait travailler ensemble le mieux possible pour arriver à faire le mieux possible* »[153].

L'ampleur de la tâche a été telle pour Ghislaine Hudson que cette dernière a hésité, dès les premiers jours, à donner sa démission. C'est une discussion avec une autre femme de la Commission qui l'a dissuadée d'abandonner son travail, révélant une certaine solidarité féminine :

> *« Déjà, on était assez peu de femmes. La première fois que j'y suis allée, j'ai pensé que j'allais donner ma démission parce que je ne comprenais absolument pas de quoi on parlait. Et je m'en suis ouvert à une autre femme qui était là et donc avec qui j'ai pu parler et elle m'a dit « non, reste », elle m'a convaincue de rester »*[154].

Cette solidarité féminine se retrouve dans une anecdote racontée par Gaye Petek lors d'un entretien. Suite à une audition particulièrement houleuse, cette dernière décide de sortir et se retrouve suivie par l'ensemble des femmes présentes dans l'assemblée.

> *« Et je me suis levée et j'ai dit « Maintenant, excusez mesdames messieurs les membres, je ne peux pas rester une minute de plus, je vais fumer une*

[153] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09
[154] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09

cigarette dehors ! »Alors ce qui était extraordinaire, les trois autres femmes ont suivi ! Alors non, mais c'était la séance la plus comique ! »[155]

De plus, le rythme des réunions avait été fixé dans un premier temps à deux réunions par semaine. Cependant, le temps passant et la Commission accumulant un certain retard, le rythme a été accéléré, allant jusqu'à quatre réunions par semaine. Les membres s'accordent ainsi à dire que le temps passé ensemble a été producteur d'affinités voire même d'amitiés.

« […] Peu à peu, les affinités sont venues parce qu'on a quand même vécu ensemble pendant quelques mois. Les affinités se créent peu à peu jusqu'à des amitiés pour certains d'entre eux. Mais au départ, je ne connaissais vraiment personne. Voilà, ça s'est fait petit à petit, intellectuellement, calmement, j'ai eu des amitiés avec des gens qui étaient autour […] »[156]

«Les dernières semaines furent assez affolantes : quand je rentrais chez moi, je me mettais à mon ordinateur et j'y travaillais jusqu'à trois heures du matin. Résultat : je vivais davantage avec les autres membres du groupe qu'avec mon épouse ! Là encore, je ne devais pas être le seul »[157]

Le développement de ces affinités a également été accentué par la figure de Bernard Stasi. Les membres de la Commission sont tout à faire d'accord pour affirmer que le président de la Commission a joué un rôle très important pour mettre en place et conserver un climat cordial et convivial :

« *Ca, ça tient à la personnalité de Bernard Stasi qui a été dès le départ chaleureux et qui dès le départ a suggéré un esprit d'équipe* »[158]

« C'est un homme très consensuel, qui est très calme et qui a été un très bon meneur. Lui, en tant qu'idée, n'a pas été celui qui a été prépondérant mais ca a été un excellent chef d'orchestre. Vraiment, il a joué un vrai rôle pour que la commission se faite dans les conditions là. Parce que s'il n'y avait pas eu le flegme et le côté un peu humoristique aussi de Bernard Stasi, cela aurait été plus dans la tension »[159]

[155] Entretien, Gaye Petek 22/01/09
[156] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[157] Jean Baubérot, « Le dernier des Curiace : un sociologue dans la Commission Stasi » in Pauline Côté et Jeremy Gunn, *La nouvelle question religieuse*, Bilingual. (Peter Lang Pub Inc, 2006), p 250
[158] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09
[159] Entretien, Gaye Petek 22/01/09

« C'est grâce à son côté consensuel, qu'il a permis de créer un socle de base »[160]

Certes les affrontements ne sont pas absents au sein de la Commission et nous pouvons ainsi rappeler l'altercation déjà évoquée entre Henri Pena-Ruiz et René Remond. Cependant, ce qui semble avoir marqué les membres, c'est cette volonté de garder l'entente cordiale. L'une des membres interrogée relate ainsi les suites de l' « affaire » entre Pena-Ruiz et René Remond :

« Moi je me souviens toujours aussi de René Remond qui s'est excusé devant tout le monde envers Pena-Ruiz. Parce qu'il avait tenu des propos un peu fort sur Pena Ruiz et Pena-Ruiz était très vexé. Et René Remond a dit, devant toute la commission, « je voudrais vraiment… Bernard Stasi, laissez moi dire quelques mots. Je voudrais m'excuser platement. […] ». Je me suis dit, il y a quand même de hommes, on est d'accord, pas d'accord avec eux, mais il faut apprécier aussi leur capacité, cette grandeur un peu comme ça… »[161]

Cette unité de la Commission s'avère être essentielle dans la mise en scène de la représentation. Plus particulièrement, durant les auditions publiques, filmées et retransmises sur Public Sénat, à aucun moment les membres de la Commission n'exprimeront un désaccord entre eux. C'est l'idée de mise en scène de la présentation, telle qu'exprimée par Goffman. Le travail d'équipe permet la construction d'une image cohérente de la Commission qui doit s'exprimer sur la scène, devant le public. Si l'opposition ne s'exprime pas face au public, il s'agit de voir si elle s'exprime lors des débats entre les membres de la Commission, dans les coulisses après les auditions.

1.2 Evitement des conflits

La question est de savoir comment la Commission traite de la matière brute que représentent les auditions. La solution trouvée pour optimiser le temps limité de la Commission était de discuter des auditions lors d'un repas, dès leur achèvement. Pascale Flamant, l'une des rapporteuses, affirme ainsi que la Commission n'a pas eu le temps de consacrer concrètement plusieurs heures à un thème particulier.

[160] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[161] Entretien, Gaye Petek 22/01/09

> *« On ne peut pas dire, « j'ai beaucoup travaillé pendant la commission sur tel sujet ». […] Ce n'était pas des séances de brainstorming et de réflexion comme on pourrait le faire entre chercheurs […]. Il n'y a pas eu beaucoup de séance de travail à proprement parlé. Il y a eu peut être quelques après midi mais très peu. Il n'y avait pas le temps pour se poser et discuter et changer »*[162]

Cette dernière parle ainsi d'un *« partage de réflexion* » lors des repas où, là encore, l'idée n'était pas de parler d'un seul thème et de réfléchir dessus (et notamment le thème du foulard islamique).

Si l'idée du repas s'avère intéressante afin de palier le manque de temps, il s'avère que le concept présente des limites et surtout ne permet pas l'engagement d'un véritable débat de fond sur les auditions. En effet, par nature, le repas renforce la convivialité et ne permet pas forcément aux oppositions de se déclarer et de s'affirmer. Les avis sur le concept du repas sont mitigés. Ainsi, l'instigateur de l'idée, le rapporteur général, justifie les repas comme une évidence et un service de l'Etat, reconnaissant également son importance dans le maintien de la convivialité entre les membres.

> *« Mais j'avais pris le parti que c'était la moindre des choses, j'avais fait en sorte que, puisqu'on faisait venir les gens pour travailler, que l'on puisse déjeuner ensemble. Pour qu'au moins il y ait un repas de fait. C'était la moindre chose de la part de l'Etat. Et puis au cours de ces repas, oui, il y a eu des, comment dire, des échanges, des sympathies qui sont nées »*[163]

Au sens de Goffman, les repas représentent bien les coulisses de la représentation. Un lieu où les membres de la Commission, à l'abri du public, dans une atmosphère de convivialité, ont la possibilité de s'éloigner de leur rôle de représentation. Les membres affirment ainsi :

> *« On est beaucoup plus libres parce qu'il n'y a plus les caméras qui filment, voilà, c'est plus détendu, relâché »*[164]

> *« Pour moi c'était important, car pendant les auditions on avait les gens en face de nous et pendant la convivialité des repas, on était entre nous, on*

[162] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[163] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09
[164] Ibid

pouvait parler, échanger. Et puis la convivialité permettait d'adoucir les tensions, c'était un facteur très important »[165].

« Et donc le repas qui suivait était vraiment le moment où à la fois chacun faisait son commentaire sur les auditions que l'on avait eu le matin et puis qui permettaient d'avoir des échanges de curiosité par rapport aux expériences de chacun. C'est vrai que c'était très riche ces repas, cela permettait de mieux se connaître. Forcément parce que c'est dans une situation sans caméra, une posture plus conviviale et ça délie les langues »[166].

Cependant, il apparaît que l'atmosphère du repas peut représenter une contrainte dans les échanges. En particulier, les oppositions sont plus difficiles à exprimer pour ne pas rompre la « bonne ambiance » qui règne au sein de ces repas. C'est ce que Jean Baubérot explique :

« Ah les repas c'est une bonne idée ! Parce que c'est opérationnel puisque l'on va discuter et manger en même temps, donc on va maximaliser disons l'emploi du temps. […]Puis je me suis rendu compte que, justement, pour la création d'une idéologue dominante, le repas est très fort. Parce que le staff lance des idées, si vous commencez systématiquement à critiquer la manière dont le staff lance la discussion, la mène, vous êtes un mauvais coucheur et vous rendez l'atmosphère du repas irrespirable »[167].

Plus encore, il apparaît que les repas ne permettent pas une véritable discussion au fond et favorise des propos qui restent plutôt superficiels :

« *Cela va être très difficile pour vous d'expliquer un peu en long et en large pourquoi vous êtes en désaccord, de l'exprimer de manière nuancée. […]. L'expression d'un désaccord durant un repas, c'est du « ping-pong » […]* »[168]

Ghislaine Hudson met également en relief le manque de distance et le manque de réflexion :

« Les repas c'était bien, c'était sympathique, c'était utile, c'était parfait mais ce n'était pas suffisant »[169].

[165] Entretien, Gilles Kepel 05/02/09
[166] Entretien, Gaye Petek 22/02/09
[167] Entretien, Jean Baubérot 20/02/09
[168] Ibid
[169] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09

La convivialité et la bonne entente entre les membres est certes une donnée avantageuse pour permettre de meilleurs échanges. Il apparaît néanmoins qu'elle peut devenir une contrainte, bridant les volontés d'opposition. La mise en place et l'entretien de cette convivialité apparaissent donc comme déterminants dans la production du consensus comme l'affirme Jean Baubérot :

> « *D'abord la Commission a travaillé dans un climat de grande convivialité qui a rendu psychologiquement de plus en plus difficile l'expression d'une opposition claire. Le souhait d'aboutir à un texte équilibré, que tous ses membres puissent signer, a été général. A aucun moment, la Commission ne s'est divisée en deux camps et, dans l'élaboration du rapport, le consensus a toujours été recherché* »[170]

Ainsi, de moyen pour favoriser les échanges, la convivialité peut devenir un objectif dans la Commission. Conserver cette convivialité suppose donc l'évitement de certains sujets pouvant devenir conflictuels. Parmi ces sujets se trouve bien sur le foulard islamique. S'il surplombe la majorité des débats, il n'est néanmoins abordé explicitement que le dernier jour lors du vote de la proposition sur l'interdiction des signes religieux (la seule litigieuse). Les raisons sont multiples : la première raison avancée est que repousser le débat sur les signes religieux éviterait toute fuite sur le rapport pour les journalistes. Jean Baubérot relate ainsi cet intérêt croissant des journalistes allant jusqu'à un comportement à la limite du harcèlement :

> *« En juillet-août, les journalistes ne s'y intéressaient pas. […] Plus les travaux de la Commission avançaient, plus les journalistes s'y sont intéressés. Et là, ce qui était marrant, c'est que dès le départ, les journalistes disaient « alors, qu'est-ce que vous allez décider quant au foulard ? ». Et la Commission ne parlait pas du foulard, la Commission rédigeait son rapport ! Il y a eu un jeu pervers où la Commission était d'autant plus encline à privilégier le rapport. […] Si vous voulez, ça a favorisé le fait qu'on n'en parle pas et qu'on ne décide qu'in extremis ».*[171]

[170] Jean Baubérot, "La Commission Stasi: entre laïcité républicaine et multiculturelle," *Historical Reflecions* 34, no. 3 (Hiver 2008): 12-13.
[171] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09

La seconde est que l'interdiction du foulard islamique est le facteur majeur de dissension au sein de la Commission. Introduire les discussions sur le foulard islamique remettrait en cause la convivialité, moteur essentiel de la production du consensus.

Maintenir le climat de convivialité représente un mode indirect d'influence sur la Commission. La convivialité correspond à une sorte d'autocontrainte sur les membres de la Commission : aucun d'entre ne souhaitant être responsable de la rupture. Il s'agit désormais de voir que le travail de la Commission a été directement cadré car la maîtrise de l'agenda n'était pas entre les mains des membres mais celles de l'équipe des rapporteurs.

2. Cadrage du travail de la Commission : le rôle essentiel des rapporteurs

La composition de la Commission sur le papier ne permet pas de révéler le rôle de certains acteurs. Les vingt membres de la Commission étaient ainsi assistés de trois rapporteurs : Pascale Flamant, Laurent Wauquiez et Maud Vialettes. Ces trois rapporteurs vont jouer un rôle essentiel en prenant en charge l'agenda de la Commission et notamment le calendrier des personnes auditionnées. De plus, les rapporteurs seront chargés de la rédaction du rapport final. Sous la houlette de Remi Schwartz rapporteur général, le travail des trois rapporteurs va considérablement orienter l'issue de la Commission et participer à la production du consensus.

Il convient d'étudier dans un premier temps la place particulière des rapporteurs au sein de la Commission, c'est-à-dire la manière dont ils se définissent mais également la vision des membres de la Commission (2.1).

Il s'agit ensuite d'étudier l'importance du rôle des rapporteurs, de par le choix des auditions et leur contribution à faire émerger des problèmes (2.2)

2.1 La place des rapporteurs : la question des frontières de la Commission

Il s'agit de déterminer la place que les rapporteurs occupent sur l'échiquier de la Commission. Officiellement, les trois rapporteurs ne font pas partie de la Commission : ils n'en sont pas membre. Nous retrouvons une distinction fondamentale entre le membre de la Commission et le rapporteur qui se retrouve tant dans le discours des membres que des rapporteurs. Pascale Flamant affirme ainsi :

> « *[…] On n'était pas membres de la Commission, il faut bien distinguer. […] Il ne faut pas mélanger : on n'a pas été désignés par le Président de la République, on était là pour travailler. […] Cela aurait pu être quelqu'un d'autre que moi […] René Remond, ca ne s'invente pas ! Vous ne choisissez pas au hasard René Remond ou un autre historien comme ça parmi d'autres à l'université en demandant « qui veut faire partie de… ? » […]* »[172]

La rapporteuse interrogée souligne ainsi son travail de rapporteuse était une mission que la chef de son corps lui avait demandé de remplir. Il s'agissait bien d'un travail pour lequel elle était payée. La distinction fondamentale se trouve dans la nomination des membres par le Président de la République. Selon ses dires, son intérêt personnel importait peu et n'était pas la raison de sa sollicitation :

> *« Mais voilà, ce n'est pas du à mon intérêt personnel pour le sujet que j'ai été sollicitée par la chef de corps ou que j'ai dis oui. Encore une fois, ca aurait été un autre sujet, encore bon il y a des thèmes sur lesquels vous ne vous sentez pas à l'aise, qui ne vous dise rien et tout, éventuellement mais à limite vous n'avez pas trop à dire non »*[173]

Jean Baubérot, soulignant la différence entre membre de la Commission et rapporteur introduit néanmoins le rôle essentiel des rapporteurs :

> « *Ces personnes, bien que n'étant pas membres de la Commission, ont eu une influence non négligeable : on n'allait pas les empêcher de discuter avec les membres de la Commission* ». [174]

En effet, si les rapporteurs ne sont pas membres de la Commission, devons nous alors les considérer comme de simples courroies de transmissions, uniquement chargées de

[172] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[173] Ibid
[174] Mustapha Belbah et Claire de Galembert, "Dialogue avec l'abstentionniste de la Commission Stasi: entretien avec Jean Baubérot," *Droit et Société*, no. 68 (2008): 249.

répondre aux difficultés matérielles ? La réponse est négative. Sans être membres de la Commission, les rapporteurs y ont participé de manière intense, échangeant avec les membres. Si le rapporteur n'est pas formellement membre de la Commission, l'ambigüité demeure car nous ne pouvons pas le considérer comme un être totalement dépourvu d'opinion, voire d'ambitions personnelles. Un rapporteur efficace était bien un rapporteur présent, au contact des membres et pouvant saisir l'esprit de la Commission. C'est ce qu'affirme Pascale Flamant :

> *« Mais enfin, bon, voyez, il y avait une sensibilité à un état d'esprit un peu commun de la commission.»*[175]

Les membres de la Commission soulignent également les qualités des rapporteurs et leur investissement dans les discussions et le travail de la Commission :

> « *Et puis, on ne peut qu'apprécier les qualités, qui étaient des qualités vraiment humaines et intellectuelles, de gens comme Pascale justement, comme Wauquiez qui était un très bon rapporteur avec lequel j'ai fait une séance qui a duré jusqu'à une heure du matin. […] C'était à la fois chaleureux, intelligent, ils ont joué un grand rôle, c'est évident. […] Ils ont travaillé comme des bêtes mais avec une intelligence. Ce n'étaient pas des rapporteurs froids* ». [176]

> *« C'étaient des gens adorables. Parfois on discutait plus entre nous parce que, d'abord il y avait pas mal de femmes et puis, c'est des gens intelligents, qui avaient beaucoup, un niveau de connaissance plus approfondi que moi de ce sujet. »*[177]

Cependant, les trois rapporteurs, issus de la même promotion de l'Ecole Nationale de l'Administration, sont des hauts fonctionnaires. Se pose alors la question de la place de ces rapporteurs par rapport au politique. En effet, le haut-fonctionnaire a une position ambiguë par rapport au politique. Si le devoir de réserve est un principe de la fonction publique, il s'avère que certains postes, à la discrétion du politique, sont conditionnés par l'affiliation politique. Pascale Flamant, consciente de ce rôle ambigu explique ainsi :

> « *Bon vous savez, le rôle des hauts fonctionnaires, c'est ça, bon plus ou moins : c'est toujours à la frontière du politique et de l'administration et je veux dire, ça fait partie des savoir êtres des hauts fonctionnaires que de*

[175] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[176] Entretien, Gaye Petek 22/01/09
[177] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09

pouvoir faire la distinction, tout en étant très proches du pouvoir politique. Après ça dépend des fonctions, mais de savoir rester à leur place […] »[178]

La question se pose notamment pour Laurent Wauquiez, affilié politique à l'UMP, qui a connu une carrière fulgurante après la Commission Stasi. Ancien député UMP, il est aujourd'hui secrétaire d'Etat à l'Emploi auprès de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi au sein du gouvernement Fillon. Il convient néanmoins de nuancer le propos, Maud Vialettes et Pascale Flamant ayant suivi des carrières « normales » dans leur grand corps, indépendantes de leur sensibilité politique.

Si les rapporteurs se voient exclus de la qualification de « membre » de la Commission Stasi, cela n'amoindrit en rien leur rôle au sein de la Commission. Comme l'affirme Jean Baubérot :

« Ces personnes ne faisaient évidemment pas que de servir le café, mais elles prenaient des notes et rédigeaient les comptes rendus. Le staff était très efficace. C'est eux qui organisaient le programme des auditions et rédigeaient les comptes rendus d'auditions qui nous étaient envoyés. On rentrait chez soi le soir : le compte rendu nous attendait »[179]

Il convient donc d'étudier le rôle concret des rapporteurs dans l'agenda de la Commission Stasi. Par agenda, nous entendons bien la maîtrise du calendrier mais également celle des questions posées.

2.2 Le choix des auditions : parole confisquée et recherche des problèmes

Pascale Flamant va détenir un rôle assez particulier au sein de la Commission. En effet, il s'agit de la seule rapporteuse ayant exigé d'être déchargée de toutes ses autres obligations afin de participer à la Commission Stasi. Il s'agit ainsi de la seule participante à temps plein à la Commission, assumant le rôle de « secrétaire générale ».

« Rémy m'a demandé si j'acceptais de faire, bon il ne l'a pas appelé comme ça, mais en gros un peu un rôle, une fonction de secrétaire général. Donc c'est moi qui organisais des auditions, je prenais contact avec les

[178] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[179] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09

personnes qui allaient être auditionnées, j'organisais les auditions, voilà je tenais un peu la boutique. […]Cela a beaucoup soulagé Rémy qui lui avait d'autres choses à faire, plus politique je dirais »[180]

La première des tâches des rapporteurs était de déterminer l'agenda des personnes auditionnées. Les auditions pouvaient être publiques ou privées (notamment dans le cas des fonctionnaires pour les libérer de leur devoir de réserve ou de personnes ne souhaitant pas témoigner face à des journalistes). De plus, une fois les personnes auditionnées déterminées, il revient à la « secrétaire générale » de les contacter afin de les préparer aux auditions. C'est notamment le cas pour les personnes autres que les personnalités connues et les institutionnels. Pascale Flamant réfute néanmoins toute accusation d'une volonté de cadrer le discours de ces personnes n'étant pas habituées à la prise de parole publique :

« Bon mais il y a quand même pas mal de personnes qui d'abord étaient intimidées, qui avaient peur de ne pas être dans le sujet et qui avaient besoin d'une discussion préalable que j'essayais la moins cadrée possible. Enfin Je veux dire, je ne les cadrais pas dans ce qu'ils disaient, je ne leur disais pas « dites ceci dites cela », évidemment non. Mais ils avaient souvent besoin d'un échange en amont, par téléphone, pour s'assurer que ce qu'ils avaient l'attention de dire, hé bien ça allait bien »[181]

Lors des premières réunions de la Commission, demande avait été faite aux membres de la Commission de communiquer les contacts qu'ils souhaitaient voir être auditionnés en septembre prochain. La méthode était donc ouverte et permettait à chacun de membres de participer au choix des auditions. Ce choix était cependant conditionné par la vélocité des membres à proposer des noms. Il apparaît ainsi que certains membres, ayant tardé à sortir leur agenda, ont fait face à plus de difficultés pour voir leurs noms acceptés. Jean Baubérot affirme ainsi :

« Là où effectivement je n'ai pas été assez rapide, c'est que d'autres, si vous voulez, ont sorti leur carnet d'adresses à ce moment là et parce que ca avait été aussi dit dans les trucs pratiques que l'on pouvait indiquer les gens qui seraient bien d'être auditionnés par la Commission. Mais moi, je n'ai pas vu l'urgence de sortir mon carnet d'adresse et quand j'ai dit « mais il

[180] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[181] Ibid

faut interviewer tel ou tel prof », Schwartz m'a dit, mais à mon avis c'était quand même un choix idéologique « mais là on a déjà trop de noms ! » »[182]

Ce manque de promptitude à proposer des noms peut également être mis en relation avec le manque d'expérience des mécanismes des commissions. Ghislaine Hudson affirme ainsi :

« Dans cette Commission Stasi, j'ai eu très peu l'occasion de présenter des personnes […] là aussi, c'était mon inexpérience, le décalage entre les personnes qui étaient là et moi. Je n'ai quasiment pas eu l'occasion de faire venir des gens ».[183]

Cependant, nous retrouvons une différence d'interprétation majeure entre Ghislaine Hudson et le rapporteur général Rémy Schwartz. Pour ce dernier, cette membre a ainsi proposé de nombreux noms à auditionner et notamment dans le secteur de l'éducation nationale : *« […] Elle est charmante, elle est remarquable, elle connaissait des gens et disait « voilà, moi je pense qu'il y a quelqu'un de bien, qui est confronté à des difficultés et qui a réussi à les régler » »*[184]. Nous pouvons penser que la principale intéressée détient surement la vision la plus juste de son rôle.

De nombreuses critiques ont fait état du choix orienté des auditions et de la parole confisquée de certains acteurs jouant finalement en faveur de la loi d'interdiction :

« pour qu'au contraire, le « bruit médiatique » joue de façon univoque en faveur de la logique prohibitionniste (c'est-à-dire dans le sens de l'interdiction des « signes religieux », et en particulier du voile à l'école), il a fallu que l'espace de parole théoriquement ouvert soit immédiatement refermé par une stricte sélection des locuteurs autorisés à prendre part aux discussion »[185]

Cependant, à la question du refus de personnes à auditionner, Pascale Flamant semble sincèrement offusquée :

« Là je peux garantir, vraiment, on n'a refusé personne. J'ai peut être à la fin était obligée de refuser quelques auditions parce que matériellement, il

[182] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09
[183] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[184] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09
[185] Pierre Tévanian, *Le voile médiatique : Un faux débat :* (Liber, 2005), p 11

n'y avait plus le temps : tous les créneaux étaient pris. Voilà, mais vraiment, on n'a pas refusé d'auditions. Les membres de la commission avaient tout le loisir de faire des propositions et j'en tenais compte »[186]

Face à ces divergences dans les témoignages, il s'avère être difficile de déterminer dans quelle mesure l'équipe des rapporteurs sous la direction de Rémy Schwartz a pu refuser des noms. Nous pouvons néanmoins noter de grandes tendances dans les personnes auditionnées.

Tout d'abord, il s'avère que certaines personnes étaient un passage obligé des auditions : les personnes politiques et notamment les dirigeants de partis, mais également les dirigeants de syndicats, les grands dirigeants religieux ou ceux représentant de grandes organisations. C'est bien ce que Pascale Flamant explique :

« On a listé d'abord plein d'institutionnels pour lesquels la question ne se posait même pas de savoir s'il fallait les auditionner […] Donc il y avait tout une liste « figure de style » mais qui ont beaucoup apporté aussi, hein ! »[187]

L'apport de ces auditions fait l'objet d'interprétations différentes et l'on retrouve une nette opposition entre les membres que nous avons pu précédemment qualifier d'acteurs de terrain et ceux appartenant plus au milieu intellectuel.

Ainsi, le rapporteur général met l'accent sur l'intérêt de ces auditions :

« Oui mais écoutez, on est en démocratie, les politiques c'est la République et en plus, ils ont été super intéressant ! […] Ils ont exprimé leur analyse et leur conviction, c'était du très haut niveau. […] Au départ, la première ou la deuxième séance, des membres avaient dit « évitons les politiques » et j'avais dit « hé bien non, il n'y aucune raison d'éviter les politique ! » Et personne ne l'a regretté, bien au contraire ! »[188]

Gilles Kepel, universitaire, pense également que ces auditions étaient utiles et intéressantes :

« Et pour moi, sur le plan personnel, ça a été très formateur, ça nous a donné accès à toutes sortes de gens. Et en effet, les ministres venaient tous.

[186] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[187] Ibid
[188] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09

Ca nous a donné un accès aussi aux individus, c'était très frappant : il y en a qui étaient meilleurs que d'autres »[189]

Cependant, pour un membre, également universitaire, cette invitation du politique n'était pas rationnelle dans le travail de la Commission qui aurait du faire l'objet d'un moratoire politique (dont nous avons parlé précédemment).

L'opposition majeure se situe néanmoins du côté des acteurs de terrain, Ghislaine Hudson et Gaye Petek, qui considèrent que face au temps de travail limité de la Commission, l'audition des institutionnels s'est faite au détriment des acteurs de terrain :

« Et puis après, il restait peu de place pour le commun des mortels…Il restait peu de place quand même » [190]

« […] Il y a des obligations, des rituels qui font que vous êtes obligés d'écouter les politiques, les grands corps constitués de l'Etat au travers des gens qui les représentent. Souvent, c'est quand même de la perte de temps. C'est-à-dire que moi, j'aurais préféré qu'on ait davantage, et c'est les auditions qui m'ont le plus intéressées, de gens qui étaient confrontés à cette problématique : enseignants, médecins, travailleurs sociaux, élus. Des gens qui étaient en contact avec la réalité de la situation plus que d'entendre des gens qui à la limite pouvaient nous donner un écrit. […] Mais après, on pouvait parfaitement se passer d'un certain nombre de grands noms qui auraient pu donner une contribution d'une autre manière. […] J'ai trouvé que les positions des politiques, c'était un petit peu comme ça cadré, sans grand intérêt finalement qui nous faisait bouger les esprits»[191]

La deuxième tendance de ces auditions se retrouve dans le choix des acteurs de terrain témoignant face à la Commission Stasi. En effet, il apparaît pour les situations mettant en jeu le foulard islamique, l'aspect conflictuel a été mis en avant. C'est notamment le cas pour les femmes portant ou ayant porté le foulard islamique : la majorité des témoignages font état d'un port du foulard contraint par les pères ou les frères et source de souffrances. De même, les témoignages d'acteurs du milieu scolaire sont dominés par les descriptions de situations de conflit notamment entre musulmans et juifs et où le port du foulard semble cristalliser les angoisses du corps enseignant.

[189] Entretien, Gilles Kepel 05/02/09
[190] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[191] Entretien, Gaye Petek 22/01/09

Certains membres de la Commission notent ce déséquilibre et surtout le regrettent. Ghislaine Hudson affirme ainsi :

> *« Je pense que ça aurait été sans doute intéressant la aussi que ça soit un petit plus équilibré, que l'on ait un petit plus de place pour voir peut être les différentes façons dans les différents établissements, communautés, quartiers géraient ces problèmes. On l'a vu un petit peu sur, par exemple, le problème des piscines qui étaient réservées ou pas. Si mon souvenir est bon, on a eu des pratiques différentes. […] Ca faisait une sorte de penchant et c'était sincère »*[192]

Jean Baubérot renchérit et surtout invoque un choix délibéré du rapporteur général :

> *« Notamment, par exemple, ce n'est pas normal que la proviseure de Vaulx-en-Velin n'ait pas été auditionnée. La proviseure de Vaulx-en-Velin avait réussi à mettre tout le monde d'accord de l'Imam au prof trotskiste […] elle arrivait à maitriser une situation qui à Vaulx-en-Velin, banlieue de Lyon, était pas une situation facile. Bon, on n'a pas auditionné cette femme là, c'est extrêmement regrettable et c'est là ou je pense quand même qu'il y a eu un choix de la part de Rémy Schwartz »*[193]

A ces accusations, le rapporteur général affirme que l'idée était bien de pointer les situations anormales, au risque donc de faire oublier les situations pacifiques :

> *« Alors on a auditionné des gens là où il y avait des difficultés, on n'a pas auditionné le proviseur ni d'Henri IV ni de Louis Legrand, ni d'un lycée rural de Maine et Loire où tous les gens sont blanc, blonds aux yeux bleus, enfin j'exagère mais tous du même moule, du même milieu, vous n'avez pas de problème »*[194]

Les situations conflictuelles ont été privilégiées mais l'aspect problématique est bien le fait de ne pas avoir représenté l'ensemble de la situation et de ne pas avoir ramené les situations conflictuelles à une juste proportion face à l'ensemble. Nous retrouvons la même situation pour les femmes voilées auditionnées. Des critiques se sont élevées face au faible nombre de femmes voilées auditionnées. Ces critiques émanent tant de membres connus pour leur opposition à une loi d'interdiction que des membres plutôt en faveur.

[192] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[193] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09
[194] Entretien, Rémy Schwartz05/02/09

Ainsi, Gilles Kepel et Gaye Petek regrettent une certaine unité des profils des jeunes filles voilées auditionnées :

> *« On n'en a vu dans les dernières séances qui étaient très médiatisées. Je pense qu'on aurait pu en voir davantage, notamment pour se rendre compte, pour que mes collègues se rendent compte que le port du voile n'était pas quelque chose d'univoque ».*[195]

> *« Bon on a interrogé les sempiternelles filles de l'UOIF mais on aurait pu étendre ça. Je veux dire qu'on aurait pu ne pas prendre ces deux personnalités, surtout l'une qui à un moment donné était très médiatisée comme vous le savez. Et puis bon, on pouvait les prendre mais ajouter quelqu'une de plus. Par exemple, des filles qui pouvaient être, pas forcément, d'un milieu aussi radical que UOIF, mais d'organisations turques, marocaines ou autres qui sont les fameuses associations type mosquées qui pullulent un peu partout et ou il n'y a pas une radicalité politique du discours, il y a autre chose aussi, mais qui sont des filles voilées pour X raisons et qui auraient pu nous en parler »*[196]

A cette critique, l'une des rapporteuses exprime les difficultés rencontrées pour convaincre des femmes voilées de témoigner. Cependant, il apparaît que les femmes auditionnées revendiquant le port du voile appartenaient notamment à des organisations plutôt radicales et donc moins crédibles. Surtout, vers la fin des travaux de la Commission, les auditions de femmes ayant porté le foulard sous la contrainte se sont multipliées. Là encore, nous retrouvons un très fort déséquilibre avec un fort accent sur le pathos. Il ne s'agit pas ici de mettre en doute la véracité des témoignages mais la succession de témoignages tragiques a forcément eu un impact émotionnel sur les membres.

Certains membres étaient bien conscients de ce déséquilibre et de cet accent sur le pathos comme l'explique Ghislaine Hudson :

> *« Oui et puis à la fin, c'était un peu répétitif les auditions si vous voulez. En fait, on entend des histoires de plus en plus épouvantables, horribles, affreuses […] Disons que les histoires se recoupent comme on regardait effectivement les trains qui n'arrivaient pas à l'heure […] »*[197]

[195] Entretien, Gilles Kepel 05/09/02
[196] Entretien Gaye Petek, 22/01/09
[197] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09

Jean Baubérot invoque quant à lui le vice de forme dans l'ajout d'audition non prévues à la toute fin du travail de la Commission :

> *« Il y a eu le rajout in extremis, tout à fait à la fin des travaux, alors qu'on était débordés, alors qu'on avait pris du retard d'une jeune femme à qui on avait obligé de porter le foulard […]. Bon, ok, moi je veux bien croire que de tels cas existent. […] Mais c'était vraiment peser émotionnellement sur la commission en privilégiant un cas douloureux et à ce moment là, on trouve toujours, effectivement des cas douloureux. Donc, si vous voulez, il y a eu une affaire de répartition et c'était vice de forme […] »*[198]

Nous observons donc une tendance générale de ces auditions qui vise à traiter des situations conflictuelles. S'il s'avère assez difficile d'attribuer clairement une responsabilité pour l'orientation de ces auditions, il apparaît que dans certains cas, les rapporteurs ont eux-même contribué à faire émerger un problème et à le porter à la connaissance des membres de la Commission.

C'est notamment le cas de la rapporteuse interrogée qui relate son travail dans le milieu hospitalier. Suite à la proposition d'un stagiaire de l'ENA, cette dernière décide de contacter des directeurs d'hôpitaux mais sans données précises, avec quelques idées lui faisant pressentir un « *sujet potentiel* » selon ses dires. Etonnamment, nous retrouvons une certaine logique journalistique : celle de la recherche du problème et surtout de sa traduction dans des termes qui entrent dans le débat de la Commission. La démarche est intéressante car au premier appel à la direction centrale des hôpitaux, aucun directeur d'hôpital ne souhaite être auditionné. Finalement, une première piste s'ouvre avec un directeur évoquant les infirmières portant le voile. Mais, comme l'affirme la rapporteuse, « *et moi je dis non, ce n'est pas tellement ça le sujet, je pense que c'est plutôt du côté des soins »*[199]. Il apparaît effectivement que le problème du port du foulard par les fonctionnaires n'est pas celui que les membres de la Commission recherchent. Finalement, une semaine plus tard, le même directeur général rappelle la rapporteuse, lui confirmant qu'après discussion avec son infirmière générale, il existe un « *vrai souci »* relatant alors des cas de femmes refusant de se faire soigner par des médecins ou des femmes accouchant en burqa. Il apparaît ainsi que le directeur d'hôpital n'avait pas connaissance de toutes ces pratiques avant l'intervention de la

[198] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09
[199] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09

rapporteuse ce qui est très étonnant. La rapporteuse poursuit dans le registre journalistique en affirmant que « *ça a été un peu le scoop quand même parce que personne ne s'y attendait* »[200]. Suite à cette intervention, ce sont les « vrais » journalistes qui s'emparent de l'affaire, multipliant les reportages dans les hôpitaux sur ces pratiques de femmes portant le foulard. C'est suite à ce traitement médiatique que la rapporteuse affirme que « [*les membres] se sont rendu compte qu'effectivement, il y avait un vrai sujet* ».[201]

Deux points importants doivent être ici notés. Nous assistons donc ici à un véritable travail en amont de la rapporteuse ayant fait émerger un problème et surtout l'ayant porté à la connaissance des membres de la Commission. Comme l'affirme la rapporteuse :

> *« Voilà, ça a été mon apport sur le fond. Modeste mais je ne m'étais pas accrochée au sujet, je ne suis pas sure que l'on aurait traité de la question. C'était un vrai soucis quand même ».*[202]

L'initiative de proposition des personnes auditionnées n'appartient donc pas uniquement aux membres de la commission mais également aux rapporteurs. De plus, ce récit renvoie à l'intrication entre le travail des journalistes et le travail de la Commission. D'après le récit de la rapporteuse, il apparaît que le traitement médiatique de la question des hôpitaux a finalisé l'émergence du problème.

Nous voyons donc que le climat régnant au sein de la Commission est propice à l'émergence d'un consensus en réprimant indirectement les volontés d'oppositions. Nous assistons également à une orientation certes subtile mais plus directe du travail de la Commission opérée par l'équipe des rapporteurs et notamment au travers du choix des auditions et de la maîtrise de l'agenda. Il apparaît que les membres de la Commissionne ne bénéficient pas du monopole des problématiques posées. Ces éléments orientent donc le travail de la Commission vers la production d'un consensus. Il convient désormais d'étudier l'expression de ce consensus au sein de la Commission Stasi.

[200] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[201] Ibid
[202] Ibid

CHAPITRE IV :

EXPRESSION D'UN CONSENSUS (PRESQUE) PARFAIT

Il s'agit de s'intéresser à l'expression du consensus au sein de la Commission Stasi et voir si tous les éléments poussant vers la production de ce consensus ont effectivement porté leurs fruits. Nous l'avons vu, la Commission Stasi apparaît comme un laboratoire propice à l'expression d'un accord entre des membres à l'origine d'opinions différentes voire même opposées. L'expression de cet accord entre personnalités diverses serait ainsi une démonstration à la société civile de la possibilité de concilier des intérêts divergents. L'accord final, c'est l'expression de la vérité issue de la réflexion et du travail de la Commission. Face à la confrontation des savoirs, il est normal que des membres aient rompu avec leur position de départ. Telle est l'interprétation idéale que Myriam Bachir nous livre dans son étude des consultations publiques :

> *« Les conseillers se décrivent comme faisant preuve de maïeutique, en rompant grâce à une autolimitation avec leurs opinions premières, leurs savoirs apparents, qui du fait de la confrontation réciproque, sont apparus chargés de présupposés »*[203]

Il apparaît néanmoins que le cheminement des membres de la Commission Stasi vers le consensus ne possède pas ces traits idéaux. Effectivement, comme nous l'avons évoqué précédemment, les membres ne font pas seulement preuve d'autocontrainte mais subissent également des contraintes externes dans leur travail.

L'expression du consensus se fait tout d'abord dans le rapport final de la Commission. Le rapport final représente effectivement la traduction écrite de la réflexion convergente des membres. Il serait alors normal que tous les membres de la Commission participent à sa rédaction. Cependant, cette tâche sera confiée à l'équipe des rapporteurs qui, à nouveau, voit son rôle s'élever. La rédaction n'étant plus entre les mains des membres de la Commission, le vote pour adopter le rapport final s'avère justifié. Ce vote va ainsi révéler une faille dans le consensus.

[203] Myriam Bachir in Neveu, *Espaces publics mosaïques*, 174

Il convient d'étudier dans un premier temps comment la rédaction du rapport final de la Commission par l'équipe des rapporteur tend à assurer le consensus et fait de plus, l'objet de contraintes externes qui vont précipiter la fin des travaux (1).

Il s'agit ensuite de voir que le vote du rapport final, se faisant dans une ambiance extrêmement tendue, va révéler un consensus imparfait mais ne remettant pas en cause le succès de la Commission (2).

1. Rédaction du rapport : prolongement du travail vers l'obtention du consensus

Le rapport est un élément essentiel du travail de la Commission. Effectivement, il est tout d'abord censé traduire la réflexion des membres et surtout, c'est sur la base de cette trace écrite que le Président de la République prendra de futures orientations. La remise du rapport de la Commission Stasi au Président de la République marque bien la clôture des travaux de la Commission.

L'importance du rapport est évidente, toutefois, il apparaît que ce ne seront pas les membres de la Commission qui prendront en charge cette tâche mais les rapporteurs (1.1).

De plus, une donnée essentielle va jouer contre la Commission vers la fin des travaux : il s'agit du temps avec un délai de travail raccourci par la Présidence de la République ce qui va précipiter la rédaction et empêcher le débat de fond (1.2)

1.1 Les rapporteurs rédacteurs : la Commission dépossédée ?

Que l'équipe des rapporteurs prenne en charge la rédaction du rapport, là n'est pas l'aspect problématique. La rédaction, concertée avec les membres de la Commission, entre dans les attributions normales du rapporteur. Ce qui est intéressant dans le cas de la Commission Stasi, c'est que cette rédaction s'est fait presque exclusivement entre rapporteurs et sous la houlette du rapporteur général, Rémy Schwartz.

Encore une fois, les rapporteurs n'apparaissent pas comme de simple courroie de transmission. La rédaction du rapport se fait selon la sensibilité des rapporteurs à

percevoir l'esprit de la Commission et des membres. C'est ce qu'explique Pascale Flamant :

> *« Bon c'est peut être notre apport, notre talent peut être de rapporteurs au pluriel, ca a été de sentir, de rédiger sur la base de ce que l'on avait perçu aussi au sein de la commission. Et ce qui allait être accepté ou pas par un tel un tel ; […] Le fait d'avoir été très présent les uns les autres, rapporteurs, auprès de la commission, cela a permis cette espèce d'osmose qui fait que vous ne vous plantez pas complètement dans la rédaction parce que vous n'êtes pas aux antipodes de ce que pense collectivement la commission »*[204]

De plus, il apparaît que la recherche de l'unanimité, expression parfaite du consensus était recherchée :

> *« Evidemment, on espérait tous, je suppose plus ou moins secrètement, que l'on arriverait à faire l'unanimité sur le texte… surtout que c'était nous qui l'avions rédigé ! Voilà, on espérait ne pas froisser les membres et faire en sorte de rédiger un texte qui est acceptable par la plupart sinon tous enfin tous sinon la plupart. »*[205]

La rédaction du rapport final ne s'est pas faite sur la base de discussions collectives impliquant tous les membres. Le travail de synthèse de la réflexion des membres et d'interprétation des auditions émerge de l'équipe des rapporteurs. Il n'y a ainsi eu aucune séance d'écriture collective. La règle de droit commun est celle du rapporteur seul, sous la houlette du rapporteur général ayant rédigé le plan et supervisant l'ensemble. Surtout, l'équipe des rapporteurs ont bénéficié de la confiance accordée par les membres. La rapporteuse explique ainsi que les membres de la commission ont découvert le texte final du rapport en même temps que le Président de la République.

Cependant, tous les membres n'ont pas été « exclus » de la rédaction. Certains membres ont été plus sollicités et ont ainsi pu participer à la rédaction du rapport soit « *parce qu'ils étaient plus disponibles, soient parce que les autres se sentaient moins prêts, moins aptes à le faire […]* »[206]. Selon les souvenirs de la rapporteuse, Gilles Kepel et René Remond ont particulièrement été associés au travail des rapporteurs. Associés d'une part à la rédaction mais également aux séances de discussion une fois le texte écrit. Curieusement, la logique de la Commission s'inverse : ce n'est plus l'équipe des

[204] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[205] Entretien, Pascale Flamant, 21/01/09
[206] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09

rapporteurs qui assiste les membres de la Commission mais un nombre restreint de membres assistant l'équipe des rapporteurs dans la rédaction.

Selon la rapporteuse, ce choix s'inscrit dans une conduite rationnelle du travail de la Commission. Le travail de rédaction au sein d'un groupe restreint et non pas entre les vingt membres de la Commission serait alors plus efficace. Cependant, le risque est bien que les membres se sentent dépossédés d'une fonction essentielle dans la Commission et la rapporteuse souligne le rôle de Rémy Schwartz pour avoir fait accepter la perte de la rédaction :

> *« Bon, et c'était bien comme ça parce que c'est là où ça aurait été compliqué. Et c'est là où Rémy a bien su gérer le groupe pour qu'il accepte, pour qu'il ne se sente pas dépossédé, parce qu'il aurait très bien pu mal le prendre »*[207].

Cependant, l'association de certains membres au processus de rédaction laisse poindre de nouveaux soupçons sur une inégalité entre les membres. Il apparaît ainsi que Gilles Kepel, ayant participé à la rédaction, s'attribue un rôle plus important du fait de cette participation :

> *« Mais, on a essayé de mobiliser des compétences assez différentes, étant entendu que ce sont, disons que à terme, c'est Laurent Wauquiez et moi qui avons rédigé le rapport final la nuit. Bon, je n'en ai pas trop fait état parce que c'était un truc collectif et puis je pensais qu'il n'était pas opportun que j'apparaisse en première ligne. Mais c'est Laurent et moi qui avons mis le dernier mot»*[208]

Il apparaît cependant que le sentiment d'avoir été dépossédé est bien présent et notamment chez un membre, Jean Baubérot. Pour ce dernier, l'enjeu essentiel était de voter sur les propositions des membres et non celles des rapporteurs. Selon Jean Baubérot, la Commission a elle-même acceptée d'être dépossédée de son pouvoir de décisions :

> *« […] Mais pourquoi la Commission a accepté que ce soit le staff qui décide de la question ? C'est là où j'estime que justement, les gens de la Commission ont mal joué. […] Bon je pense qu'il y a eu des aspects psychologiques : s'opposer au staff paraissait, étant donné le climat très convivial, difficile. Mais en même temps, la Commission a abandonné son*

[207] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[208] Entretien, Gilles Kepel 05/02/09

pouvoir. On aurait pu dire « mais écoutez, c'est nous qui décidons ! » […] »[209]

Effectivement, la proposition sur laquelle les membres votent est aussi importante que le vote en lui-même. L'enjeu de la rédaction c'est bien la formulation des propositions sur lesquelles les membres vont voter. Après le vote, l'équipe des rédacteurs n'a bien sur plus la liberté de modifier la lettre du rapport.

C'est bien la rédaction initiale du rapport qui nous intéresse (celle qui précède le vote des membres). Il s'agit désormais de voir que cette rédaction a fait l'objet d'une contrainte majeure en la réduction du temps de travail imparti.

1.2 Une Commission sous la contrainte du temps

Lors de son institution, la Commission Stasi bénéficie d'un temps de travail s'étirant jusqu'à la fin de l'année 2003. L'échéance est vague mais il semble que les membres et l'équipe des rapporteurs aient compris qu'il s'agissait de la fin décembre. Cependant, vers la fin des travaux de la Commission, à la mi-novembre, la Présidence de la République décide d'avancer la date de remise du rapport final au 11 décembre, amputant le délai imparti à la Commission de plus de quinze jours. Cette contrainte matérielle aura des conséquences sur l'ensemble du travail de la Commission : d'abord sur les auditions en réduisant la possibilité de créneaux d'auditions mais également sur la rédaction du rapport qui commencera alors même que les auditions ne sont pas achevée et finalement, précipitera également le vote sur le rapport final.

Les modalités de rédaction du rapport final de la Commission Stasi sont intéressantes si nous les comparons à celle d'une autre fameuse Commission, la Commission de la Nationalité en 1987. Les travaux de cette dernière se sont déroulés en trois phases. Les deux premières phases ressemblent aux travaux de la Commission Stasi. La première phase consistait en une étude du sujet dans ses aspects théoriques (état du droit de la nationalité en 1987) et pratiques (demande d'analyses statistiques). La seconde phase consistait en des auditions (majoritairement publiques et retransmises à la télévision) de personnalités, experts, associatifs. Cependant, à la différence de la Commission Stasi, la Commission de la Nationalité a comporté une troisième phase : à l'issue des auditions et

[209] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09

avant la rédaction du rapport, les membres de la Commission ont procédé à des investigations supplémentaires afin d'éclairer certains points des auditions publiques. Suite à ces investigations, de nouvelles personnes ont été entendu et notamment des magistrats et haut fonctionnaires. La Commission Stasi n'a pas bénéficié de cette troisième phase : la rédaction du rapport a commencé alors même que les auditions n'étaient pas achevées[210]. Nous ne pouvons que constater une absence de distanciation et débat de fond. C'est ce que Ghislaine Hudson fait remarquer assez ironiquement en relatant l'intervention des deux-cent cinquante jeunes au Sénat ayant fait une étude sur la laïcité en partenariat avec d'autres lycées français de pays étrangers :

> *« Et donc là, on a entendu la voix des jeunes. Et on a entendu une voix réfléchir parce qu'eux, ils avaient pris le temps de réfléchir, de se documenter, de travailler. Et on a entendu la voix de leurs enseignants et les avis étaient très modulés »*[211].

Faut-il alors voir une résurgence de l'influence du politique dans ce changement du délai imparti ? Car dans la précipitation, la réflexion est moins nuancée, moins approfondie et permet donc moins l'expression des oppositions. Il apparaît que cette réduction du temps de travail a été une surprise pour les membres. Cependant, les réactions face à cette réduction divergent. Pour certains, elle préjudiciable à la réflexion :

> *« Aussi, on a été très gênés parce que notre travail devait durer un certain temps et on a été très écourtés avec un délai qui nous a empêchés de mener à terme une réflexion. Enfin pour moi qui étais très lente à démarrer, ca aurait été vraiment utile »*[212]

Pour d'autres, elle ne fait qu'accélérer le rythme de travail mais sans conséquences sur le fond de la réflexion. C'est notamment l'avis du rapporteur général, Rémy Schwartz :

> *« **Je parlais de cette limite de temps, comment avez-vous réagi au moment où le Président de la République a raccourci votre délai ?***
>
> *Merde ! (rires) les nuits seront encore plus courtes !*

[210] Les auditions se sont achevées le 5 décembre
[211] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[212] Ibid

Est-ce que vous avez pensé que ça allait vous empêcher de traiter de certains aspects ?

Non mais de toute façon, il faut bien un moment que l'on arrête.

Il fallait arrêter ?

Oui, moi j'ai l'habitude au Conseil d'Etat, il y a une bonne école, c'est les séances de jugement : une affaire est programmée, elle doit passer à telle date et il faut qu'on se débrouille pour que l'affaire soit prête. Donc on y passe le temps qu'il faut. Il faut qu'à un moment donné, avoir un calendrier. Je crois qu'il y a eu un raccourcissement de 15 jours… Bon, 15 jours…

Enfin quand même, 15 jours…

Oui, mais on a travaillé la nuit !»[213]

Un autre facteur entre en jeu dans l'acceptation de ce délai raccourci. Il s'agit du contexte extérieur devenant bien trop passionné et fantasmant sur le travail, gardé secret, de la Commission. Ainsi, selon Pascale Flamant, il fallait que la Commission ce positionne le plus vite possible afin de calmer le débat :

« *La présidence de la République nous a raccourcit notre délai : ça, ça a été rude… parce que…Mais à la fois compréhensible…. Enfin je veux dire, c'était une bonne idée, c'était une très bonne chose, parce que le débat devenait un peu trop passionné. Il fallait arrêter des choses quoi ! Il fallait dire, « non c'est ça la commission Stasi, voilà ce qu'elle dit ». Je pense que c'était une des raisons, ca devenait tellement chaud comme sujet »*[214]

Ce sont surtout les journalistes qui sont pointés comme responsables de ce contexte extrêmement lourd et passionné tant chez les membres que chez les rapporteurs. Ghislaine Hudson relate ainsi l'intérêt dont elle a été l'objet en tant que seule proviseure :

« J'ai été beaucoup sollicitée. Après, je ne sais pas si c'était plus ou moins que les autres mais c'était une période assez médiatisée. Parce que j'étais la seule proviseure.

C'était plus des questions sur le foulard islamique ?

[213] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09
[214] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09

Ah oui ! Il n'y a que ça qui les intéressait ! »[215]

Pascale Flamant renchérit également cette présence trop importante des médias. Si elle-même, en tant que rapporteuse, n'a pas vraiment fait l'objet de pression médiatique, elle a assisté à l'engouement autour des membres :

> *« Qu'est-ce que c'est lourd ! Cette pression des medias et des journalistes qui appelaient sur les téléphones portables à la fin, pas au début… à la toute fin… !Oh la la! Pour avoir des fuites, pour connaître les positions d'un tel un tel… Bon… Oh c'était vraiment lourdingue ! »*[216]

Le manque de temps a donc précipité la rédaction du rapport de la Commission. Certes l'équipe des rapporteurs relativise la décision de la Présidence de la République qui ne remet pas en question le fond de leur travail. Cependant, face à une décision unilatérale, ces derniers étaient dans l'obligation de s'adapter. Le rapport a été produit mais au détriment d'une mise à distance des auditions et d'un réel débat de fond. De plus, si le manque de temps a accéléré la rédaction du rapport, il a également précipité le vote sur ce rapport.

2. Vote du rapport et expression du consensus

Le rapport remis au Président de la République s'organise en quatre volets[217]. Dans ce rapport sont exposées vingt-six propositions visant à réaffirmer le principe de laïcité dans la société contemporaine. Ces vingt-six propositions sont extrêmement diversifiées et tranchent avec la vision univoque de l'opinion publique sur le travail de la Commission Stasi. Cette Commission est ainsi connue et identifiée comme la Commission ayant produit la recommandation pour une loi d'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école.

Sur les vingt-six propositions, une seule a fait l'objet d'un vote. Il s'agit bien sur de la proposition sur la loi d'interdiction. La nécessité du vote révèle ainsi l'absence d'accord

[215] Entretien, Ghislaine Hudson, 05/02/09
[216] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[217] La première partie, intitulée *La laïcité, principe universel, valeur républicaine*, est une brève historique de la laïcité, réaffirmant son statut de pierre angulaire du pacte républicain. La seconde partie, *La laïcité à la française, un principe juridique appliqué avec empirisme*, s'applique à décrire le principe de laïcité dans sa dimension empirique en faisant notamment le point sur la jurisprudence. La troisième partie, *Le défi de la laïcité*, vise à décrire les atteintes au principe de laïcité, notamment dans le fonctionnement des services publics (et particulièrement l'école). La quatrième partie, *Affirmer une laïcité ferme qui rassemble*, se propose de réaffirmer le principe de laïcité dans ses droits (le respect de la diversité spirituelle) et dans ses devoirs (le respect du fonctionnement des services publics).

sur le sujet et le devoir de prendre acte des oppositions. Le rapport final de la Commission s'achève ainsi sur ce constat :

> *« La commission s'est prononcée à l'unanimité des présents sur l'ensemble des propositions et, sous réserve d'une abstention, sur la proposition relative à l'interdiction du port de tenues et signes religieux et politiques dans les établissements d'enseignement »*[218]

Il convient d'étudier le vote du rapport final en se concentrant sur la proposition litigieuse qui ne remporte pas l'unanimité. Il s'agit tout d'abord de voir comment le temps a influencé le vote, résultant en un quasi consensus marqué uniquement par une abstention (2.1.).

Si le consensus n'est pas parfait, l'unique abstention est loin d'être considérée comme un échec au travail de la Commission, de la part des membres mais également du Président de la République, et va surtout faire l'objet d'une réutilisation politique (2.2)

2.1 Un vote précipité ne souffrant qu'une abstention

La majorité du rapport remporte le consensus mais la proposition susceptible d'oppositions est la suivante :

> *« Adopter pour l'école la disposition suivante : « Dans le respect de la liberté de conscience et du caractère propre des établissements privés sous contrat, sont interdits dans les écoles, collèges et lycées, les tenues et signes manifestant une appartenance religieuse ou politique » »*[219].

Le rapport est proposé au vote le mardi 9 décembre 2003 soit deux jours avant qu'il ne soit remis au Président de la République. C'est durant cette journée qu'aura lieu le premier et seul débat de fond sur le port des signes religieux à l'école. La lecture finale du rapport se fait entre l'équipe des rapporteurs et les membres de la Commission et donne lieu à un vote unique sur les signes religieux comme l'explique la rapporteuse Pascale Flamant :

---

[218] Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, *Rapport au Président de la République*. Remis le 11 décembre 2003

[219] Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, *Rapport au Président de la République*. Remis le 11 décembre 2003

> *« Il y a eu la lecture finale et l'on faisait valider par l'ensemble de la commission, parce que ca c'est comme ca que ca c'est passé : on prenait le texte et puis on faisait valider page par page et puis on peaufinait la rédaction avec tout le monde autours de la table : « tout le monde est d'accord ? On modifie telle virgule ? ca vous va ? Non ca ne vous va pas… alors qu'est-ce que vous proposez ? Et toi ? Et Jean ? ». Et voilà, et donc le seul point sur lequel on a senti qu'il fallait faire voter pour que ca soit clair voilà, c'est sur la loi sur les signes. Mais pour le reste, il n'y a pas eu de vote. »*[220]

Les récits sur le déroulement de cette journée divergent : selon Jean Baubérot, deux votes auraient eu lieu, le premier comptant trois abstentions puis un deuxième ne comptabilisant plus qu'une seule abstention. Selon le rapporteur général Rémy Schwartz, un seul vote aurait eu lieu après une discussion révélant trois membres ayant l'intention de s'abstenir.

Dans les deux cas, retenons que trois personnes ne souhaitaient voter pour le rapport : Jean Baubérot, Alain Touraine et Ghislaine Hudson. Sur ces trois personnes, seul Jean Baubérot a maintenu son abstention. Nous ne disposons pas des éléments nécessaires pour expliquer le changement d'avis d'Alain Touraine. Cependant, l'entretien avec Ghislaine Hudson est particulièrement intéressant. D'une part, Ghislaine Hudson relate la précipitation des derniers jours et ses effets sur le vote :

> *« Je pense que sur cette proposition, les gens étaient très partagés. Enfin il y avait des gens qui n'étaient pas du tout partagés, qui avaient une opinion extrêmement tranchée. Après, il y avait des gens dont je suis qui avaient une opinion tout à fait modulée sur ce plan, avec beaucoup de questionnement et sur les conséquences de l'acte que l'on allait déposer. Et la précipitation dans laquelle on a du réfléchir à la fin et voter a fait qu'il fallait être noir ou blanc. Et de toute façon on aurait été amené à être noir ou blanc mais si vous voulez, moi ça m'a laissé un petit goût désagréable… On doit prendre position maintenant ou jamais, c'est ça ou ça. »*[221]

[220] Entretien Pascale Flamant 21/01/09
[221] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09

Il apparaît ainsi que le temps a non seulement été une contrainte sur les discussions mais également sur les possibilités de réflexion sur le vote. La pression a conduit à une réflexion sans nuance, tendant vers l'acceptation de la proposition.

Si Ghislaine Hudson a hésité, elle n'a néanmoins jamais pensé voter contre le rapport. Surtout, elle a finalement voté pour, considérant que l'interdiction des signes religieux n'était qu'un problème secondaire qu'il fallait dépasser. Si le vote de Ghislaine Hudson a été positif, il ne révèle néanmoins pas l'acceptation du rapport :

> *« Alors, comme je vous l'ai expliqué, j'ai pris acte du contexte extrêmement tendu. J'ai pris acte du fait qu'on était entrain de totalement se concentrer sur une seule mesure, j'ai pris acte voilà, de la largeur du problème autour de ça et je me suis dit pour qu'on arrive à dépasser ce problème et à parler d'autre chose, supprimons ce qui fait écran. Et, c'est la raison pour laquelle je me suis résolue à voter. Je n'étais pas convaincue que c'était une bonne chose à faire mais j'étais convaincue qu'à ce moment là, on ne pouvait pas faire autrement »*[222]

L'entretien de Ghislaine Hudson révèle également un certain processus de marchandage ou de compromis au sein de la Commission. Le rapporteur général se défend d'un tel type de pratique :

> *« Le compromis c'est « je te donne ça, tu prends ça ». Ca n'a pas été le cas. On a débattu et réfléchi ensemble. On a essayé de trouver la meilleure des solutions d'après nous. Ce n'est pas un compromis »*[223].

Toutefois, il apparaît que Ghislaine Hudson a pu user de la « menace » d'un vote abstentionniste ou contre en ajoutant une mention à la proposition d'interdiction concernant la nécessité de dialogue avant toute sanction[224]. Sous la « promesse » d'un vote positif, il semble que Ghislaine Hudson, membre assez effacé, ait pu s'insérer dans le débat :

> *« Le choix, il était de se mettre en dehors du mouvement, du dialogue, de l'influence. Voilà, on est seul, on campe sur ses positions ; ou de participer,*

[222] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[223] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09
[224] La disposition est la suivante : « toute sanction est proportionnée et prise après que l'élève a été invité à se conformer à ses obligations ».

ce qui est arrivé par la suite, à un travail sur l'explication, la mise en place, et donc le dialogue »[225].

Jean Baubérot quant à lui, s'il a maintenu son abstention, n'a pas entendu voter contre la proposition. Pour ce dernier, le problème était réel mais la solution pas adéquate. Cependant, le risque était de voir son discours « récupéré » par les tenants d'un discours plus radical. Le vote contre aurait fait de Jean Baubérot un défenseur du voile pour certains alors que la nuance se situe bien dans le fait d'approuver ou non une loi d'interdiction et non le port du voile.

Le lendemain du vote, une séance de relecture a lieu et le manque de temps se fait à nouveau sentir avec une équipe de rapporteurs pressant la Commission d'abréger les conversations afin de pouvoir finaliser le texte. L'équipe des rapporteurs a ainsi été présente pour constamment rappeler à la Commission le manque de temps et surtout la nécessité pour cette dernière de mieux le gérer. C'est ce que Pascale Flamant explique en décrivant le dernier jour :

« Et donc, qu'est-ce que vous voulez, il faut avancer quoi! L'heure tourne et le lendemain matin, il fallait que l'on rende la copie au Président de la République à neuf heures. Donc, il n'y avait pas trop le choix sachant que quand même nous, on avait besoin, rapporteurs, une fois que le texte avait été validé, corrigé, il nous fallait du temps pour le re-rédiger. Et ce n'était pas que des modifications de pure forme, pas que des virgules quand même. Et ils nous ont fait l'immense confiance, à cinq heures, quatre heures, je sais plus, de nous lâcher et puis on a passé une nuit blanche »[226]

Le vote de la proposition sur l'interdiction des signes religieux se solde donc par une quasi-unanimité. Le vote à part de cette proposition révèle bien son importance au sein du rapport. L'absence de consensus est-elle de nature à faire considérer aux membres et à l'équipe des rapporteurs que le travail de la Commission n'est pas une totale réussite ?

[225] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09
[226] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09

2.2 L'abstention comme échec au travail de la Commission ?

Il s'agit d'étudier comment l'abstention de Jean Baubérot a été perçue par les autres membres et par l'équipe des rapporteurs.

Parmi les membres, les voix de Gaye Petek et Gilles Kepel apportent deux considérations, l'une quantitative et l'autre qualitative, à l'abstention de Jean Baubérot.

Ainsi, pour Gaye Petek, une abstention n'était pas en mesure de remettre en question le travail de la Commission ; pour cette dernière, il y a bien eu unanimité sur le rapport :

> *« Bon, 99% ca me semble être une unanimité […] Si ça avait été 50-50 ou même 60-40, là oui, ça aurait fait réfléchir. Personnellement, j'aurais dit que là ça ne marchait pas. Il fallait une unanimité pour que l'on soit crédible. Mais quand même, l'ensemble des membres moins un, l'ensemble des membres qui restaient quand on enlevait Baubérot était suffisamment diversifiée »*[227]

Pour Gilles Kepel, si l'abstention n'a pas marqué la Commission, cela tient à la personne de Jean Baubérot qui, selon lui, ne bénéficiait pas d'une influence assez importante parmi les membres. Sa remarque révèle à nouveau l'inégalité entre les membres.

> *« Mais je crois que si on n'avait pas du tout eu de consensus et qu'il y avait eu un groupe fort avec Touraine, enfin avec des gros calibres parce que Baubérot… avec Touraine et Remond contre, là, il n'aurait pas été possible de légiférer. Et justement, la recherche du consensus, c'était aussi de faire en sorte qu'on fabrique un texte qui soit acceptable par tout le monde. Et je me souviens qu'avec Laurent, on a fait très attention de trouver des terminologies qui ne choquent pas Touraine, Remond… »*[228]

Du côté de l'équipe des rapporteurs et du rapporteur général, l'idée est bien de relativiser la portée du vote abstentionniste car en aucun cas il ne s'agit d'un vote contre. Pascale Flamant affirme ainsi :

> *« Au final, Il y en a un qui s'est abstenu et pas plus. Il n'a pas voté contre quand même ! Tout le monde a interprété le vote abstention comme un vote contre. […] Encore une fois c'est une abstention, certes c'est sur la*

[227] Entretien, Gaye Petek 22/01/09
[228] Entretien, Gilles Kepel 05/02/09

disposition la plus… encore une fois la plus « touchy »…Mais il y avait plein d'autres choses dans le rapport et c'est un peu passé à l'aise […] »[229]

Selon le rapporteur général, l'unanimité est totale et l'abstention ne représente en aucun cas une nuance à cette unanimité :

« Hé bien voilà, qu'est-ce qu'on fait ? Et il fallait décider, il fallait à un moment qu'on décide et puis c'était unanime et c'est là ou c'était extraordinaire !

Unanime ? Enfin sur…

Sur tout

Mais pas sur la proposition de loi sur les signes religieux…

Mais si !

Donc vous considérez qu'une abstention c'est…

Alors quand vous votez, comment est comptabilisée votre abstention ?

… Elle n'est pas comptabilisée, c'est un vote nul.

Hé bien voilà !

Donc pour vous l'abstention…

Hé bien oui ! Si on est contre, on le dit. Vous savez, on est des grands garçons, on n'attend rien de personne. C'est…voilà ! »[230]

Surtout, selon les dires du rapporteur général et de la rapporteuse, le rapport de la Commission est un réel succès car ils pensaient faire face à plus d'abstentions ou d'oppositions.

« De manière triviale, on a limité la casse, vous voyez ce que je veux dire ? Cela aurait pu être un partage moitié-moitié, les uns arcbouté pour et les autres arcbouté contre. Moi je m'attendais à ce qu'il y ait plus de vote soit abstentionnistes, soit négatifs »[231]

« On cherchait le plus gros consensus possible mais on ne s'attendait pas du tout à ce que l'on obtienne l'unanimité sur la question »[232]

[229] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[230] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09
[231] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[232] Entretien, Rémy Schwartz 05/02/09

L'abstention de Jean Baubérot n'est donc pas de nature à remettre en question le succès du travail de la Commission Stasi. L'objectif d'unanimité du rapporteur général a donc été atteint. Plus encore, il apparaît que l'absence de consensus s'avère être bénéfique pour l'image de la commission.

2.3 L'utilisation d'un consensus imparfait

Le consensus parfait (tel qu'il aurait pu l'être sans l'abstention de Jean Baubérot) n'aurait pas forcément été avantageux pour la Commission. Effectivement, l'expression d'une dissidence représente le gage d'un fonctionnement démocratique. La Commission Stasi apparaît ainsi comme le lieu où s'est fait le débat et où les oppositions étaient libres de s'exprimer. Pascale Flamant rejoint cette analyse :

> *« C'était, encore une fois, une note discordante par rapport au bel ensemble mais à la limite, ca prouve qu'il n'y avait pas d'instruction et que chacun était libre de se positionner selon son intime conviction. »*[233]

L'exemple de la Commission de la Nationalité en 1987 montre bien que le consensus peut être contre-productif. Le consensus atteint à l'issue des travaux de cette commission a fait l'objet de vives critiques comme l'explique une ancienne membre de la Commission, Dominique Schnapper :

> *« Apparemment, pour des intellectuels français, l'idée de consensus reste suspecte, même quand on explique que l'accord sur les mesures possibles et souhaitables n'implique pas pour autant une identité de vue sur tous les problèmes directement ou indirectement liés à la nationalité. La Commission à cause de ce consensus était accusée d'avoir trop bien « dépassionné » et « dépolitisé » le problème, de l'avoir privé de ses véritables dimensions qui sont politiques et conflictuelles. […] Du coup le consensus devient une manipulation de la « droite ». Il est suspect »*[234]

De plus, il apparaît que l'abstention de Jean Baubérot a également été bénéfique pour le politique qui a largement utilisé cette voix dissidente dans ses relations avec les pays arabes. Jean Baubérot a ainsi été appelé à de nombreuses reprises par le Ministère des Affaires Etrangères pour expliquer la loi adoptée par le gouvernement. Jean Baubérot se

[233] Entretien, Pascale Flamant 21/01/09
[234] Dominique Schnapper, "La Commission de la Nationalité, une instance singulière," *Revue européenne de migrations internationales* 4, no. 1: 11.

retrouve alors dans une position d'alibi, dans la position du « membre qui n'a pas voté la loi » mais qui peut l'expliquer :

> *« Mais il y a eu un truc assez amusant où un membre du ministère des affaires étrangères me présente à un certain nombre de gens qui venaient de différents pays étrangers et puis il dit « Bon, Jean Baubérot qui a été membre de la commission Stasi »… et puis tout à coup, il se dit que… « Ah* ***mais il n'a pas voté la loi*** *! ». Donc, je trouvais ça extraordinaire qu'une personne officielle, qui était chargée d'organiser quelque chose, par Jacques Chirac d'ailleurs, un forum méditerranéen dise ça comme ça ! […] »*[235]

Les éléments que nous avons vus dans le chapitre précédent associé à la contrainte du temps ont bien permis l'expression d'un consensus qui, s'il n'est pas parfait, n'est pas de nature à remettre en question le but vers lequel la Commission tendait. Un vote contre aurait eu des conséquences mais l'abstention semble tout simplement ne pas être prise en compte par la Commission. Le résultat est donc un rapport qui n'emporte aucune opposition et de ce point de vue, l'unanimité a été atteinte. Le rapport de la Commission Stasi va ainsi ouvrir une nouvelle marche vers la loi, qui cette fois, ne sera pas stoppée : le 15 mars 2004 est adoptée la loi n°2004-228 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

[235] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09

CONCLUSION :

Le rapport de la Commission Stasi remis le 11 décembre 2003 au Président de la République présente une caractéristique singulière : celle d'être un rapport associant la laïcité à des enjeux globaux tels l'intégration et la discrimination mais où l'enjeu particulier du foulard islamique reste très présent. Si ce dernier n'est pas explicitement nommé, il est clair qu'en invoquant les groupes islamistes et l'inégalité entre hommes et femmes, ce ne sont ni la « grande croix » ni la kippa qui sont visés. Si la Commission affirme elle-même que « *les difficultés rencontrées sont aujourd'hui encore minoritaires »,* elle demande que « *des signes forts soient adressés par les pouvoirs publics ».*

Le discours de la Commission Stasi correspond alors parfaitement à celui d'un « *discours de la hauteur »* qui permet la montée en généralité. La Commission associe ainsi le principe de laïcité à la question de l'égalité homme-femme, à la question de l'intégration et à la lutte contre le communautarisme et le radicalisme. Comme le montre Myriam Bachir :

> *« Au service d'une montée en généralité, la convocation d'un discours que l'on peut qualifier de discours de la hauteur, va fournir les exigences d'un tel dispositif d'élévation. Le dépassement ultime consiste à placer les fins de la réflexion dans la perspective de fins supérieurs, décontextualisées et abstraites, élargissant et transmuant ainsi les questions »*[236]

Derrière ce discours de la hauteur reste néanmoins le foulard islamique. Comme preuve de son importance et de sa domination, le vote se fera uniquement sur le point proposant d'interdire le port des signes religieux ostensibles à l'école. L'objectif, en particulier de la part du rapporteur général, était de produire une unanimité assez forte pour ouvrir la voie vers la législation. Il apparaît que cet objectif a été atteint grâce à différents

[236] Myriam Bachir in Neveu, *Espaces publics mosaïques*, p 175

éléments produisant une culture du consensus au sein de la Commission. Nous pouvons ainsi affirmer que le travail de la Commission a été cadré de telle sorte qu'il assure la production du consensus.

Lors de la remise du rapport, Jacques Chirac semble être le premier surpris du de l'unanimité obtenue. D'après les souvenirs de Gaye Petek, le Président de la République ne s'attendait pas à un tel résultat :

> *« Quand on a eu la séance à huis clos avec lui où chacun a présenté une partie du rapport. Moi j'ai présenté la partie sur l'égalité des services. La première réaction à la fin, ça a été « je ne m'attendais pas à une telle unanimité ». Ca a été la première réaction à chaud de Chirac »* [237]

Cette surprise du Président est cependant mise en question par certains membres. Dès le 17 décembre 2003, Jacques Chirac prononce un discours reprenant différentes propositions du rapport de la Commission Stasi et rejetant la proposition concernant les jours fériés. Ce discours s'achève notamment avec l'annonce du Président d'une future loi d'interdiction des signes religieux ostensibles :

> *« J'ai consulté. J'ai étudié le rapport de la Commission Stasi. J'ai examiné les arguments de la Mission de l'Assemblée nationale, des partis politiques, des autorités religieuses, des grands représentants des grands courants de pensée. En conscience, j'estime que le port de tenues ou de signes qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse doit être proscrit dans les écoles, les collèges et les lycées publics. […] L'école publique restera laïque. Pour cela une loi est évidemment nécessaire. Je souhaite qu'elle soit adoptée par le Parlement et qu'elle soit pleinement mise en œuvre dès la rentrée prochaine"*[238]

Selon Ghislaine Hudson, ce discours reflèterait les attentes du Président de la République confortées par le rapport de la Commission :

> *« J'ai l'impression que le discours de fin était écrit avant donc je suis un peu plus réservée sur le discours de fin »*[239]

[237] Entretien, Gaye Petek 22/01/09
[238] Discours prononcé par M. Jacques Chirac, Président de la République, relatif au respect du principe de laïcité dans la République. Palais de l'Elysée, 17 décembre 2003 [En ligne] URL : http://www.elysee.fr/elysee/interventions/discours_et_declarations/2003/decembre/discours_prononce_par_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_relatif_au_respect_du_principe_de_laicite_dans_la_republique-palais_de_l_elysee.2829.html Consulté le 29 mai 2009
[239] Entretien, Ghislaine Hudson 05/02/09

La mise en marche vers la loi sera immédiate car l'objectif est bien de la mettre en œuvre pour la rentrée 2004. Dès le 28 janvier 2004, un projet de loi, qui avait obtenu l'aval du Conseil d'Etat le 22 janvier, est déposé. Il apparaît que les conclusions de la Commission Stasi n'ont fait que légitimer une volonté du gouvernement qui préexistait. Cependant, c'est bien le résultat de la Commission qui « donne le la ». Si la fin des travaux de la Commission était très agitée, suite à la remise du rapport et au discours du 17 décembre, le climat s'apaise sensiblement. Différentes manifestations contre la loi vont avoir lieu (dès le 18 décembre) mais ne seront que faiblement relayées par les médias. L'opinion publique semble acquise à l'idée d'une loi d'interdiction. Cette acceptation est le fruit du travail de la Commission : le consensus qui s'est formé entre les membres s'étend alors à l'ensemble de la société civile. De même, la loi d'interdiction remporte l'accord des trois plus grands partis politiques en présence, l'Union pour un Mouvement Populaire, le Parti Socialiste et l'Union des Démocrates Chrétiens (et l'opposition du Parti Communistes, des Verts et du Front National). Le contexte est donc stabilisé, ce qui est une première dans la chronologie du foulard islamique. Le 15 mars est donc votée avec une très large majorité la loi interdisant le port de signes religieux ostensibles dans les écoles publiques.

A court terme, la recommandation d'une loi d'interdiction est l'unique proposition retenue. Il y a aura certes la création à moyen terme de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE) par la loi du 30 décembre 2004 et la mise en place d'aumôniers musulmans dans les prisons et les hôpitaux. Cependant, le travail de la Commission Stasi est largement associé à la loi d'interdiction des signes religieux ostensibles. De plus, si cette loi présente une rédaction universelle (tous les signes religieux ostensibles incluant la kippa et les grandes croix), c'est bien le foulard islamique qui est visé. Une loi explicite sur l'interdiction du foulard islamique aurait été automatiquement déclarée inconstitutionnelle par le Conseil Constitutionnel.

La Commission Stasi a-t-elle donc uniquement servi a légitimer les volonté du gouvernement d'en finir avec le port du foulard islamique dans les écoles ?

La veille de l'examen du projet de loi à l'Assemblée Nationale, quatre anciens membres de la Commission expriment leurs regrets au journal Le Monde. Dans son édition du 3 février 2004, le journal relate la déception d'Alain Touraine, René Remond, Ghislaine

Hudson et Gaye Petek. Il est intéressant de voir que ces quatre membres présentent des profils différents : les trois premiers, s'ils n'étaient pas favorables à une loi d'interdiction ont finalement émis un vote positif. Alain Touraine et Ghislaine Hudson ont toutefois fortement hésité à s'abstenir. Gaye Petek quant à elle était une ferme défenseuse de la loi avant même les travaux de la Commission. Les quatre s'estiment néanmoins manipulé par le pouvoir politique. Les membres déplorent ainsi que seule la proposition d'interdiction des signes religieux n'ait été retenue et dans une précipitation telle qu'elle donne l'impression que « *la Commission Stasi n'a réfléchi que sur l'école* » selon Ghislaine Hudson. La condamnation de René Remond est sans appel, ce dernier estime ainsi que la Commission a été instrumentalisée et que si la loi était votée en l'état, il ne la reconnaîtrait pas « *comme le fruit de nos travaux* »[240]

Cependant, selon certains membres de la Commission, cette dissidence ex post dénote une certaine naïveté des quatre membres. Pour Jean Baubérot, la Commission a sciemment provoqué l'action du gouvernement en votant à part la proposition pour une loi d'interdiction :

> *« Le fameux truc de dire « il n'y a qu'une des vingt-six propositions qui a été retenue ». Bon, d'abord, dans le temps, ce n'est pas vrai. Disons que ça a été la première qui a été retenue. […] Quand on voit maintenant cinq ans après, on ne peut pas dire qu'il n'y a qu'une résolution qui a été mise en application. Mais même, il n'y aurait eu qu'une résolution ou le fait que cette résolution a été mise en pratique plus vite que les autres, […], la Commission elle-même en est responsable ! […] Il y a eu un vote sur le foulard, enfin sur les signes religieux ostensibles puisque l'hypocrisie, c'était on disait que ce n'était pas le foulard que l'on visait mais l'ensemble des signes religieux ostensibles. La Commission elle-même mettait à part cette question et donc, à partir de ce moment là, bon, logiquement, elle doit assumer qu'effectivement, une place à part a été faite »*[241]

Ce constat ne vient pas uniquement d'un membre qui s'est abstenu et qui est donc plus enclin à critiquer le changement de position de ses anciens collègues. Gilles Kepel, qui lui s'est clairement positionné en faveur de la loi et a été associé au travail de rédaction, explique que le gouvernement a ses intérêts et que la manipulation a posteriori n'est donc pas si surprenante :

---

[240] Philippe Bernard et Sylvie Kauffmann, "Voile - les états d'âme de quatre "sages" de la Commission Stasi," *Le Monde*, 3 Février 2004

[241] Entretien, Jean Baubérot 20/01/09

> *« Et là, il y avait effectivement, si vous voulez, le gouvernement a donné les verges pour se faire battre puisque au fond, il nous a utilisé pour ne pas dire manipulé pour ne faire ressortir de la commission que ce qui l'intéressait politiquement. Donc oui, de ce point de vue là, on s'est fait instrumentalisé par le pouvoir politique, il n'y a aucun doute, mais bon, ça c'est normal, c'est toujours comme ça que ça se passe. […] Evidemment le gouvernement avait ses intérêts de gouvernement »*[242]

Si la Commission s'est retrouvée être instrumentalisée, c'est qu'elle n'a pas su saisir les intérêts latents du gouvernement qui cherchait à légitimer sa volonté d'une loi d'interdiction. La Commission s'est limitée au cadre fixé par le pouvoir politique et notamment au cadre temporel. Une fois le rapport remis, les membres se sont séparés, la Commission s'est dissoute de facto, empêchant toute action collective pour assurer la bonne lecture du rapport. Gilles Kepel affirme ainsi que la Commission aurait pu se transformer en « Think Tank » et assurer la bonne application du rapport :

> *« Et en revanche, ce qui aurait été bien, ça aurait été je pense de traduire ça dans l'action, de faire en sorte qu'il y ait une sorte de comité de mise en œuvre. Mais à partir du moment où on n'avait plus les moyens de l'Etat, le calendrier, chacun est parti vaquer à ses propres occupations et voilà. […] Si nous n'avons pas réussi à développer une démarche intellectuelle qui a suivi, c'est notre faute, nous n'avions qu'à prendre ça en main […] »*[243]

La Commission Stasi a ainsi permis de clore l'affaire du foulard islamique ayant commencé en 1989. Par le recours à la Commission, le pouvoir politique semble abandonner certaines prérogatives. Il ne s'agit néanmoins que d'une illusion car tout le pouvoir se retrouve dans la capacité du pouvoir politique à utiliser partialement les conclusions du rapport. Cependant, la production d'un consensus était nécessaire au sein de la Commission : si la proposition d'une loi d'interdiction avait subi un ou plusieurs votes contre, elle n'aurait pu être légitime et servir les intérêts du gouvernement. La production de ce consensus s'est faite en coordonnant plusieurs éléments : la valorisation de certains savoirs, la mise en place d'un travail d'équipe dans une ambiance conviviale et le manque de temps. Le dernier facteur peut être attribué à une volonté du gouvernement. Cependant, il apparaît que la coordination des autres éléments, ayant trait à l'organisation du travail de la Commission, se retrouve sous la houlette du rapporteur général. Ce dernier, largement en faveur d'une loi d'interdiction a pu ainsi relayer la volonté politique au sein de la Commission.

[242] Entretien, Gilles Kepel 05/02/09
[243] Entretien, Gilles Kepel 05/02/09

Nous avons donc étudié le processus qui a amené a considérer la loi d'interdiction comme nécessaire, c'est-à-dire faire accepter son vote. Au cœur de ce processus se trouve la Commission Stasi. Cependant, d'autres pistes peuvent être explorées. Ainsi, si l'influence des médias a été évoquée dans ce mémoire, elle peut faire l'objet d'une analyse approfondie. L'un des membres de la Commission a regretté l'absence d'une étude sur les médias, pourtant fortement décriés au sein de la Commission. La question est bien de savoir l'influence du travail des journalistes sur le travail de la Commission. Car si les membres sont soumis au devoir de réserve et ne peuvent théoriquement pas communiquer avec les médias durant le temps de la Commission, ils ont forcément accès à la production médiatique.

De plus, pour une analyse approfondie de la loi d'interdiction des signes religieux ostensibles, il faudrait s'intéresser aux modalités de réception de cette loi : ses conséquences sur le public cible, c'est-à-dire les jeunes filles voilées. Car une loi n'est pas qu'un texte juridique mais une mesure susceptible d'affecter des vies Cinq ans plus tard, qu'en est-il de l'application de la loi du 15 mars 2004 ? C'est à Strasbourg que semble se jouer un nouveau front d'attaque de la loi d'interdiction. Récemment, en décembre 2008, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a confirmé la législation française en déboutant trois jeunes filles invoquant la violation de l'article 9 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme.[244]

[244] Arrêts Dogru c. France et Kervanci c. France, 12 décembre 2008

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources

1.1 Entretiens

Jean Baubérot
Ancien membre de la Commission Stasi. Ancien titulaire de la chaire d'Histoire et de la laïcité à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Membre du Groupe Société, Religions, Laïcité.
Entretien réalisé à Paris le 20 janvier 2009

Pascale Flamant
Ancienne rapporteuse de la Commission Stasi. Directrice générale de l'Institut national du cancer (INCA)
Entretien réalisé à Boulogne Billancourt le 21 janvier 2009

Ghislaine Hudson
Ancienne membre de la Commission Stasi. Proviseur du Lycée Darius Milhaud
Entretien réalisé au Kremlin Bicêtre le 05 février 2009

Gilles Kepel
Ancien membre de la Commission Stasi. Spécialiste de l'islam et du monde arabe
Entretien réalisé à Paris le 05 février 2009

Gaye Petek
Ancienne membre de la Commission Stasi. Directrice de l'association ELELE.
Entretien réalisé à Paris le 22 janvier 2009

Rémy Schwartz
Rapporteur général de la Commission Stasi. Conseiller d'Etat
Entretien réalisé à Paris le 05 février 2009

1.2 Lois et Rapports

Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics
URL :http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000417977&dateTexte=

François Baroin, rapport « pour une nouvelle laïcité »
URL: http://www.voltairenet.org/rubrique506.html

Commission des affaires culturelles, familiale et sociales. Compte rendu n°41 bis. Séance du jeudi 22 mai 2003 : *Table ronde « Ecole et laïcité aujourd'hui »* présidée par M. Jean-Michel Dubernard.
URL: http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/laicite_CR.asp.

Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, « Rapport au Président de la République ». Remis le 11 décembre 2003
URL:http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000725/index.shtml#

1.3 Discours

France: Intégralité du discours de Nicolas Sarkozy au Bourget devant les délégués du culte Musulman.
URL : http://www.voxdei.org/afficher_info.php?id=5846.88

Allocution de M. Jacques CHIRAC Président de la République à l'occasion de l'installation de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité (Palais de l'Elysée), 3 juillet 2003
URL :http://www.communautarisme.net/commissionstasi/La-commission-Stasi_r4.html

Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République à Valenciennes, mardi 21 octobre 2003.
URL : http://www.elysee.fr/elysee/root/bank/pdf/elysee-1406.pdf

Rencontre – discussion de M. Jacques Chirac, Président de la République avec des élèves du lycée Pierre Mendès France (Tunis), Vendredi 5 décembre 2003
URL :http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/dialogues_et_debats/2003/rencontrediscussion_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_avec_des_eleves_du_lycee_pierre-mendes-france-tunis.2510.html

Discours prononcé par M. Jacques Chirac, Président de la République, relatif au respect du principe de laïcité dans la République. Palais de l'Elysée, 17 décembre 2003

URL :http://www.elysee.fr/elysee/interventions/discours_et_declarations/2003/decembre/discours_prononce_par_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_relatif_au_respect_du_principe_de_laicite_dans_la_republique-palais_de_l_elysee.2829.html

1.4 Sondages

« Les Français et le port du foulard islamique à l'école », Sondage exclusif CSA/Le Figaro Magazine.
URL : http://www.csa-fr.com/dataset/data2003/opi20031029c.htm.

« Les Français et les propositions de la Commission Stasi sur la laïcité », Sondage exclusif CSA/Le Figaro Magazine.
URL : http://www.csa-fr.com/dataset/data2003/opi20031216a.htm. Consulté le 15 avril 2009

1.5 Journaux télévisés

Extrait journal télévisé A2, 25/10/1989
URL :http://www.ina.fr/archivespourtous/?vue=notice&from=fulltext&genre=Journal%20t%E9l%E9vis%E9&datedif_jour1=25&datedif_mois1=10&datedif_annee1=1989&chaine=A2&mode_document=video&num_notice=3&total_notices=5

Extrait journal télévisé FR3, 19 20. Edition nationale, 10/02/2004.
URL :http://www.ina.fr/archivespourtous/index.php?vue=notice&id_notice=250121600 1013

2. Bibliographie

2.1 Ouvrages

Baubérot, Jean. *Laïcité 1905-2005, entre passion et raison*. Seuil, 2004.

Gaspard, Françoise, et Farhad Khosrokhavar. *Le foulard et la République*. La Découverte, 1995.

Gresh, Alain. *L'islam, la République et le monde*. Hachette Littératures, 2006.

Hall, Stuart, Charles Critcher, Tony Jefferson, John Clarke, et Brian Robert. *Policing the Crisis: Mugging, the State and Law and Order*. Palgrave Macmillan, 1978.

Kepel, Gilles. *Les banlieues de l'Islam*. Seuil, 1991.

Liogier, Raphaël. *Une laïcité légitime : La France et ses religions d'Etat*. Entrelacs, 2006.

Milcent Thomas. *Le foulard islamique et la République française: mode d'emploi*. Intégrité., 1994.

Tévanian, Pierre. *Le voile médiatique : Un faux débat :* Liber, 2005.

2.2 Participation à des ouvrages collectifs

Bachir Myriam, « la consultation publique, nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique » in Neveu, François. *Espaces publics mosaïques*. Presses Universitaires de Rennes 2 (PUR), 1999.

Barkat Sidi Mohammed, « La loi contre le droit, à propos de la loi interdisant les signes religieux à l'école» in Collectif. *Le foulard islamique en questions*. Editions Amsterdam, 2004.

Baubérot, Jean « Le dernier des Curiace : un sociologue dans la Commission Stasi » in Pauline Côté et Jeremy Gunn, *La nouvelle question religieuse,* Bilingual (Peter Lang Pub Inc). 2006

Boham James, « démocratie délibérative » in Mesure, Sylvie, Patrick Savidan, et Collectif. *Dictionnaire des sciences humaines*. Presses Universitaires de France - PUF, 2006.

de Galembert Claire , « La fabrique du droit entre juge administratif et le législateur. La carrière juridique du foulard islamique (1989-2004) in Commaille, Jacques, et Martine Kaluszynski. *La fonction politique de la justice*. Editions La Découverte, 2007.

Makri Yamin, « quelle contribution citoyenne des musulmans de France ? » in Islam & laïcité dir. *Islam de France, Islams d'Europe*. Editions L'Harmattan, 2005.

Memmi Dominique « Celui qui monte à l'universel et celui qui n'y monte pas : les voies étroites de la généralisation « éthique » » in Neveu, François. *Espaces publics mosaïques*. Presses Universitaires de Rennes 2 (PUR), 1999.

2.3 Articles de revue

Bachir, Myriam. "Faire de sagesse vertu: la réforme du code de la nationalité." *Politix* 4, no. 16 (1991).

Baubérot, Jean. "La Commission Stasi: entre laïcité républicaine et multiculturelle." *Historical Reflections* 34, no. 3. (2008)

Baubérot, Jean "L'affaire des foulards." *L'homme et la société* 120, no. 2. (1996)

Belbah, Mustapha, et Claire De Galembert. "Dialogue avec l'abstentionniste de la Commission Stasi: entretien avec Jean Baubérot." *Droit et Société*, no. 68 (2008).

Bereni, Mathilde. "De l'application professionnelle des routines journalistiques à la production du racisme ordinaire. La couverture de l'affaire du foulard islamique par les médias d'élite française." *Asylon(s)*, no. 4 (3 mai 2003).

Actes de la recherche en sciences sociales, no. 51. Boltanski, Luc, Marie-Ange Schiltz, et Yann Darré. "La dénonciation." (mars 1984)

Bouleau, Michel. "Port du foulard islamique: remise en cause de la jurisprudence du Conseil d'Etat." *Les petites affiches*, no. 106 (3 Septembre 1996).

C, J-P. "Le principe de laïcité et les signes d'appartenance à une communauté religieuse." *AJDA*. (janvier 1990)

"Cinquante ans de législation sur les étrangers." *Plein droit*, no. 29-30. (1995)

Galembert, Claire de. "Présentation du numéro. Le voile en procès." *Droit et Société*, no. 68. (2008)

Garraud, Philippe. "Politiques nationales: l'élaboration de l'agenda." *l'année sociologique* 40. (1990)

Lorcerie, Françoise. "La loi sur le voile: une entreprise politique." *Droit et Société*, no. 68 (2008).

Memmi, Dominique. "Savants et maîtres à penser: la fabrication d'une morale de la procréation artificielle." *Actes de la recherche en sciences sociales* 76, no. 1 (1989).

"Port de signes religieux et laïcité de l'enseignement public." *les petites affiches*, no. 62.

Schlesinger, Philip. "Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du médi-centrisme." *Réseaux* (1990).

Schnapper, Dominique. "La Commission de la Nationalité, une instance singulière." *Revue européenne de migrations internationales* 4, no. 1. (1988)

Weil, Patrick. "Lever le voile." *Esprit*. (janvier 2005)

William, Jean-Claude. "Le Conseil d'Etat et la laïcité. Propos sur l'avis du 27 novembre 1989." *Revue française de science politique* 41 (1991).

2.4 Articles de journaux

Bacquet, Raphaëlle, et Xavier Ternisien. "Laïcité: les députés de la mission Debré commencent à douter de la nécessité d'une loi interdisant le voile." *Le Monde*. 10 septembre 2003

Badinter, Elisabeth, Regis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay, et Catherine Kintzler. "Profs, ne capitulons pas!." *Le Nouvel Observateur*. 2 novembre 1989

Barjon, Carole. "C'est l'identité nationale qui est en jeu: entretien avec François Baroin." *Le Nouvel Observateur*. 3 juillet 2003

Barjon, Claire, et Elisabeth Schemla. "Foulard islamique: Bayrou se fâche." *Le Nouvel Observateur*. 3 novembre 1994

Bernard, Philippe, et Sylvie Kauffmann. "Voile- les états d'âme de quatre "sages" de la Commission Stasi." *Le Monde*, 3 Février 2004.

Coq, Guy. "Foulard islamique: pour un retour à la loi républicaine." *Libération*, 6 novembre 1996.

Fabre, Clarisse, et Nicolas Weill. "Le gouvernement penche pour une loi interdisant le foulard à l'école." *Le Monde*, 18 juin 2003.

Gaulmyn, Isabelle de. "Vie privée, vie publique, laïcité. Dossier vivre ensemble. Entretien avec René Remond." *La Croix*. 23 juin 2003

Gurrey, Béatrice. "M. Chirac crée la "Commission Stasi" pour redéfinir la laïcité." *Le Monde*, 2 juillet 2003.

"Interview de Marceau Long." *Le Monde*. 20 décembre 1994

"Interview de Renaud Denoix de Saint Marc." *La Croix*. 7 novembre 1996

Kaci, Mina. “Sous le voile, l'oppression des femmes. Entretien avec Hanifa Cherifi.” *l'Humanité*. 30 avril 2003

Nouaille, Martine. “Nicolas Sarkozy relance le débat sur le foulard islamique.” *AFP*. 20 avril 2003

Pena-Ruiz, Henri. “Laïcité et égalité, leviers de l'émancipation.” *Le Monde diplomatique*. Février 2004

2.5 Articles consultés sur internet

Blondiaux, Loïc « La délibération, norme de l’action publique contemporaine ? », Ceras - revue *Projet* n°268, Décembre 2001.
URL : http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1868

Frisque, Cégolène « La contribution des journalistes à la construction de l’espace politique local », Table ronde « la médiatisation du politique ». Congrès AFSP Toulouse 2007.
URL : http://www.congres-afsp.fr/tablesrondes/textes/tr4sess1frisque2.pdf.

Geisser, Vincent « Notre ami Sarkozy », UOIF-UMP, histoire d’un PACS avorté »
URL : http://oumma.com/Notre-ami-Sarkozy-UOIF-UMP#_edn1.

Interview de Monsieur Jean-Paul COSTA, «Le Conseil d’Etat, le droit public français et le «foulard»», in *Cemoti*, n° 19 - Laïcité(s) en France et en Turquie,
URL : http://cemoti.revues.org/document1688.html.

Mas, Monique « Nicolas Sarkozy contre le foulard islamique ».
URL : http://www.rfi.fr/actufr/articles/040/article_21545.asp.

Zeghal, Malika « La constitution du Conseil Français du Culte Musulman : reconnaissance politique d'un Islam français ? », *Archives de sciences sociales des religions*, 129 (2005) - La République ne reconnaît aucun culte,
[URL : http://assr.revues.org/index1113.html

ANNEXES

1. Annexe n° 1 : Entretien Jean Baubérot

Question : Qu'est-ce qui vous intéressait dans ce projet ? Avez-vous hésité à participer ?

Réponse : Non, non, je n'ai pas hésité. Si vous voulez, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y avait eu déjà un déjeuner à l'Elysée avec Blandine Kriegel qui était la conseillère de Jacques Chirac pour les questions de société etc., et le déjeuner n'avait pas du tout porté loi ou pas loi, au niveau du foulard etc., il n'avait même pas porté sur le foulard. Il avait vraiment porté sur la célébration du centenaire de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il y avait… enfin, des gens qui seront à la commission et des gens qui ne seront pas et pas évidemment tout le monde de la commission. Mais disons que c'était une sorte de ballon d'essai, il y avait par exemple Gilles Kepel qui était là, il y avait Régis Debray qui était là, moi j'y étais également. Il y avait des gens qui ne vont pas se retrouver à la commission comme Jean Claude Willaime qui sera à la commission…. ? Et on avait parlé de ce centenaire, un peu faire le point sur la laïcité à propos du centenaire etc. Donc pour moi, et d'ailleurs la manière dont la presse a annoncé la commission allait aussi dans ce sens, il y avait dans cette commission, bien sur, il était clair que la commission parlerait entre autres du foulard mais il n'était pas du tout évident que le but de la commission était de se prononcer sur une loi à propos du foulard. D'autant plus qu'il y avait cette commission impulsée par Debré. Et donc, si vous voulez, bon, la commission, ça pouvait être une manière de botter en touche pour Jacques Chirac, de replacer le problème du foulard dans un débat plus global sur la laïcité. Bon, moi comme j'avais la chaire d'histoire et de sociologie de la laïcité, ç aurait été quand même bizarre que je ne participe pas à la solution. Donc, si vous voulez, pour moi, il n'y a pas eu de problèmes. En plus, moi j'ai eu une attitude constante dans ma carrière qui est de dire que, bon, j'étais payé par l'Etat, bon l'Etat évidemment ne se confond pas avec le gouvernement, mais sauf à trouver que le gouvernement soit illégitime, si par exemple l'extrême droite avait pris le pouvoir, ce qui me ferait poser le problème pour moi au niveau de ma conscience d'être secrétaire de ce gouvernement là, sauf ce cas la, le gouvernement pouvait correspondre plus ou moins ou ne pas correspondre à mes propres options, il était légitime et moi, si vous voulez, quand j'étais appelé comme expert, je n'avais pas à refuser le travail d'expertise. Par exemple, j'avais été interviewé par Barouin. Jean pierre Rafarin avait chargé Barouin d'une mission sur la laïcité, une audition si vous voulez. J'avais accepté l'audition. Pasquat quand il était ministre de l'intérieur, avait fait une enquête sur la laïcité aussi, j'avais été auditionné, j'avais accepté d'être auditionné. Et le parti radical, qui est un peu l'aile gauche laïque de l'UMP qui est présidée par Borloo actuellement mais qui était présidé à l'époque par André Rossinot, le maire de Nancy, m'avais demandé de venir parler à son université d'été sur la laïcité, j'étais allée à son université d'été sur la laïcité. Bon, tout ca, bon, et puis évidemment, j'ai été plusieurs fois, bien des fois je le raconte d'ailleurs dans mon bouquin sur Sarkozy, dans des réunions du Parti Socialiste, dans des débats du Parti Socialiste etc. Bien sur, et puis souvent bon j'ai été : SOS racisme m'a demandé, ATAC m'a demandé, Ni putes ni soumises m'a demandé. Bon, etc. Mais si vous voulez, bon, pour moi c'est tout à fait différent de faire partie d'un cabinet ministériel, a fortiori évidemment d'un ministre mais disons à mon niveau de faire partie d'un cabinet ministériel, j'ai fait partie du cabinet ministériel de Ségolène Royal. La j'ai bien vu, on ne peut pas faire partie d'un cabinet ministériel sans connivence idéologique parce que vraiment, on a une politique à faire. Par contre, un rôle d'expert, ca moi je trouve

normal que dans un pays démocratique, un gouvernement qui soit de gauche ou de droite nomme des commissions où il y ait des gens de gauche ou des gens de droits. Donc, pas de problème à ce niveau.

Donc vous connaissiez la composition de la commission ? Qu'est-ce que vous pensiez de la composition ?

Alors non, en fait, c'est-à-dire que si vous voulez, c'est toujours pareil : la composition de la commission était entrain d'être faite. Donc le premier coup de téléphone, ça a été pour demander aux gens s'ils accepteraient de faire partie de la commission. Mais tant que les gens n'avaient pas accepté de faire partie, ils ne pouvaient pas livrer les membres de la commission. Donc je ne savais pas. Mais, moi dans mon idée, effectivement, j'allais retrouver un certain nombre de gens que j'avais vu à ce diner, c'était assez logique : effectivement, ça ne m'a étonné de voir Debray, ça ne m'a pas étonné de voir Kepel. Ca m'a un peu étonné que Jean Paul Willaime ne soit pas nommé puisqu'il avait participé à ce repas et y avait dit des choses intéressantes. Il y avait également une jeune femme qui était membre du parti radical et qui était un peu madame laïcité au sein de ce parti radical dont le nom m'échappe. Bon, je m'attendais un peu à la voir à la commission. Si vous voulez, dans la commission, il y a des gens qui... Par contre, Pena Ruiz n'était au diner, il était à la commission mais ça ne m'a quand même pas étonné de le voir à la commission. Si vous voulez, à la commission, il y avait des gens que je ne connaissais guère, il y en avait d'autres effectivement qui s'imposaient plus ou moins. Bon, si vous voulez, bon, ca a été Kepel, ça aurait pu être Olivier Roy. Bon, c'est peut être pas innocent d'avoir pris Kepel et pas Olivier Roy. Mais bon, toujours, la nomination de la commission a une part d'arbitraire, sauf à décider d'une procédure de nomination si vous voulez, qui serait explicite etc. C'est l'exécutif qui nomme, c'est l'exécutif qui nomme. Ce que l'on peut dire, c'est que, et c'est ce que d'ailleurs les médias qui ne sont pas complaisants bien sur, comme Libération etc. ont dit c'est que la composition apparaissait comme équilibrée. Donc je n'ai pas eu l'impression de me retrouver dans un traquenard ! (rires)

Je voulais revenir à la période préparatoire, avant les auditions, et justement, cette rencontre avec les membres. Comment ça s'est passé, si vous avez eu tout de suite certaines affinités, si ca s'est construit assez vite. Vous parlez dans votre article d'idéologie de groupe.

Oui alors, si vous voulez, il n'y a pas eu… Il n'y a jamais eu l'organisation de tendance ou de courant à la commission. Ca, ça tient à la personnalité de Bernard Stasi qui a été dès le départ chaleureux et qui dès le départ a suggéré un esprit d'équipe. Et puis… tout le monde était un peu stressé. Et ça, ce stress commun, ça crée une solidarité ! Tout le monde savait bien que c'était une tache difficile, qu'on nous attendait au tournant. Enfin moi je l'ai senti en juillet, une sorte de conscience de la difficulté de la tache et du fait qu'il fallait travailler ensemble le mieux possible pour arriver à faire le mieux possible. Et, je rappelle que, à l'époque, ce qu'on nous a surtout dit, c'est qu'on avait à rédiger un rapport. Alors bon… Moi, a posteriori, je me dis que j'étais peut être été un peu naïf etc. Mais encore une fois, je pense que j'aurai été beaucoup plus alerté sur la chose s'il n'y avait pas eu la commission Debré. Mais moi, j'ai vécu, et je pense que je ne suis pas le seul, justement la dualité : la commission Debré, c'était des parlementaires donc loi ou pas loi, c'était d'abord leur responsabilité. Et, nous, c'était plutôt… alors bien sur, le problème du foulard était une case dans ce cadre mais c'était plutôt arriver à définir… Bon la Constitution déclarée Publique et Laïque : qu'est-ce que ca veut dire ? Et qu'est-ce que ça veut dire alors que l'on va fêter le centième anniversaire de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Bon, donc, c'était si vous voulez, dans cet ensemble que la question du foulard serait une des questions qui prendrait place. Mais justement… au départ, moi j'avais l'impression, je vous dis, que l'intention de Chirac était de relativiser cette affaire qui était un peu une épine dans le pied du politique, que le politique maitrisait mal, qui étaient des affaires essentiellement

médiatiques…. Et que la commission devait le politique a dédramatiser les choses et à les rendre plus rigoureuses quant à l'ensemble, c'est-à-dire la laïcité c'est un ensemble de choses et pas uniquement « foulard ou pas foulard ». Donc voilà, et la manière dont la commission a démarré ne démentissait pas ça parce que Stasi a demandé à Pena-Ruiz et à moi de faire deux exposés un peu synthétiques sur « qu'est-ce c'est que la laïcité ? » Moi j'ai fait un truc qui était une mise en perspective de la laïcité avec mes seuils de laïcisation etc. etc. Bon, Pena Ruiz a fait quelque chose aussi qui était bon, un peu une synthèse résumée de son bouquin sur Dieu et Marianne. Et c'était deux approches assez différentes. Ce qui c'est passé effectivement, ce qui a déçu et Pena Ruiz et moi mais on n'a pas vu d'intention maligne dans l'affaire c'est que on avait commencé la réunion par traiter de l'organisation pratique. Ca a pris beaucoup plus de temps que c'était prévu et ça, d'une manière générale, si vous voulez, moi maintenant, je pense que vingt personnes c'est beaucoup trop et que en plus, il y a défaut propre intellectuel qui est de pinailler pour des virgules… les choses ont pris du retard. Nos deux exposés… Bon, on a essayé de faire voir et puis on a du quand même parler 20 minutes à une demi heure chacun pour pouvoir développer une problématique, c'est bien ce qu'il faut. Il y a eu très peu de temps rien que pour le débat. Et cela a été la seule fois de la commission ou finalement il y a eu quelque chose un peu de général et de global sur la laïcité et, bon, la commission n'avait pas à trancher sans doute entre les deux approches mais elle aurait pu repérer…Bon si vous voulez, nous on avait quand même conçus nos exposés de manière à ce que ça lance des pistes et la commission aurait pu chercher à articuler les pistes. Et à mon avis, il y a moyen d'articuler entre les pistes de Pena-Ruiz et les miennes même si ce n'est pas la même position. Bon, et le même point de vue au sens strict du terme : la même manière de regarder la laïcité. Mais, bon, c'était en juillet et en septembre on a démarré les auditions etc. et le truc a été tout à fait oublié. En plus, ce qui s'est passé, c'est que dans les choses pratiques, il avait été dit que Jacqueline Costa-Lascoux et moi, on allait un peu sérier les problèmes justement à discuter. Et on a fait un… mis un ensemble des problèmes où on a mis vraiment sur la table tout un tas de problèmes. Je m'en suis resservi dans la déclaration universelle sur la laïcité dans la deuxième partie de cette déclaration. J'en ai repris un certain nombre bon. Et ca aussi, ca a été, bon en tout cas il y a eu les auditions etc., ca a été complètement oublié, laissé de côté. Mais bon, on avait tenu, enfin moi fin juillet, début aout, avant de partir en vacances, j'avais eu deux ou trois réunions avec Jacqueline Costa Lascoux et on a bossé la dessus. Et là où effectivement, je n'ai pas été assez rapide etc. C'est que d'autres, si vous voulez ont sorti leur carnet d'adresse à ce moment là, et parce que ca avait été aussi dit dans les trucs pratiques que l'on pouvait indiquer les gens qui seraient bien d'être auditionnés par la commission, mais moi j'ai pas vu l'urgence de sortir son carnet d'adresse et quand j'ai dit « Mais, il faut interviewer, auditionner, tel ou tel prof » Bon Schwartz, mais à mon avis, c'était, là, c'était quand même un choix idéologique m'a dit « mais la on a déjà trop de noms ». Alors, en quoi je dis que c'est un choix idéologique, c'est qu'il n'a pas du tout cherché à équilibrer et à dire « on prend plus de noms qu'on ne peut en auditionner et après on réparti en auditionnant des gens qui ont eu des affaires de foulard et combatives et en auditionnant aussi des gens qui ont maitrisé les problèmes de foulard et qui justement n'ont pas eu d'affaires ». Et manifestement, il a fait le choix, pour les auditions de profs, de privilégier les situations conflictuelles et de ne pas faire parler les gens qui avaient maitrisé ces situations conflictuelles alors que c'était très intéressant. Et il a…Enfin, habilement, si vous voulez c'est toujours difficile de prêter des intentions aux gens, mais ce qui en tout cas objectivement était très habile, c'est que justement, prétendant qu'il croulait sous le nombre de gens qu'il auditionnait, j'ai du me bagarrer pour que quand même Jean-Paul Willaime soit auditionné mais l'énergie que j'ai passé à ce que Jean Paul Willaime soit auditionné, évidemment, du coup, je ne pouvais plus la passer à obtenir les auditions de un tel et un tel. Notamment, par exemple, ce n'est pas normal que la proviseure de Vaulx-en-Velin n'ait pas été auditionnée. La proviseure de Vaulx-en-Velin avait réussi à mettre tout le monde d'accord de l'Imam au prof trotskiste en interdisant si vous voulez, le foulard strict mais en autorisant le bandana et elle arrivait à maitriser une situation qui à Vaulx-en-Vlin, banlieue de Lyon, était pas une situation facile. Bon, on n'a pas auditionné cette femme là, c'est extrêmement regrettable et c'est là ou je pense quand même qu'il y a eu un

choix de la part de Rémy Schwartz. Mais dans le duo Stasi, Rémy Schwartz, ca a été Rémy Schwartz qui a eu le pouvoir. D'ailleurs, la suite est éloquente. Bon, évidemment, cela tient aussi à la différence d'âge mais pour Stasi, la commission a été son dernier acte… depuis… et à mon avis, il n'a jamais assumé vraiment la décision. Il a d'ailleurs été extrêmement colérique par rapport à toute mise en question ou discussion de cette décision. Moi je me suis vraiment engueulé avec lui à Postdam, à un colloque franco-allemand… pourquoi je me suis engueulé ? Parce qu'il dit des choses qui étaient complètement fausses sur la commission et il dit « J'en en appelle à la confirmation de René Rémond et Jean Baubérot »… on était là, alors je lui dis, « Je regrette, si vous n'aviez pas invoqué mon nom, moi j'aurais laissé… Mais puisque vous invoquez mon nom, je suis obligé de vous dire que ce que vous avez dit est faux… Est faux ! » Et que… alors je ne sais pas si j'ai dit « vous mentez » mais enfin, ça en revenait à ça. Et alors, René Rémond après a dit « vous n'aviez pas le droit »… Alors je me suis après engueulé avec René Rémond. Il m'a dit « vous n'aviez pas le droit de désavouer Stasi en public ». Je lui ai dit « mais écoutez, à partir du moment où il m'avait cité… vous êtes d'accord avec moi que ce qu'il a dit est faux bon factuellement ». Donc à partir du moment où il m'avait cité, je ne pouvais pas, par mon silence, cautionner des propos qui étaient faux, et qui n'étaient pas… et qui ne relevaient pas de l'opinion. Et même s'ils relevaient de l'opinion… Mais à mon avis, il a vraiment très mal assumé finalement ce qui s'est passé, la décision. Il n'a pas fait d'article dans le monde pour présenter les travaux de la commission Stasi et le résultat de cette commission. Le seul article qu'il a fait ça a été polémique face au Pape parce que le Pape était contre la loi. Enfin ça c'était complètement incongru ! Le président de la commission n'avait pas plus à polémiquer contre le pape que contre le grand Maître du Grand orient ou je ne sais pas qui etc,. Ce qu'il avait, c'était à expliquer le travail de cette commission, le résultat auquel elle était parvenue et pourquoi elle était parvenue à ce résultat. Stasi, c'était la fin de sa carrière. Alors que dans les coulisses de la commission, on disait que Chirac le nommerait au Conseil Constitutionnel, qu'il allait présider la Halde etc. Au contraire, Remy Schwartz, il a été l'étoile montante au Conseil d'Etat.

Est-ce que vous pensez que le fait de vous être abstenu, cela vous a libéré, même si vous n'aviez plus de devoir de réserve à la fin des travaux. Mais comparé aux autres membres, je trouve beaucoup d'écrit de vous expliquant justement la commission mais pas des autres membres. Est-ce que cela vous a permis de plus critiquer ?

Oui alors moi je pense qu'effectivement… Si vous voulez, moi… Vous connaissez le Crime de l'orient express ? Voilà la métaphore que j'utilise. C'est-à-dire qu'à partir du moment où… Si vous voulez.. .Et c'est à mon avis, en partie pour ça que mon abstention a posé problème, à partir du moment où les gens ont voté le truc, ils devaient légitimer le vote et donc raconter la commission de manière un peu idyllique, légende dorée, pour dire qu'elle avait conduit logiquement au vote. Donc ça ne vous pousse pas à essayer de voir ce qu'il s'est passé, pourquoi ça s'est passé. Alors effectivement, il y en a qui assument totalement leur vote. Mais ceux qui n'ont pas assumé totalement leur vote, ils se sont trouvé dans une situation très fausse : d'un côté ils ont eu le malaise et plusieurs l'ont dit que… alors malaise face à la commission, enfin face à la suite de la commission plus exactement. Et puis en même temps, comme ils avaient voté ils étaient bien obliger d'assumer cela. Ils ne pouvaient pas essayer de raconter de manière critique voir autocritique… Parce que moi, dans la manière dont je raconte, il y a aussi une autocritique comme acteur: c'est-à-dire il y a des choses que je n'ai pas vu venir ou que j'ai vu venir trop tard. Mais bon, c'est difficile pour eux. Mais peut être le fait qu'ils aient voté finalement la chose fait que l'autocritique… Je vais prendre un exemple : le fameux truc de dire « il n'y a eu qu'une des 26 propositions qui a été retenue ». Bon d'abord, dans le temps, ce n'est pas vrai. Disons que ça a été la première qui a été retenue. Mais bon, on avait proposé, alors je sais bien que le processus était déjà engagé mais une des recommandations de la commission c'était quand même la création de cette Haute Autorité contre la Discrimination. Une des recommandations, ça été qu'il y ait un aumônier musulman pour les prisons ou pour l'armée je

ne sais plus. Je crois que c'était pour les prisons. Ca a été fait. Quand on voit maintenant cinq ans après, on ne peut pas dire qu'il n'y a qu'une résolution qui a été mise en application. Mais même il n'y aurait eu qu'une résolution ou le fait que cette résolution a été mise en pratique plus vite que les autres, et a essentiellement été mise en pratique, la commission elle-même en est responsable ! Il y a eu deux votes : il y a eu un vote sur le rapport, les 25 des 26 propositions et il y a eu un vote sur le foulard, enfin sur les signes religieux ostensibles puisque l'hypocrisie, c'était on disait que ce n'était le foulard que l'on visait mais l'ensemble des signes religieux ostensibles. La commission elle-même mettait à part cette question et donc, à partir de ce moment là, bon, logiquement, elle doit assumer ça et assumer qu'effectivement, une place a part a été faite. Surtout que moi, j'avais proposé, dans les propositions que j'avais faite en cours de route, j'avais proposé que l'on propose une sorte de loi sur la laïcité en disant qu'il fallait la prendre en entier ou ne pas la prendre si vous voulez. Que l'on ne pouvait pas découper etc. Et là, bon, hé bien, habilement Rémy Schwartz a dit « on ne peut pas procéder comme ça. Le politique trouvera que on lui… ». Alors Jacqueline Costa-Lascoux avait dit qu'elle était d'accord à ce moment là mais Rémy Schwartz avait dit que c'était un peu irrévérencieux vis-à-vis du politique. Et on avait un statut foncièrement ambigu : nous qui n'étions pas parlementaire, effectivement, si vous voulez, on était dans un rôle bizarre d'avoir à proposer ou non une loi et vis-à-vis de parlementaires. Alors qu'il y avait une commission parlementaire encore une fois à côté. Et donc, il y avait vraiment un jeu de rôle assez drôle… Si vous voulez. Et là aussi, moi j'avais à un moment proposé que la commission ne prenne pas position, loi ou pas loi, laisse la commission Debré à ses responsabilités et que la commission, elle, fasse uniquement son rapport en disant « Eh bien voilà comment en 2005 il faudra comprendre la laïcité ». On le rend un an avant, voilà comment il va falloir faire le centenaire de la loi. Et ça aussi, Rémy Schwartz a très habilement, avait dit « Non, ça ce n'est pas possible, l'opinion publique ne comprendrait pas ». Mais, cela aurait été quand même assez logique de laisser les parlementaires à leur responsabilité.

Je voulais revenir sur les travaux que vous avez faits pendant la période préparatoire : votre exposé avec Pena-Ruiz et votre dossier avec Costa-Lascoux. Est-ce que vous pensez, comme on n'a pas eu de débat sur la laïcité, comme vous êtes un spécialiste de la laïcité sur l'histoire et la sociologie de la laïcité, cela a handicapé la commission pour la suite, pour les auditions. Notamment, dans un des vos articles, vous dites que la laïcité doit être plus affaire de raison que d'émotion pour ne pas se laisser impressionner.

Alors si vous voulez, bon, quand je dis qu'effectivement que la critique de la commission, il y a aussi une part d'autocritique, c'est quelque chose d'intéressant de voir le sociologue et le citoyen, l'homme ordinaire etc. C'est-à-dire que comme sociologue, moi comme tous mes collègues, j'ai lu Goffman, vous voyez, la mise en scène de la vie quotidienne, la présentation de soi etc… Et, quand il a été proposé dans le fonctionnement pratique de la commission de discuter des auditions pendant les repas, hé bien j'ai oublié Goffman. C'est-à-dire j'ai été comme les autres à me dire « Eh bien voilà, on a un programme de travail de l'an prochain qui est chargé etc. On nous rajoute une commission où il va falloir plancher alors au départ deux matinées par semaine. En fait, cela a été vite trois ou quatre. Quatre à la fin mais cela a été vite trois. Bon, comment on va faire pour faire notre travail normal, quotidien etc… Ah les repas c'est une bonne idée ! Parce que c'est opérationnel puisque l'on va discuter et manger en même temps, donc on va maximaliser disons l'emploi du temps ». Voilà, j'étais dans ça mais j'aurais du me rappeler Goffman. Parce que Goffman montre bien que quand vous voulez avoir une convivialité avec quelqu'un, vous avez des évitements. Et je vais vous donner un exemple très bête. Il y a eu… Bon, j'appartiens au labo groupe société religion laïcité. On a fait une galette de rois. J'ai un blog, j'ai fais une note sur Gaza, et là, il y a une membre du labo, qui est une bonne amie, qui est juive et qui se sent très solidaire d'Israël et qui vient me voir à la galette et qui me dit « je ne suis pas du tout d'accord sur ce que tu dis sur Gaza, tu as tout faux »… Je lui dis « écoute, ce n'est pas le lieu de parler de ça. Ce n'est pas le lieu de ça. Qu'est-ce qu'on va

faire ? on ne va pas pouvoir en parler sereinement donc on va discuter et c'est tout… ni toi ni moi on ne peut influencer sur la situation à Gaza. Toi et moi on pense des choses très différentes mais ne nous brouillons pas et ne faisons pas que le ton montant, on gâche la cérémonie de la galette des rois pour un truc où on a aucun enjeu concret… si tu veux on en discute une autre foi ». Et là je crois que j'ai été un bon goffmanien. C'était totalement casse gueule et pratiquement, effectivement, ça ne sert à rien. Mais j'aurais du me dire qu'à un repas il y a des stratégies d'évitement si vous voulez des désaccords parce que le repas est un lieu de convivialité. Et donc un repas, ce n'était pas le bon endroit pour discuter des auditions. Alors pourquoi je n'y ai pas pensé ? Je vous l'ai dit parce que, comme les autres, j'étais stressé par le fait qu'on allait devoir consacrer beaucoup de temps à une commission alors que l'on avait des étudiants à diriger, qu'on avait des colloques à faire, des recherches à faire etc. Enfin je n'ai pas besoin de vous racontez ça en détail, vous voyez bien ce que c'est le travail d'un enseignement chercheur. Et puis je sortais de quatre ans de présidence de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et pour moi, c'était enfin le moment où je pouvais me remettre à faire de la recherche et justement à rattraper mon retard sur la recherche avant le centenaire du 2005 et écrire un bouquin avant le centenaire de 2005. Donc j'étais quand même… si vous voulez, c'était un sacrifice au niveau temps la Commission. Et d'autre part, parce que, comme je vous l'ai dit, on est parti dès le départ un peu dans une optique unanimiste : on va rédiger un rapport ensemble. Et on n'est pas parti, en tout cas, moi je ne suis pas parti du tout, peut être que des militants comme Gaye Petek sont plus partis sur l'idée qu'il y aurait un clash à un moment et qu'il fallait s'y préparer. Mais moi je ne me suis pas du tout parti dans l'optique qu'il va y avoir une décision avec des pour et des contres qui va être le truc important et qui va porter sur le foulard. J'étais beaucoup plus dans l'idée du rapport. Donc, effectivement, nos discussions, où la convivialité et la discussion n'étaient pas antagonistes si vous voulez. Et puis je me suis rendu compte que, justement, pour la création d'une idéologie dominante, le repas est très fort parce que… bon, le staff lance des idées. Si vous commencez à systématiquement critiquer la manière dont le staff lance la discussion, la mène etc etc… vous êtes un mauvais coucheur et vous rendez l'atmosphère du repas irrespirable. Donc vous êtes obligé, dès le départ, d'abandonner une bonne part de votre critique et puis le repas favorise les propos à l'emporte pièce. Cela va être très difficile pour vous d'expliquer un peu en long et en large pourquoi vous êtes en désaccord, de l'exprimer de manière nuancée, de dire « là je suis d'accord mais là je ne suis pas tout à fait d'accord ». L'expression d'un désaccord durant un repas c'est du ping pong… c'est pas… donc, moi je pense que ça a été très… bon… mais alors, chose maintenant que je peux vous dire en plus, parce que maintenant j'ai l'expérience de la comparaison avec la Commission Bouchard Taylor, au Canada, au Québec. C'est que, si vous voulez, quelque chose que j'avais pas vu parce que j'ai intériorisé la manière dont ça se passe en France, mais le premier défaut de la commission Stasi mais de certainement beaucoup de commissions en France, c'est le fait que ces commissions n'ont pas de budget ou en tout cas pas un budget clair, net et précis, et substantiel. La commission Bouchard Taylor a eu 5 millions de dollars de budget, ce qui fait 3,7 millions d'euros. Une chose que j'ai vu, dès le départ, c'est que l'on n'avait pas de locaux et qu'on devait se réunir effectivement soit au Sénat, soit dans des ministères et que ce n'était pas maison commode. Mais même si vous voulez, la commission Bouchard Taylor, qu'est-ce qu'elle a fait ? Elle a fait deux choses que nous on n'a pas… elle n'a pas fait d'audition, comme nous, de personnalités, mêmes s'ils en ont rencontrés, même s'ils sont allés les voir etc. Bon c'est eux… Mais par contre, elle a fait des consultations publiques de citoyens et elle a fait faire des travaux par des experts sur des sujets précis et notamment sur les médias par exemple. Bon alors, la limite de la commission Bouchard Taylor, c'est que les travaux des experts, alors que c'est fait sur argent public puisque c'est dans le budget de la commission, les travaux des experts sont confidentiels, ils ne sont pas portés à la connaissance du public. Ils ont été portés à la connaissance de Bouchard Taylor mais personne d'autre. Et moi j'ai demandé, alors si vous voulez Bouchard Taylor m'avait autorisé à demander des photocopiés. J'ai photocopié mais je ne sais pas si c'est extrait ou pas. Un rapport sur les médias qui faisait 240 pages, on ne m'en a photocopié que la moitié, 120 pages. Et j'ai demandé, depuis la fin de la commission, j'essaye

d'avoir les 120 autres pages et je n'arrive pas à les avoir. Donc, il y a, si vous voulez, la commission Bouchard Taylor, elle n'est pas parfaite. Mais Bouchard et Taylor, ils ont disposé de consultations de citoyens où tous les simples citoyens pouvaient parler et de travaux d'experts de type universitaire, de type académique et notamment la manière dont les médias traitaient les « affaires », parce que maintenant la laïcité fonctionne beaucoup à partir « d'affaires », ce qui n'était pas le cas il y a trente ans ou quarante ans. Et nous, on n'a fait ni l'un ni l'autre, on a fait des auditions de personnalité mais on n'a pas fait de consultations de citoyens ou pratiquement pas. On a interrogé une fille à foulard, une fille sans foulard, mais totalement à la fin de la commission. Et puis, on n'a surtout pas fait, on a engrangé aucun travail académique d'expert et notamment aucune réflexion sur les médias. Alors qu'on a dit beaucoup de mal des médias dans la commission, on a dit beaucoup mal de l'éducation nationale. On n'a pas fait faire de travail sur le fonctionnement de l'institution éducation nationale, sur le fonctionnement des médias. Et dans notre rapport, tout le mal qu'on a dit sur l'éducation nationale et sur les médias, vous ne le retrouvez pas. Et ça, c'est aussi un manque. Donc, maintenant, si vous voulez, c'est clair que maintenant on me demanderait de faire partie d'une commission d'une importance comparable, bon, j'accepterai mais, quand on érigerait le fonctionnement pratique de la commission, je serais beaucoup plus exigeant. L'expérience de la commission Stasi m'a rendu très exigeant sur le fonctionnement d'une commission pour qu'elle fonctionne de manière plus transparente et de manière plus démocratique.

Concernant les auditions, qu'est-ce que vous pensiez du fait que les auditions soient publiques ? Par rapport aux médias…

Oui alors, si vous voulez… D'un côté, bon, pourquoi pas ? Parce que ça permet d'alimenter le débat public. De l'autre côté, il y a eu audition publique et audition privée. Là aussi, moi j'étais d'accord sur la distinction : on ne peut pas demander à un fonctionnaire qui a un devoir de réserve de déballer en public des trucs… mais, l'aspect contre productif de dire qu'il y avait des auditions qui étaient publiques et des auditions qui étaient privées, d'abord il n'y a pas eu que des fonctionnaires avec devoir de réserve qui ont été auditionnés en privé. Ca a fait vraiment deux catégories d'auditionnés : ceux qui bénéficiaient da la télévision et ceux qui n'en bénéficiaient pas. Il y a pas mal de gens qui n'en ont pas bénéficié. Par exemple, on a auditionné l'association représentant la minorité kabyle, ça a été privée, Jean Paul Willaime ca a été privé. Mais surtout… surtout, ça favorisait les rumeurs sur les auditions privées et sur le fait… Alors moi j'ai été, mais comment lutter contre des rumeurs ? Des qui gens m'ont dit « Ah mais oui, les fonctionnaires, les responsables de la sécurité ont dit que c'était, il y avait vraiment un danger islamiste très fort en France, ont tenu des propos très alarmistes ». Je leur ai dit « Mais pas du tout ! ». Il n'y a pas eu de truc qui… bon, qui nous aient convaincus si vous voulez que l'islamisme était à nos porte. Bon, outre tout ce qu'on sait de la situation internationale effectivement tendue et que, effectivement, il y a Al Quaida qui existe etc. Mais enfin, il n'y a pas eu de révélation par rapport à ce qu'un citoyen formé peut lire et peut savoir. Mais, la rumeur en a couru. Je sais que la rumeur en a couru. Et il y a même Rosanvallon qui est prof au collège de France qui m'a dit « Hé bien heureusement que tu t'es abstenu parce que, moi on m'avait dit que voilà, il y a eu des auditions privées très alarmistes etc. Et puis quand j'ai vu que tu t'abstenais, je me suis dit, hé bien s'il s'est abstenu, cela veut dire que n'est pas vrai ou qu'il faut relativiser parce qu'il ne se serait abstenu si vraiment il avait eu conscience d'un danger islamiste très très fort ». Bon, il y a eu ces rumeurs. Et puis, il y a eu une audition publique, une audition privée qui ont été, si vous voulez, où il y a eu un vice de forme. L'audition publique, c'est Chadortt Djavann alors qu'il avait été décidé qu'on n'auditionnait pas les auteurs de livre. Ce qui aussi a peut être été une erreur mais qui en même temps, si on avait commencé à auditionner les auteurs de livre, c'était fin. Parce que, pourquoi tel livre et tel livre ? Moi j'aurai eu vraiment des pressions de plein de collègues qui ont écrit de bouquins, à juste titre. Mais c'était, ça devenait ingérable. Mais alors, pour faire une exception pour ce petit Pamphlet qui sur le plan du niveau académique est assez minable alors qu'il peut être assez intéressant

comme témoignage etc. Mais bon, c'est à ce moment là, c'était vraiment privilégier un des moyens unilatéral par rapport à des analyses. Et d'autre part, il y a eu le rajout, en fin de course, en privée, avant l'audition publique d'une fille à foulard, une fille sans foulard, il y a eu le rajout in extremis, tout à fait à la fin des travaux, alors qu'on était débordés, alors qu'on avait pris du retard etc., d'une jeune femme à qui on avait obligé de porter le foulard et ça a été mis à de la maltraitance. Bon, ok, moi je veux bien croire que de tels cas existent. Mais visiblement, on avait choisi cette jeune femme pour émouvoir les membres de la commission. Et c'était vice de forme, parce que, si vous voulez, cette audition a été rajoutée à un moment où la commission avait fixé les dernières auditions qui devaient avoir lieu mais c'est tout. Ca a été rajouté à l'insu de la commission à partir d'une demande de Gaye Petek acceptée par le staff et la commission n'avait pas du tout ratifié ça. Et ça n'avait pas du tout lieu d'être ou alors, il fallait justement auditionner plus de filles qui portaient le foulard librement. Mais c'était vraiment peser émotionnellement sur la commission en privilégiant un cas douloureux et à ce moment là, on trouve toujours, effectivement des cas douloureux. Donc, si vous voulez, il y a eu une affaire de répartition. Quant aux auditions publiques, bon alors, peut être que, je ne sais pas si dans le cadre de ce master vous pouvez faire ce travail, c'est un peu considérable, si vous regardez toutes les auditions publiques, moi je pense que le discours de dire que les auditions ont été convaincantes, qu'il fallait une loi, est un discours tout à fait infondé. Il y a plein d'auditions, de gens auditionnés, qui ont dit leur réserve ou leur réticence face à une loi. L'exemple le plus frappant est l'Union Rationaliste. On ne peut pas dire que l'Union rationaliste soit peuplée de gens pro islamistes ou je ne sais pas quoi. Bon, et l'union rationaliste s'est prononcée contre la loi. Bon, donc, et puis les syndicats. Alors, très souvent, les gens n'avaient pas de positions absolument claires parce que les organisations de masse avaient dans leur rang des gens qui avaient des opinions différentes sur le sujet. Mais justement, il n'y avait pas un accord massif pour une loi. Alors, ce qu'il y a eu par contre, cela a été des rivalités politiques, au moment même où la commission faisait son travail, au PS et à l'UMP qui ont joué en faveur de la loi. Parce que, si vous voulez, Fabius a joué, était considéré comme socialement assez centriste, donc il a joué « plus laïque que moi tu meurs » pour la loi, sous l'influence de Jack Lang. Et il a entrainé le PS quand Hollande et M. Laïcité au PS… bon peu importe, ont été auditionnés, bon ils sont restés dans le flou artistique, ils n'étaient pas du tout surs que la loi était une bonne idée. Par contre, donc, Fabius a fait de la surenchère et a attiré le PS a faire une proposition de loi interdisant tout signe religieux et pas seulement les ostensibles. Alors théoriquement, pour ne pas stigmatiser l'islam et pour que ce soit bien toutes les religions etc. Mais c'est très naïf car c'est faire comme si il y a quatre ou cinq religions avec des signes religieux bien estampillés etc. Des religions dans la mondialisation, il y en a des centaines voir des milliers et tout peut devenir signe religieux. On peut décréter que ça, c'est un signe religieux et en trois mois, ça va devenir un signe religieux si un certain nombre de gens le décrète. Donc, c'était s'engager aussi dans un jeu du chat et de la souris, à mon avis, complètement destructeur sur l'école. Mais vous voyez, il a fallu à la commission, plaider ce genre de trucs, en disant cette proposition stupide, il ne faut pas la retenir. Ce qui évidemment, ce qui a marché mais qui fragilisait la suite. Et puis, à l'UMP, c'était la rivalité entre Juppé et Sarkozy. Sarkozy a dit je suis contre le foulard et contre la loi et Juppé était pour la loi. Et à ce moment là, Chirac jouait la carte Juppé etc. Juppé était encore dans la course, il n'était pas encore neutralisé par sa condamnation. Donc, la aussi il aurait fallu exiger un moratoire. Si vous voulez, ça n'a pas été logique : ou la commission s'occupait de cette affaire mais à ce moment là, il n'y avait pas besoin de la commission Debré. Et il fallait exiger un moratoire des politiques. L'affaire loi ou pas loi devient l'affaire de la commission Stasi et les politiques doivent fermer leur gueule pendant que la commission Stasi délibère et il n'y a pas une autre commission de parlementaires qui délibère là-dessus. Elle a tout pouvoir à ce moment là, si vous voulez, et elle demande un moratoire pour travailler dans le calme. Ou alors elle ne s'en occupe pas. Mais on ne peut pas s'en occuper, si vous voulez alors que ce n'est pas vraiment la responsabilité de la commission puisqu'elle n'est pas composée de parlementaire à part une sénatrice UMP et un député PS, mais deux sur vingt. Et puis les politiques continuent à jouer leur jeu, etc… Là aussi, il y a quelque chose qui n'est pas très

rationnelle et qui bon, a eu les effets qu'elle a eu, mais au détriment d'une conduite rationnelle des politiques publiques.

Et justement, à propos des politiques qui doivent « fermer leur gueule », le discours de Chirac de Tunis, comment ça a influencé justement la commission ?

Alors si vous voulez… Bon, tout le monde voulait paraître comme indépendant du politique. Donc, le discours officiel c'était que Chirac disait, il faut défendre la laïcité mais c'était plus large que le foulard, ce n'était pas vraiment indiqué de position sur le foulard. Ca c'était le discours officiel pour que la Commission elle-même croit qu'elle restait tout à fait libre de ces… bon. Et, la commission pour moi a aussi, quand je me suis remémoré les choses, c'est un formidable observatoire, si vous voulez, des justifications idéologiques enfin de la capacité d'intellectuel et de gens qui sont, évidemment très cultivés, à se fabriquer des justifications idéologiques de leur positions mais c'est vraiment des justifications. Donc officiellement, c'était un truc général, défense de la laïcité. Mais c'était clair que ce n'était pas de dire qu'il fallait diminuer les subventions aux écoles conventionnelles, c'était clair que ce n'était pas qu'il fallait mettre en cause le statut de l'Alsace Moselle etc. etc. Tout le monde comprenait que défense de la laïcité, c'était une prise de position en faveur de la loi. Moi je suis persuadé évidemment que ça a joué, c'est-à-dire que, des gens comme René Rémond ou même Alain Touraine, sont des gens qui, enfin en tout cas moi tels que je les ais vu fonctionner dans cette commission, n'assument pas le fait d'être minoritaire, vous voyez. Et, alors, en plus comme je l'expliquais dans mes articles, la commission rendait difficile effectivement le fait d'assumer d'être minoritaire. Je pense que se sont des gens qui ont l'habitude d'être des intellectuels organiques et qui n'assument pas le fait de se retrouver en position minoritaire. Et, moi c'est très marrant parce qu'il y a des gens qui m'ont dit après « mais cette commission Stasi, ça a été un terrible échec pour toi ! Puisque tu t'es retrouvé tout seul à voter le truc ! ». Je leur ai dis « Mais attendez, moi ce n'est pas du tout comme ça que je pose le problème. Je pose le problème que chacun avait à agir en conscience. Moi je n'ai pas cherché à faire une sorte de truc groupe de pression, de lobby à l'intérieur de la commission ». Pour moi chacun se déterminait en conscience. Et, bon, j'étais un des vingtièmes, j'ai pris mes responsabilités, ni plus ni moins. Donc je ne vois pas en quoi ça serait un échec ou pas un échec. Ce n'est pas du tout en ces termes là. Enfin, il me semble que c'est tout à fait français cette sorte d'unanimisme ou de truc où il faut être majoritaire pour être bien dans sa peau. Au Québec, qui se veut ilot français francophone dans l'océan anglophone mais qui en fait est influencé par l'Amérique du Nord, les gens disent que je suis le dissident de la commission Stasi. Mais juridiquement, le dissident a un statut au Québec. L'opinion dissidente, c'est quand il y a un jugement juridique, le juge qui a une opinion dissidente peut exprimer cette opinion dissidente et c'est consigné etc. Bon, c'est comme ça aux Etats-Unis mais c'est comme ça aussi au Canada et au Québec même si le Québec est régi par le droit romain. Et voilà, il n'y a pas de dire il a gagné, il n'a pas gagné. Il a indiqué son opinion. Bon, ca été une opinion qui a été minoritaire mais voilà, c'est marqué et ça alimente le débat social et la réflexion du débat. Alors moi, effectivement, j'ai obéit au devoir de réserve, ce que n'a fait ni René Rémond, ni Pena-Ruiz pendant le temps de la commission, mais dès que la commission avait rendu son rapport, le devoir de réserve était fini. Et, chacun reprenait ses billes…. Bon, pour pouvoir expliquer comme citoyen et comme expert. Puisqu'effectivement, un certain nombre de membre était là comme expert.

J'avais une question un peu plus pratique au niveau des auditions : comment vous décidiez qui allait interroger les personnes après qu'elles aient été auditionnées ?

Alors, si vous voulez, il y a avait une préparation et une décision sur qui poserait la première question. La première question et l'ensemble du débat étant une question qui pouvait être un peu plus longue. Mais en gros, ça se faisait par volontariat. C'est-à-dire que quelqu'un se portait volontaire pour poser la première question, en disant que cette audition l'intéressait

particulièrement. Et je n'ai pas le souvenir qu'il y ait eu des choix qui n'aient pas été ratifiés. Moi je me suis porté volontaire pour poser la première question, notamment, alors je ne sais pas si je l'ai fait pour d'autres, je n'ai plus le souvenir, mais en tout cas, je sais que j'étais volontaire pour poser la première question à l'audition de Gisèle Halimi. Parce que je voulais lui poser la question de l'existence dans un certain nombre de pays d'un féminisme musulman avec foulard et qu'elle dise ce qu'elle en pensait. Elle a débotté en touche. Mais voyez… Et puis après, ils y en avaient qui posaient la question qu'ils voulaient, on n'avait pas préparé la suite du débat. Mais à chaque fois il y avait, les gens de la commission quand l'audition commençait, savaient qui allait poser la première question et donc lancer le débat.

Vous en avez un peu parlé. Concernant les journalistes, je voulais savoir à quel moment vous avez été contacté ? Est-ce qu'il y avait une sorte de secret au départ, tous l'été, pas trop d'intérêt et au contraire au moment des auditions, ça a vraiment commencé ?

En juillet aout, les journalistes ne s'y intéressaient pas. Les journalistes, si vous voulez, plus les travaux de la commission avançaient, plus les journalistes s'y sont intéressés. Et, là ce qui était marrant, c'est que dès le départ, les journalistes disaient « alors qu'est-ce que vous allez décider quant au foulard ? » Et, la commission, on ne parlait pas du foulard, la commission rédigeait son rapport. Et il y a eu un jeu pervers où la commission était d'autant plus encline à privilégier le rapport que, les membres de la commission, le soir chez soi, on avait des coups de téléphone des journalistes…(rires). C'était à la limite drôle sauf que c'était un peu du harcèlement… Disant « non, non mais je ne le dirai pas, c'est uniquement pour ma gouverne personnelle ! » (Rires) « je ne l'écrirais pas… ! ». Bon, je te crois menteur… donc et si vous voulez, ca a favorisé le fait qu'on en parle pas et qu'on ne décide qu'in extremis. Et ce qui est très marrant, c'est qu'à la Commission Bouchard Taylor, il s'est produit quelque chose d'analogue, différent mais analogue. C'est-à-dire que le rapport de Bouchard Taylor était prêt nettement avant le jour où ils l'ont publié et conférence de presse. Ne serait-ce que parce que le rapport était rédigé en français et qu'il fallait le traduire en anglais pour avoir une version anglaise. Et donc, c'était le 22 mai que la conférence de presse était prévue pour présenter le rapport. Mais à partir du 17 mai, il y a des journaux, enfin The Gazette principalement et puis ça a été repris par le Journal de Montréal qui jouait le même jeu alors qu'ils sont vraiment opposés : The Gazette, c'est le journal intellectuel anglophone, le Journal de Montréal, c'est le journal populiste francophone. Mais, là, les deux journalistes avaient fait alliés. Il y a eu ce qu'un homme politique, Mario Dumont a appelé une sorte de « striptease du rapport » : c'est-à-dire que chaque jour, il y avait des extraits du rapport qui étaient publiés et des extraits orientés pour alimenter la fureur du québécois moyen. Donc il y a toujours, il y a toujours cette intervention des journalistes dans le débat qui fait qu'ils prétendent rendre compte de la réalité mais en fait, ils contribuent de manière constitutive à construire cette réalité. Donc là aussi, la comparaison avec la commission Bouchard Taylor est intéressante parce que eux, donc ils ont des délais plus grands et effectivement, il s'est produit ce que nous on ne voulait pas, c'est-à-dire un scoop qui a un peu bousillé, enfin en partie, leur travail. Mais nous, l'inconvénient, c'est que, c'est quand même extraordinaire, on a décidé cette affaire de foulard mardi alors que le foulard devait être remis à Chirac le jeudi matin. Et, on a discuté une matinée, à la fin de la matinée il y a eu un premier vote avec ces trois abstentions. Et il y a eu re discussion l'après midi et la discussion de l'après midi, le sujet de la discussion c'était d'amener les abstentionnistes à rejoindre le camp des votants. Donc en fait le débat, le vrai débat, c'était une matinée. Avec là aussi quelque chose, en y repensant après coup moi j'aurais du dire que… qu'on discute au moins deux jours ne serait-ce que pour que ce soit la commission elle-même qui élabore la question posée. Puisque moi j'avais élaboré une condamnation de la tenue religieuse et pas du signe et l'enjeu pratique, c'est que ça aurait interdit le foulard comme ça mais ça aurait autorisé le bandana, enfin le fait de cacher ses cheveux et ses oreilles. Et bon, ça paraissait être un bon compromis et que bon, je suis persuadé qu'on aurait voté la dessus, je ne sais pas si j'aurais eu la majorité mais je suis persuadé qu'on aurait voté la dessus, je ne sais pas si j'aurais eu la majorité justement, mais je

suis persuadé qu'il y aurait pas mal de gens qui auraient été content de voter un truc comme ça. Et évidemment, le staff a dit « non, non, on ne vote pas ça, on vote signe et tenue ». Mais pourquoi la commission a accepté que ce soit le staff qui décide de la question ? C'est là où moi j'estime que justement, les gens de la commission ont mal joué. Ils ont mal joué. Alors est-ce qu'ils ont mal joué parce que justement ils étaient résignés à voter pour la loi ? Est-ce qu'ils ont mal joué parce que ça s'est passé très vite et qu'ils n'ont pas compris que là il y avait un enjeu et qu'il fallait qu'il refuse. Bon, je pense qu'il y a eu des aspects psychologiques : s'opposer au staff, paraissait, étant donné le climat très convivial, paraissait très difficile. Mais en même temps, la commission a abandonné son pouvoir. On aurait du dire « mais écoutez, c'est nous qui décidons ». On vote sur la question qui va être posée, est-ce que c'est la question que propose le staff, est-ce que c'est la question que propose Baubérot ? Bon et là on aurait bien vu. On aurait peut être pas voté dessus mais la commission aurait rempli son rôle. Là encore, le but, moi tout ce que je fais pour me ruminer ça, c'est pas « ah j'aurais pu être majoritaire » mais on aurait pu fonctionner de manière plus démocratique si vous voulez. Et effectivement, peut être que si on avait fonctionné de manière plus démocratique, en tout cas ça aurait pas été la quasi unanimité mais c'est surtout le fait que la commission n'a pas fonctionné de manière démocratique qui est mon principal regret. Parce qu'après bon justement, au vote final, moi je me suis, j'ai terminé en conscience. Je suis bien content de ne pas avoir cédé à la pression et ne pas avoir voté le projet de loi. Je pensais à l'époque et je pense toujours, même si je me suis plusieurs fois posé la question, est-ce que notamment, je devais m'abstenir, est-ce que je ne devais pas voter plutôt contre etc. Mais voter contre, c'était risquer beaucoup quand même de me faire récupérer par des islamistes. Et donc, je voulais autant que faire se peut éviter aussi cela et montrer que pour moi, c'était une mauvaise réponse à une bonne question. Et que effectivement, la laïcité c'est aussi la modération, disons dans ce qui est commun aux gens, des options religieuses. Et cette modération, je trouve que le Conseil d'Etat avait tracé une bonne frontière si vous voulez entre un comportement discret et un comportement ostentatoire. Et donc, montrer que ce n'était pas que j'étais pour le foulard alors que les autres étaient contre le foulard mais que c'était une histoire de bien placer la frontière dans une idée commune qui est de dire que la laïcité c'est à la fois la possibilité d'exprimer ses convictions religieuses mais en même temps de les limiter par respect des autres. Et ça, c'est là, si vous voulez aussi, j'ai surpris des gens par mon livre sur Sarkozy etc. C'est-à-dire au départ moi je m'estimais moins libéral en matière de laïcité que René Rémond ou qu'Alain Touraine qui… Bon, il s'est avéré que René Rémond était libéral en matière de laïcité surtout pour l'Eglise catholique et qu'Alain Touraine, il a été constamment déchiré, et il a eu, à mon avis, il n'a pas assumé le fait d'être minoritaire. Et donc voilà, il s'est rallié après avoir beaucoup hésité. Et, alors, c'est quand même l'attitude de René Rémond la plus, apparemment illogique, sauf si on fait cette interprétation un peu méchante que je fais qu'il est essentiellement libéral quand il s'agit de l'Eglise catholique, mais le fait que des journalistes et encore John Bowen croient qu'il se soit abstenu montre bien, et même quand au bout du compte il y a une abstention, il y a des gens ont cru que c'était celle de René Rémond. Parce que lui il avait tonné contre un durcissement possible de la laïcité, parce qu'il avait dit que la laïcité était très libérale etc., parce qu'il avait pris les positions qui l'auraient du logiquement l'amener au moins à s'abstenir sinon à voter contre. Donc c'est pour ça que moi j'assume… enfin je suis persuadé, ayant observé la manière dont il se comportait à la commission, que s'il y avait eu, parce que moi ce que j'avais proposé, c'était une évaluation globale : est-ce que la laïcité telle qu'elle est en France en 2003, est-ce qu'elle est dans le bon ton justement entre ce qu'elle permet et ce qu'elle interdit ? Ou, est-ce qu'elle est trop laxiste et est-ce qu'il faut resserrer les boulons ? Et resserrer les boulons, ca veut dire vis-à-vis de toutes les religions, c'est-à-dire reposer la question des aumôneries dans les lycées, reposer la question de l'Alsace Moselle, reposer la question de subventions à la loi Debré. Et là René Remond avait été furieux et m'avait dit « mais pourquoi vous voulez une laïcité plus répressive ? ». Et je lui ai dit « je ne dis pas que je veux une laïcité plus répressive, je dis qu'on a à prendre une option et que la commission faciliterait son travail en décidant si effectivement on est dans, globalement, dans la bonne frontière ou s'il faut déplacer la frontière ». Et Rémy Schwartz, très habilement, le fait

qu'on ait repoussé en dernière ligne droite la question du foulard, ca a fait que quand la question du foulard s'est posées, c'était clair que les aumôneries resteraient telles quelles, que sur l'Alsace Moselle, je crois que je l'ai raconté à Strasbourg, on a eu le papier de Daniel Fehl nous disant comment, ce qu'il fallait dire, que sur la loi Debré, il n'était pas question de toucher à la loi Debré etc., etc. Personnellement, en tout cas, je pense que la loi Debré effectivement elle est maintenant pérenne, simplement même sur l'application de la loi Debré, il peut y avoir débat. Il y a des fois où l'application de la loi Debré favorise l'école confessionnelle aux dépends de l'école laïque. Bon, donc on aurait pu aussi resserrer quelques boulons, faire quelques propositions et puis bon, je pense qu'on aurait pu poser la question de l'Alsace Moselle sans dire qu'il faut supprimer le concordat, les facs de Théologie, sans dire des trucs comme ça aussi abruptes. Et dire, moi mon idée, et je l'ai défendue à la Fédération Protestante de France mais là aussi j'ai été évidemment battu, c'est de dire engageons une grande consultation et donnons nous jusqu'au centenaire du retour de l'Alsace Moselle à la France, donc en 2019, donc ça laisse vraiment le temps, c'était en 2003 mais encore maintenant en 2009 ça laisse le temps de la discussion, du débat, d'inventer des solutions pour dire comment on fait évoluer ce statut alsacien mosellan, ce qu'on en fait. Je ne dis pas forcément qu'il faut l'uniformité à tout prix mais ce que je dis, c'est qu'un statut figé et qu'il ne peut pas rester ad eternam et qu'on fait silence la dessus et que ce n'est pas très sain. Et que justement, si on parle de défense de la laïcité, il faudrait s'en occuper de manière un peu plus complète. Donc, quitte à dire qu'on expérimente certaines choses comme par exemple un cours culturel sur la religion en Alsace Moselle ou quelque chose comme ça. Mais bon, la dessus, on n'a pratiquement rien dit.

Je voulais poser une dernière question au sujet de votre livre l'intégrisme Républicain contre la laïcité en 2006, vous parlez de la déclaration internationale sur la laïcité : est-ce que vous pensez qu'on ne pas avoir en France un débat général sur la laïcité comme on ne l'a pas eu pour la commission Stasi, comme on ne l'a pas eu sur le centenaire non plus. Donc il faut le lancer au niveau international, c'est la seule solution, et après peut être avoir des répercussions du niveau international sur le niveau national.

Alors, si vous voulez, pour cette déclaration internationale, j'ai fait un clin d'œil, c'est marrant les journalistes ne s'en sont pas aperçus, la présentation de la déclaration a été faite au Sénat. Et pour moi, c'était un clin d'œil comme les auditions de la commission Stasi, comme la commission Stasi avait beaucoup travaillé au Sénat, faire aussi au Sénat cette… bon, alors on a eu, si vous voulez, effectivement, un désintérêt des journalistes. Pourquoi ? Parce que, alors je me permet une interprétation peut être favorable à la déclaration, mais si vous voulez, la déclaration aurait dit qu'il fallait engager un grand combat contre l'intégrisme, enfin aurait tenu des propos très très extrêmes dans la laïcité, je pense que les journaux en auraient parlé. Bon, la déclaration essaye de réfléchir aux conditions de la laïcité aujourd'hui dans le XXI° siècle, ce n'est pas médiatique, c'est assez sensé donc ce n'est pas médiatique. Alors Le Monde a quand même publié des extraits et Le Monde y a fait référence après, à propos de telle ou telle affaire. Mais, je crois que vous avez raison, c'est-à-dire que, moi, c'était déjà avant si vous voulez, mais évidemment ce qui s'est passé avec la commission Stasi et le centenaire l'ont renforcé, moi je me sens plus à l'aise au niveau international qu'au niveau strictement français. Et, je pense que l'enjeu est d'abord un enjeu international avant d'être un enjeu français. Alors, le terme laïcité, il est bon, il existe, il n'existe pas selon les cas mais quand vous expliquez que la laïcité, c'est l'articulation de la séparation du religieux et du politique, de l'égalité des convictions, de la liberté de conscience, les trois problèmes, tout le monde connait ces problèmes. Que ces trois problèmes doivent être articulés, ça ne parait bizarre à personne. Et donc dire que les gens ne peuvent pas comprendre la laïcité et tout ça, c'est stupide, c'est pipeau. Alors, si voulez, il y a le fait, que quand on raisonne au niveau international, du coup, les enjeux sont plus rationnels parce que détachés des contextes locaux et que du coup, une certaine cohérence prend plus d'importance. Donc effectivement, je pense, je travaille à l'international avec des Canadiens, avec des Mexicains, avec des Japonais, un peu moins avec des Américains parce que les

Américains ils pensent aussi qu'ils ont déjà la solution du problème bon, mais quand même, je travaille avec des Américains. D'ailleurs, je ne sais pas si j'en parle dans mes articles, mais je ne pense pas. J'ai reçu un prix des Etats-Unis en 2004, le prix de la liberté religieuse, et bon, quand je l'ai reçu, le discours que j'ai fait, c'était au Sénat à Washington, a été un discours justement pour dire, « mais ne diabolisez quand même pas la loi, il y a des frontières à fixer. On peut discuter sur là où on a fixé les frontières ». Et ça a un peu surpris les Américains, alors je leur ai dit que c'était ma position et puis que de toute façon… Bon et puis effectivement, je l'avais présenté de manière un peu, je leur ai dit « mais attendez est-ce que vous quand vous êtes à l'étranger, vous dites ou vous tombez à bras raccourcis sur les Etats Unis et vous dites le plus de mal possible des Etats Unis. J'essaye aussi de vous expliquer pourquoi la France a fait ça, la France n'est pas devenue folle non plus ». Donc il y a des fois aussi ou il faut, alors moi il y a un truc, je ne sais pas si je l'avais dit à Strasbourg mais le ministère des affaires étrangères m'a énormément sollicité depuis mon abstention à la commission Stasi. A mon avis pour deux raisons : d'abord le fait même que je me sois abstenu vis-à-vis de certains pays ; quand vous avez une délégation égyptienne qui vient, c'est mieux de montrer le gars qui s'est abstenu que de montrer Pena-Ruiz. Mais aussi parce que justement, je ne tire pas à boulet rouge sur la loi. J'essaye de montrer pourquoi il y a eu ce processus qui a donné…Bon et ça, c'est mon boulot d'historien et de sociologue, si vous voulez. Je peux ne pas être d'accord avec la loi, en tant qu'historien, en tant que sociologue, je dois essayer de décrypter le processus qui a abouti à la loi. Et ce n'est qu'une tâche, à la fois il fait une critique et en même temps il montre les raisons si vous voulez, il montre que ce n'est pas de la folie pure et simple. Donc, bon, moi j'ai été très sollicité et même disons à la fin, je leur ai dit de moins me solliciter parce que d'abord, malgré tout, c'est prenant. Et puis, je suis d'accord pour faire ça mais je ne veux pas être un alibi non plus. Donc, il y a un bon niveau de sollicitation ou effectivement je peux leur donner un coup de main et expliquer mais je ne veux pas être Monsieur, qui a chaque fois qu'il y a une délégation étrangère, va raconter les choses. Parce qu'après tout, le gouvernement aussi a pris ses responsabilités en faisant cette loi et il y a un moment où l'excès de sollicitation ferait que qu'ils essaieraient d'atténuer aussi un peu leur responsabilité. Donc voyez, il y a une sorte de pondération et puis il y a aussi des fois où je ne suis pas disponible, ou je suis à l'étranger etc., ou entrain de faire un travail très prenant. Mais, et alors je ne sais pas si je l'avais raconté à Strasbourg mais il y a eu un truc assez amusant où un membre du ministère des affaires étrangères me présente à un certain nombre de gens qui venaient de différents pays étrangers et puis il dit « Bon, Jean Baubérot qui a été membre de la commission Stasi »… et puis tout à coup, il se dit que… « Ah mais il n'a pas voté la loi ! » (rires). Donc, je trouvais ça extraordinaire si vous voulez, extraordinaire, qu'une personne officielle, qui était chargée d'organiser quelque chose par Jacques Chirac d'ailleurs, un forum méditerranéen dise ça comme ça… Donc ça montre bien aussi que quelque part, contre l'idéologie française qui recherche l'unanimisme, le fait d'être, qu'il n'y ait pas d'unanimisme, de ne pas mettre ses billes dans le même panier, n'est pas forcément mauvais aussi pour un pays, qu'il y ait également une critique. D'ailleurs, ce qui est très marrant, c'est que moi j'ai eu justement un peu des relations difficiles avec les membres de la commission Stasi après coup parce qu'ils auraient un peu voulu que je n'en parle pas, que je ne parle pas de la commission. Justement, c'est ce que vous dites, chacun peut raconter la commission Stasi ? Je n'empêche personne de la raconter à sa manière. Et qu'il la raconte et puis voilà, on confrontera les versions. Mais eux, ce qu'ils voulaient, et d'ailleurs Jacqueline Costa-Lascoux l'avait dit « D'accord tu t'abstiens mais tu n'en parles pas ». Je lui ai dit « Mais non, mon devoir de réserve, il cesse le jour où le rapport est remis à Chirac et à ce moment là, je reprends ma liberté ». Mais Chirac lui-même il a été plus élégant : il m'a donné la légion d'honneur sur son contingent personnel en mettant « vos travaux sur la laïcité et votre participation à la commission Stasi ». Donc ça, je l'ai reçu comme un geste assez élégant, disant effectivement, il est normal en démocratie que quelqu'un ne soit pas d'accord et on ne va pas le pénaliser pour ça. Ceci dit, je ne suis pas naïf, c'est-à-dire qu'effectivement, si vous voulez, quand il y avait eu le repas sur la commémoration de 2005, à la fin du repas, Blandine Triegel et d'autres gens qui l'accompagnaient et qui organisaient le

repas pour l'Elysée, m'avaient dit « Ah mais oui, oui, on vous mettra au premier rang pour organiser avec nous cette commémoration ». Quand il y a eu l'installation de la commission, Chirac est venu me trouver pour me dire, parce qu'il ne savait pas qui j'étais, on l'avait briefé, pour dire bon, qu'est-ce que vous pensez du centenaire, comment il faut l'organiser etc., il faudra que vous en parliez avec mon cabinet etc. Alors évidemment après mon vote, tout ça, ça a été fini. Mais bon, je trouve qu'on reste, disons dans le fonctionnement d'une société démocratique où les engagements que l'on a ont un coût mais un coût qui n'a rien de dramatique. Je n'ai pas couché en prison parce que je me suis abstenu à la Commission Stasi. Donc c'est aussi, si vous voulez, mon vote a eu une contribution au fonctionnement de la démocratie. Il y a des fois, ou à mon avis, ca n'a pas bien fonctionné, notamment de la part d'anciens membres de la commission, il y a des fois où cela a fonctionné de manière élégante. Je vous dis, Chirac m'écrivant que sur son contingent personnel, il me nomme chevalier de la légion d'honneur. Bon, ce qui a été quand même une surprise justement. Je pensais que si j'avais eu une chance de l'avoir, je ne l'avais plus après mon vote. Et puis je m'en foutais. Enfin, ma position la dessus, c'était d'accepter quand on me donne des choses mais de ne jamais rien revendiquer, de ne jamais rien faire, si vous voulez, en me disant « ouh la la, il faut que je fasse ça parce que si je ne le fais pas… ». Parce que c'est la fin de la liberté si on commence à raisonner comme ça, à mon avis, on est complètement foutus. Donc voilà, il y a pas mal de choses qui se sont jouées au niveau aussi du fonctionnement démocratique de base si vous voulez. Et bon, moi j'ai ruminé ça justement, en pensant un peu à Goffman et à ce que dis Goffman un peu de la vie sociale ordinaire et que j'avais un peu oublié au début de la commission car je m'étais mis dans la position de l'acteur et non plus de l'analyse. Donc j'ai repris un peu mes habits d'analyste après coup, bon c'est de la manière de faire de la sociologie un peu.

2. Annexe n°2 : Entretien Pascale Flamant

Question : Quel est votre parcours et comment avez-vous été sollicitée pour participer à la commission ?

Réponse : Je suis germaniste à la base, j'étais prof d'allemand. J'ai travaillé en collectivité locale et ensuite j'ai fait l'ENA en interne, par le concours interne, dans les années 1998 2001, je suis de la promotion Nelson Mandela et je suis sortie à l'IGAS en 2001 et c'est en tant qu'IGAS que l'on m'a sollicité pour être rapporteur pour la commission Stasi. Ce qui est amusant, je vois que vous avez mis Maud Vialette dans vos emails. Il se trouve que tout à fait par hasard, par pur coincidence, on était trois rapporteurs et un rapporteur général, Remy Schwartz (si vous pouvez le rencontrer, ca serait vraiment chouette). Ensuite, il y avait deux juniors du Conseil d'Etat, des auditeurs du Conseil d'Etat, Maud et Laurent Wauquiet et moi, une personne de l'IGAS. Si vous voulez, ma nomination, comme la leur d'ailleurs, je ne sais pas très bien comment ca se passe au CE, ca se fait de manière très informelle, c'est le chef de l'IGAS, du corps qui est sollicité. Moi, cela devait être mi juin juillet 2003, la chef de l'IGAS m'a dit « Pascale, je pense à toi pour une mission intéressante ». Pour la petite histoire, et cela a une importance dans ce que j'ai pu rapporter à la commission, au départ, il était question que je travaille à mi temps auprès de la commission Stasi. On ne savait pas très bien ce que ca allait être,si vous voulez rien n'avait démarré. Sauf que moi, j'ai quand même perçu que ca allait potentiellement donner beaucoup de travail. Il se trouve que je suis mère de famille, quatre enfants à l'époque dont un tout petit, et donc j'ai dit à ma chef de l'IGAS de l'époque que je n'acceptais que si j'étais déchargée complètement de mission IGAS en tant que telle, mission d'inspection ou mission d'évaluation de politique publique, pour me consacrer, pendant les quelques mois, à la commission. Elle a accepté, ce qui n'a pas été le cas de mes deux autres collègues, Maud et Laurent qui eux, de mémoire, et à ma connaissance, travaillaient au conseil et faisaient ça en plus. Et du coup, ce qui a expliqué mon rôle un tout petit particulier au sein des rapporteurs, il se trouve que j'étais la plus âgée puisqu'on était tous les trois de la même promo mais que moi j'était quand même plus âgée que Maud et Laurent, et puis comme j'étais disponible à 100% pour la commission, Rémy Schwartz, dès le début septembre, quand on a commencé à envisager les auditions et s'organiser etc., Rémy m'a demandé si j'acceptais de faire, bon il ne l'a pas appelé comme ça, mais en gros un peu un rôle, une fonction de secrétaire général. Donc c'est moi qui organisais des auditions, je prenais contact avec les personnes qui allaient être auditionnées, j'organisais les auditions, voilà je tenais un peu la boutique. Il y avait une assistante qui était en CDD affectée à temps plein, c'est moi qui étais son interlocutrice principale. Cela a beaucoup soulagé Rémy qui lui avait d'autres choses à faire, plus politique je dirais. Et donc, voilà, j'ai eu ça à faire en plus par rapport à Maud et Laurent puisque tous les trois, notre job de base, c'était de prendre des notes pendant les auditions et de rédiger le rapport sous la houlette de R.S et bien sur sous l'égide de B.S. Voilà, mais moi j'ai eu en plus toute la partie organisation des auditions, contact au préalable avec les personnes qui allaient être auditionnées. Et ça, ça m'a beaucoup prise et beaucoup apportée parce que c'était extrêmement intéressant.

Aviez-vous un intérêt particulier pour les questions, certains thèmes qui allaient être posés pendant le travail de la commission.

Bon, ce n'est pas le sujet. Il se trouve que oui, cela m'intéressait. Bon, je pense qu'il y a peu de personnes qui diraient que ça ne les intéressait pas. Il se trouve que je suis pratiquante, bon ça me parlait. Mais si vous voulez, c'était très professionnel. Moi je n'avais aucune compétence en la matière et je ne prétends toujours pas en avoir. Bon c'est sur que c'est un sujet, j'ai été

immergée comme mes autres collègues dans le sujet pendant plusieurs mois et à très très haut niveau. Donc évidemment, ca donne un vernis, mais enfin, je ne suis absolument pas au niveau des Kepel et autres Pena Ruiz ou Alain Touraine. Bon ce n'était pas du tout le sujet. Voilà, c'est sur que si ça m'avait donné des boutons, j'aurais dis non. Voilà mais moi je l'ai abordé, j'ai apporté ce que j'avais à apporter du mieux que j'ai pu de manière professionnelle : j'étais payée pour, c'était une mission de l'IGAS. J'ai eu l'occasion à l'assemblée générale de l'IGAS qui a suivie de faire un point devant mes collègues IGAS de la façon dont ça c'était passé puisque quand même ca a été un grand évènement au niveau national. C'était pour eux sympa d'avoir un retour de ma part. Mais voilà, ce n'est pas du à mon intérêt personnel pour le sujet que j'ai été sollicitée par la chef de corps ou que j'ai dis oui. Encore une fois, ca aurait été un autre sujet, encore bon il y a des thèmes sur lesquels vous ne vous sentez pas à l'aise, qui ne vous dise rien et tout, éventuellement mais limite vous n'avez pas trop à dire non. La seule chose c'est que moi j'avais posé comme condition de pouvoir travailler à temps plein sur la commission. Et bien à pris franchement parce que ca aurait été vraiment compliqué pour tout le monde si je n'avais pas, moi ou quelqu'un d'autre, cela aurait pu être Maud Laurent, être à temps plein aux côtés de Rémy Schwartz.

Est-ce que vous avez travaillé sur une question vraiment particulière, au sein de la commission, qui vous a pris beaucoup plus de temps que les autres au niveau des auditions, pour trouver certaines personnes ?

Moi personnellement ou globalement ?

Une question ou un thème, sur laquelle vous avez énormément travaillé dessus, peut être plus que par rapport aux autres ?

Alors oui, il y a un thème sur lequel je pense que j'ai apporté, sans m'en rendre compte au départ. Mais je vais y revenir. Cela dit, est-ce que j'ai beaucoup travaillé… .Ce n'est pas comme cela que ça se passait. On ne peut pas dire, « j'ai beaucoup travaillé pendant la commission sur tel sujet ». On n'avait pas le temps, si vous voulez, ça s'est passé de manière extrêmement intensive. Ce n'était pas des séances de Brainstorming et de réflexion comme on pourrait le faire entre chercheurs… ce n'est pas du tout ça qui s'est passé. Ca a été… on speedait ! Voyez, on ne s'est pas dit, on va prendre tel thème et on va le travailler. C'était via les auditions. Je n'ai plus en tête le nombre des auditions, vous savez le temps passe…. mais dans le préambule du rapport est noté le nombre d'auditions que l'on a fait au final. C'est impressionnant. C'est ça qui comptait. La réflexion, à la fois il y avait les membres de la commission qui venaient avec leur bagage personnels pour certains un bagage intellectuel extrêmement lourd, costaux, charpenté. Bon tout ceux qu'on a évoqué là: Kepel, Pena Ruiz, René Remond… je veux dire, c'était des grands…. Alain Touraine… bon des personnages intellectuellement… qui n'avaient pas besoin de travailler sur un sujet… Régis Debray… Ces gens là, ils n'avaient pas besoin de travailler sur un sujet, ils venaient avec tout leur apport personnel. Il y avait des gens comme Ghislaine Hudson, on parlait d'elle tout à l'heure, ou Gaye Petek qui étaient moins, enfin je veux dire, leur apport était plus un apport de terrain, une expérience concrète. Ghislaine à la fois parce qu'elle était en établissement scolaire dans une zone un peu défavorisée et puis elle avait, de mémoire, enseignée aux Etats-Unis. Elle apportait cet élément la. Gaye, avec toutes ses connaissances de l'émigration turques et des questions d'insertions. Voilà, donc on n'a pas travaillé… le terme n'est pas adéquat. On a beaucoup bossé mais on n'a pas « travaillé » sur des thèmes. En revanche, ce qui s'est passé, c'est que bon d'abord, on a listé toutes les personnes qui fallait auditionner ; on a listé d'abord, vous aviez plein d'institutionnels pour lesquels la question ne se posait même pas de savoir s'il fallait les auditionner : donc toutes les grandes religions, les représentants des grandes religions, les principaux partis politiques, des syndicats. Donc il y avait toute une liste « figure de style » mais qui ont beaucoup apporté aussi, hein ! Mais bon, vous voyez… après, il y avait toutes les personnes que l'on nous suggérait d'auditionner : alors

d'abord bien sur, en premier lieu, les membres de la commission qui disaient « cela serait bien d'auditionner un tel ou un tel ». Et puis il y avait des personnes qui se sont adressées spontanément à nous, qui ont demandé à être auditionnées. On avait deux formules : soit en audition publique soit en audition privée pour garantir l'anonymat quand les personnes le souhaitaient. Bon il y a eu moins d'audition privée que d'audition publique de mémoire. Mais les auditions privées ont permis d'entendre soit des personnes qui ne voulaient pas, des femmes ou des associations de femmes qui ne voulaient pas que l'on sache qu'elles avaient été auditionnées par la commission, soit des haut fonctionnaires qui sont tenus à un devoir de réserve et dont la hiérarchie souvent était d'accord pour qu'ils interviennent mais bon, plutôt sans que cela soit en public. Sinon, c'était de l'audition publique. Voilà, c'est par les auditions que l'on a eu toute la matière plus la réflexion des membres de la commission. Mais je dirais avec ce qu'ils ont apporté et les interactions qu'ils ont eu entre eux. Il n'y a pas eu beaucoup de séance de travail à proprement parlé. Il y a eu peut être quelques après midi mais très peu. Il n'y avait pas le temps pour se poser et discuter et changer. Il y a eu peut être deux ou trois séances comme ca pour le coup un peu de brainstorming, d'échange. Là ou ça se passait, en fait, c'était très… c'était très chouette parce que c'était pendant les repas que l'on prenait dans la foulée des auditions et c'est là qu'il y avait une mise à niveau… enfin comment dirais-je, des échanges… Ce n'est pas une mise à niveau mais des échanges entre les membres de la commission, un partage des réflexions. Encore une fois, ce n'était pas on va prendre le thème du foulard et puis on va travailler dessus ou réfléchir aux cimetières… Ca s'est très peu passé comme ça. C'est à la toute fin, au moment où il a fallu écrire le rapport, que là il a fallu sortir des thématiques mais voilà…

Qu'est-ce que j'ai apporté… sur ce quoi j'ai travaillé… mais encore une fois je trouve que… Moi ce que j'ai, je pense, personnellement apporté… d'abord, j'ai essayé d'être la plus rigoureuse puisqu'il y avait toujours le risque de, ce type de partialité, dans le choix des auditions. Et donc je trouve que l'on s'en est bien sorti. Il y a eu des petites rumeurs comme qu'on on n'aurait pas accepté telle personne et que bon les auditions étaient un peu orientées…Ca c'est un peu mon job de faire en sorte que, sous la houlette encore une fois de R S et de BS que ce soit irréprochable. Là je peux garantir, vraiment, on n'a refusé personne. J'ai peut être à la fin était obligée de refuser quelques auditions parce que matériellement, il n'y avait plus le temps : tous les créneaux étaient pris. Voilà, mais vraiment, on n'a pas refusé d'auditions, on n'a pas… les membres de la commission avaient tout le loisir de faire des propositions et j'en tenais compte. Ca c'est déjà un apport. Sur le fond, là où j'ai vraiment apporté quelque chose, c'est sur les hôpitaux. Il se trouve qu'il y avait un stagiaire de l'ENA qui nous a accompagné un petit moment et c'est lui qui le premier m'a dit « Pascale, il faudrait peut être auditionner des directeurs d'hôpitaux » et bon… c'est resté un peu dans ma tête comme ca… j'en ai parlé… alors on avait prévu un directeur de prison, d'ailleurs on a auditionné un directeur de prison, on avait un peu fait le tour des services publics. Et puis j'en ai parlé à Rémy, qui bon sans refuser du tout bien sur m'avait dit « bon ben si tu veux… » Enfin voilà. Et moi, en réfléchissant un peu, je suis IGAS, donc tout le secteur sanitaire social, évidemment c'est un peu mon rayon. Et bon, je me disais, c'est vrai il y a des problèmes de refus d'IVG, problème d'IVG, il y a les témoins de Jéhovah et le refus de soin. Moi j'en étais un peu restée à ça et puis quelques infirmières avec un voile. Et puis j'ai quand même, je sentais qu'il y avait un sujet potentiel mais sans me rendre compte de ce qu'il y avait derrière vraiment. J'ai appelé le directeur des hôpitaux de l'époque, Edouard Mouty ?, qui me dit « oui, oui vous avez raison, je vais essayer de vous trouver des noms de directeur d'hôpitaux ». Trois semaines se passent, je n'avais toujours rien. Je rappelle la DOS, la direction des hôpitaux, il ne se passait rien et puis je commençais à râler un peu en disant « attendez, le temps passe, là vous ne pouvez pas me trouver quand même deux trois directeurs d'hôpitaux, c'est compliqué ? ». Et là on me dit au téléphone, à l'administration centrale « mais sachez que l'on essaye mais que l'on trouve personne qui accepte d'être auditionné ». Et la je me suis dis, il y a un truc. Il y a un truc parce que pour que l'on ait du mal à trouver des directeurs d'hôpitaux qui parlent, c'est peut être qu'il

y a quand même un peu plus quoi. Et puis au final, on me donne deux noms de directeurs d'hôpitaux et notamment le directeur de Montreuil. Je l'appelle et il me dit « ca m'intéresse beaucoup comme sujet, j'ai quelques infirmières qui portent le voile ». Je dis « non mais »… « qui essayent de porter le voile »… Et moi je dis non mais moi, ce n'est pas tellement ça le sujet, je pense que c'est plutôt du côté des soins. Alors évidemment, il y a aussi le sujet du port de signes par les fonctionnaires mais bon… Il me rappelle une semaine plus tard et me dit « Ecoutez Mme Flamant, voilà je viens si vous le souhaitez avec mon infirmière principale, générale parce qu'effectivement, sage femme, j'ai discuté avec mes médecins, infirmières, il y a un vrai souci : il y a des femmes qui refusent de se faire soigner par des médecins hommes, il y a des femmes qui accouchent en Burka… » Et voilà, il a accepté d'être auditionné en public et là, ça a été un peu le « scoop » quand même parce que personne ne s'y attendait… Et puis après, ça a été relayé par les médias, et qui ont du coup essayé de faire des reportages à l'extérieur dans d'autres hôpitaux etc., et l'on s'est rendu compte qu'effectivement, il y avait un vrai sujet. Voilà, ça ça a été mon apport sur le fond. Modeste… mais si je ne m'étais pas accrochée au sujet, je ne suis pas sure que l'on aurait traité de la question. C'est un vrai souci quand même.

Et vous pensez que c'est votre intervention qui a fait que l'on a pu se pencher justement sur le problème parce qu'apparemment, quand vous avez eu ce directeur d'hôpital qui ne vous a rien dit et deux semaines après, il vous rappelle en disant qu'il a parlé avec ces médecins…

Ah bah ca c'est sur que si moi je n'avais pas lancé le sujet, fait le nécessaire pour trouver le directeur d'hôpital susceptible d'intervenir et qui accepte d'intervenir, si je n'avais pas discuté avec lui. Alors ça je le faisais beaucoup au téléphone, en amont des auditions. Pas toutes évidemment, je n'allais pas discuter avec le représentant de la religion catholique pour savoir ce qu'il allait dire. Bon mais il y a quand même pas mal de personnes qui d'abord étaient intimidées, qui avaient peur de ne pas être dans le sujet et qui avaient besoin d'une discussion préalable que j'essayais la moins cadrée possible. Enfin Je veux dire, je ne les cadrais pas dans ce qu'ils disaient, je ne leur disais pas « dites ceci dites cela », évidemment non. Mais ils avaient souvent besoin d'un échange en amont, par téléphone, pour s'assurer que ce qu'ils avaient l'attention de dire, ben ça allait bien : ils étaient enregistrés, il y avait la télé quand même, c'était un grand… il y avait des journalistes qui étaient quand même très présents. Donc voilà. Et puis même j'ai trouvé que c'était très fructueux parce que cela permettait de tirer le fil, de permettre aux personnes, celles qui en ressentaient le besoin, de formaliser un peu leur pensée… Parce que les auditions duraient, de mémoire, c'est quand même trois quart d'heure ou trente minutes et voilà, il ne fallait pas se planter, je veux dire il faut être sur des rails. Et puis il y avait aussi des questions de la commission : ce n'était pas jury hein, mais c'était un peu impressionnant ! Donc c'était je pense utile pour certaines personnes de discuter avec quelqu'un qui était un peu en retrait pour savoir si voila, quel type de question était susceptible d'être posé…

Vous les connaissiez d'ailleurs ?

Non… non… Mais bon, je connaissais, entre temps, voyez, je sentais bien les membres de la commission qui avaient tendance à poser quel type de question etc., … Et puis pour rassurer, ce n'est pas un jury de concours. Non…Non, les questions n'étaient pas préparées ; les questions n'étaient pas préparées. Les membres posaient leurs questions librement à la fin de l'intervention de la personne auditionnée. Donc il y avait… et ca c'est un des gros apports de BS que d'avoir permis une grande liberté de parole de la part de tous les membres de la commission qui pouvaient poser toutes les questions qu'ils souhaitaient. Il n'y avait pas de censure. Il n'y avait pas de… il s'attachait à distribuer la parole de la façon la plus large possible. C'est un homme qui faisait en sorte que le dialogue se fasse et que ce ne soit pas monolithique. Voilà d'ailleurs…C'est mon interprétation personnelle mais je pense que cette…

au final, on est arrivé à un consensus général sur l'ensemble des propositions, à part le petit… bémol… vous l'avez rencontré hier, Jean Baubérot… il a du vous expliquer j'imagine sa position et le fait qu'il s'était abstenu. Donc il y a une petite corde dissonante. Mais quand même dans l'ensemble, il y a eu unanimité sur toutes les propositions, une abstention sur la proposition qui était la plus …« touchy »…. Et moi, j'estime, je l'ai vraiment senti au fur et à mesure que c'est cette liberté de ton et cette capacité qu'avait BS à faire en sorte que les membres de la commission, qui étaient quand même de grandes personnalités, souvent pas du tout avec les mêmes idées, une grande diversité d'origine intellectuelle, professionnelle etc., c'est grâce à son côté consensuel, qu'il a permis de créer un socle de base. Et puis les auditions… au fur et à mesure quand vous entendez les mêmes choses ensembles, ca vous crée… comment dirais-je… un socle commun de perceptions. N'empêche que vous continuez d'avoir vous, vos opinions arrêtées. Vous êtes venus avec des idées en tête, enfin en tout cas la plupart des membres de la commission. Mais donc le fait de pouvoir poser beaucoup de questions, d'échanger entre eux pendant les repas, c'était très fructueux. Je pense que c'est ce qui a expliqué en grande partie la relative facilité avec laquelle on est arrivé en bout de course, malgré la grande diversité de parcours et d'horizon des membres, c'est la raison qui explique le consensus sur le texte final.

Justement à propos de l'abstention de Jean Baubérot, comment a-t-elle était perçue par les rapporteurs, ou par vous-même plutôt, pour ne pas parler au nom des autres… ?

Oui, je ne peux pas parler au nom de mes collègues… D'abord, les rapporteurs, il n'y avait pas à avoir d'opinion… donc voilà… évidemment, on espérait tous, je suppose plus ou moins secrètement, que l'on arriverait à faire l'unanimité sur le texte… surtout que c'était nous qui l'avions rédigé ! Voilà, on espérait ne pas froisser les membres et faire en sorte de rédiger un texte qui est acceptable par la plupart sinon tous enfin tous sinon la plupart. Voilà, bon…. Dans le fond…. Ben évidemment que l'on était déçu qu'il y ait une abstention… je ne sais pas comment Jean l'a vécu…Enfin je veux dire…On a jamais eu l'occasion…je n'étais pas…je ne connais pas Jean Baubérot plus que ça…. …..De manière triviale, on a limité la casse, vous voyez ce que je veux dire ? Cela aurait pu être un partage moitié moitié, les uns arcbouté pour et les autres arcbouté contre. Moi je m'attendais à ce qu'il y ait plus de vote soit abstentionnistes, soit négatifs. Parce que quand même vous aviez des personnalités : René Rémond qui était quand même porté entre guillemets, pas porté, mais en tout cas très proche de l'Eglise catholique et qui était ouvertement contre un vote sur les signes religieux… donc… contre une loi sur les signes religieux. Vous aviez quand même René Rémond, la question se posait… Alain Touraine qui était très multiculturaliste… voilà… et qui je crois comprendre, il vous le dira lui, qui était venu dans l'idée qu'il n'était pas question de légiférer… donc… bon… ll y avait quand même quelques personnalités…Regis Debray… c'était moins...bon… Ghislaine, elle s'est quand même beaucoup interrogée, son vote n'était pas évident. Au final, Il y en a un qui s'est abstenu et pas plus. Il n'a pas voté contre quand même ! Tout le monde a interprété le vote abstention comme un vote contre. C'était, encore une fois, une note discordante par rapport au bel ensemble mais à la limite, ca prouve qu'il n'y avait pas d'instruction et que chacun était libre de se positionner selon son intime conviction. Voilà, moi je trouve que c'était assez remarquable. C'est un travail collectif remarquable… Vraiment, c'est une grande… moi ca m'a…en dehors du fait que c'est passionnant d'entendre ces grands noms à la fois membres de la commission et puis les personnes auditionnées, c'était passionnant sur le fond. Mais aussi, sur le plan plus sociologique, de voir comment un groupe d'une quinzaine, de mémoire, de personne totalement, enfin qui n'avaient pas du tout les mêmes intérêts, qui n'avaient pas les mêmes parcours… certains en tout cas avaient des intérêts personnels à ce que l'on réussisse comme ci ou réussisse comme ça… et puis au final, d'arriver en très peu de temps, puisqu'on a commencé les auditions, enfin on a commencé à travailler vraiment (pour reprendre votre terme travailler)début septembre et on a conclut début décembre…enfin 15, 10 décembre… c'est extrêmement court ! et d'arriver très dignement je dirais à une telle unanimité, enfin en tout cas,

même longueur d'onde… unanimité c'est…bon… d'abord il y a eu un seul vote : le texte on ne l'a fait voté que sur la question du voile enfin la question de la loi sur les signes. Le seul vote, il a eu lieu là-dessus, sur ce point là. Parce qu'on sentait qu'il y avait potentiellement des divergences, au moment ou si vous voulez, il y a eu la lecture finale et l'on faisait valider par l'ensemble de la commission, parce que ca c'est comme ca que ca c'est passé : on prenait le texte et puis on faisait valider page par page et puis on peaufinait la rédaction avec tout le monde autours de la table : « tout le monde est d'accord ? On modifie telle virgule ? ca vous va ? Non ca ne vous va pas… alors qu'est-ce que vous proposez ? et toi ? et Jean ? ». Et voilà, et donc le seul point sur lequel on a senti qu'il fallait faire voter pour que ca soit clair voilà, c'est sur la loi sur les signes. Mais pour le reste, il n'y a pas eu de vote. Donc quand je parle de l'unanimité, c'est le consensus plutôt, il y a eu une même longueur d'onde. Donc, bon, on a pris en compte les remarques des uns des autres, les modifications de dernière minute etc… Et de voir comment un groupe comme ca, de personnes qui ne se connaissaient ni d'Eve ni d'Adam pour la plupart, début septembre, a réussi à se mettre d'accord sur un texte hautement politique, avec une pression des médias extrêmement lourde, ca ca était extrêmement… un apprentissage…

Vous avez été beaucoup sollicitée ?

Alors moi non… c'est pour ça que je me disais apprentissage, ce n'est pas le terme… c'était très intéressant… Parce que nous, rapporteurs, non… le rapporteur général, oui….On n'a pas du être identifié par les journalistes, en tout cas, pour moi, je n'étais pas été sollicitée et à ma connaissance ni Maud ni Laurent non plus. Je n'en sais rien dans le fond. Mais je pense que non ou très peu. Non, mais je voyais bien, hein… la pression infernale… infernale ! C'est odieux…. (soupir !) Qu'est-ce que c'est lourd… qu'est-ce que c'est lourd ! Cette pression des medias et des journalistes qui appelaient sur les téléphones portables à la fin, pas au début… à la toute fin… oh la la la la ! Pour avoir des fuites, pour connaître les positions d'un tel un tel… Bon… oh c'était vraiment lourdingue ! et bon, malgré tout ca, on s'en est sorti avec un texte qui avait de l'allure… enfin c'est pas des grandes envolées lyriques….Mais je veux dire c'est pas fadoche, il y a quand même des propositions… voyez, on a quand même… voilà…il y a eu de mémoire une petite fuite, à la toute fin, on n'a jamais su d'où ça venait mais enfin il n'y a pas eu de grosse fuite. Bon voilà. Et encore une fois, c'était très très intéressant de voir comment au fil des auditions, des réunions, des déjeuners, petit à petit il y avait quelque chose qui se créait entre les membres de la commission et qui a permis justement, quand même sereinement, malgré toute la pression, sereinement, de prendre position sur un texte final qui convienne à tout le monde. C'est assez rare, franchement… Bon alors évidemment, il y a encore une fois, il y a la petite note de Jean Baubérot et qu'on a monté en épingle mais… encore une fois c'est une abstention, certes c'est sur la disposition la plus… encore une fois la plus « touchy »…Mais il y avait plein d'autres choses dans le rapport et c'est un peu passé à l'aise Le reste. Mais voilà.

Vous avez donc joué un rôle très important dans le sens ou comme vous dites, c'était des personnes d'horizons différents et, justement Baubérot disait hier « Mettez 20 intellectuels dans la même salle pour rédiger un rapport et ça n'en finit plus ! ». Est-ce que vous avez du à un moment les cadrer pour peut être les faire accélérer parce qu'il y a eu le manque de temps, beaucoup de choses comme ca..

Alors, comment vous dire… Bon je pense que ça c'est le talent de Remy Schwartz qui a joué un rôle essentiel dans la commission. Beaucoup plus que moi… je veux dire, évidemment, enfin. Bon, on était pris par le temps. Je crois que la où on a bien joué, pour éviter justement les discussions à n'en plus finir, d'abord, je veux dire, petit à petit la pensée s'est construite au fur et à mesure. Bon c'est peut être notre apport, notre talent peut être de rapporteurs au pluriel, ca a été de sentir, de rédiger sur la base de ce que l'on avait perçu aussi au sein de la commission. Et ce qui allait être accepté ou pas par un tel un tel ; bon évidemment, on ne rédigeait pas en disant

« Il y a Jean Baubérot qui va refuser tel …» Mais enfin, bon, voyez, il y avait une sensibilité à un état d'esprit un peu commun de la commission. Et le fait d'avoir été très présent les uns les autres, rapporteurs, auprès de la commission, cela a permis cette espèce d'osmose qui fait que vous ne vous plantez pas complètement dans la rédaction parce que vous n'êtes pas aux antipodes de ce que pense collectivement la commission. Don ca c'est un premier point. Et puis, il y avait, oui, il y avait le temps… donc bon, je ne l'ai plus en tête mais quand il a fallu qu'ils se décident, on était autour de la table. Il y avait quatre heures, six heures et nous on devait dans la foulée écrire le rapport final, enfin la dernière, la toute dernière écriture. Ca aussi, cela a été une très grande marque de confiance que nous a fait Bernard Stasi parce que, et les membres de la commission, parce qu'on s'est réunis tous pour validation du texte et vote sur cette disposition concernant la loi sur les signes religieux. On s'est réunis plusieurs heures, je ne sais plus, ca a du être toute la matinée plus le déjeuner... enfin, on n'est pas sortis parce qu'on ne voulait surtout pas… il fallait surtout qu'on reste enfermés…peut être qu'on a déjeuné au Sénat et qu'on est revenus, je sais plus… les membres vont le diront mieux que moi, je n'en ai plus le souvenir…Enfin, je me vois enfermée dans cette pièce au sous sol du Sénat, sans fenêtre… et donc, qu'est-ce que vous voulez, il faut avancer quoi! (rires) L'heure tourne et le lendemain matin, il fallait que l'on rende la copie au Président de la République à neuf heures. Donc, il n'y avait pas trop le choix sachant que quand même nous, on avait besoin, rapporteurs, une fois que le texte avait été validé, corrigé, il nous fallait du temps pour le re-rédiger. Et ce n'était pas que des modifications de pure forme… pas que des virgules quand même … et ils nous ont fait l'immense confiance, à cinq heures, quatre heures, je sais plus, de nous lâcher… et puis on a passé une nuit blanche… c'est la première fois que j'ai travaillé, vraiment travaillé toute une nuit, de cinq heures… on s'est enfermés au Conseil d'Etat…

Vous étiez tous les rapporteurs ensemble ?

Voilà, trois plus Rémy Schwartz… Maud Vialette, Laurent Wauquiez et moi et on s'est installés vers 5 heures, 5heures et demi au Conseil d'Etat. Et puis petit à petit, les lumières se sont éteintes et nous on a continués. Et on a continué comme ça jusqu'au lendemain matin 6h… 5h, je ne sais plus. Et donc il y avait encore du boulot pour qu'on ait pris tout ce temps là. Il y avait encore du nettoyage d'écriture quoi… et puis Rémy l'a envoyé au Monde, d'abord l'a envoyé évidemment à BS… l'a envoyé je pense à l'Elysée avant de l'envoyer au monde. Mais enfin dans la foulée, en quelques minutes, par fax. Et puis on s'est pointés à l'Elysée au petit matin… donc j'ai eu le droit à une douche à l'Elysée, ce qui ne m'arrivera vraisemblablement plus jamais ! (rires). Et enfin je n'en sais rien. Mais ca a été un grand évènement quand même après une nuit blanche de boulot d'aller prendre son petit dèj à l'Elysée avec le secrétaire général adjoint de l'Elysée et puis se doucher pour être un peu présentable quand le président de la République nous a reçus. Voilà donc, et les membres de la commission en fait, ils ont découvert le texte final final en même temps que le président. Encore une fois, cela a été une nuit de travail parce qu'il fallait tout peaufiner tout…. relire, relire, relire, relire… Les numéros de pages, les numéros de ceci… la phrase qui ne tient pas debout. Mais bon, évidemment on avait rien touché car de toute façon cela aurait été un mauvais plan. Il n'en était absolument évidemment pas question… bon la du coup, pour reprendre les propos de Jean Baubérot… Hé bien oui « autour d'une table »… mais quand le temps presse, et que vous leurs dites « Hé bien écoutez, nous dans une heure il faut que l'on soit parti avec le texte sous le bras pour le finaliser »… bon…il faut…

Oui, ils avaient besoin de quelqu'un pour les cadrer…

Oui oui, Et puis il y a eu aussi le fait que dans toute la première partie sur la laïcité comme concept un peu. La première partie plus historique et théorique. Elle a été co-rédigée : c'est Laurent Wauquiez et René Rémond qui ont travaillé en binôme. Laurent ne l'a pas fait seul, c'est beaucoup appuyé sur René Rémond et je crois aussi que Gilles Kepel a mis la main à la

pate. Peut être que Gilles il a travaillé un peu plus sur la partie de Maud. Vous aviez quelques personnes de la commission qui nous ont aidées en amont, avant cette séance de lecture finale, mais qui en amont nous ont aidé un peu à rédiger. On s'est partagé des morceaux…

Et Rémy Schwartz supervisait ?

Supervisait voilà… et donc Rémy c'était le plan. C'est lui qui a fait le plan. Avec des interactions bien sur. Mais enfin quand même, c'est Rémy qui a beaucoup apporté : l'introduction du mémoire c'est Rémy qui l'a beaucoup travaillée. Et puis oui, il relisais, il validait nos premiers jets. Lui c'était surtout… je ne crois pas que Rémy ait pris la plume en tant que telle sur une partie vierge, qu'il ait de lui-même…Voilà, qu'il ait eu besoin de retravailler ce que nous on lui envoyait, ca c'est surement, c'est très possible. Et puis peut être qu'il a, apporté pas mal sur la partie, sur toute la jurisprudence du Conseil d'Etat parce que c'était sa passion… enfin sa spécialité, c'était un grand expert donc peut être que lui s'est chargé dans le fond… je ne sais plus. Mais il n'avait pas de partie en tant que telle. De mémoire, encore une fois ca fait loin, mais en tout cas, on s'était partagé le boulot et je me souviens que Laurent, qui doit être historien de formation…. Agrégé d'histoire à la base, normalien à la base. Laurent il avait pris la première partie. Je crois que la deuxième partie c'est Maud, et moi j'avais la partie plus proposition. Peut être que dans les propositions on s'était partagé le travail avec Maud… bon enfin… on s'est partagé les parties et puis évidemment, on faisait tourner pour que les uns et les autres relises. Mais par exemple, moi sur la première partie je n'ai pratiquement rien… je n'ai rien du apporter parce que ce n'était pas mon rayon. Et voilà. Et donc c'est comme ça que l'on a… on a écrit vite parce qu'on avait, entre la fin des auditions et puis en plus de ça, la présidence de la république nous a raccourcit notre délai : ça, ça a été rude… parce que…à la fois compréhensible…. Enfin je veux dire, c'était une bonne idée, c'était une très bonne chose parce que le débat devenait un peu trop passionné…il fallait arrêter des choses quoi… il fallait dire, « non c'est ca la commission Stasi, voilà ce qu'elle dit ». Je pense que c'était une des raisons, ca devenait tellement chaud comme sujet..

Entre les membres ou avec l'extérieur ?

Non non, les médias…pas entre les membres non non ! Mais voyez, la thématique… c'était très bien que l'on en parle enfin que les médias se soient emparés du sujet mais il ne fallait pas que ca devienne la guerre civile quoi. Je ne sais pas, j'imagine qu'il y avait un peu de ça. Et puis c'était Noël… décembre donc peut être, pour des raisons de timing politique, c'était mieux en tout cas… enfin on nous a carotté de mémoire, d'une semaine… et c'est énorme ! C'est énorme ! Parce qu'on la su peut de temps avant donc on a du galoper, galoper, galoper… bon ça n'aurait rien apporté de plus d'avoir une semaine supplémentaire… je pense vraiment, c'était très bien. Mais du coup, on a écrit très vite, on a écrit très vite…Encore une fois, quelques membres de la commission se sont plus... Ont été un peu plus sollicités, ça, c'était eux parce que c'était eux quoi, soit parce qu'ils étaient plus disponibles, soient parce que les autres se sentaient moins prêts, moins aptes à le faire… voilà, je ne sais plus. Mais bon, il n'y a pas eu de séance d'écriture collective… c'était rapporteur tout seul avec l'aide avec éventuellement d'un membre et éventuellement relecture par un autre et peut être séance de discussion une fois le texte écrit entre Laurent, René Rémond et Gilles Kepel par exemple pour relire une dernière fois leur première sous partie… « est-ce que ca vous convient »… mais il n'y a pas eu de rédaction collective. Bon, et c'était bien comme ça parce que c'est là où ca aurait été compliqué. Et c'est la ou Rémy a bien su gérer le groupe pour qu'il accepte, pour qu'il ne se sente pas dépossédés… parce qu'ils auraient très bien pu mal le prendre… voilà…

Oui pour qu'ils restent associés au processus d'action sans être les acteurs de la rédaction…

Oui exactement…

J'en reviens les auditions… est-ce qu'il y a des auditions qui vous ont particulièrement marquées, que vous souhaitiez vraiment obtenir.

Alors oui… le souvenir s'estompe. Il y a eu des auditions plus parlantes que d'autres. Bon, c'est sur, qu'il y a eu… les membres vont en parleront…

Par rapport à votre propre expérience ?

Il y a eu des auditions très touchantes…Il y a même eu des auditions, surtout privées… oh la la ! C'était dur à avaler ! Enfin, sur la situation… les femmes, la situation des femmes dans certaines communautés en femme, si vous voulez… bon, il fallait… c'était extrêmement touchant. On n'en ressortait pas indemne. Vraiment… ce dire que ca se passait chez nous… voyez. Il y a eu des auditions comme ca émouvantes, douloureuses : des mariages forcés, il y a eu dans la même veine, pas touchante… un professeur… un médecin qui est spécialisé dans tout ce qui est excision etc., … (soupir) franchement…

C'est vous qui l'avez contacté ?

Oui c'est moi qui l'ai contacté. Pratiquement tout le monde, c'est moi qui ai… Mais ce n'est pas forcément moi qui ai eu l'idée. Lui par exemple ce n'est pas moi qui ai trouvé son nom… oui oui, c'est moi qui a chaque fois contactait les personnes. Et je ne vois pas pourquoi lui je ne l'aurai pas eu en ligne comme les autres… mais voilà. Il y avait ce type d'auditions là et on se dit « mince, on ne peut pas laisser les choses en l'état » : une proviseure d'un collège expliquant que ses élèves juifs… non seulement enlevait la kippa, de toute façon ne portait pas la kippa car se faisaient casser la figure très souvent à la sortie du collège… enfin des trucs… Des batailles rangées dans la cours entre juifs et musulmans… bon, je n'ai plus très bien en tête mais il y avait des situations qui étaient décrites et qui bon, montraient qu'il y avait vraiment un enjeu. Et puis, bon il y a eu une audition qui a été, sur le plan juridique, alors là pour le coup extrêmement, qui a fait un peu basculer une partie des membres de la commission, c'est l'audition du vice-président de la CEDH, Costa. Et cette audition, elle a permis au moins de clarifier un point. Je pense que Rémy savait déjà mais bon, les membres de la commission ont eu en face d'eux un éminent expert, je veux dire le vice-président de la CEDH donc la il n'y avait pas de sujet, et qui leur expliquait tranquillement qu'une loi en France sur l'interdiction du port de signes religieux que ce soit ostensible, ostentatoire ou pas… voilà, ne serait pas attentatoire, enfin, ne serait pas condamnée, très vraisemblablement… bon il ne pouvait pas, voilà, la jurisprudence se construit à posteriori mais enfin bon, on nous disait qu'il n'y avait pas de problème et que ce n'était pas contraire aux textes européens et internationaux. Et donc que ca ne pouvait pas être le … 50 :02…c'était un des arguments jusqu'à cette audition là.

A quel moment est-il intervenu ?

Je ne sais plus, à peu près au milieu, suffisamment tôt pour que ça puisse être pris en compte que les membres de la commission s'approprient cette idée là. Voyez, ce n'était pas la toute fin du tout, à m on avis au milieu, les deux tiers. Ce n'était pas au tout début mais ce n'était pas la toute fin non plus. Et ca, je pense que ca a joué un rôle car il y avait un argument qui tombait, donc ca obligeait les membres de la commission à prendre position sur ce thème là. Enfin, ils ne pouvaient pas se retrancher derrière l'argument juridique en disant de toute façon, ce n'est pas possible parce que c'est contraire au texte, ou ca peut l'être… Et là, Costa il dit « non, non, ca ne sera pas contraire ». Ca a dégonflé une baudruche. Vous voyez. Je pense que cela a beaucoup joué. En tout cas pour certains membres. Et puis ca a permis de faire avancer la réflexion puisque du coup, ce voile levé, il n'y avait plus ce sujet là et on pouvait s'attaquer au vrai sujet. Donc ca, ca a été une audition importante. Bon, les directeurs d'hôpitaux quand même, c'était assez costaux les auditions, la sage femme qui parlait aussi, c'était intéressant… et assez…. Pas terrifiant mais bon c'était lourd quoi… Voilà, après vous aviez des auditions pas rigolotes…

mais… je me souviens de Sarkozy qui a tenu le crachoir pendant… ne l'écrivez pas comme ça hein ! Bon, je ne sais plus, il avait quarante minutes comme tout le monde, il est resté une heure et demi. Il était aussi à l'aise qu'un poisson dans l'eau donc voilà… ah je me souviens que Kepel avait essayé de le coincer ! Gilles Kepel qui avait préparé à l'avance sa question, et essayé de le coincer avec une première question assez « rough »… Gilles s'est fait, mais vous le gardez pour vous ! Gilles s'est fait rembarré ! Il s'est fait renvoyé dans ses vingt deux. C'était rigolo parce que pourtant gilles l'avait bien travaillé sa question : très iconoclaste enfin très insolente la question parce que Gilles est assez provocateur et il connait très bien ses sujets. Il est excellent. Il pensait vraiment tendre un piège…Alors je ne sais plus du tout… je n'ai plus du tout en tête de quoi il s'agit mais c'était vraiment le piège parfait ! (rires). Et Sarkozy a répondu, il n'était pas au courant de la question, il a réussi à renvoyer la balle aussi sec, toute aussi piégeuse, c'était rigolo comme tout…

Et vous en avez ri ensuite... ?

Ah bah nous… rires ! Voilà, qu'est-ce qu'il y a eu d'autre…Non… Mais bon, c'était tout le temps intéressant. Plus ou moins mais quand même tout le temps… non mais c'est quand même quand les gens… quand vous aviez des directrices d'association de femmes qui étaient là, là c'était dur. Et je pense que ca a aussi beaucoup joué parce que c'était en privé… elles ne racontaient pas des cracs, je veux dire, elles ne parlaient pas pour se montrer. C'était en audition privée, donc elles ne voulaient pas se la jouer…

La prise de contact était importante, pour les préparer…

Plus ou moins…bon après, c'était un peu à la demande vous voyez … Donc moi je les contactais de tout façon pour fixer l'heure, la date… c'est moi qui avait le planning et il fallait que ca soit moi, enfin je veux dire il fallait que soit une personne parce que c'était tellement compliqué l'histoire de planning mine de rien… donc je jouais la secrétaire voilà, dans mon bureau de l'IGAS et c'était extrêmement compliqué. Et puis après, ca dépendait, si vous voulez, si la personne souhaitais, avais… si je sentais qu'elle avait envie de parler. En amont, effectivement, il y avait quelques personnes qui… et puis parfois, même j'étais obligée de… je leur disais « bon écoutez, c'est ça qu'on attend de vous, c'est tout à fait dans le sujet » et bon je pensais que je les portais même parce que 'il y avait des personnes qui avaient besoin de parler et voilà…. Bon ben écoutez, qu'est-ce qu'il y a eu comme auditions…évidemment, bon, il y a les auditions, les quelques auditions de femmes voilées, enfin de représentantes… on n'a pas eu d'audition de femmes voilées au sens individuel du terme : on a entendu des représentantes, des militantes… du voile j'allais dire… je ne sais pas comment on peut dire ca…D'associations qui revendiquent… il n'y en a pas eu beaucoup et c'est vrai qu'elles sont intervenues en bout de course, et ca, c'est pas faute d'avoir sollicité les uns les autres pour demander… Donc ça, ca nous a été un peu reproché mais pas tant que ça parce que de toute façon, il n'y avait pas à nous reprocher. Mais… Ca n'a pas été simple, ca n'a pas été très simple. Et du coup, on a eu quelques militants, notamment l'une d'elle… bon… mais, si vous voulez, c'était un discours tellement rodé, tellement institutionnel… tellement… j'allais dire factice, non… non mais militant qu'on n'a pas eu d'audition de femme un peu…. Lambda… parce qu'on ne nous les a pas suggérées… vous voyez, ce n'est pas faute… c'est pas parce qu'on ne voulait pas…c'est que ce n'est pas venu. Alors c'est peut être là où si on avait eu une semaine de plus, on aurait pu… je ne sais pas… Et puis la dernière chose, ce qui a été intéressant aussi pour nous, c'était les voyages à l'étranger…. On est partis, on s'est partagés évidemment, bon c'est-à-dire, à la fois les membres de la commission et les rapporteurs, on s'est partagé l'Europe en gros. Il y a eu un certain nombre de déplacements qui ont eu lieu. Donc, il fallait caser ça dans l'agenda bien rempli. C'était des déplacements très courts, de 24h mais super bien organisés. Les ambassades ont fait des miracles, à chaque fois des miracles.

Et comment étaient décidés les voyages… tel membre avec tel membre… ?

C'était un fonction, un des disponibilités, deux de l'intérêt de chacun, de la langue maitrisée ou pas… enfin vous voyez, un peu à mélange de tout ça, ca se faisait à la bonne franquette. Voilà, moi je suis partie à Tunis avec BS ; on y a rencontré des élèves là-bas. C'était très intéressant, du lycée français. Donc 24 h à Tunis. Je suis allée en Allemagne avec Laurent Wauquiez… il y avait l'ancien vice président du conseil d'Etat….oh zut…

Marceau Long ?

Oui Marceau Long et il devait y avoir une autre personne de la commission je pense ; Mais je suis sure qu'il y avait Marceau Long, Laurent et moi. Je suis peut être partie en Belgique aussi. De mémoire, il y a eu la Hollande, Londres, peut être Madrid, je ne sais plus. On s'est un peu partagé les déplacements… je ne suis pas sure que Rémy était membre des déplacements. Mais ca c'était intéressant, ca a permis d'ouvrir un peu le champ…

Je rebondis juste sur Tunis : est-ce que le discours de Chirac à Tunis à eu une influence sur votre vision, votre travail, enfin je ne vais pas dire travail, vous n'aimez pas ce mot… une influence ?

Hé bien, le discours de Tunis ?

En fait, il a fait un discours sur la défense de la laïcité et c'était largement sous-entendu…

C'était pendant la période ?

Oui c'était le 5 décembre je crois…

Oui alors juste à la fin… non… non… bon je pense que Jacques Chirac devait se douter de là vers où on irait : vu les auditions qui avaient été publiques. Il n'avait pas le rapport mais il devait sentir vers où allait, en gros… il ne pouvait pas deviner le vote, tout ça… mais…. Non, je n'ai pas le souvenir que ça ait eu un impact particulier. Je n'ai pas le souvenir…Mais encore une fois, moi je n'étais pas membre de la commission, je n'avais pas à prendre position… j'étais un peu comme ça… le nez dans le guidon, entrain de finir de caser mes auditions dans le peu de temps impartis et de rédiger ma partie, mes paragraphes, veiller à ne rien oublier… Enfin bon…

Vous étiez un peu plus protégée par rapport au journaliste, au politique ?

Beaucoup plus, non non… il ne faut pas… on n'était pas membres de la commission, il faut bien distinguer. Bon, on avait notre vision des choses, voilà et puis on était très proches des membres de la commission mais enfin on n'était pas membres. Il ne faut pas mélanger : on n'a pas été désignés par le Président de la République, on était là pour travailler…enfin vous voyez, c'est quand même du travail même si encore une fois, je vous ai décrit ce que ca impliquait. Mas bon, c'était dans le cadre professionnel. Et encore une fois, on n'a pas été très identifiés, je pense… enfin bon, peut être que Laurent Wauquiez, qui à l'époque était suppléant de Barrot… peut être que lui a eu un petit peu plus de sollicitation. Je pense que vous aurez du mal à le savoir, il est quand même super occupé. Enfin je ne sais pas, parce que par ailleurs, ça le passionnait. Mais, ce dont je suis sure, c'est que même si lui a été un peu plus sollicité parce qu'il était déjà un peu dans le monde politique, suppléant de Barrot… ??? Je pense qu'il a été beaucoup moins sollicité quand même que l'ont été les membres de la commission… j'en suis à peu près sure mais bon, encore une fois je n'en sais rien. En tout cas moi, vraiment, je n'ai pas eu de coup de fil, je n'ai pas été embêtée, j'ai peut être eu une fois un appel. Mais si ça eu lieu, j'ai tout de suite dit stop, obligation de réserve, point barre. Si cela s'est produit, j'ai tout de suite coupé court. Donc bon, il faut vraiment faire la distinction entre les membres et les rapporteurs.

Et paradoxalement, vous étiez quand même très proches : un travail commun, justement pour la rédaction. Mais vous tenez à distinguer… c'est difficile à dire mais entre guillemets, vous faites « partie » de la commission ?

Non…Quand même, pour moi c'est clair : les membres désignés par le président de la République et puis aviez des personnalités, des personnes qui ont été désignées dans leur cadre professionnel pour apporter leur concours de haut fonctionnaire. Bon vous savez, le rôle des hauts fonctionnaires, c'est ça, bon plus ou moins : c'est toujours à la frontière du politique et de l'administration et je veux dire, ça fait partie des savoirs êtres des hauts fonctionnaires que de pouvoir faire la distinction, tout en étant très proche du pouvoir politique, après ca dépend des fonctions, de savoir rester à leur place et de ne pas… voilà… on n'est pas élus… on n'est pas…vous voyez ce que je veux dire… et là, on n'était pas désignés pour être membres de la commission, cela aurait pu être quelqu'un d'autre que moi. A l'IGAS, ca a été moi parce que j'étais disponible à ce moment là, peut être parce que j'avais un peu de bouteille… enfin j'étais toute jeune à la com…à l'IGAS donc je faisais partie des jeunes de l'IGAS. C'était difficile de mettre un inspecteur général chevronné parce qu'il n'aurait pas été rapporteur général et que ce n'était pas possible. Il fallait un jeune. Et puis moi j'étais à la fois jeune IGAS et j'avais 37…. 39 ans. Donc peut être c'est aussi pour ça mais ça aurait pu être un autre membre de l'IGAS alors que bon, René Remond, ca ne s'invente pas ! (rires) Vous ne choisissez pas au hasard René Rémond ou un autre historien comme ça parmi, à l'université « qui veut faire partie de ? »… ce n'est pas comme ca, c'est différent. C'est pour leur expertise et leur « background ». Donc voilà. Bon cela dit, bien sur que l'on a joué un rôle : si l'on avait mal travaillé…

3. Annexe n°3 : Entretien Ghislaine Hudson

Question : Qu'est-ce qui vous a amené à être sollicité pour travailler au sein de cette commission ?

Réponse : Je ne sais pas…. J'ai reçu un message de la présidence de la République me proposant un jour de faire partie de cette commission. Je pense que le chef d'Etat cherchait un représentant des chefs d'établissement et on avait eu l'occasion de se rencontrer peu de temps avant. Et voilà, il a du penser que j'étais une personne qualifiée pour ce sujet.

Vous avez tout de suite accepté ? Qu'est-ce qui vous intéressait dans le projet ?

Alors, bon, j'ai tout de suite accepté parce que ça ne se refuse pas. Je n'étais pas du tout intéressée par le sujet, mais vraiment pas. Et en plus, j'étais totalement ignorante du sujet parce que je rentrais de dix ans des Etats-Unis et les américains ne prennent pas du tout le problème dans ce sens. Et donc, c'est vraiment un sujet, au fond je me suis dit, c'est l'occasion pour moi de me découvrir. Voilà, donc je me suis retrouvée dans une première réunion ou j'ai rien compris de qu'on disait, ni personne. Surtout que les autres personnes qui étaient là étaient vraiment des habituées. Des membres de la commission avaient déjà participés à d'autre commission et compagnie et donc j'ai mis un bon moment avant de comprendre de quoi on parlait.

Justement, qu'est-ce que vous pensiez de la composition de cette commission ? Elle était vraiment dominée par les universitaires…

J'ai rien pensé, j'étais complètement… je ne savais pas qui était qui, je ne savais pas ce qu'ils faisaient, je ne savais pas… je n'ai rien pensé du tout, pendant un bon moment. Ensuite oui, mais sur le coup, je ne connaissais personne.

Et ensuite, qu'est-ce que vous avez pensé en terme de représentation intellectuels, associatifs…

J'ai pensé qu'il y avait une diversité d'opinion, certainement religieuse, politique probablement. Ca c'est un fait. Ensuite, j'ai pensé qu'il y avait assez peu de représentants de terrain, trop peu. Et que bon, les personnes qui étaient là étaient des personnes extraordinairement intéressantes et intelligentes mais peut être très habituées justement à ce genre de commissions et à leur fonctionnement.

D'accord, en fait plus un milieu intellectuel et pas forcément en phase avec ce qui se passe vraiment sur le terrain ?

Disons que pour être en phase, on n'a pas besoin d'être toujours complètement les mains dans la boue pour réfléchir, il faut un petit peu de tout. Peut être y aurait-il pu avoir un meilleur équilibre.

Au moment de la phase préparatoire, quand vous avez rencontré les membres, donc vous ne connaissiez apparemment personne, comment se sont fait les affinités, les regroupements ? Je prends un exemple simpliste mais par exemple homme-femme.

Déjà, on était assez peu de femmes. La première fois que j'y suis allée, j'ai pensé que j'allais donner ma démission parce que je ne comprenais absolument pas de quoi on parlait. Et je m'en suis ouvert à une autre femme qui était là et donc avec qui j'ai pu parler et elle m'a dit « non,

reste », elle m'a convaincue de rester. Donc je suis restée et puis après, peu à peu, les affinités sont venues parce qu'on a quand même vécu ensemble pendant quelques mois. Les affinités se créent peu à peu jusqu'à des amitiés pour certains d'entre eux. Mais au départ, je ne connaissais vraiment personne. Voilà, ça s'est fait petit à petit, intellectuellement, calmement, j'ai eu des amitiés avec des gens qui étaient autour comme justement Pascale Flamant et quelques autres personnes aussi.

Est-ce que vous souvenez sur quels dossiers vous aviez travaillé pendant la phase préparatoire ? Est-ce qu'on vous a demandé de traiter plus en profondeur un thème particulier ?

Pendant très longtemps, on ne m'a donné aucun rôle particulier. Je me suis fait mon rôle. Mais vraiment, quasiment dans la dernière partie. Mais ca a été une de mes initiatives et je l'ai menée. Mais sinon, non, on ne m'a donné aucun rôle parce que pendant très longtemps, on est resté sur les concepts intellectuels, avec justement des présentations de Pena Ruiz et Baubérot, de gens qui réfléchissaient depuis toujours sur ces sujets et où la aussi, je ne comprenais pas grand-chose. J'ai mis un certain temps avant de comprendre leur schéma de pensée. Et puis si vous voulez, ça me semblait un peu… alors j'apprécie beaucoup Jean Baubérot qui est d'ailleurs mon voisin ici et que je fais venir au lycée dans très peu de temps. Mais… leurs réflexion étaient très loin de mon concret. Moi je suis une femme de terrain, de travail au quotidien. Je dois discuter avec des jeunes filles musulmanes, des jeunes gens de toutes confessions etc. Et cette réflexion me paraissait très théorique. Ensuite, elle m'a enrichie par la suite. Quand j'ai pu enfin remettre ensemble mon expérience de terrain et leur réflexion, autant que j'ai pu y accéder, l'un s'est enrichi de l'autre, mais il m'a fallu un bon moment.

Et vous avez réussi à faire partager cette expérience, comme vous dites, vous, vous étiez dans le concret ? Vous aviez déjà été face à des situations délicates ?

Bien sur, oui, je le suis tout le temps, encore maintenant parce que le problème du voile, c'est une tout petite partie du problème. On s'est beaucoup polarisé sur le foulard islamique mais pour moi il est un centième du problème. Le problème est beaucoup plus vaste : les regroupements communautaires ou pas, la stigmatisation de ces populations, du problème social qui est derrière, de l'échec scolaire. Donc si vous voulez, sincèrement, au départ, prendre ce problème assez général par le biais d'une représentation physique me semblait assez dérisoire. Ce n'était pas mon quotidien. Mon quotidien est beaucoup plus vaste que ça : c'est-à-dire est-ce que à la cantine les jeunes mangent ou pas parce que c'est Halal ou Kasher, est ce que pendant le Ramadan on a 300 jeunes ici qui ne mangent pas, est-ce qu'il y a des conflits entre les populations et des refus d'enseignement… Voyez, c'est infiniment plus vaste que simplement le problème…

Donc la question des jours fériés devait beaucoup vous intéresser.

Ca m'a beaucoup intéressé, c'était un symbole. Donc voilà, disons que ca a été très réduit, le travail à ce sacro saint problème du foulard islamique. Quand on parle de la Commission Stasi, moi je rectifie toujours en disant qu'on a travaillé sur le principe de la laïcité. Mais, et puis oh, c'était normal, c'était le débat du moment, c'était très passionnel. Mais c'est sur que peu à peu, on a quand même travaillé beaucoup plus large que ça et que le quotidien des écoles, et je pense des quartiers, et des prisons et des hôpitaux et de tout ce que vous voulez, était beaucoup plus large que ça.

Concernant les auditions, pendant cette phase préparatoire, les membres pouvaient proposer des personnes à auditionner, est-ce que vous souhaitiez entendre quelqu'un en particulier ? Avez-vous proposé des personnes ?

Disons que si… j'aurais… D'abord j'ai re participé à une commission comme ça qui était au Commissariat au Plan et alors là, c'était totalement différent pour moi. Parce que j'avais l'expérience. Dans cette commission Stasi, j'ai eu très peu l'occasion de présenter de personnes. Je suis allée de ma propre initiative voir une école où il y avait de nombreuses jeunes filles dans le Nord qui portaient la tenue traditionnelle. Je suis allée, après j'ai organisé un format avec des jeunes des écoles, de plusieurs pays. Mais sinon, là aussi, c'était mon inexpérience, le décalage entre les personnes qui étaient là et moi. Je n'ai quasiment pas eu l'occasion de faire venir des gens.

Mais vous avez pu faire part de toutes vos initiatives, peut être de rapport, enfin je ne sais pas comment vous avez présenté la chose ?

Au fil des semaines oui, mais un petit peu tard.

Qu'est-ce que vous pensiez des enseignants qui ont été auditionnés ? On a beaucoup fait le reproche qu'uniquement des enseignants qui étaient confrontés à des situations très difficiles avaient été auditionnés et pas ceux qui arrivaient à résoudre pacifiquement les situations conflictuelles.

C'est vrai qu'on a surtout vu des trains qui n'arrivaient pas à l'heure. Je pense que… Bon, c'est compliqué aussi parce que c'est un temps très limité. Donc dans ce temps limité, qu'est-ce qu'on choisit de montrer ? Encore une fois, si je devais refaire le processus sur ce thème, ce qui ne sera jamais le cas, je pense que dès le début, je serais en capacité, si vous voulez, de présenter d'autres types de comportements, d'autres types de réponses. Voilà, je ne l'ai pas été, je dis ça en tout modestie, mais en grande partie du fait de mon inexpérience.

Pendant les auditions, le principe était que vous décidiez entre vous qui allait poser la première question après l'audition, est-ce que vous avez posé une question aux enseignants ?

Je ne sais plus… franchement, on a vu tellement d'auditions…

Il y a des auditions qui vont ont marqué, plus intéressé ?

Oui, il y a des auditions qui m'ont intéressé. Ce qui m'a intéressé, d'abord, on a commencé par voir tous les politiques etc. Et si je résume un petit peu par caste si je peux dire, les politiques étaient très partagées et les lignes de partages ne recoupaient pas du tout les champs politiques traditionnels ; Donc c'était intéressant de voir un homme politique de très haut niveau et réputation avoir une opinion extrêmement tranchée et un autre d'un aussi haut niveau, aussi haute réputation, avoir une opinion très tranchée en sens inverse. Ca montrait très bien que le problème n'était pas aussi simple que ça parce que je pense qu'il n'y avait pas d'arrière pensée, je pense que les gens disaient vraiment ce qu'ils ressentaient avec leurs fibres. Ensuite, il y avait les religieux. Alors les religieux, ils étaient tous totalement favorables à la laïcité bien sur et puis après à une tolérance etc. Après, il y avait les associatifs, là c'était assez mélangé. Dans l'enseignement on n'a vu que ce groupe là, on n'en a pas vu d'autres. Si on a vu aussi, j'a i oublié, des syndicats. Alors les syndicats, ils avaient un… c'était tout fait leur discours, c'était peut être moins intéressant parce que si vous voulez, autant les hommes politiques, c'était intéressant maintenant que j'y pense, ils s'affranchissaient des consignes de leur parti etc., autant les syndicats, voilà, ils apportaient la parole officielle de leur syndicat. Et puis après, il restait peu de place pour le commun des mortels…rires. Il restait peu de place quand même.

Et qu'est-ce que vous en pensez de ce manque ?

Je pense que ça aurait été sans doute intéressant la aussi que ça soit un petit plus équilibré, que l'on ait un petit plus de place pour voir peut être les différentes façons dans les différents

établissements, communautés, quartiers géraient ces problèmes. On l'a vu un petit peu sur, par exemple, le problème des piscines qui étaient réservées ou pas. Si mon souvenir est bon, on a eu des pratiques différentes. Là c'était bien parce que voilà, il y avait une jeune fille qui avait favorisé des créneaux, qui expliquait pourquoi, l'autre pas du tout et expliquait pourquoi. Ca faisait une sorte de penchant et c'était sincère, c'était le choix de vie, elles nous expliquaient : comment… parce que prendre une décision c'est bien mais les conséquences, il faut les vivre. Donc voilà, la aussi peut être un certain déséquilibre. Aussi, on a été très gênés parce que notre travail devait durer un certain temps et on a été très écourtés avec un délai qui nous a empêchés de mener à terme une réflexion. Enfin pour moi qui étais très lente à démarrer, ca aurait été vraiment utile.

Vous pensez qu'avec ces deux semaines qui vont ont manquées, vous auriez pu aborder d'autres points ou aller plus en profondeur sur d'autres ?

Beaucoup de choses étaient quand même dessinées dans la tête des gens mais je pense que ca aurait été bien quand même. Oui, ca nous aurait donné à nous le temps du débat.

Une mise à distance par rapport aux auditions.

On ne l'a pas eu du tout…

Parce que vous avez rédigé le rapport en même temps.

On l'a rédigé en même temps, on a pris nos décisions à toute vitesse et on n'a pas eu vraiment le temps de la mise en commun. Ca c'est vraiment dommageable.

Concernant les discussions sur les auditions, elles se faisaient pendant les repas, qu'est-ce que vous en pensiez ?

Hé bien, on était très pris par le temps. Et, les auditions, c'est un principe intéressant, c'est un principe intéressant mais il n'est pas suffisant en lui-même. Il est intéressant s'il vous permet d'entendre vraiment le reflet, autant que faire se peut, de la société et de ses opinions et de leur diversité. Donc là c'est intéressant parce que comme on était justement, un groupe assez homogène, il fallait que l'on ait un apport de gens de l'extérieur. Mais en soi même, ca ne donne pas la distance parce que le dernier qui a parlé est celui qui vous frappe. Donc après, il y a eu le temps de la réflexion, la remise en question etc. Et c'est surement ce qui nous a manqué, aussi bien pendant le processus qu'à la fin, alors à la fin, c'était criant. Les repas c'était bien, c'était sympathique, c'était utile, c'était parfait mais ce n'était pas suffisant.

Vous étiez en quelque sorte profane pour certaines choses, les concepts de la laïcité, et j'ai vu Rémy Schwartz ce matin qui m'a parlé de tous ces concepts de droit. Je voulais savoir comment vous avez appréhendé toute cette partie du droit qui était inhérente à la rédaction du rapport, notamment la nécessité d'une loi, l'influence du droit européen avec l'audition de Costa ?

D'abord, j'ai absolument tout appris parce que je n'en avais absolument aucune idée donc ca a été assez laborieux. Donc je m'y suis plongée et j'ai appris. Costa, bon, il est venu, c'est un homme très brillant, très affirmé, il a certainement convaincu une grande majorité de part son autorité naturelle. Moi je n'ai pas les moyens de le remettre en question ou pas. On avait un autre juriste dans la salle, je crois qu'il est décédé depuis, c'est Marceau Long…

Non, non, c'est René Rémond qui est décédé…

Ah oui, c'est Rémond, je sais pas pourquoi, j'ai cru que Marceau Long était décédé… Je ne sais pas si Marceau Long partageait complètement… Voyez, c'est un peu cet échange qu'on n'a pas

eu. Costa est venu, il a parlé et hop on est passé à quelqu'un d'autre. Bon il faut dire qu'on n'était pas à temps plein, on faisait des allers retours. Mais peut être eut il fallu voir un peu moins de gens et donner le temps de la réflexion. Si je devais conduire une réunion, une discussion, enfin un travail pareil maintenant, c'est comme ça que je le ferai.

Il y avait beaucoup de question à aborder…

Oui et puis à la fin, c'était un peu répétitif les auditions si vous voulez. En fait on entend des histoires de plus en plus épouvantables, horribles, affreuses.

Les auditions allaient crescendo dans l'émotion ?

Disons que les histoires se recoupent. Comme on regardait effectivement les trains qui n'arrivaient pas à l'heure, c'était un petit peu...Ca se recoupait un peu.

Et le fait d'avoir des témoignages, qui restent forcément touchant parce que vrais, est-ce que ça ne vous a pas détaché d'une vision plus rationnelle du problème ?

Ca nous en détache si on prend le temps d'y réfléchir et si on voilà… parce que l'émotion est là, c'est toujours des histoires vécues donc c'est toujours vrai, il n'y a aucun doute. Mais, le problème ce n'est pas tant celui de l'analyse car je pense que sur l'analyse, on était tous sur la même longueur d'onde. Le problème, c'est celui de la définition du remède. Et donc la définition du remède, elle se fait en reculant un peu par rapport à l'émotion, en réfléchissant sur tout ce qu'on a entendu, appris. Après, c'est une démarche comme vous le faites, une démarche un peu scientifique. Et c'est là où on a un peu manqué de temps.

Concernant les journalistes, est-ce que vous avez été sollicitée pendant votre travail ?

J'ai été beaucoup sollicitée après, je ne sais pas si c'était plus ou moins que les autres mais c'était une période assez médiatisée. Parce que j'étais la seule proviseure…

C'était plus des questions sur le foulard islamique ?

Ah oui, il n'y a que ça qui les intéressait. Alors que le débat était vraiment intéressant. Sur le plan personnel, je suis très heureuse fait ce travail parce que si vous voulez, j'ai vraiment appris, je me suis remis en tête comme j'ai vécu en plus dans un pays islamique une bonne partie de ma jeunesse…

Dans quel pays ?

Le Maroc… Je me suis remis en tête si vous voulez toutes les valeurs du vivre ensemble. En fait, moi c'est ce qui m'intéressait, c'était les conditions du vivre ensemble.

Vous avez vécu au Maroc, aux Etats-Unis, qu'est-ce qu'on pourrait apporter de ces pays ?

Alors le Maroc, je ne peux pas en parler parce que j'étais trop jeune et puis voilà, bon c'était au temps colonial, je ne peux pas en tirer… Les Etats-Unis, il y a beaucoup de chose à tirer des Etats-Unis, notamment… Alors c'est un modèle qui ne peut pas se calquer, aucun modèle ne peut se calquer mais il y a des attitudes dont on peut s'inspirer. Les américains ont tout un système de promotion de leurs minorités qui est très efficace, de toute façon, on vient de le voir. Demandez à mes élèves ici, qu'ils soient noirs ou blancs ou pas, demandez leurs à 100% si on peut avoir en France un noir président vous allez voir ce qu'ils vont vous répondre. Moi je leur ai demandé… « Impossible ». Donc ils ont eux-mêmes cette vision et les américain la dessus, il y a du racisme comme dans tous les pays mais il y a cette fierté d'avoir réussi à mélanger, à promotionner… C'Ets du vivre ensemble ça.

Pour revenir sur la commission, quelles étaient vos relations avec le staff, je dis le staff de manière générale, même si Rémy Schwartz était membre de la commission.

Alors lui effectivement il était rapporteur. Nos relations étaient très bonnes. C'étaient des gens adorables. Parfois on discutait plus entre nous parce que, d'abord il y avait pas mal de femmes et puis, c'est des gens intelligents, qui avaient beaucoup, un niveau de connaissance plus approfondi que moi de ce sujet. Non, c'était vraiment très bien.

Rémy Schwartz avait un rôle vraiment…

Oui il avait une position phare.

Oui, qui a encadré, cadré la commission avec Bernard Stasi qui malheureusement était malade.

Oui c'est Rémy Schwartz qui a vraiment cadré la commission, c'est tout à fait vrai.

Vous avez parlé des pressions des journalistes, des médias. Chirac avait fait un discours sur la laïcité, vers la fin de vos travaux, est-ce que ça vous a influencé, est-ce que vous avez vu autour de vous des changements de position ?

Je ne pense pas que ce discours en particulier ait influencé. Ce qui nous a intéressés, c'est la façon très belle dont il a posé le problème. Parce que dans son discours de départ, tout est posé, les points les plus importants sont posés. J'ai l'impression que le discours de fin était écrit avant donc je suis un peu plus réservée sur le discours de fin. Mais le discours de départ, il n'y a rien à dire et ça raisonne vraiment dans nos vies, dans nos réalités. Après le discours de Tunis, je ne souviens plus…

Alors c'était un discours qui ne visait pas explicitement mais assez clairement la nécessité de légiférer sur les signes religieux.

Disons qu'à la fin, on a senti qu'il fallait que cette affaire soit bouclée très vite…

Est-ce que ça a changé l'atmosphère de la commission, le fait d'intégrer explicitement la question du foulard islamique ? Vous avez attendu la toute fin, la dernière semaine pour faire le débat sur la loi sur les signes religieux…

Le dernier jour….je pense que cette proposition, les gens étaient très partagés. Enfin il y avait des gens qui n'étaient pas du tout partagés, qui avaient une opinion extrêmement tranchée. Après, il y avait des gens dont je suis qui avaient une opinion tout à fait modulée sur ce plan, avec beaucoup de questionnement et sur les conséquences de l'acte que l'on allait déposer. Et la précipitation dans laquelle on a du réfléchir à la fin et voter a fait qu'il fallait être noir ou blanc. Et de toute façon on aurait été amené à être noir ou blanc mais si vous voulez, moi ça m'a laissé un petit coup désagréable… On doit prendre position maintenant ou jamais, c'est ça ou ça.

Donc c'est ce qui explique le fait que vous vous soyez abstenue dans un premier temps ?

Oui, moi j'étais très hésitante, je n'étais pas du tout aussi convaincue que les trois quarts de commission.

Vous n'avez jamais pensé à voter contre ?

Peut être que j'aurai… C'est-à-dire que si vous voulez… je ne suis pas sure que si on avait vraiment eu plus de temps, je n'aurais pas voté contre. Je n'en suis pas sure, je ne peux pas dire. Disons que dans le contexte extrêmement passionnel où nous étions, que ce soit au sein de la commission, dans la société en général et au sein des lycées, du système scolaire, je pense qu'à

ce moment là, il n'y avait pas beaucoup d'option. Il fallait abréger, il fallait passer à autre chose et au vrai problème de la laïcité. Parce que ca faisait un écran. Moi c'est pour ça que je n'ai pas voté contre, parce que je me suis dit « on ne va jamais s'en sortir ». Les gens sont tellement tendus sur cette question qui m'apparaissait relativement secondaire. Attention, ça me fait extrêmement mal quand je vois une jeune fille voilée, j'ai des souvenirs d'enfance du Maroc qui remontent et je vois bien ici dans ces quartiers. Mais, en même temps, l'espèce de crispation qui a eu autour de tout ça a fait qu'un peu prise en étau, je me suis dit bon, il faut dépasser et on n'arrivera pas à dépasser si on ne prend pas une décision un peu radicale qui nous permettra de passer à autre chose.

Il devait y avoir une atmosphère intense autour de vous…

Au sein de la commission, c'était toujours civilisé et courtois mais on sent quand même… Il y avait une grosse pression dans la société, c'était impossible de parler d'autre chose, quelque soit les gens autour de vous, les amis, les milieux sociaux, les milieux ethniques. C'était vraiment un moment où la France entière s'est polarisée là-dessus.

Et les personnes proches de vous, qu'est-ce qu'elles en pensaient ? Elles étaient en attente d'une loi ?

Alors les personnes proches de moi, dans ma famille, pas du tout, ils ont tous trouvé ca complètement ridicule ; je peux vous dire ce que j'ai pris. Les personnes, oui, dans le milieu professionnel… En fait, pas tant que ça, c'est intéressant. Parce que je tiens quand même à le dire, j'ai pris une initiative qui a été soutenue par Rémy Schwartz et beaucoup par Pascale Flamant, c'est pour ça qu'on a développé des liens avec Pascale, c'est que je trouvais qu'on avait entendu tout le monde, sauf la jeunesse. Et donc j'ai organisé un travail d'abord avec 250 jeunes. Je l'ai organisé de A à Z. Après j'ai eu besoin d'aide logistique…

En quoi ca consistait ?

Alors ca consistait si vous voulez à prendre 250 jeunes de deux écoles, la mienne et celle d'à côté qui étaient deux écoles en zone prioritaire et à les faire travailler avec leurs enseignants sur les différent thèmes relatifs à la laïcité et ensuite à correspondre avec 12 écoles à l'étranger dans des pays où les problématiques étaient différentes : la Tunisie, la Tchécoslovaquie, l'Italie, la Turquie etc. Il y a eu un échange pendant plusieurs semaines sur les thèmes choisis avec des jeunes des lycées français de ces pays. C'est là ou Pascale m'a aidé, les 250 jeunes et une délégation de chacun de ces pays est venue rapporter au Sénat, devant la commission et les recteurs, les conclusions de leurs travaux. Et donc là, on a entendu la voix des jeunes. Et on a entendu une voix réfléchie parce que eux, ils avaient pris le temps de réfléchir ! rires. De se documenter, de travailler. Et on a entendu la voix de leurs enseignants et les avis étaient très modulés.

En faveur ou défaveur d'une loi ?

Ca dépendait… Ils se posaient de vrais problèmes : ils se disaient, s'il y a une véritable liberté d'expression, est-ce qu'on ne va pas arriver à des conflits. Ils se posaient des problèmes mais en même temps, ils avaient quelques réponses et quelques suggestions dont le fait de faire des jours fériés, ils l'ont dit, c'était amusant parce qu'on l'avait proposé avant. Mais ils ont fait des propositions très intéressantes, ça a donné un petit livre, un film et ça, ce n'était pas assez spectaculaire pour que la presse s'en empare. Mais là, on a entendu la voix des jeunes.

Pas assez spectaculaire comme les auditions des jeunes filles voilées ?

Oui…Donc en fait, cette initiative a été vraiment intéressante. D'ailleurs, si on n'avait pas eu toute cette pression médiatique, j'aurais fait venir des jeunes filles. J'ai vu que ce n'était pas possible…

Même à huis clos ?

… dans le contexte complètement passionnel… Mais moi quand je les interviewais, elles me disaient des choses intéressantes « Nous, dans le lycée, on est républicaines, on veut rester au sein de l'école de la République et puis on est tellement habituées à la différence… »Voyez, elles avaient des arguments intéressants, étaient des témoins intéressants qui auraient pu être entendues.

Votre travail était un travail d'ampleur, 250 élèves… est-ce que ça a eu un écho important parmi les membres de la Commission ?

Oui… Sur… Oui mais bon c'était quasiment la veille de la fin… C'était la dernière audition…

Est-ce que vous pensez que pour une question de temps, on n'a pas eu de réflexion sur le devenir des jeunes filles voilées ?

D'ailleurs, ce que l'on peut dire, c'est que la population musulmane a été remarquable. D'ailleurs, tous les jours, moi j'ai des filles qui arrivent aux portes du lycée et qui enlèvent leur voile. Il y en a plein qui essayent de le garder, je suis déjà intervenue beaucoup de fois mais très discrètement. Mais dans l'ensemble, c'est vraiment remarquable… Mais bon, ça a eu moins d'importance qu'on pouvait le croire. Ca a moins, semble t-il, provoqué de traumatisme. Donc si après tout on juge une initiative à son résultat, le résultat n'a pas été dramatique et je ne pense pas que… Enfin il y a une population que je connais mal, c'est la population turque. Je suppose que c'est la plus traditionnelle. La population d'Afrique du Nord, dans l'ensemble ça allait.

Est-ce que vous avez eu des cas de déscolarisation spontanée ?

Je ne peux pas savoir… nous on a récupéré toute notre population, est-ce qu'il y en a qui ne sont pas venue en seconde, je n'en sais rien ? Une élève m'avait dit que si elle n'avait pas son bac, elle ne recommencerait pas parce qu'elle souhait garder son voile… Mais elle a eu son bac…. Vous savez, on peut faire un parallèle avec la cigarette : les élèves, en apparence, ils ne fument pas, après vous montez sur les escaliers là, vous voyez plein de mégots partout. Mais en apparence ils ne fument pas, en apparence, ils se plient à la loi, quand ils rentrent, ils écrasent leur cigarette.

Qu'avez –vous pensé du fait qu'une seule proposition ait été retenue, celle de la loi sur les signes religieux alors que le rapport faisait 26 propositions ?

Je pense qu'à la fois… bien sur que c'est décevant, quand on a travaillé pendant plusieurs mois et qu'on avait l'impression que le problème sur lequel on a travaillé est pris par un seul angle, c'est évidemment décevant. Maintenant, c'était peut être aussi un peu la consigne de départ, et ce n'est pas très étonnant… Je pense que dès le début, en tout cas, même quasiment dans le lancement de cette commission, je pense que les signes ostensibles religieux dans les écoles étaient visés.

Vous l'avez senti comment ?

Très rapidement…

Comment ? Sur la manière dont les auditions été choisies, les discussions ?

Oui… les discussions entre les gens. Je pense qu'il y avait un certain nombre d'indécis au sein de la commission mais socialement, on sentait un poids vers cette mesure.

Des personnalités ?

Oui… Et puis dans les journaux, dans les discussions, on sentait un poids vers cette mesure. On sentait qu'il y avait presque un accord national sur cette mesure.

Et que vous deviez donc suivre ?

Hé bien… on aurait pu ne pas la suivre mais en tout cas, elle était là. Presque un consensus, sauf quelques voix qui se levaient. C'était une période très tendue, certains aspects, presque hystériques.

Sur le fait que vous ayez changé votre vote abstentionniste en un vote positif ?

Alors, comme je vous l'ai expliqué, j'ai pris acte du contexte extrêmement tendu. J'ai pris acte du fait qu'on était entrain de totalement se concentrer sur une seule mesure, j'ai pris acte voilà, de la largeur du problème autour de ça et je me suis dit pour qu'on arrive à dépasser ce problème et à parler d'autre chose, supprimons ce qui fait écran. Et, c'est la raison pour laquelle je me suis résolue à voter. Je n'étais pas convaincue que c'était une bonne chose à faire mais j'étais convaincue qu'à ce moment là, on ne pouvait pas faire autrement.

Et vous avez rajouté la mention dans cette proposition privilégiant le dialogue…

C'est aussi une autre raison. Le choix il était de se mettre en dehors du mouvement, du dialogue, de l'influence. Voilà, on est seul, on campe sur ses positions. Ou de participer, ce qui est arrivé par la suite, à un travail sur l'explication, la mise en place, et donc le dialogue.

Donc ca vous a permis d'ajouter quelque chose qui a été positif pour l'application de la loi….

J'avais en tête le futur, les répercussions immédiates dans les lycées…

Comme vous dites, il fallait passer à autre chose. Maintenant on a la loi, il y a autre chose…

Maintenant, c'est sur place, c'est arrivé à gérer le problème. Il faut arriver à faire que nos élèves dépassent leurs tendances à l'enfermement, leur ressentiment vis-à-vis du pays d'accueil ou de leur pays tout simplement, leur sentiment d'être différent, d'être exclu, victime, enfin tout ce qu'on entend. C'est notre travail d'éducateur.

Est-ce que vous pouvez me dire quelques mots sur la commission à laquelle vous avez participée ?

Oui, j'ai été sollicitée pour participer à une commission sur l'intégration qui était un sujet qui me passionnait plus en lui-même. C'était au commissariat au plan, il a fallu aussi remettre un rapport. Ca s'est fait aussi sous forme d'auditions. Mais cette fois, c'était vraiment axé sur l'intégration, notamment des jeunes en difficulté sociale, ethnique, religieuse.

C'était une commission composée de quels membres ?

C'était une commission qui était composée de plusieurs experts. La aussi, je représentais l'Education nationale mais ca a été moins formelle, moins médiatisée, on a pu travailler. Et puis il y a eu un incident à la fin au commissariat au plan, le personnel a changé très rapidement et on n'a jamais totalement abouti. Mais le travail était très intéressant, les auditions étaient très

intéressantes, la réflexion était intéressante. Je suis intervenue de nombreuses fois sur tous ces thèmes. Le thème qui me passionne le plus… enfin la laïcité, j'y suis extrêmement attachée, chaque fois, dans tous les discours que je fais, je travaille avec les enseignants sur ce thème. La en ce moment même, on lance un format. Donc c'est toujours quelque chose… j'ai bien appris ça… donc je suis très heureuse d'avoir replacé ce contexte dans notre société, dans notre éducation, dans notre mode de vie etc. Les problèmes aussi de difficulté sociale, d'insertion, d'exclusion etc. ne sont quand même pas à sous estimer.

Pour finir, si vous deviez résumer ce travail en quelques mots ?

Hé bien…si je devais résumer, j'aimerais mieux le refaire maintenant qu'avant. Ca a été, et je serai très contente, ca a été passionnant, intéressant, j'ai connu des gens formidables. Ca a été douloureux pour moi, très douloureux, beaucoup plus que pour bien d'autres personnes. Au début parce que je ne comprenais rien, après parce que je me suis sentie un peu isolée. Douloureux intérieurement par rapport à ma vie, ma famille, ma culture… Voilà, mais je suis contente de l'avoir fait et en tout cas, si je devais le refaire maintenant, je le vivrais très différemment ?

En étant plus active ?

Avec plus d'affirmation

4. Annexe n°4 : Entretien Gilles Kepel

Question : Comment avez-vous été sollicité pour participer à la commission Stasi ? Avez-vous hésité ou tout de suite accepté la proposition ?

Réponse : Au départ, c'était un souci de l'Elysée et de Jacques Chirac à de réagir à ce qu'il estimait être des remises en cause de la laïcité par un certain nombre de voies et aussi de dépoussiérer la notion de la laïcité parce que la laïcité française s'est construite en fait sur le concept de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905. C'est ainsi qu'elle a été mise en œuvre. Aujourd'hui, et c'est la thèse que j'ai défendu tout au long de cette commission, la laïcité n'est plus un enjeu de séparation, c'est un enjeu d'intégration. Il ne s'agit plus de lutter contre la prépondérance d'une Eglise catholique qui, comment dire, voudrait imposer son agenda confessionnel à la société mais l'Eglise n'a plus du tout ce pouvoir aujourd'hui. Mais plutôt de faire en sorte que le cadre de la laïcité fournisse un mode adéquat pour l'intégration de populations d'origine immigrées et notamment d'origine musulmanes qui ont vocation à se sédentariser sur le sol français, à devenir françaises et, en ce sens, à rechercher ce qu'il y a de commun avec ces populations qui sont déjà françaises plutôt que d'exacerber les différences. Donc c'était ça… l'agenda si vous voulez, comme on dit en anglais. Et c'est sur cette base là, c'est tout à fait ce que je voulais faire, que j'ai été approché. Je connaissais un certain nombre de conseillers de l'Elysée dont Jérôme Monod notamment avec qui j'avais travaillé. Et je suppose que c'est pour ça qu'ils ont pensé à moi entre autres et puisqu'il fallait bien des gens qui aient des compétences sur le domaine de l'islam évidemment puisque c'étaient là les enjeux importants. Par ailleurs, il ne faut pas non plus se faire d'illusions : à quoi sert une commission mise en œuvre par le pouvoir politique ? Bien sur, comment dire, à aiguiller le président sur les grands enjeux de société mais aussi à favoriser la famille politique de celui-ci. Et à partir du moment où un président de droite s'emparait du thème de la laïcité, c'était une occasion de torpiller la gauche qui théoriquement en était la porteuse et qui du coup ne savait plus à quel saint, si j'ose dire, se vouer. Un peu dans la même logique, c'est ce qui a prévalu pour le referendum sur l'Europe où Chirac a pensé que c'était une excellente occasion pour torpiller le parti socialiste qui ne s'en remettrait jamais. Certes il ne s'en est pas remis mais le referendum a été un échec avec le non massif ce qui n'était pas prévu. Et c'était aussi je crois à l'intérieur de la droite à ce moment là, l'occasion, une tentative de marginaliser Sarkozy qui s'était beaucoup engagé avec l'UOIF et qui à ce moment là donnait le sentiment qu'il avait une approche assez communautariste de la question des immigrés, des musulmans. C'était quelque chose qui était destiné aussi à faire en sorte que, disons, la succession de Chirac qui était plutôt Villepiniste, soit mise en œuvre. Donc il y avait toute sorte d'enjeux politiques aussi mais lesquels, nous comme membres de la commission, n'étions pas sensé directement nous en occuper. Cela étant, à moins d'être complètement idiot, vous vous doutez bien… Mais je crois que tout le monde n'en avait pas conscience et donc dans la commission tout le monde n'avait pas le niveau si vous voulez de connaissance des mécanismes du pouvoir, des enjeux politiques sous-jacents etc. Et un certain nombre de gens se sont retrouvés là en étant très heureux, très flattés sans avoir vraiment, sans comprendre vraiment ce qu'ils allaient faire. Le président de la commission, Bernard Stasi, lui-même fils d'immigrés italien, médiateur, ami de Chirac d'ancienne date, qui est aujourd'hui très malade. Je ne crois pas que vous pouvez le voir. Et, c'est une personnalité très attachante, je crois que… ca l'a un peu dépassé cette commission. Et donc, voilà c'est peut être un peu ça l'ensemble des enjeux : il y avait un enjeu global que l'on a dans la lettre de mission, des enjeux politiques sous-jacent, torpiller la gauche, réorganiser la droite. Cela étant, je crois que Chirac était très sincèrement attaché à cette question, parallèlement à son côté animal politique au quotidien. Donc on avait pour mission d'auditionner le maximum de gens possibles et de rendre un rapport avec l'aide d'un certain nombre de conseillers d'Etat qui

étaient donc les rapporteurs. Remy c'était le boss mais celui qui a fait la carrière la plus illustre, c'est Laurent. Alors Laurent est difficile à joindre mais on va voir comment se passe l'entretien mais si ca se passe bien, je lui passerai un coup de fil. Donc il y avait René Rémond que vous ne pouvez plus voir parce qu'il est décédé. Arkoun… Baubérot donc qui s'est posé en juste et en sage face aux pourris de la commission ensuite et puis donc il y avait les enseignants, il y avait Régis Debray qui est venu très épisodiquement. Et vous savez que tout a été intégralement filmé. Si vous avez le temps de vous taper les auditions, ca sera intéressant. Il y a des grands moments, comme l'audition de Nicolas Sarkozy, ca a claché…. Depuis je suis revenu en grâce. Mais je ne veux pas me donner un rôle quelconque mais je crois que ca a été l'occasion de faire évoluer sa propre réflexion. Il a bien ressentit qu'il allait s'aliéner une partie de ses soutiens. Et je crois qu'il a pensé aussi que l'UOIF allait lui servir de SOS de Racisme de droite, une chose qu'ils étaient incapable de faire, ils n'étaient pas assez sophistiqués pour faire ça, ils avaient d'autres enjeux.

Qu'est-ce que vous pensiez de la composition de la commission : universitaires, hommes de terrain, personnes spécialisées dans l'islam ?

Ce n'était pas seulement l'islam, c'était un enjeu religieux en général. Il y avait toute une question juive. Il y a tout une partie du judaïsme qui aujourd'hui, même si elle se réclame de la laïcité est dans une logique de rupture au quotidien et de création d'une logique communautaire close. Et puis bon, vous avez toutes les questions de l'Eglise, du catholicisme, du protestantisme qui du reste, s'est manifestée puisque Baubérot s'est posé un peu comme le défenseur de la liberté protestante face à l'Etat catholique négateur des libertés. Bon, je crois que c'était une commission assez, comment dire, assez vaste par son spectre. Les débats ont été parfois houleux, je me souviens notamment de scènes terribles, vous verrez c'est filmé, entre Henri Pena Ruiz et René Rémond où ça a clashé pas mal. Moi j'ai essayé, autant que possible de, comme je m'entendais relativement bien avec tout le monde et puis j'étais M. Islam donc j'étais une citadelle scientifique si vous voulez, de calmer le jeu. Parce qu'il me semblait que si la commission se divisait autour de, comment dire, de réflexes soit confessionnels, soit politiques, cela n'irait pas. Donc on avait des gens de gauche, des gens de droite : on avait Nelly Olin qui est venu ministre de quelque chose, et puis Nicole Guedj, tous ces gens ont été récompensés … il n'y a que moi… et puis qui d'autre, c'était Delebarre qui était le représentant de gauche. On aurait pu avoir peut être plus de représentants du monde associatif je crois. Il y avait Gaye Petek Shalom, il y avait des enseignants, des proviseurs. Mais, on a essayé de mobiliser des compétences assez différentes, étant entendu que ce sont, disons que à terme, vous voyez le bureau qui est là-bas, c'est dans ce bureau que Laurent Wauquiez et moi avons rédigé le rapport final la nuit. Bon, je n'en ai pas trop fait état parce que c'était un truc collectif et puis je pensais qu'il n'était pas opportun que j'apparaisse en première ligne. Mais c'est Laurent et moi qui avons mis le dernier… et donc, je crois qu'on avait énormément de monde, ca c'était très passionnant : des tranches de vie de la société française. Ceux qui ne voyageaient pas mal sont allé se déplacer en Hollande, en Angleterre, aux Etats-Unis et ailleurs… Bon moi, je passe mon temps dans l'avion donc j'ai laissé les autres y aller plutôt à ma place. Et je crois qu'on aurait davantage pu se déplacer en banlieue. Cela aurait été opportun que… alors même si on avait des profs qui venaient nous raconter leur expérience et puis un certain nombre de… le problème était aussi le choix des auditionnés, on a eu toutes sortes de listes mais il y avait des gens qui poussaient leur agenda à travers leurs connexions. Mais ça c'est Remy qui avait un peu la maîtrise de cet agenda et ça serait bien que vous voyez avec lui comment il a choisi et éliminer. Il nous a été reproché d'avoir vu trop peu de filles voilées…. Je pensais qu'il était très important évidemment qu'on n'en voit. On n'en a vu dans les dernières séances qui étaient très médiatisées. Je pense qu'on aurait pu en voir davantage, notamment pour se rendre compte, pour que mes collègues se rendent compte que le port du voile n'était pas quelque chose d'univoque. C'est-à-dire qu'il y a milles manières de le porter etc., que ça s'inscrit dans des contextes qui ne sont pas forcément réductibles à exactement la même chose. Donc ça c'est peut

être un regret mais encore une fois je n'avais pas la maitrise de l'agenda, c'étaient les conseillers d'Etat. Et donc on a eu des auditions avec les gens du monde professionnel. L'idée étant de voir dans quelle mesure la laïcité apparaissait toujours comme attractive ou au contraire, semblait aujourd'hui un instrument, à son corps défendant, d'exclusion et de discrimination. Mais il y avait bien sur un enjeu politique la dedans puisque tout le monde disait la laïcité c'est très bien, y compris les islamistes, mais un certain nombre d'entre eux s'efforçaient de montrer que la laïcité, dans la mesure où elle ne favorisait pas l'émergence communautaire, était discriminatoire envers ceux qui se définissaient à partir de leur religion et que pour corriger ce défaut, il était important que les dirigeants des groupes religieux aient un rôle plus grand et soient les représentants de leurs ouailles. Ca c'était toute la logique de l'UOIF qui consistait à dire, à l'époque boosté par ce qu'ils croyaient être l'appui de Sarkozy, nous somme les représentants de l'islam. Et toute personne qui s'appelle Mohammed ou Fatima, c'est nous qui allons exprimer leurs idées. Un peu la logique qui était en œuvre en Angleterre ou Tony Blair présidait ce que l'on appelait à l'époque la Cool Britania et aux Pays Bas où on était dans un multiculturalisme et un communautarisme échevelés et pays d'où sont sorties les attaques ensuite les plus violentes contre le travail de la commission Stasi, son côté simulationniste, fasciste etc., jusqu'à ce que les attentats du 7 juillet 2005 en Angleterre fassent taire à peu près définitivement ces voix. Et, je vois aujourd'hui, c'est très frappant, dans les années 1990, j'avais fait un livre qui s'appelait A l'Ouest de l'Allah qui avait eu des comptes rendus au vitriol en Angleterre du genre « qu'est-ce que c'est fasciste français qui ne comprend rien ». Et là maintenant, on voit la même chose avec les anglais et les hollandais qui sont entrain de se demander pourquoi, alors que la France est le plus gros pays musulman d'Europe, il n'y a pas eu d'attentats depuis 1996, pourquoi les émeutes des banlieues n'ont pas été, contrairement à ce que racontait Fox News, une tentative de faire un islamisme armé mais une demande d'intégration supplémentaire, même si rien n'est parfait bien sur. Donc la situation a considérablement évolué, il me semble que le lègue de la commission Stasi, de ce point de vue là, est quelque chose dont il a tout lieu d'être fier parce que premièrement, les histoires de voile dans les lycées ont quasiment disparues à mon avis parce que ceux qui les poussaient, c'est-à-dire essentiellement l'UOIF qui voulait par là conquérir son rôle d'intermédiaire, ont compris que c'était une politique où l'Etat ne cèderait pas et où ils allaient se briser. Et, puisqu'on parle pour la postérité, quand Bayrou était ministre de l'Education nationale, j'avais attiré son attention la dessus déjà et je lui avais dit que l'UOIF cherchait jusqu'où il pouvait pousser de manière à être reconnu comme intermédiaire. Mais qu'une politique de fermeté dans tel ou tel domaine aurait pour conséquence qu'il reculerait. Parce que leur objectif était d'être des intermédiaires et ils regardaient si dans l'école cela pouvait marcher. Ils avaient perçu que l'Ecole était un lieu de crise dans lequel ils pourraient construire une position de pouvoir. Donc Bayrou m'avait suivi à l'époque, contre Darcos qui était son directeur de cabinet. Depuis, la détestation mutuelle n'a fait que s'accroître. Et Darcos était à ce moment là pour qu'on puisse venir voilée à l'école et Bayrou était contre. Et, d'une part ces affaires de voile n'ont plus l'importance qu'elles ont eues parce que l'UOIF et les autres ont laissé tombé, n'ont plus poussé les filles, proposé l'aide des avocats, poussé les familles etc. A la fois parce qu'ils ont subi une très grosse déconvenue avec l'histoire Malbrunot et Cheneau mais aussi parce qu'ils ont commencé à perdre pas mal, si vous voulez, leur rôle de muftis de la République, ce en quoi ils voulaient se positionner, leur a valu d'énormes critiques de la part de ceux qui étaient plus radicaux qu'eux et puis aussi des Ramadan et autres qui les ont accusé d'aller à la soupe etc. Et du coup, ils sont entrés dans une crise qui leur permet de faire toujours leur fiesta au Bourget mais qui ne se traduit plus en influence politique comme ils l'auraient souhaité. Et c'est vrai que ce qui a, à la rentrée 2004 encore, quand l'application des mesures a été mise en œuvre, c'est-à-dire pas de signes ostentatoires, l'UOIF avait d'entrée mobilisé ses troupes à fond pour aller à l'école voilées, de manière à susciter la réaction de l'Etat et à agir en justice auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour faire condamner la France par les instances européennes. Mais Cheneau et Malbrunot ont été enlevé fin août 2004, le parti islamique ou l'armée islamique d'Irak qui les a enlevé a fait ce communiqué disant que la loi devait être

retirée sinon les otages seraient égorgés. Ca a été une catastrophe absolue pour l'UOIF car ils ont été obligés de faire du rétropédalage. La fille qui était porte parole à l'époque a dit qu'elle irait volontiers remplacer les otages pour que son voile islamique ne soit pas taché de leur sang. Bon évidemment elle n'y est pas allée. Et du coup ils ont abandonné tout velléité d'action, d'autant qu'il y a eu une réaction dans la population d'origine musulmane en France qui était complètement opposée « on a rien à faire avec ces gens là, on ne s'identifie pas à eux, c'est une question que nous gérons entre nous, on ne veut pas les voir et qu'ils se mêlent de leurs affaires ». Et donc ça, d'une certaine manière, ça nous a beaucoup aidé. Parce qu'au moment où on a rendu le rapport, si vous le regardez, il y a toute sorte de mesures qui étaient préconisées, en tout cas des mesures sociales pour favoriser l'intégration. De tout cela, le gouvernement n'a eu cure, tout ce qui les intéressait, c'était de faire un décret disant que le port des signes religieux ostentatoires dans l'espace scolaire, au primaire et au secondaire, n'était pas autorisé. C'est-à-dire qu'on a réduit très largement notre travail si vous voulez, qui était quand même plus important que ça, à une simple mesure d'interdiction. Et c'est ce qui a entraîné ensuite… ce qui à l'intérieur de la commission a eu pour effet la voix dissidente de Baubérot, qui lui a, en rétrospective une image très négative. Il considère qu'il a été… en même temps, c'est ce qui a rendu Baubérot célèbre. Il est la retraite là non… Ca a été le moment de gloire de Jean Baubérot et puis ensuite il y a eu en rétrospective une deuxième dissidence ex post qui était plutôt la dissidence catholique qui a été menée par René Rémond et où il y avait trois quatre autres, sur le thème « ce n'est pas ce qu'on n'a voulu faire ». Le Monde a mené campagne aussi contre la commission Stasi sur un thème un peu démocrate chrétien aussi. Et là, il y avait effectivement, si vous voulez, le gouvernement a donné les verges pour se faire battre puisque au fond, il nous a utilisé pour ne pas dire manipulé pour ne faire ressortir de la commission que ce qui l'intéressait politiquement. Donc oui, de ce point de vue là, on s'est fait instrumentalisé par le pouvoir politique, il n'y a aucun doute, mais bon, ça c'est normal, c'est toujours comme ça que ça se passe. Et en revanche, ce qui aurait été bien, ça aurait été je pense de traduire ça dans l'action, de faire en sorte qu'il y ait une sorte de comité de mise en œuvre. Mais à partir du moment où on n'avait plus les moyens de l'Etat, le calendrier, chacun est parti vaquer à ses propres occupations et voilà. Et aussi quelque chose qui a été très mal fait, c'est la gestion de la communication, mais ça, nos chers énarques ne sont pas capables de faire une chose pareille. Et en particulier, je crois qu'il aurait été très important qu'Arkoun, d'une certaine manière, mais peut être davantage moi, puissions nous exprimer notamment sur les chaînes arabes pour donner du travail une autre lecture que la caricature qui en a été faite : islamophobe… Il y a eu un défaut de communication, ça a mal tangué puis le pouvoir ne s'y intéressait plus parce qu'ils avaient eu d'une certaine manière ce qu'ils voulaient. C'était un peu comme une femme qui a été séduite puis abandonnée. Et après, donc la commission est entrée dans l'oubli, à part par la dissidence menée par René Rémond. Mais, globalement, la mise en œuvre des décisions telles qu'elles ont été filtrées par le gouvernement n'a pas posé de problème majeur, contrairement à ce que l'on aurait pu croire. En ce sens, à mon avis, le travail de la commission a été positif puisqu'il a contribué à résoudre ce qui était devenue une irritante sociale majeure. Mais à ma connaissance, sauf si je me trompe, il n'y a plus d'enjeu du voile dans les lycées : les filles l'enlèvent en entrant et le remettent en sortant si elles veulent. Les seuls malheureux auxquels on n'a pas pensé du tout, ce sont les Sikh mais je crois que l'histoire a été réglée, je ne sais plus comment. Et donc, maintenant, on n'en parle presque plus, ce qui est un signe que cela a plutôt été un succès en rétrospective même si les mois qui ont suivi, c'est-à-dire au printemps. Je ne me souviens plus quand on a remis le rapport…

Décembre, 11 décembre 2003.

On a remis le rapport le 11 décembre ?

Oui, dans cette période.

Et on a commencé en mars ? Ou en mai ?

Vous avez commencé la phase préparatoire en juillet, les auditions ont commencé en septembre.

Oui c'est ça. Et on a… oui il me semble, si je me souviens bien, c'est surtout au printemps 2004 qu'il y a eu les critiques, les manifestations de filles avec les voiles tricolores. Mais finalement, comment dire, on voit bien comment Chirac avait cette idée en tête et avait envie de la faire entériner, envie de la tester, de voir ce que cela allait donner et ensuite de la faire entériner. Ce n'était pas uniquement de la manipulation, c'était aussi une création du politique au travers d'une consultation de la société. En ce sens c'est intéressant comme option. Et pour moi, sur le plan personnel, ça a été très formateur, ça nous a donné accès à toutes sortes de gens. Et en effet, les ministres venaient tous… Ca nous a donné un accès aussi aux individus, c'était très frappant : il y en a qui étaient meilleurs que d'autres.

Quelles auditions vont ont le plus intéressées ?

Evidemment, celle avec Sarkozy qui était intéressante parce que l'on a vu aussi comment un homme politique, à partir d'une quasi confrontation, finalement a par la suite, fait évoluer sa démarche et sa pensée. Une de celles, où on était tous impressionnés, c'était celle de François Hollande qui nous a marqué comme quelqu'un, qui contrairement à l'image caricaturale qui est souvent menée de lui, qui réfléchissait. Les histoires de profs se faisant agresser en banlieue par des élèves, je crois que ça a fait beaucoup d'impression. Aussi parce qu'il y avait le sentiment qu'il fallait défendre disons les sans grades de la république qui étaient des profs et qui étaient en première ligne. D'une certaine mesure, les « grands universitaires » qui étaient rassemblés là devaient être solidaires des petits.

Je voulais revenir sur les repas, toutes les discussions se faisaient pendant les repas, que pensiez-vous du principe ?

Pour moi c'était important, car pendant les auditions on avait les gens en face de nous et pendant la convivialité des repas, on était entre nous, on pouvait parler, échanger. Et puis la convivialité permettait d'adoucir les tensions, c'était un facteur très important.

Mais est-ce que cette convivialité n'empêchait pas de discuter au fond ?

Je crois qu'il y a eu de vrais débats mais tout le travail consistait à éviter qu'on soit dans… vous avez vu Patrick Weil aussi ? Il était en Amérique, en Haïti, il a du revenir. Parce que lui, il a eu un rôle très important. Parce que Patrick a une lecture très… c'est quelqu'un qui a fait de la politique comme militant avant d'être universitaire. Et donc il a une lecture beaucoup plus précise et adéquate que la mienne des enjeux politiques sous-jacents. Il comprenait très bien qui était nommé là pourquoi…C'est sans doute celui qui peut, en rétrospective, vous livrer l'analyse la plus politologique de la commission, de ses enjeux parmi nous tous. Patrick est le plus fin, le plus intelligent, sans aucun doute.

Vous étiez tout à fait conscient de cette volonté du gouvernement de faire accepter l'idée de légiférer sur le port du foulard…

Je pense que ce n'était pas le port du foulard même si le port du foulard était le déclencheur. Evidemment, s'il n'y avait eu que la kippa, ça ne se serait pas posée comme ça. Mais c'était aussi l'occasion, du fait des affaires de voile, de poser le problème de la laïcité en général et y compris avec les juifs, les chrétiens, comment est-ce que l'on pouvait refonder le pacte laïque ? Quel sens cela avait de refonder le pacte laïc ? Et donc, il y a une fusée à plusieurs étages. Evidemment le gouvernement avait ses intérêts de gouvernement. Mais si nous n'avons pas réussi à développer une démarche intellectuelle qui a suivi, c'est notre faute, nous n'avions qu'à

prendre ça en main. Mais à partir du moment où la commission s'est dissoute, il n'y avait plus de force suffisante pour lui permettre de continuer. Voyez, il n'y avait pas… On aurait pu le transformer en Think Tank comme aux Etats-Unis.

Est-ce que la « solution », cela aurait été que vous votiez vos solutions en bloc ? Le fait que vous ayez voté la proposition sur les signes ostentatoires à part, ca a légitimé le fait que le gouvernement ne retienne que cette proposition.

C'est parce qu'il y a eu… Je ne sais plus exactement, c'est Rémy ou Patrick qui seront plus précis la dessus. C'est parce que sur le reste il n'y a pas eu d'opposition. Celle-là a été séparée parce que Baubérot était contre.

Et au départ, ils étaient trois : Hudson et Touraine s'étaient abstenus…

Oui… Il y avait Touraine aussi et Gaye Petek parmi ceux qui ont fait la dissidence rétrospective. Il y a avait Rémond bien sur aussi. Mais effectivement, Touraine allait certainement representer au départ celui qui était le plus proche d'une logique multiculturaliste. Or il a nettement évolué pendant la commission. Je me suis beaucoup occupé de lui…

Comment ?

Pour mettre le doigt sur tout ce qui était… souci communautariste… René Rémond aussi, c'est bien sur un personnage beaucoup plus considérable que moi, nous appartenions à la même institution et j'ai beaucoup parlé avec lui comme j'ai beaucoup parlé avec Touraine. Et je crois que c'est ça qui a fait, entre autres choses, qu'ils n'ont pas été sur des positions comme celles de Baubérot, ce qui n'était pas joué au début. C'était beaucoup plus tangent.

Et vous auriez souhaité l'unanimité ou l'abstention n'enlève rien au rapport ?

Ca n'avait pas d'importance. Si vous voulez, si ca avait une voix… C'était assez marrant parce que le fait que le dissident soit protestant, enfin se réclamait comme tel, ça avait un côté « je proteste, je résiste ». En gros, on avait l'impression de faire les dragonades, c'était Louis XIV révoquant l'Edit de Nantes. C'est un peu comme ça qu'il a voulu faire, pour stigmatiser. Mais il ne va pas être content, mais il y avait des filles qui manifestaient avec des pancartes disant « Jean Baubérot vous êtes un juste ». Sous entendu, le juste de la Shoah, c'était manipulé à l'envers. Mais je crois que si on n'avait pas du tout eu de consensus et qu'il y avait eu un groupe fort avec Touraine, enfin avec des gros calibre parce que Baubérot… avec Touraine et Rémond contre, là, il n'aurait pas été possible de légiférer. Et justement, la recherche du consensus, c'était aussi de faire en sorte qu'on fabrique un texte qui soit acceptable par tout le monde. Et je me souviens qu'avec Laurent, on a fait très attention de trouver des terminologies qui ne choquent pas Touraine, Rémond… Donc c'était…Touraine vous l'avez vu non ?

(discussion sur comment contacter les membres de la commission Touraine)

Nicole Guedj… Elle ne voulait pas se prononcer.

J'étais en contact avec Pena Ruiz…

Ruiz ce n'est pas compliqué, il ne faut pas qu'il joue l'important Pena Ruiz. Pena Ruiz était très conflictuel, il était dans la défense bec et ongles dehors de la laïcité dans une logique un peu militante. Il était en guerre avec René Rémond.

Vous pouvez me dire ce qui les a amenés à avoir cette dispute. Quel thème a engagé le conflit ?

Je ne sais plus trop… A un moment, Ruiz a agacé René Rémond et René Rémond l'a pris de haut, du genre « petit prof d'hypokhâgne, je suis un académicien », et Pena Ruiz est monté sur ses ergots « Oui, Monsieur le professeur René Rémond » et puis on a essayé de calmer le jeu mais c'était inutile. Mais vous verrez ça, ça a été filmé. Durant un déjeuner je crois, dans une très belle salle.

Voilà, mais ca aura été quelque chose qui aura compté dans ma vie. Et puis c'est un peu triste aujourd'hui pour Stasi, il n'est plus trop bien. Mais pour le fonctionnement, c'est Rémy, c'est lui qui était le grand manipulateur de l'opération… Voyez ce que vous pourrez en faire.

Ce qui est intéressant aussi de voir, c'est ceux qui au travers de la commission ont eu des stratégies, enfin des itinéraires ascendants : il y en a trois qui sont devenus ministres. Laurent doit ça à ses qualités…. Nicole Guedj, c'est clairement parce qu'elle était de tendance… Bon comment vous arrêtez ce truc là ?

5. Annexe n°5 : Entretien Gaye Petek

Question : Je voulais commencer par la prise de contact, pouvez-vous me parler de votre parcours jusqu'à la commission Stasi et pourquoi pensez-vous que l'on vous a sollicitée ?

Réponse : Alors je m'appelle Gaye Petek, je suis d'origine Turque, je suis née en Turquie et arrivée jeune ici et par la suite naturalisée. J'ai fait toutes mes études en France, j'ai fait de la littérature française et de la sociologie, je suis rentrée un peu à Istanbul où j'ai enseigné la littérature française et puis revenue en France parce qu'il s'est trouvé être le moment où arrivaient en masse les immigrés de Turquie, des hommes non travailleurs, et j'ai rejoint à ce moment là, j'ai laissé tombé l'enseignement, et j'ai rejoint une grosse structure d'utilité publique qui s'appelle ou qui s'appelait le Social d'aide aux immigrants et qui travaillait à l'accueil des turcs. Par la suite, j'ai eu une expérience de deux ans au commissariat aux réfugiés, je me suis occupée des iraniens, des afghans et des irakiens comme officier de protection. Et puis, travaillant dans d'autres choses après, j'ai eu l'idée de créer l'association ELELE migration et culture de Turquie sur la base d'une réflexion sur la problématique de l'intégration en général telle qu'elle était traité en France - A ce moment là, on était en 1984, j'avais un certain nombre d'hésitations sur le discours politique autours de ça – et aussi parce qu'on m'avait commandé une recherche action sur l'intégration des turcs en 1983, mon passage au HCR avait fait que je m'étais éloigné de l'immigration de travail. Donc je retrouvais le paysage sociologique de mon travail pendant dix ans et je l'avais trouvé très changé et allant justement plutôt vers une religiosité extrême, créant les premières associations mosquée etc. Et donc, je me suis dit, il faut une structure passerelle qui puisse permettre d'aider et l'Etat a y voir plus clair et les gens. On Ets en 1984. Après, ça a été les années de direction, des actions d'ELELE, moi-même m'investissant beaucoup aussi dans les commissions. J'ai été vice président du Conseil National des populations immigrées, j'ai été membre du Conseil d'administration … ? Donc c'est des lieux où on vous entend parler, où on voit vos positions, vos positions soit militante, soit critique, soit vos éthiques et je pense que c'est tout ça. Après, j'ai été nommée en 1999 au Conseil de l'Intégration et là encore, c'est quand même des lieux d'échange avec des fonctionnaires, des hommes politiques et tout. Et je suppose que c'est tout ça qui a fait que… mes prises de position sur la laïcité, la manière dont je gérais cette association, une certaine forme, peut être, d'exigence ou de clarté par rapport à ces questions qui m'étaient personnelles aussi avec mon expérience turque, ont fait que, un jour j'ai reçu un coup de téléphone me disant « le président Chirac crée la commission Stasi, il souhaiterait vous y voir, est-ce que vous acceptez ?» Et puis voilà, ca se passe en général comme ça. Et puis bien sur, ca m'a passionné et puis j'ai accepté, donc j'ai rejoint cette commission.

D'accord, donc vous avez accepté immédiatement ?

Oh oui, parce que la laïcité… Même quand je parle de mon association à des gens qui viennent me voir pour ça, je leur dit « ELELE bien sur n'est pas politique mais qui a deux éthiques fondamentales qu'il faut partager si on veut y travailler et tout. C'est premièrement l'égalité homme femme et la l'émancipation et l'autonomie des femmes et deuxièmement la laïcité ». A laquelle on est très très vigilantes que ca soit au niveau des gens qui y travaillent que des gens qu'on y reçoit. Par exemple, quand ici les cours de français que l'on donne pour les femmes, que les sessions commencent, je fais toujours une intervention auprès du groupe des femmes pour leur dire « écoutez, là, vous êtes dans un cours gratuit, vous ne recevez pas de rémunération de l'ANPE pour une formation permanente, vous n'êtes pas dans un cours qui vous conduit vers la professionnalisation car c'est un cours de Français, langue étrangère de base, donc j'accepte que les dames qui aient un foulard restent avec le foulard dans le cours ».

Mais je leurs dit « mais si vous étiez dans un cours rémunéré ou qui vous conduit vers un métier, je vous demanderai d'enlever votre foulard parce que sinon, je vous mentirais et je ne serais pas honnête avec vous, parce qu'il est bien évident que vous ne pourrez pas travailler avec ça. Et donc si vous apprenez le français aujourd'hui, plus tard dans de but de trouver un travail, c'est pour ça que je vous le dit ». Et, depuis des lustres que j'ai ce discours, aucune femme, même celles à foulard, n'a tiqué parce que, je leur dit de manière franche et claire. Donc voilà, c'est les positions que j'ai toujours défendues. Et donc, sur l'école, j'ai toujours eu une position qui au départ est celle à laquelle on a abouti avec la loi de 2004. Et voilà, c'est ca qui faisait de me convier à venir la commission Stasi pour réfléchir quelques mois avec d'autres personnes sur ce sujet m'a tout à fait emballé.

D'accord, et vous connaissiez la Commission à ce moment ? Qu'est-ce que vous pensiez de la composition ?

Je vous avoue que le premier jour, quand Jacques Chirac a mis en place la commission à l'Elysée, je connaissais quoi… une ou deux personnes. Vraiment bon, pas très bien, mais disons, que je les avais rencontré dans un cadre professionnel. Les autres, bien sur, je les connaissais de nom. Et je vous avoue que le tour de table qui s'est passé à ce moment là m'a un peu effrayé ! Parce que je me suis trouvée là en me disant « bon il va y avoir du boulot et ça va être chaud » ! Je ne connaissais vraiment pas la manière dont chacun réagirait. Après, ça a été pour moi une très grande expérience, peut être l'expérience - j'ai participé à des tas de commission comme je vous ai dit, et j'y participe encore – et c'est peut être l'expérience la plus riche que j'ai eu. Parce que d'abord, j'y ai vu des personnalités quand même importantes, françaises, comment ils sont capables de faire évoluer leurs idées et leurs opinions. La capacité d'écoute de certains… l'incapacité d'écoute d'autres ! Et en même temps, la richesse quand même du débat parce qu'aussi, c'était une commission ou tout le monde était là. Toutes les autres commissions dans lesquelles je suis, il y a beaucoup de gens qui venaient quand un ministre était là et qui n'étaient pas là tout le temps. Ils acceptent d'être dans une commission mais qui n'y sont pas membre actif alors que là, l'ensemble des membres étaient toujours actifs.

Est-ce qu'il y a eu des regroupements plus entre universitaires ? Comment se sont créées en quelque sorte les affinités ?

Non, il n'y a pas eu de regroupement. C'était tout le temps des réunions tous ensemble. Il y avait des auditions publiques et puis nos travaux en huis clos. Mais il n'y avait pas de sous groupe par rapport à ça. Sauf quand on a fait des voyages, là évidemment, toute la commission ne partait pas à Berlin. Mais par contre, c'est vrai que l'on sentait des affinités naturelles entre personnalités de la sphère politique, les conseillers d'Etat etc., le groupe des chercheurs universitaires et puis le groupe un petit peu des, je dirais, « des pièces rapportées », dont je faisais partie. Les membres du monde associatif. Non, il y avait comme ça un clivage à trois grandes têtes. C'est vrai qu'il y avait des affinités, c'est évident que deux personnes qui avaient le même parcours : ENA, conseil d'Etat etc… Avaient une affinité de langage qu'ils ne partageaient pas forcément avec quelqu'un qui vient du monde associatif.

Est-ce que vous pouvez me dire sur quels dossiers vous avez travaillé en particulier et avec qui ?

Alors, moi j'ai surtout travaillé sur la partie, la laïcité vue par la lorgnette de l'égalité. Et puis sur la question purement scolaire. Parce qu'il y avait quand même aussi les sujets de l'hôpital… bon j'ai participé à tout mais disons que j'étais plus concentrée sur cette question de l'égalité. La laïcité, c'est vraiment la pensée de fond d'ailleurs. Le fait que ces questions de laïcité et des signes religieux, surtout quand ils s'appliquent principalement aux femmes, ne peuvent pas êtres vus uniquement dans le prisme de la religion et si c'est interdit ou pas mais doivent être vus

forcément par l'axe également de la question de la place de la femme dans la société, de son écartement ou pas, de sa ségrégation ou pas dans un certain nombre de lieux. Et le foulard islamique, puisqu'il faut dire qu'un chat est un chat, le foulard islamique est pour moi un outil ségrégant de la femme dans la société. Donc, moi je veux discuter de ce sujet, certes par le prisme religieux mais par ce prisme là aussi.

D'accord, et durant la phase préparatoire, vous avez pu choisir les personnes que vous souhaitiez entendre, quelles personnes vous souhaitiez entendre ?

Alors moi, j'avais donné des noms de gens des écoles, des profs, des directeurs ou des proviseurs. Et j'avais suggéré l'interview de jeunes issus de l'immigration. Et d'ailleurs, deux avaient été choisis et ont été auditionnés en huis clos, puisque c'était une jeune fille qui ne voulait pas être auditionnée devant les caméras.

Concernant les auditions, je voulais savoir quelles auditions vont ont tout d'abord le plus intéressées ? Et puis le plus touchées, car je pense qu'on peut différencier les deux choses.

Moi je vous avoue que, dans ce genre de commissions, j'ai l'impression, maintenant que je connais un peu le système, qu'il y a des obligations, des rituels qui font que vous êtes obligés d'écouter les politiques, les grands corps constitués de l'Etat au travers des gens qui les représentent etc. Souvent, c'est quand même de la perte de temps. C'est-à-dire que moi, j'aurais préféré qu'on ai davantage, et c'est les auditions qui m'ont le plus intéressées, davantage de gens qui étaient confrontés à cette problématique : enseignants, médecins, travailleurs sociaux, élus etc. Des gens qui étaient en contact avec la réalité de la situation plus que d'entendre des gens qui à la limite pouvaient nous donner un écrit. Je vous dire, toute la clique des présidents des partis politiques français, bon les religieux, c'était un peu un truc obligé. Mais après, on pouvait parfaitement se passer d'un certain nombre de grands noms qui auraient pu donner une contribution d'une autre manière. Et puis avoir davantage, puisque le temps était quand même compté, avoir davantage de situations classées dans le réel. Moi ce qui m'a le plus touché et ému, c'est effectivement certains enseignants que l'on a écouté, c'est les témoignages comme Chadortt Djavann, comme les jeunes que moi j'avais pointé du doigt… Des médecins, des gens qui étaient dans le contact. Ca j'ai trouvé que c'était des moments beaucoup plus forts. J'ai trouvé que les positions des politiques, c'était un petit peu comme ça cadré, sans grand intérêt finalement qui nous faisait bouger les esprits. J'ai trouvé par contre qu'on n'a pas assez interrogé de jeunes femmes militantes. Bon on a interrogé les sempiternelles filles de l'UOIF mais on aurait pu étendre ça. Je veux dire qu'on aurait pu ne pas prendre ces deux personnalités, surtout l'une qui à un moment donné était très médiatisée comme vous le savez. Et puis bon, on pouvait les prendre mais ajouter quelqu'une de plus. Par exemple, des filles qui pouvaient être, pas forcément, d'un milieu aussi radical que l'UIOF, mais d'organisations turques, marocaines ou autres qui sont les fameuses associations type mosquées qui pullulent un peu partout et ou il n'y a pas une radicalité politique du discours, il y a autre chose aussi, mais qui sont des filles voilées pour X raisons et qui auraient pu nous en parler. J'aurai aimé aussi qu'on interrogé des filles par exemple de banlieue, magrébines, qui ont pu être témoins ou amies de Sohan, la fille qui a été brûlée, des choses comme ça.

Et pour vous, ce qui n'a pas permis ces auditions, c'est le manque de temps ?

Oui c'est le manque de temps.

Je voulais revenir sur les repas : toutes vos discussions sur les auditions se faisaient pendant les repas. Est-ce que vous pouvez m'en dire un peu plus ?

L'avantage des repas, d'abord ca se faisait sur place, au sénat, donc il n'y avait pas de perte de temps et tout. Et puis on avait une pièce réservée et tout ça et ça permettait de continuer le

travail de débat. Parce qu'on a eu de grosses séances non médiatisées, non filmées et puis vous savez, toutes les séances qui étaient filmées sur public sénat. Alors les repas, c'était souvent après public sénat. Et donc, à Public sénat, c'était toujours des auditions de gens donc il n'y avait pas vraiment de discussions entre nous, on s'écoutait bien sur poser des questions mais on n'était pas dans l'échange. Et donc le repas qui suivait était vraiment le moment où à la fois chacun faisait son commentaire sur les auditions que l'on avait eu le matin et puis qui permettaient d'avoir des échanges de curiosité par rapport aux expériences de chacun. C'est vrai que c'était très riche ces repas, cela permettait de mieux se connaître. Forcément parce que c'est dans une situation, une posture plus conviviale et ça délie les langues.

Pour revenir les journalistes qui ont joué un rôle assez important dans le travail de la commission. A quel moment vous ont-ils contacté ?

Ah oui, ils étaient là tout le temps ! Certains étaient là tout le temps. Après, d'une séance à l'autre, d'une audition à l'autre, parfois on avait quatre journalistes, parfois on en avait vingt. Tout dépendait vraiment des personnalités qui étaient auditionnées. Moi j'ai trouvé ça lourd la présence continuelle des journalistes. Moi j'aurai préféré que l'on réserve des temps spécifiques aux journalistes et que bon, il y ait une ou deux auditions qu'ils suivent. Mais j'ai trouvé juste que le Président de la République souhaite qu'il n'y ait aucune opacité sur le travail de la commission et qu'effectivement tous les français puissent partager la phase audition. Mais le temps faisait que il y avait une masse d'audition et que moi j'aurai préféré que l'on ait davantage de temps de discussion entre nous. Et les journalistes ont quand même été assez lourds parce que pendant toute la durée de cette commission, il n'y avait pas un jour ou il n'y avait pas un article dans le journal. Et ce qui forcément induisait des postures des uns et des autres, influençait les uns et les autres, créait des polémiques. Ca n'a pas été je trouve très fructueux pour le travail d'une commission de ce type là. C'était une présence trop importante. Et puis moi, j'ai été particulièrement choquée par l'attitude des journalistes justement à l'une des dernières auditions qui était l'audition des filles de l'UOIF où là on avait jamais eu autant de journaliste qu'à un autre moment. Alors premièrement, ca m'a choqué parce que c'était des filles qui étaient très médiatisées, qui étaient passées dans X médias. Bon, ce n'était pas nouveau, ce n'était pas une découverte d'entendre le discours de Saida Kada qu'on entendait à tout bout de champ dans la presse écrite ou audiovisuelle. Donc ok, elle n'allait pas dire quelque chose de révolutionnaire, ce qu'elle disait en plus avec beaucoup plus de temps dans d'autres médias et dans des débats. Deuxièmement, ce qui m'a profondément choqué, c'est que juste après il y avait l'audition d'une jeune femme maghrébine, kabyle je crois, Nadia Amiri je crois, qui elle était dans la salle du sénat, puisque les gens qui allaient être auditionnés, qui arrivaient plus tôt pouvaient être là aussi. Et très sagement, elle a attendu son tour. Et quand l'audition de Saida Kada s'est terminée, les deux filles voilées se lèvent avec leurs gardes barbus et les quarante journalistes partent derrière, laissant Nadia Amiri qui venait ensuite, toute seule. Je vous avoue que j'ai trouvé ça choquant. D'abord j'ai trouvé ça purement mal poli, deuxièmement déontologiquement pas très net. Et donc d'ailleurs, après, j'avais fait la réflexion au gars du monde, André Bernard, je dis « écoutez M. Bernard, je ne comprends pas. Elle a eu la décence d'écouter ces femmes témoigner, d'abord on aurait pu inviter ces femmes à rester un peu plus et à puis écouter Nadia Amiri et puis ensuite, vous auriez pu dire à Mme Kada que si elle ne voulait pas rester dans la salle, que vous vouliez l'interviewer, qu'elle pouvait vous attendre dehors ». J'ai trouvé que c'était malotru vis-à-vis de Nadia Amiri.

C'est elle qui avait commencé son discours en disant, « si je dois porter la Burqa pour qu'on m'écoute ».

Oui, ce que moi j'ai ressenti, elle l'a ressenti encore plus fort. C'est exactement ce que j'ai ressenti à ce moment là, c'était quand même spectaculaire la sortie des journalistes.

Je voulais savoir quelle influence ont eu deux évènements : l'exclusion des deux jeunes filles à Aubervillier et le discours de Jacques Chirac à Tunis, sur votre travail. Y a-t-il eu des changements de positions ?

Non… Non, et puis Aubervilliers, tout le monde sentait bien un peu une histoire de manip qui passait le MRAP etc., bon on s'est même demandé si ce n'était pas une comédie pour attirer l'attention. Donc non, ca n'a pas influencé.

Et le discours de Jacques Chirac ?

Non pas spécialement, enfin je n'en ai pas le souvenir.

Je voulais revenir sur vos relations avec le staff, comment les rapporteurs étaient impliqués dans votre travail, ils étaient présents lors des repas, partaient parfois avec vous lors des missions à l'étranger ?

C'était une bonne équipe. Bon c'est vrai que Rémy Schwartz a joué un rôle essentiel, d'abord d'accompagnement de Bernard Stasi, ensuite d'organisateur de talent, ensuite de… Alors, une personnalité comme Rémy Schwartz, c'est une personnalité qui évidemment mieux que Bernard Stasi voyait aussi les enjeux divers et variés entre les discours de Gaye Petek, les discours de Baubérot, le discours de machin. Et donc je pense qu'il insufflait un certain nombre d'idées à Stasi dans la conduite des travaux et dans la manière de donner la parole aux autres. Remy Schwartz avait un rôle très important et puis on ne peut qu'apprécier les qualités qui étaient des qualités vraiment humaines et intellectuelles de gens comme Pascale justement, comme Wauquiez qui était un très bon rapporteur et avec lequel j'ai fait une séance qui a duré jusqu'à une heure du matin. Je suis passée aussi au Conseil d'Etat au moment de la rédaction. C'était à la fois chaleureux, intelligent, ils ont joué un grand rôle, c'est évident.

Pascale Flamand m'avait en effet raconté la dernière soirée à l'Elysée.

Oui, moi je les ai laissés à deux heures du matin. Ils ont travaillé comme des bêtes mais avec une intelligence. Ce n'étaient pas des rapporteurs froids.

Oui, ils insufflaient quelque chose…

Moi j'avais été très intéressée de côtoyer Rémy Schwartz parce que j'avais participé à une commission qui avait mise en place à l'éducation nationale au moment du ministère Jack Lang sur l'application de la laïcité. Et là, par contre, Rémy Schwartz avait été auditionné en tant qu'ancien conseiller d'Etat de 1989. Et il avait une position très laxiste sur cette question. Et j'avais eu un petit échange un peu virulent avec lui. Et donc, quand j'ai vu que c'était lui qui était rapporteur, je me suis dit « Oh la la ». Et puis j'ai vu aussi que c'était un homme qui était capable d'évoluer et qui avait évolué personnellement aussi sur le plan de sa pensée. Et puis après, quand on connait mieux quelqu'un, qu'on voit une personnalité très intelligente et très fine, ca vous donne aussi matière à réfléchir.

Vous parlez justement de Rémy Schwartz qui avait une position plus laxiste, comment vous expliquer le fait que tout le monde se soit agrégé finalement sur la position pour la loi sur les signes religieux ?

Moi je l'explique, justement, très certainement par l'intérêt qu'il y avait, je ne sais pas si au fond c'était Jacques Chirac ou ses conseillers, mais à travers une idée de Jacques Chirac, de réunir une commission qui n'était pas que des gens du même type et venant des mêmes expériences et du même niveau aussi. Ce partage entre personnes très diverses, je pense a fait évolué les uns et les autres. Si on avait eu qu'une position de chercheurs ou autres, je pense que ça n'aurait pas été le cas. Donc je pense que l'évolution a joué un peu comme ça. Je pense que

pour certains, je pense à quelqu'un comme Touraine, je pense à des gens comme Marceau Long, à René Rémond, ce sont des gens qui ne côtoient pas des gens comme moi. Ou même Pena Ruiz ou autre, ou Mohammed Arkoun. C'était finalement aussi des discussions avec nous autres qui venions d'un autre monde, de la pratique, qui les a certainement aussi influencées. Touraine, lui sa position était pas du tout pour une loi, il a évolué au fil de la commission. Moi j'avais été très étonnée par Touraine qui justement pendant un de ces fameux repas, qui découvrait, au bout de deux mois de commission Stasi, qu'il y avait du communautarisme en France. Touraine quoi ! Bon, on avait même blagué, j'avais blagué en disant « M. Touraine, il faut quand même prendre de temps en temps le RER B et quitter le 7ème arrondissement » Quand on travaille comme moi depuis trente ans, on sait ce que c'est. Il ne faut pas se mettre un bandeau sur les yeux, envoyer des nègres faire des enquêtes et ensuite découvrir.

En fait, ce sont vraiment les acteurs de terrain comme vous qui ont…

Et aussi les personnes auditionnées. Plein de gens qui étaient dans la commission n'avaient pas parlé avec un enseignant de petez au chnok de la France depuis des années. Ce n'est pas leur milieu ! Moi je suis tout le temps en contact avec ces gens là mais eux non. Ca a été un étonnement pour moi. Parce que quand par exemple, vous posiez la question des personnes auditionnées, eux ils ne pensaient qu'à des gens renommés, chercheurs professeurs, etc, dans les propositions qu'ils faisaient. Ce n'est pas leur monde ! Ce n'est pas leur monde. Mais en même temps, certains d'entre eux ont été très marqués je pense. Moi je n'ai pas été marquée par ce que racontaient dit les enseignants. J'ai été touchée par certains propos mais c'était quelque chose que je savais déjà parce que j'ai une formation d'enseignant, je bosse dans des tas de communes rurales de France sur les turcs et je rencontre les acteurs sociaux, éducatifs à longueur de journée depuis trente ans. Donc pour moi ce n'était pas nouveau. Et c'est bien pour ça que je voulais qu'on les entende d'ailleurs.

Comment l'introduction d'une discussion vraiment explicite sur le foulard islamique a changé l'ambiance au sein de la commission ? Avec la pression des journalistes, le fait de garder un peu ces discussions, cela permettait de ne pas laisser échapper ce que les journalistes attendaient…

Sur l'aspect vu par la loi ?

Oui.

Mais le foulard islamique, il était là dans tous les débats. Bon, il était un peu fourbe, certes. La question du débat sur l'école était essentielle mais moins innocente quand même que le débat aurait du être plus approfondi et plus riche si on avait eu plus le temps notamment sur le domaine de la santé, sur le domaine des prisons, sur le domaine du quartier. Là je trouve que l'on n'a pas eu… on n'a perdu du temps avec les auditions des politiques. Je pense qu'on aurait du auditionner des gens un peu plus différents. On aurait du… On a eu très peu de gens venant du social. Et puis on aurait eu à la fois eu des éléments nouveaux sur le foulard islamique mais sur d'autres problématiques aussi. On n'a pas assez approfondi la question des revendications sur les cantines, la nourriture. Et puis, finalement, on n'a pas suffisamment parlé, à mon avis, de l'arrière fond du paysage dans lequel se plaçait notre réflexion. Ce paysage de la visibilité des religions dans l'espace public et dans l'espace quotidien. Dans l'espace public on en a parlé mais l'espace de la quotidienneté des gens, c'est-à-dire les quartiers, les commerçant, on n'a pas approfondi suffisamment. On ne peut pas parler de l'usage de tel ou tel rite, de l'application de telle ou telle règle, sans se poser la question d'où les gens vivent. Quand quelqu'un vit dans une ville comme la Courneuve où je ne sais plus il y a quatre ou cinq mosquées, et puis à Neuilly, ce n'est vraiment pas la même chose. Et cela permet après de penser politique si j'ose de dire, de se dire qu'il faut faire des comparaisons : pourquoi est-ce que dans un endroit X ont voté plus front national ? tous ces domaines là, on ne les a pas abordé, on n'a pas eu le temps, on n'a pas pu. Je

pense que la focalisation effectivement sur le foulard islamiques, les relances conflictuelles de la presse n'ont pas aidé vraiment. On aurait pu approfondir d'autres choses.

Est-ce que durant la phase préparatoire vous pensez que, bien sur les missions à l'étranger avaient leur importance, mais qu'il aurait du se focaliser sur la France ? Connaître les quartiers ?

Les missions à l'étranger n'ont vraiment pas pris beaucoup de temps. Comme elles étaient divisées en groupe, ça n'a pas pris énormément de temps. On n'a pas passé une semaine… c'était une journée, une journée et demi selon la distance. Non, je pense que ça a aidé certains aussi à voir les différences.

Concernant le vote, je voulais connaître votre opinion sur le fait que le rapport n'ait pas atteint l'unanimité sur la loi ?

Ah c'était Baubérot…

Pour vous, est-ce que l'unanimité était la règle ?

Bon, 99% ca me semble être une unanimité… Non, le fait que Baubérot ait dit devant Chirac qu'il était d'accord avec l'ensemble des propositions sauf celle là et être le seul à le dire… a la limite, la laisser de côté… si ça avait été 50 50 ou même 60 40, là oui, ça aurait fait réfléchir. Personnellement, j'aurais dit que là ça ne marchait pas. Il fallait une unanimité pour que l'on soit crédible. Mais quand même, l'ensemble des membres moins un, l'ensemble des membres qui restaient quand on enlevait Baubérot était suffisamment diversifiée. Chirac a été étonné d'ailleurs…

De cette abstention ?

Non, de ce résultat. Quand on a eu la séance à huis clos avec lui où chacun a présenté une partie du rapport. Moi j'ai présenté la partie sur l'égalité des services. La première réaction à la fin, ça a été « je ne m'attendais pas à une telle unanimité ». Ca a été la première réaction à chaud de Chirac. Et après, d'ailleurs, j'ai trouvé la encore que les journalistes ont fait un travail extrêmement partial. Tout de suite après, on a entendu dire que Chirac s'attendait à ça parce qu'il l'avait décidé. Ce n'est pas vrai, il n'y avait rien de téléguidé, de l'issue de la chose. Il l'a dit très sincèrement à ce moment là, il ne s'attendait pas à ça. Après peut être que lui il espérait ça et il partageait ses positions parce qu'il était content. Mais ce n'est pas vrai qu'on n'avait pas… on n'a jamais eu une pression du président de la république nous disant « je veux que la commission travaille dans ce sens là », pas du tout.

Est-ce qu'après la commission vous avez été sollicitée ? Vous avez eu de nouvelles opportunités ?

Hé bien, non… nous avons été sollicités les uns les autres par des journalistes, des chercheurs. On m'a demandé de participer à un certain nombre de colloques, ca continue. La semaine prochaine, je vais à Bruxelles faire un séminaire sur les turcs et la laïcité.

Sinon, pour moi, ce sont vraiment les auditions des religieux qui étaient les plus intéressants et les plus rigolos…

Pourquoi ?

Ecoutez, parce qu'on les voyait tous tellement campés sur leurs règles, leurs principes. Le rabbin, Sitruk avait été très intéressant. C'était un personnage très truculent, il était assez marrant. Boubakeur était vraiment… tellement contrit par sa mission au CFCM et par la

pression qu'il doit avoir des radicaux qu'il n'était pas à l'aise du tout. Et puis moi, la seule fois où j'ai pété les plombs, c'était avec le Père Lelong… Là, je crois que c'était la dose maximale. Déjà tous ces religieux à la queuleleu commençaient à m'insupporter et puis le Père Lelong qui arrive là et un peu arrogant et d'emblée qui dit au départ de son audition « moi je trouve franchement que ces débats sur les banlieues, sur les incivilités dans les banlieues » et qui ajoute par la suite « et puis le dialogue islamo chrétien et puis quand moi voyez, je vais en Arabie Saoudite, vous voyez ma petite croix, ils me serrent dans leurs bras… » Et là, je crois que j'ai eu une espèce de crise. Rémy Schwartz était plié en deux de rire. Je n'étais pas loin de lui, il me sentait bouillir et il me dit à un moment « tu m'as l'air vraiment »… je lui dit « je suis prête à éclater là » et il me dit « hé bien éclate si tu as envie d'éclater! ».

Donc c'est vous qui avez posé la première question après l'audition ?

Non seulement j'ai posé la question mais je lui ai dit « Monsieur, votre discours m'insupporte au plus au point. Parce que d'abord, il faudrait d'abord que vous alliez vérifier la définition du mot incivilité si vous appelez brûler une fille vivante dans un local à poubelle une incivilité et bien il faut qu'on en parle. Et puis deuxièmement, si vous, quand vous arrivez en Arabie Saoudite, on vous sert dans vos bras, moi si j'y vais, on me donne un tchador pour sortir dehors. Alors maintenant, ca suffit hein ! »

Et je me suis levée et j'ai dit « Maintenant, excusez mesdames messieurs les membres, je ne peux pas rester une minute de plus, je vais fumer une cigarette dehors ! »Alors ce qui était extraordinaire, les trois autres femmes qui ont suivie… Alors non, mais c'était la séance la plus comique…

Vous aviez une solidarité féminine dans la commission…

Elles aussi elles étaient… mais elles n'auraient peut être pas osé si je n'avais pas. Ah c'était très drôle… Et Rémy Schwart était…Et c'est le pauvre Bernard Stasi qui était éberlué, qui n'avait pas compris. Il n'avait pas compris d'abord ma colère, c'est un homme très doux, qui n'avait pas compris mon excitation, qui n'a pas compris que tout d'un coup d'autres femmes se lèvent et s'en aillent. Il était perdu parce qu'il connaissait en plus personnellement Lelong. Et, alors que ce soit le type qu'il connaissait le plus qui provoque cette situation, je crois qu'il était perdu Stasi, il se tournait vers tout le monde « qu'est-ce qu'il se passe ? »

Et les autres membres ?

On n'était pas très nombreux ce jour là. Et les autres, ils avaient un sourire en coin… mais c'était vraiment très drôle.

Au niveau de l'attribution des questions après l'audition des personnes, vous étudiiez entre vous qui allait poser la première question ?

Pendant que l'audition se passait, il arrivait que quelque chose qui avait été dit, on disait au rapporteur « moi j'aimerais bien intervenir, poser une question ». Et puis même après la fin de l'audition, si le temps le permettait, Stasi demandait toujours « est-ce qu'il y a encore quelqu'un qui veut poser une question » ? Mais pendant même le cours de l'audition, si quelque chose nous faisait réagir tout de suite, on demandait à interroger la personne. On ne pouvait pas non plus tous s'exprimer à chaque audition, il y avait toujours une question de temps. Il y avait peut être des personnes que l'on a auditionné auxquelles plusieurs membres auraient aimé poser des questions. Mais on essayait de travailler en toute civilité, aussi par rapport au domaine particulier de chacun, de laisser celui qui avait la question la plus intelligente à poser et son expérience. La séance en huis clos avec les jeunes que j'avais proposée a été très intéressante aussi pour l'ensemble de la commission je pense. On s'est trouvés avec une jeune fille que

j'avais assistée dans un problème qu'elle avait vécu il y a quelques années. Je ne voulais pas quelqu'un qui était dans l'émotion, dans le vif. Mais elle était extraordinaire, je ne m'attendais pas à ce qu'elle soit… elle était un peu impressionnée et puis soudain, quand elle s'est assise dans cette immense salle, ça ne se passait pas au Sénat, près de Matignon, sous ces dorures, elle était d'un calme olympien. Et elle a commencé, elle a perturbé toute la commission parce qu'elle a sorti son portefeuille, elle a sorti une photo et elle a dit « Ca c'est moi quand j'étais dans tel établissement, au lycée » et la photo a circulé parce qu'entre cette jeune fille que tout le monde avait en face et la photo d'une fille voilée de pied en cap qui avait eu un problème de procès avec l'établissement, je crois que c'est un truc qui les a marqué. Et j'avais fait exprès de proposer qu'il y ait un garçon aussi parce qu'il fallait le regard d'un jeune homme des banlieues, fils d'immigrés. Il y avait ce jeune que j'avais proposé et qui lui était d'une dureté… A un moment donné, quand il a dit « mais moi j'ai grandis dans tel endroit, je vis tous les jours à tel endroit, aujourd'hui moi je fais des études supérieures et j'ai eu cette chance là mais vous ne savez pas ce que c'est quand il y a des gens qui viennent, des barbus qui viennent toute votre enfance taper à la porte de vos parents ». Et c'est là vous voyez que l'on a loupé le coche je pense. C'est-à-dire que cette réalité là, que Touraine appelait le communautarisme, il aurait fallu le creuser davantage. C'est-à-dire qu'à ce moment là, on aurait quitté cette histoire de voile et on aurait pu travailler plus au fond sur d'autres sujets. Moi il me semble que l'on aurait du travailler sur les associations religieuses dans les quartiers par exemples. Mais il n'en a pas été question. Il en a été question au cours des échanges mais il n'y a pas eu une véritable thématique. Moi je pense que c'est essentiel car l'ouverture de la loi de 1901 en 1981 aux étrangers, la création des associations par x groupe de communauté étrangère avec un fort marquage au niveau des musulmans sur des associations cultuelles et non pas culturelles. Que des élus, des maires et tout ça ont vécu pendant des années en France comme culturelle. Moi s'il y a quelque chose qui me fait hérisser le poil, c'est quand on dit la culture des immigrés et que ça se résume à la religion. Ca, moi, j'ai toujours hurlé quand j'entendais ça. Et donc, on a fait cette faute la. Si aujourd'hui dans les quartiers, les gens sont parfois dans certains endroits… Comme m'ont dit une fois des femmes turques dans une mosquée. J'avais fait une réunion avec des hommes dans la mosquée et puis après j'ai fait une réunion avec les femmes. Au sortir de cette réunion avec les femmes, les femmes m'ont entourée et des jeunes femmes m'ont dit « Petek, dehors, quand on vous interroge, dite que nous sommes sous état de siège »… Ecoutez, dans le vocabulaire turc, le mot état de siège, ça veut dire quelque chose. Et elles ne le prononçaient pas pour rien. Cette dimension là, on est passés à côté : comment les gens vivent sous pression aussi du religieux dans leur vie quotidiennes ; ces filles par rapport à leur vêtements, ces garçons par rapport à l'influence des barbus qui viennent voir leurs parents ; le autorisé et le pas autorisé, la capacité d'autonomie, pas d'autonomie. C'étaient des débats afférents à toutes ces questions que l'on traitait mais que malheureusement on n'a pas approfondi parce qu'on n'a pas vu assez de gens témoins de tout ça. Et j'aurais pu en proposer mais pas le temps. Et puis il y avait ces auditions obligées d'une part et puis pour certains membres de la commission, cela paraissait je pense un peu léger. Alors que ce n'était pas léger, c'était ça la profondeur du sujet…

Léger par rapport…

Ils n'ont pas l'habitude !

Par rapport aux acteurs…

Ils n'ont pas l'habitude, ils ne connaissent pas, ils n'ont jamais mis les pieds. Donc ils ne savent pas ce que c'est le quotidien de la vie des gens. Et même quand vous le proposez, vous êtes membre de la commission Stasi mais vous ne faites pas le poids à côté de ce que dit René Rémond ou Marceau Long ou Touraine ou Kepel. On part du principe que Kepel, parce qu'il a un bouquin qui s'appelle Les Banlieues de l'Islam, il connait parfaitement les banlieues, je ne

crois pas. Il a interviewé des tas de gens dans des mouvements religieux mais il ne connait pas, il n'a pas interviewé forcément les gens qui vivent au milieu de ça. Et moi je connais ça. Et alors évidemment, faire interroger à la commission Stasi des braves dames ou des braves hommes qui vivent au quotidien ça, c'était un peu illégitime. C'est pour ça que moi j'ai beaucoup insisté sur les deux jeunes. Parce que c'était au moins un moyen de faire interroger deux personnes qui étaient au cœur du sujet. Mais je pense qu'on aurait du en avoir plus. Sur la question des hôpitaux et tout ça, c'est des gens qui auraient pu dire des choses. On aurait pu faire évoluer des sujets. Et je pense vraiment que le sujet essentiel à côté duquel on est passé, c'est la dimension de l'organisation des religions dans les quartiers et leur impact sur les individus.

Et donc une réflexion beaucoup plus globale que celle sur le foulard islamique. Que pensez-vous du fait que l'on retient, paradoxalement, c'est que la commission Stasi devait travailler sur l'application du principe de laïcité donc des enjeux…

Et les propositions en sont le témoin !

Bien sur, mais quand on entend commission Stasi, on associe directement la commission avec la loi voile.

Mais il y aura des retours… je vous disais tout à l'heure, les propos de Darcos sur l'uniforme, ce n'est pas sans lien avec les débats qui ont eu lieu. Les règlements intérieurs qu'aujourd'hui un certain nombre d'universités a mis en place, c'est quand même une proposition que l'on a faite. J'enseigne aussi à l'UNALCO et je sais qu'aujourd'hui, on fait signer une charte aux étudiantes à l'UNALCO par rapport aux règles à l'entrée. Ca c'est quand même… mais on n'en parle pas, on ne les a pas médiatisées. C'est toujours comme ça, on médiatise en France que les questions des trains qui ne viennent pas à l'heure. Après la commission Stasi a joué : les hôpitaux aussi se sont dotés de règlements intérieurs et de charte. Ca aussi c'est nous qui l'avons proposé. Après je suis sure qu'un jour, on va revenir à ce fumeux débat aussi des deux jours de congé qu'on avait proposé, sur lequel la presse a été, mais vraiment infernale et complètement négative. Je pense que c'est une idée qui pouvait passer. C'était une idée de Patrick Weil, on avait passé beaucoup de temps dessus. Moi j'étais entièrement d'accord avec la proposition de Patrick Weil. Parce que c'est vrai qu'au fil des auditions, on avait des gens qui venaient nous dire « oui mais c'est bien joli mais quand on regarde le calendrier français, il y a plein de fêtes religieuses catholiques ». Et quand Patrick a proposé cette idée là, je me suis dit que c'était une très bonne idée. Et c'était une très bonne idée si on la prenait telle qu'elle avait été énoncée : deux jours de moins sur les congés d'été, spécifiques à l'école, ce n'est pas un changement de calendrier, c'est le calendrier scolaire qui changeait. Deux jours qu'on consacrait, l'un à une fête musulmane, l'autre à une fête juive, qui permettait d'abord, quand il y a ces fêtes là, tout le monde se tire, les classes sont vides. Alors autant que tout le monde ne soit pas là et que cela permette à un enseignant, le prof d'histoire ou le prof de lettre, par un biais culturel de dire « hé bien demain, on ne va pas en classe, parce que votre copain Mamadou machin… c'est leur fête… Mamadou, comment fêtez-vous ? »Ca permettait aussi de donner du vivre ensemble. Alors on a crié au scandale : et le calendrier ! Mais le calendrier ne changeait pas pour les français, il changeait pour les écoliers. C'était aberrant !

…

Je voulais parler aussi de l'humilité aussi d'hommes de stature. Moi je me souviens toujours aussi de René Rémond qui s'est excusé devant tout le monde envers Pena Ruiz. Parce qu'il avait tenu des propos un peu fort sur Pena Ruiz et Pena Ruiz était très vexé. Et René Rémond a dit, devant toute la commission, « je voudrais vraiment… Bernard Stasi, laissez moi dire quelques mots. Je voudrais m'excuser platement. Henry, j'ai dit des bêtises, ca a été mal formulé, peut être par moi-même ou par la presse. Je vous présente mes excuses » . Je me suis dit, il y a quand

même de hommes, on est d'accord, pas d'accord avec eux, mais il faut apprécier aussi leur capacité, cette grandeur un peu comme ça…

Il y avait une ambiance très consensuelle…

Oui, Stasi a joué beaucoup la dedans. Stasi a été un bon choix. Moi je ne le connaissais pas avant, je l'avais vu une fois dans ma vie. C'est un homme très consensuel, qui est très calme et qui a été un très bon meneur. Lui, en tant qu'idée, n'a pas été celui qui a été prépondérant mais ca a été un excellent chef d'orchestre. Vraiment, il a joué un vrai rôle pour que la commission se faite dans les conditions là. Parce que s'il n'y avait pas eu le flegme et le côté un peu humoristique aussi de Bernard Stasi, cela aurait été plus dans la tension

6. Annexe n°6 : Entretien Rémy Schwartz

Question : Comment avez-vous été sollicité ? Qu'est-ce qui vous a amené à participer à la commission ?

Réponse : Hé bien… ce n'est pas moi qui me suis décidé, on m'a demandé de participer. C'est une demande de la république, de la présidence de la république parce que j'avais été rapporteur au Conseil d'Intégration pendant des années et par ailleurs, j'avais conclu, pendant de très longues années, et je continue à conclure d'ailleurs au Conseil d'Etat sur les questions d'enseignement et donc par la même de laïcité, enseignement supérieur, laïcité.

Est-ce que vous avez hésité pour ce projet ou ça allait de soi d'y participer ?

Quand c'est une demande qui vient du Président de la République, on hésite moins… et puis c'était une belle question.

Parce que vous n'avez pas été déchargé de vos fonctions.

Non, donc les nuits sont courtes.

Vous saviez dès le départ la masse de travail qui allait vous attendre ?

Oui… Je pressentais mais bon, les nuits ont été courtes pendant plus de six mois.

Vous connaissiez la composition de la commission au moment où on vous a contacté ?

Non.

Et après, quand vous l'avez connue, qu'est-ce que vous avez pensé de la composition ?

Intéressant parce qu'une très grande diversité avec des gens remarquables. Je connaissais certains, Regis Debray, Marceau Long et puis j'en ai découvert d'autres. Je ne connaissais pas René Rémond. Mais vraiment, j'ai découvert des personnalités attachantes et certaines exceptionnelles. Donc c'était vraiment un attelage, c'était vraiment très particulier, très intéressant.

Et concernant la diversité de la commission, on a beaucoup dit que ça pouvait être incontrôlable…

Oui, c'était complètement, oui… Vous savez quand vous avez quelqu'un comme le Président Long, René Rémond qui sont en fin de carrière, qui n'attendent rien de qui que soit, qui sont d'une grande honnêteté intellectuelle, comme Gilles Kepel, un autre comme Patrick Weil, comme Régis Debray, se sont des gens indépendants, libres, qui n'attendent rien de qui que ce soit. Donc voilà, c'était tout à fait intéressant, exaltant, parce qu'il y a eu un véritable travail, une vraie collégialité, un vrai débat entre des personnalités remarquables.

Est-ce que vous avez remarqué, après la rencontre entre les membres, vous avez passé beaucoup de temps ensemble, des affinités. Il y avait des universitaires, des associatifs, donc des regroupements.

Ecoutez, sans doute. Mais j'avais pris le parti que c'était la moindre des choses, j'avais fait en sorte que, puisqu'on faisait venir les gens pour travailler, que l'on puisse déjeuner ensemble. Pour qu'au moins il y ait un repas de fait. C'était la moindre chose de la part de l'Etat. Et puis au cours de ces repas, oui, il y a eu des, comment dire, des échanges, des sympathies qui sont

nées, mais ensuite, ce qui s'est passé entre les uns et les autres, je ne sais pas, les autres pourront vous le dire.

Donc l'idée des repas, ca venait de vous…

Ben oui, ca change les choses, c'est normal

Et vous pensez quoi, par rapport aux discussions pendant un repas ?

On est beaucoup plus libres parce qu'il n'y a plus les caméras qui filment, voilà, c'est plus détendu, relâché…

La commission a été instituée pour l'application du principe de laïcité mais la question sous jacente était celle des signes religieux, un des membres avait suggéré que comme il y avait la commission Debré en parallèle à l'assemblée nationale, est-ce qu'il aurait été possible d'éviter la question des signes religieux ostentatoires ?

Je n'ai pas le souvenir que quelqu'un ait proposé de ne pas parler des signes religieux… Ca…

Enfin, Jean Baubérot l'avait suggéré…

Non, non… il a dit beaucoup de choses après. Il faut revoir un film qui a été tourné… Revoyez-le, je doute que vous puissiez trouver ca.

Et si la question avait été posée ?

Ca aurait été grotesque… C'était un élément essentiel, c'était le facteur déclenchant qui a amené le président de la république à créer cette commission. Parce que c'était un problème de société, un problème politique, il fallait, au travers d'une commission très diverse, représentative de la société, essayer de réfléchir à ce problème parmi d'autres, en le replaçant dans le cadre plus général. C'était dans le… comment dire, dans le travail de la commission, dès le départ. Donc c'est pas pensable, voilà. C'est comme une commission qui est crée sur l'adoption et quelqu'un suggèrerait de ne pas parler des enfants abandonnés. C'était dans le plan de travail de la commission, le plan de charge de la commission.

Mais apparemment, la question a été abordée en tout fin de la commission, avec la pression des journalistes, pour éviter toute fuite…

Oui, parce que M. Baubérot, c'est vrai, il avait un peu tendance à parler entre autre. On souhaitait travailler tranquillement. C'est pas qu'on a abordé la question à la fin, on en a discuté tout du long mais ce n'est qu'à la fin que l'on a abordé les questions les unes après les autres et les propositions sont venues le dernier jour. Mais ce dernier jour a été préparé par des mois de travail, voilà. C'est in fine que l'on a décidé de ce que l'on allait proposer expressément. Mais on avait parlé pendant des mois et des mois !

Sur la phase préparatoire, avant les auditions, vu votre expérience, vous travaillez au Conseil d'Etat, les questions de droit c'est quelque chose que vous maîtrisez, est-ce que vous avez du pallier une sorte de manque de connaissance au sein de la commission sur les questions de droit, sur la jurisprudence du Conseil d'Etat de 1989, sur la position de la Cour Européenne.

Oui, absolument, oui, parce que les non-juristes ne connaissent pas, d'abord n'imaginent pas que si on voulait poser une réglementation, seule la loi pouvait le faire. Pour certains parmi les plus anciens, ils pensaient que le règlement intérieur suffisait. Mais l'Etat de droit en 2003 n'était plus le même. A partir du moment où on voulait faire quelque chose, poser une réglementation, il fallait la loi. Et ça, beaucoup ne l'avait pas vu, parce que c'est une question de

technique juridique. Et puis, oui, il a fallu expliciter la jurisprudence du Conseil d'Etat, de la Cour Européenne des Droit de l'Homme. Mais c'était peut être sur la question de la loi qu'il y avait le plus de méconnaissance de la part des membres de la commission non juristes.

Comment ça s'est passé, en faisant des auditions, des dossiers ?

Non… en exposant la règle de droit en 2003.

Sur l'audition de J-P Costa, c'est une audition que vous souhaitiez vraiment obtenir pour éclaircir des points de droit…

Oui, absolument

Et pour vous, il y a eu un changement à ce moment là ?

Hé bien, c'était un élément fort pour certains qui n'imaginaient pas quel était l'état de la jurisprudence de la Cour EDH. Il a confirmé, très clairement, ce qu'était la jurisprudence de la Cour EDH que l'on a vu d'ailleurs formellement : la décision de novembre, décembre 2008.

Sur l'influence du droit européen, sur l'article 9 de la Convention européenne qui impose une loi pour toute réglementation…

Attention loi, attention loi pas au sens auquel on l'entend en France, loi au sens de réglementation… Quand je dis que la loi était nécessaire, c'était au sens de notre Etat de droit national

Voilà justement, je voulais revenir sur le débat de la traduction law…

Loi au sens de l'article 9, c'est au sens d'une norme officielle, voilà, une norme officielle transparente, connue.

Sur le choix des auditions pendant la phase préparatoire, comme ça s'est passé ? C'était vous qui orchestriez en quelque sorte…

Ah oui, il fallait mettre en musique. C'était très simple, la première réunion, on a demandé à tout le monde de faire des propositions et puis on en a discuté. D'abord, quelle catégorie de personne devons nous auditionner et ensuite, quelles personnes allons nous auditionner ? Et on a fait circuler… il y a eu des bouts de papiers… Chacun, ceux qui voulaient, on fait passer des listes de nom et puis nous ensuite, on a mis ça en musique, c'est-à-dire partir des types d'orientations, des catégories et puis des noms qui étaient proposés. Et ensuite on a pris le téléphone et on a essayé de contacter les uns et les autres, mais ça s'est fait comme ça.

Vous avez eu des difficultés pour obtenir des auditions ?

Alors oui, il a fallu chercher des jeunes filles voilées, il y avait beaucoup de réticence, elles refusaient de s'exprimer. C'est pour les jeunes filles voilées que l'on a eu le plus de mal.

Et justement, vous avez eu des reproches…

Hé bien oui des reproches… Une personne, deux personnes, ça c'est inéluctable mais c'est vrai que l'on a eu des difficultés mais finalement, on a pu en auditionner quelques unes. Mais ce n'était pas facile parce que, comment s'appelle- t-elle, Pascale…

Pascale Flamant

Oui Pascale Flamant, vous l'avez-vu ?

Oui

Ah, une femme remarquable. Elle a eu beaucoup de mal à faire venir, à persuader ces jeunes femmes de venir, elle a ramé. Vous voyez, parfois, les choses sont plus simples que l'on pourrait le penser, on voit souvent malice, malignité, ce qui a dessous…

Oui, on a dit que les auditions avait été orientées pour pouvoir amener sur la voix d'un consensus…

Orienté… on a auditionné tous ceux qui devaient être auditionnés…

Vous n'avez refusé personne ?

Non mais alors des individus… M. Albert Dupont… non mais vous rigolez mais c'est vrai, on a vu des citoyens qui disaient qu'ils avaient leur mot à dire. Il y avait 40 millions de citoyens en âge de s'exprimer. C'était… Non mais on a auditionné, il y a eu de tout : il y avait les politiques, les socialistes, les milieux religieux, les religions bien évidemment, les syndicalistes, les francs maçons, donc les syndicalistes et puis les associatifs, les gens de terrain. Voilà, donc dans les politiques, on a auditionné tout le monde, dans les religions, on a auditionné à peu près tout le monde, les syndicalistes aussi, les grandes associations MRAP, Ligue des droits de l'homme, les associatifs aussi et puis on avait dit les représentants, les parents d'élèves, on les a auditionné et puis des enseignants issus de zone où il y a des difficultés. On n'a pas auditionné le proviseur de Louis Legrand ou d'Henry IV.

Donc vous aviez quand même un rôle, justement concernant les enseignants, de pointer les problèmes…

Et ça, on l'a fait collectivement, on a demandé à chacun de suggérer de noms. Parce qu'il y avait des gens comme Hanifa Cherifi, par exemple, qui connaissait des gens intéressants. Hudson, elle est charmante, elle est remarquable, elle connaissait des gens et disait « voilà, moi je pense qu'il y a quelqu'un de bien, qui est confronté à des difficultés et qui a réussi à les régler ». Alors on a auditionné des gens là où il y avait des difficultés, on n'a pas auditionné le proviseur ni d'Henri IV ni de Louis Legrand, ni d'un lycée rural de Maine et Loire où tous les gens sont blanc, blonds aux yeux bleus, enfin j'exagère mais tous du même moule, du même milieu, vous n'avez pas de problème.

Donc vous aviez un rôle de cadrage, de faire remonter les problèmes car la commission aurait alors ignoré ces problèmes…

Mais moi, je n'ai pas… J'ai peut être choisi une personne, suggéré un proviseur dans l'ensemble dont j'avais entendu parler. Voilà, c'est tout… Mais le reste, c'était chacun, Geneviève (Ghislaine, sic), Hanifa etc. qui ont suggéré mais ça s'est fait comme ça.

Donc la seule limite à la commission, c'était le manque de temps ?

Le temps, oui le temps…les auditions ca pouvait durer longtemps mais ensuite ca aurait perdu de l'intérêt. Tout le monde n'a pas le même apport, les personnes auditionnées n'avaient pas le même apport. On a été déçus par certains et puis on a été agréablement surpris par d'autres.

Les institutionnels étaient un passage obligé, est-ce qu'il aurait été possible de sauter cette étape ? Certains membres ont regrettés de ne pas avoir eu plus d'acteurs de terrains.

Oui mais écoutez, on est en démocratie, les politiques c'est la République et en plus, ils ont été super intéressants. Juppé, Hollande, Bayrou… Ils ont été super intéressants. Ah oui, Juppé et Bayrou sont venus tout seul, ils ont exprimé leur analyse et leur conviction, c'était du très haut

niveau. Donc c'était… Et au départ, on avait dit, la première ou la deuxième séance, des membres avaient dit « évitons les politiques » et j'avais dit « hé bien non, il n'y a aucune raison d'éviter les politiques ! » Et personne ne l'a regretté, au contraire !

Je parlais de cette limite de temps, comment avez-vous réagi au moment où le Président de la République a raccourci votre délai ?

Merde ! (rires) les nuits seront encore plus courtes !

Est-ce que vous avez pensé que ça allait vous empêcher de traiter de certains aspects ?

Non mais de toute façon, il faut bien un moment que l'on arrête.

Il fallait arrêter ?

Oui, moi j'ai l'habitude au Conseil d'Etat, il y a une bonne école, c'est les séances de jugement : une affaire est programmée, elle doit passer à telle date et il faut qu'on se débrouille pour que l'affaire soit prête. Donc on y passe le temps qu'il faut. Il faut qu'à un moment donné, avoir un calendrier. Je crois qu'il y a eu un raccourcissement de 15 jours… Bon, 15 jours…

Enfin quand même, 15 jours…

Oui, mais on a travaillé la nuit.

Donc pour la rédaction du rapport….

On a même passé la dernière nuit au Conseil, ici.

Oui Pascale Flamand m'a raconté l'anecdote de la douche à l'Elysée…

Oui, on a pris une douche à l'Elysée, nous étions crades, dans des vêtements qui avaient 48 heures.

Comment ca s'est passé cette toute fin de la commission, les discussions, avec la question du foulard islamique qui a vraiment émergée ?

Regardez le film, les dessous de la commission… Non, ce n'est pas émergé, c'est qu'on en a parlé tout le long.

Enfin, au moment où vous avez posé la question clairement.

Hé bien voilà, qu'est-ce qu'on fait ? Et il fallait décider, il fallait à un moment qu'on décide et puis c'était unanime et c'est là ou c'était extraordinaire !

Unanime ? Enfin sur…

Sur tout

Mais pas sur la proposition de loi sur les signes religieux…

Mais si.

Donc vous considérez qu'une abstention c'est…

Alors quand vous votez, comment est comptabilisée votre abstention ?

… Elle n'est pas comptabilisée, c'est un vote nul.

Hé bien voilà !

Donc pour vous l'abstention…

Hé bien oui ! Si on est contre, on le dit. Vous savez, on est des grands garçons, on n'attend rien de personne. C'est, voilà.

Par contre, un vote contre…

Oui, il n'y aurait pas eu l'unanimité.

Donc ce que vous recherchiez, c'était l'unanimité ?

… On cherchait le plus gros consensus possible mais on ne s'attendait pas du tout à ce que l'on obtienne l'unanimité sur la question.

Vous pensiez avoir des votes contre ?

Oui au départ, et puis la discussion, le débat… Vous pensez que Touraine, on peut faire pression sur Touraine ?

Hé bien non

Vous pensez qu'on peut faire pression sur le Président Long, sur René Rémond ?

Pas vraiment

Hé bien voilà, il y avait des personnalités exceptionnelles… Rémond, Touraine je veux dire quand il avait envie de dire merde, il dit merde, voilà.

Comment vous expliquez que lors du débat du matin sur la proposition de loi sur les signes religieux ostensibles il y avait trois abstentions puis le repas et finalement on arrive à une seule abstention.

Non, on n'a pas eu trois absentions le matin parce qu'on n'avait pas voté le matin.

Mais Hudson et Touraine ?

Ils hésitaient mais on n'a pas voté, on a continué à discuter. Si vous voulez, en plus, il y avait dans leur raisonnement « faut-il passer par une loi » et Alain Touraine, je pense qu'il n'était pas, pour des raisons politiques, mais la loi, « encore une loi »… mais on ne pouvait juridiquement, que passer pour une loi. Mais on a voté qu'une seule fois.

Pour l'abstention de Baubérot qui avait demandé à ce quelle soit mentionnée au rapport ?

Elle l'a été, enfin je ne sais pas s'il l'avait demandé… Mais voilà, je crois qu'on l'a mis, je ne sais plus, ça n'a pas d'importance. S'il avait voulu voter contre, il aurait voté contre. Il n'avait pas de couteau sous la gorge le garçon.

Non, apparemment, les membres n'étaient pas menacés de dormir en prison.

Non, il n'a pas été menacé par qui que soit.

Pour vous, ce qui était vraiment important, c'était cette question de droit et de loi.

C'était un élément déclencheur pour certains membres de la commission. C'est vrai que globalement, on disait une loi, encore une loi. Et dans les propositions de la commission, il y

avait peu de proposition de modification des textes, de modification normative, beaucoup de recommandations de pratique.

Et comment vous expliquez que la jurisprudence du Conseil d'Etat, son avis de 1989 ne suffisait plus ?

Il y a deux éléments : 1989, on pensait que c'était une affaire résiduelle qui disparaîtrait d'elle-même voilà. Les lumières, le progrès continu des connaissances et du savoir, tout cela se résoudrait de lui-même. C'était un épiphénomène, c'était un trait dominant de la société française de l'époque. Et puis un aspect juridique que l'on avait complètement oublié : la loi Jospin de 1985 reconnaissait le droit à l'expression, qu'est-ce que le droit à l'expression si ce n'est exprimer ses convictions ? C'est un élément que l'on a complètement, pendant des années, les médias et la doctrine a fait l'impasse. Mais ça fonde l'avis du Conseil d'Etat ! Pourquoi il est interdit d'interdire, par principe. Notamment, il y a cette loi. C'est assez extraordinaire je trouve, d'avoir…

Est-ce que vous avez vu des « réticences », ce n'est peut être pas le mot juste, mais des réticences de personnes qui sont plus éloignées, qui comme vous le dites ne sont pas juristes, donc plus éloignées des questions de droit, peut être les associatifs, face aux arguments juridiques ? Est-ce que vous avez vu une sorte d'opposition avec les arguments de terrain ?

Vraiment, c'était un grand moment je dirai de bonheur collectif parce que j'ai vu le débat, la collégialité prendre et fonctionner et enrichir les uns les autres.

Donc ca a été un apport mutuel de connaissances ?

Absolument, de réflexion… C'est un grand moment de ma vie, parce que ce sont des personnalités.. .je garde une très grande affection pour la plupart des membres de la commission que j'ai découverte, des personnalités remarquables, attachantes, voilà, et avec lesquelles j'ai noué des liens, du moins avec certains, des liens très forts. C'est une aventure humaine… Une aventure humaine.

Il y a vraiment eu une vie de groupe et ca facilitait donc le consensus ?

Oui parce qu'on discute, on réfléchit et on évolue.

Et justement, des personnes avec qui on partage des affinités, ca évite le conflit…

On évolue parce qu'on s'enrichit, on prend en compte d'autre éléments. Au Conseil, on est habitué à cela parce que c'est un intellectuel collectif le Conseil d'Etat. La solution qui est adoptée n'est pas forcément celle que l'on proposait mais, même si on ne proposait pas au départ cette solution, on est d'accord avec la solution adoptée. Parce qu'à plusieurs, on est plus intelligents que tout seul.

Donc on a eu un processus de compromis ?

Ce n'est pas des compromis, de débats. Le compromis c'est « je te donne ça, tu prends ça ». Ca n'a pas été le cas, on a débattu et réfléchi ensemble. On a essayé de trouver la meilleure des solutions possibles d'après nous. Ce n'est pas un compromis.

Parce qu'il n'y a pas eu des concessions…

Des concessions à quoi ?

Hé bien je ne sais pas, à vous de me le dire.

Non…

Je voulais revenir sur l'influence des journalistes pendant cette commission, sur le fait que les auditions étaient publiques, qu'en pensiez-vous ?

Le président avait souhaité que les travaux soient publics… Donc voilà, et c'était génial parce que ca passionnait beaucoup de gens. J'ai découvert que les gens zappaient à ce moment là sur le câble et tombaient sur la chaîne public sénat que personne ne connaissait par ailleurs. Donc c'était très intéressant et puis ça a permis vraiment un débat dans le pays.

Au niveau prise de contact par les journalistes, vous avez subi des pressions personnelles ?

Non, on a eu quelque chose d'un peu grotesque, c'est Le Monde. Puisque M. Ternisien… Le Monde ne venait pas aux auditions, il n'y assistait pas. Le Figaro, Libé, La Croix venaient, les journalistes étaient là. Ils assistaient tout le temps. Le Monde ne venait pas. Ternisien a demandé à rencontrer Bernard Stasi, donc je l'ai rencontré avec Bernard Stasi, il y avait Bernard aussi qui était là pour Le Monde. Et Ternisien a dit « les horaires du matin ne nous arrangent pas parce que nous, on fait nos papiers le matin. Si vous nous aviez consulté, vous auriez fait vos auditions l'après-midi ». On leurs a expliqué que cela ne les empêchait pas d'envoyer quelqu'un aux auditions, que le magnétoscope fonctionnait etc. Et que les travaux d'une commission ne se fixent pas en fonction des désirs d'un journaliste. Voilà, à part ca, les journalistes ont fait leur boulot, aucune pression. C'était très sympathique parce qu'ils étaient là, ils écoutaient.

Parce qu'il y avait quand même un intérêt certain pour la question du voile.

Ouais, mais c'est leur intérêt. Mais nous on vivait comme ça, tranquillement.

Et concernant les auditions, quelles sont celles qui vous ont le plus intéressé et marqué ?

Les huis clos, c'est-à-dire les jeunes femmes, les professeurs qui ne voulaient pas être auditionnés en public par crainte de représailles. L'audition d'une jeune fille Aoukili, Aoukili, vous regarderez Conseil d'Etat Epoux Aoukili, c'était une jeune fille qui avait bénéficié de cette décision directement mais qui s'était échappée de sa famille. Et c'était très poignant parce qu'elle nous expliquait que ce qu'elle a vécu, que le père lui imposait le port du voile, qu'il les surveillait parce que la fenêtre de l'appartement donnait sur la cour de l'école, il les surveillait dans la cour de l'appartement. Elles étaient trois filles sœurs qui avaient décidé de s'enfuir toutes les trois. Au dernier moment, les deux autres ont eu peur, elle est partie toute seule et elle a été recueillie dans un foyer. Et voilà, elle n'avait plus de contact avec ses sœurs et elle nous encourageait à aller dans la voie…

C'est vous qui avez initié cette audition ?

Hé bien non, car je ne sais pas comment, qui l'a retrouvé. Enfin, non, parce que je ne savais pas qu'elle existait, je ne la connaissais pas, je ne savais pas qu'elle existait, je n'ai pas fait le lien avec Epoux Aoukili.

C'est mon avis personnel mais c'est l'audition parfaite, celle qui marie la question de droit, la jurisprudence du Conseil d'Etat et un témoignage vivant…

Oui, parce que là c'était évident. Et puis il y a eu des profs, des jeunes femmes issues de l'immigration. C'était passionnant, très fort, il y a eu des moments très forts.

Concernant le discours de Jacques Chirac de Tunis de décembre, de défense de laïcité, quelle influence ça a eu sur votre travail ?

Aucune influence.

Il n'y avait pas ce spectre de la loi ?

Franchement, encore une fois, regardez les personnalités qui composaient la commission. Ils n'étaient pas aux ordres du Président de la république. Il y avait des politiques, Nicole Guedj était politique, Nelly Olin est devenue ministre mais elles n'avaient pas l'autorité dans la commission d'un Marceau Long, d'un René Rémond ou d'un Touraine.

Donc une commission complètement indépendante ?

Oui… Bon c'est vrai qu'il y avait des politiques mais ces politiques, ce ne sont pas eux qui ont fait la commission.

D'après ce que j'entends, c'est quand même les « intellectuels » qui apparaissaient comme…

Moteur, oui ce qui est logique. Gilles Kepel qui est remarquable, c'est un bonheur Gilles Kepel… Hé bien, ce sont des intelligences, de grandes intelligences, des intelligences supérieures donc c'est normal qu'ils impulsent un débat.

J'en reviens à la question du voile, mais une membre m'a dit que les intellectuels, les universitaires n'avaient pas cette dimension de la question du terrain.

Et c'est pour ça qu'il était très intéressant d'auditionner des gens de terrain.

Et il y en a eu assez ?

Il n'y en a jamais assez mais on a fait avec ce qu'on pouvait (rires)

TABLE DES MATIERES

Remerciements 3

Résumé/Abstract 4

Sommaire 5

Introduction 6

1. La laïcité, principe de liberté 6
2. Une tradition d'intervention publique dans le domaine religieux 7
3. L'institution scolaire comme citadelle de la laïcité 8
4. Problématique 9
5. Description du terrain d'enquête 9
6. Annonce du plan du mémoire 11

Première partie :1989-2003, apparition du problème du voile et recherche d'une instance de légitimation 13

Chapitre I:1989, l'affaire de Creil et l'intervention du Conseil d'Etat comme garant de la laïcité 15

1. L'islam au confluent de la question laïque 15
   - 1.1 L'immigration dans les années 1980 16
   - 1.2 Un islam menaçant 18
   - 1.3 La question laïque dans les années 1980 et la place de l'islam dans le débat…. 20
2. L'affaire de Creil : d'un fait local à une inquiétude nationale 21
   - 2.1 Construction du problème et montée en généralité 22
   - 2.2 L'absence initiale de réaction politique 24
   - 2.3 La position de Lionel Jospin et le « Munich de l'Ecole Républicaine » .. 26

2.4 Le recours au Conseil d'Etat 27

Chapitre II:1994, fracture du consensus juridique et premières volontés politiques d'une loi d'interdiction 31

1. Une jurisprudence contestée : la tentation d'une interdiction totale du foulard islamique 32

1.1 De conseiller à juge : la continuité du Conseil d'Etat (1989-1992) 32

1.2 La circulaire Bayrou, la tentation d'une interdiction générale 33

2. Une circulaire qui va modifier profondément la scène du débat 35

2.1 Le Conseil d'Etat critiqué : une contestation révélatrice de la perméabilité des registres 36

2.2 Un consensus juridique qui vole en éclat 38

2.3 Une souveraineté contestée : la recherche d'une autre instance de légitimation 39

Chapitre III:2003, mise sur agenda politique de la nécessité d'une loi d'interdiction 42

1. Un islam institutionnalisé mais pas « déproblématisé » 43

1.1 La création d'un islam « présentable » : la mise en place du CFCM 43

1.2 L'esclandre du Bourget 45

2. La mise en marche vers la loi 46

2.1 Une médiatisation intense révélant une pluralité d'acteurs 47

2.2 La volonté politique d'une loi au cœur de l'Assemblée nationale 48

Deuxième partie : La Commission Stasi, acteur décisif dans la production de la loi 52

Chapitre I : La réduction de la sphère publique à une commission représentative et légitime 54

1. La création d'un comité institutionnalisé pour cadrer le débat 55

1.1 La consultation publique ou source de légitimité procédurale 56

1.2 Une commission diverse et indépendante comme garante de la représentativité 58

1.3 La Commission Stasi, définisseur primaire 61

2. Une commission créée pour le politique ? 64

2.1 La consultation publique, ressource du politique 64

2.2 Une commission sous influence ? 67

Chapitre II :Exploitation des savoirs au sein de la commission 74

1. Vingt membres « sages » mais à l'autorité inégale 75

1.1 Des membres pouvant tous se révéler être sages 75
1.2 Des ressources inégalement réparties : reconnaissance sociale et expérience 78
2. Une exploitation des savoirs inégale : mise en évidence des clivages au sein de la Commission 81
2.1 Une opposition entre acteurs de terrain et intellectuels 81
2.2 Hiérarchie des savoirs au sein des intellectuels 84
Chapitre III :Production d'un consensus 91
1. Construction d'un esprit de groupe 93
1.1 Solidarité et mise en scène du travail d'équipe 94
1.2 Evitement des conflits 96
2. Cadrage du travail de la Commission : le rôle essentiel des rapporteurs 100
2.1 La place des rapporteurs : la question des frontières de la Commission 101
2.2 Le choix des auditions : parole confisquée et recherche des problèmes 103
Chapitre IV :Expression d'un consensus (presque) parfait 113
1. Rédaction du rapport : prolongement du travail vers l'obtention du consensus ……114
1.1 Les rapporteurs rédacteurs : la Commission dépossédée ? 114
1.2 Une Commission sous la contrainte du temps 117
2. Vote du rapport et expression du consensus 120
2.1 Un vote précipité ne souffrant qu'une abstention 121
2.2 L'abstention comme échec au travail de la Commission ? 125
2.3 L'utilisation d'un consensus imparfait 127
Conclusion : 129
Bibliographie 135
1. Sources 135
1.1 Entretiens 135
1.2 Lois et Rapports 136
1.3 Discours 136
1.4 Sondages 137
1.5 Journaux télévisés 137
2. Bibliographie 138
2.1 Ouvrages 138

2.2 Participation à des ouvrages collectifs 138
2.3 Articles de revue 139
2.4 Articles de journaux 140
2.5 Articles consultés sur internet 141
Annexes 142
1. Annexe n°1 : Entretien Jean Baubérot 142
2. Annexe n°2 : Entretien Pascale Flamant 156
3. Annexe n°3 : Entretien Ghislaine Hudson 168
4. Annexe n°4 : Entretien Gilles Kepel 178
5. Annexe n°5 : Entretien Gaye Petek 185
6. Annexe n°6 : Entretien Rémy Schwartz 196
Table des matières 205